



**STEF-TFE**  
**SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AU CAPITAL DE 13 603 672 EUROS**  
**93 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 999 990 005**

# **DOCUMENT DE REFERENCE 2007**



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de Référence le 19 juin 2008 sous le numéro R.08-075. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

La société STEF-TFE, société anonyme au capital de 13.603.672 euros est dénommée la « Société » ou « STEF-TFE » et le « Groupe » signifie la Société et ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....</b>	<b>18</b>
	5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	18
	5.2. INVESTISSEMENTS.....	19
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES .....</b>	<b>21</b>
	6.1. PRINCIPALES ACTIVITES .....	21
	6.2. MARCHÉ DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE .....	25
	6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS .....	35
	6.4. DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES OU CONTRATS .....	35
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>36</b>
	7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE.....	36
	7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE .....	36
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>39</b>
	8.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DU GROUPE.....	39
	8.2 FACTEURS DE NATURE ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER SUR L'UTILISATION, FAITE PAR L'EMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES. ....	40
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>41</b>
	9.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	41
	9.2 EVOLUTION DU RESULTAT NET .....	44
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>49</b>
	10.1 CAPITAUX PROPRES .....	49
	10.2 STRUCTURE FINANCIERE .....	50
	10.3 FLUX DE TRESORERIE .....	52
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>53</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>54</b>
	12.1 EVENEMENTS RECENTS .....	54
	12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR .....	55
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....</b>	<b>56</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>57</b>
	14.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	57
	14.2 MEMBRE DU COMITE EXECUTIF .....	66
	14.3 CONFLITS POTENTIELS ET ACCORDS.....	67
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>68</b>
	15.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	68
	15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	69
	15.3 PRETS ET GARANTIES ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	69
	15.4 STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES.....	69
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>70</b>
	16.1 ECHEANCE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS.....	70
	16.2. CONTRATS DE SERVICE.....	70
	16.3. COMITES SPECIALISES .....	70
	16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	70

16.5	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE .....	70
16.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE STEF-TFE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE .....	75
17.	<b>SALARIES .....</b>	<b>77</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES .....	77
17.2.	PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	80
17.3	ACCORDS DE PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS DETENUES PAR DES SALARIES DU GROUPE .....	81
18.	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>83</b>
18.1	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE .....	83
18.2	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE SPECIAUX.....	84
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE .....	84
18.4	ACCORDS CONNUS DE LA SOCIETE POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE CETTE DERNIERE .....	85
18.5	ÉTAT DES NANTISSEMENTS D'ACTIONS .....	85
19.	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....</b>	<b>86</b>
20.	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>89</b>
20.1	COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2007 .....	90
20.2	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2006 .....	135
20.3	COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2005 .....	174
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	217
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....	220
20.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGES .....	220
20.7	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE .....	220
21.	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>220</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	220
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	227
22.	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>236</b>
23.	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS .....</b>	<b>236</b>
24.	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>236</b>
25.	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>236</b>

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Francis Lemor, Président Directeur Général de STEF-TFE.

### 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. »

A Paris, le 19 juin 2008

Le Président-Directeur Général de STEF-TFE  
Francis Lemor

## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **KPMG Audit, département de KPMG SA**

Société représentée par Monsieur  
Dominique Stiegler  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Désignée le 31 mai 2006 par l'Assemblée Générale du même jour, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### **Mazars & Guerard**

Société représentée par Monsieur  
Xavier Charton  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 La Défense Cedex  
France

Désignée le 4 juin 2003 par l'Assemblée Générale du même jour, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **S.C.P. de Commissaires aux Comptes Jean-Claude André et Autres**

2 bis, rue de Villiers  
92309 Levallois-Perret

Désignée le 31 mai 2006 par l'Assemblée Générale du même jour, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### **Monsieur Patrick de Cambourg**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 La Défense Cedex  
France

Désignée le 4 juin 2003 par l'Assemblée Générale du même jour, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières présentées ci-dessous, pour les exercices clos au 31 décembre 2005, 2006 et 2007, ont été extraites des états financiers figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur ».

#### Chiffre d'affaires consolidé par activité :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
Transport	958.7	1 040.0	1 178.1
% croissance	5.3%	8.5%	13.3%
Logistique	392.4	509.3	565.6
% croissance	2.2%	29.8%	11.1%
<i>Sous total transport et logistique</i>	<i>1 351.2</i>	<i>1 549.4</i>	<i>1 743.8</i>
Maritime	76.3	82.6	85.4
Négoces et autres activités	99.8	86.5	102.7
<b>Total</b>	<b>1 527.3</b>	<b>1 718.5</b>	<b>1 931.9</b>

#### Données financières consolidées sélectionnées :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	1 527.2	1 718.4	1 931.8
% croissance	4.9%	12.5%	12.4%
EBITDA <sup>(1)</sup>	113.2	132.5	156.3
% marge	7.4%	7.7%	8.1%
Bénéfice opérationnel	62.4	71.7	83.2
% marge	4.1%	4.2%	4.3%
Résultat	40.2	45.5	49.0
% marge	2.6%	2.6%	2.5%
Résultat attribuable aux actionnaires de STEF-TFE <sup>(2)</sup>	34.7	38.8	44.4
% marge	2.3%	2.3%	2.3%
Résultat par action - non dilué	2.60	2.89	3.30
Résultat par action - dilué	2.56	2.84	3.26
Dividende par action	0.76	0.85	1.00
Capitaux propres	242.9	279.0	311.2
Provisions	21.6	28.3	28.8
Endettement financier net	285.9	300.3	318.1
dont dettes financières	323.2	345.6	387.1
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	-37.2	-45.3	-69.1
Passifs d'impôt différé	45.0	48.5	44.3
Besoin en fond de roulement <sup>(3)</sup>	-25.3	-6.0	-38.9
Actifs non courants	620.7	662.2	741.2

(1) EBITDA : cet indicateur est égal au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs; le détail du calcul de l'EBITDA est présenté dans le chapitre 4.8 des annexes aux comptes consolidés

(2) Correspond au résultat net part du Groupe

(3) Le besoin en fonds de roulement est égal à la somme des postes Stocks, Clients, Autres créances et actifs financiers courants et Actifs non courants détenus en vue de la vente, sous déduction des postes Fournisseurs, Autres dettes courantes, Dette d'impôt courant et Passifs directement associés aux actifs non courants détenus en vue de la vente. Les montants retenus sont ceux qui apparaissent en lecture directe dans le bilan consolidé.

### Besoin en fonds de roulement :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
+ Stocks et en cours	15.0	13.9	16.8
% chiffre d'affaires	1.0%	0.8%	0.9%
+ Clients	291.8	278.3	344.2
% chiffre d'affaires	19.1%	16.2%	17.8%
+ Autres créances et actifs financiers courants	90.6	136.8	114.5
% chiffre d'affaires	5.9%	8.0%	5.9%
+ Actifs non courants détenus en vue de la vente	0.0	32.2	13.6
- Dettes fournisseurs	205.2	231.3	270.1
% chiffre d'affaires	13.4%	13.5%	14.0%
- Autres dettes courantes	215.8	226.3	247.5
% chiffre d'affaires	14.1%	13.2%	12.8%
- Dette d'impôt courant	1.8	2.1	6.9
% chiffre d'affaires	0.1%	0.1%	0.4%
- Passifs directement associés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0.0	7.4	3.4
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>-25.3</b>	<b>-6.0</b>	<b>-38.9</b>

Le besoin en fonds de roulement fait apparaître une ressource de 38,9 M€ au 31/12/2007 et de 6,0 M€ au 31/12/2006. Cette situation structurelle résulte principalement de la capacité du Groupe à se faire régler rapidement par ses clients, notamment dans le secteur du Transport en France où la loi « sécurité et développement des transports » de janvier 2006 a fixé le délai de paiement du transport à 30 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture. Cette mesure devait permettre d'assainir la trésorerie des entreprises du secteur mais elle n'a eu qu'un faible impact pour le Groupe qui avait déjà fait des efforts importants dans ce domaine. Ainsi les délais de règlement clients, calculés au 31 décembre, sont passés de 41,3 jours en 2006 à 40,5 jours en 2007 pour le transport de produits frais (TFE) et de 55 j à 52,6 jours pour le transport de produits de la mer et de surgelés (Tradimar). Ces derniers délais ne sont pas parfaitement alignés sur les délais règlementaires compte tenu d'effets de saisonnalité et d'un non respect systématique de ces délais par les clients.

### Tableau de flux de trésorerie :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	68.9	100.2	142.0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-111.4	-106.3	-79.9
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	14.3	-8.2	-47.1
Trésorerie nette à l'ouverture	20.6	-7.5	-21.9
Trésorerie nette à la clôture	-7.5	-21.9	-6.9
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-28.1</b>	<b>-14.4</b>	<b>15.0</b>

## 4. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Les principaux risques identifiés décrits ci-après font l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif du Groupe auquel participent, outre le Président et les directeurs généraux délégués, les responsables des activités opérationnelles et des principales fonctions support.

### 4.1. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITES DU GROUPE

#### 4.1.1. Risques liés à une interruption des sources d'approvisionnement énergétique

L'énergie (gasoil, fioul, électricité) représente un élément déterminant de la réalisation des prestations que cela soit pour le transport de marchandises ou pour l'exploitation des sites. Afin de se protéger de toute interruption en matière d'approvisionnement, qui pourrait entraîner une dégradation des marchandises transportées ou stockées, le Groupe a adopté un certain nombre de mesures.

En matière de carburant, le Groupe limite fortement ce risque grâce à sa politique de stockage en propre qui lui permettrait, le cas échéant, de faire face à des pénuries de courte et moyenne durée.

En matière d'électricité, le Groupe bénéficie en Europe de fournisseurs disposant d'importantes capacités de production. Il est ainsi très faiblement exposé à un risque d'interruption massive d'approvisionnement, accidentelle ou pas, et est en mesure, le cas échéant, de pallier un accident ou une grève sur un site déterminé en réorientant les marchandises confiées vers d'autres sites.

En outre, sur le territoire français, la répartition géographique des implantations du Groupe en termes d'entrepôt lui permettrait de pallier dans les meilleurs délais une défaillance localisée du système EDF.

#### 4.1.2. Risques liés à la rupture de la chaîne du froid

De par son activité centrée sur les denrées périssables et plus généralement sur les produits à contrainte de température et de date, le Groupe est exposé au risque de rupture de la chaîne du froid avec ses conséquences sur les marchandises confiées, soit du fait d'un incident technique, soit d'un accident.

Pour pallier ce risque, les outils immobiliers du Groupe sont équipés de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation, c'est-à-dire du vendredi soir au lundi matin pour les entrepôts frigorifiques et du samedi midi au dimanche soir pour les plates-formes de transport. L'objectif est de garantir le maintien de la chaîne du froid, la fraîcheur des produits et de réduire au maximum les risques de destruction d'un bâtiment par suite du déclenchement d'un incendie.

Par ailleurs, sur le plan de l'organisation, l'importance des implantations du Groupe, notamment sur le territoire français, lui permettrait de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation.

La direction d'exploitation a pour mission de prévoir et de mettre en œuvre des solutions afin d'assurer la continuité de l'exploitation en dépit des aléas qui pourraient se présenter.

#### 4.1.3. Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a généralement recours à la sous-traitance pour la réalisation de ses prestations, celle-ci représentant environ le tiers de l'activité de transports de produits frais (TFE) et de produits de la mer (Tradimar). STEF-TFE peut donc être exposé au risque de ne pouvoir bénéficier d'une sous-traitance suffisante en temps utile.

Pour pallier ce risque, STEF-TFE privilégie une politique de fidélisation et de partenariats avec ses sous-traitants, notamment au travers d'une contractualisation des relations avec ces derniers.

Du fait de l'emploi de sous-traitants, le Groupe est exposé à deux types de risques. Tout d'abord, s'agissant de la qualité des prestations fournies, la notoriété et la responsabilité de STEF-TFE peuvent être engagées en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Par ailleurs, les manquements dans l'application de la réglementation routière et sociale par le sous-traitant exposent STEF-TFE en tant que donneur d'ordre à des sanctions.

Pour lutter contre ces risques, le Groupe a mis en place un cahier des charges précis pour sélectionner ses sous-traitants ainsi que des procédures et des contrôles réguliers pour valider la bonne application de la réglementation et des prestations rendues.

#### **4.1.4. Risques liés à la concurrence**

Le Groupe évolue dans un environnement très concurrentiel composé d'un nombre important d'acteurs de petite ou grande taille sur chaque métier où il est présent.

Le Groupe STEF-TFE a acquis très tôt une expertise sur le segment du marché du froid dans les domaines du transport et de la logistique. Il est considéré aujourd'hui comme un intervenant majeur au niveau européen, du transport et de la logistique sous température dirigée.

Le Groupe s'est démarqué très tôt de ses concurrents, ceux-ci étant généralement soit de grande taille mais pluridisciplinaires, soit de taille moins importante et hyperspécialisés mais sans posséder l'offre de services de STEF-TFE.

En effet, le Groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne logistique et est capable d'offrir une large gamme de services adaptée aux contraintes du secteur et aux besoins de ses clients.

Enfin, l'évolution du cadre réglementaire est favorable aux logisticiens spécialisés de taille significative à l'instar de STEF-TFE dans la mesure où les nouvelles contraintes qui pèsent sur le secteur agroalimentaire (traçabilité, respect de la chaîne du froid, normes environnementales) œuvrent en faveur d'une externalisation croissante des prestations logistiques.

#### **4.1.5. Risques de dépendance à l'industrie agroalimentaire**

Le Groupe STEF-TFE intervenant principalement dans l'agroalimentaire, la part des produits non-alimentaires (produits de santé, cosmétiques, plantes, etc.) n'excède pas 2% de l'activité transport et logistique du Groupe.

Il existe de façon structurelle une forte corrélation entre la consommation agroalimentaire, dont le principal facteur d'évolution est la démographie, et les métiers opérés par le Groupe.

La consommation évolue actuellement dans un environnement globalement favorable dans lequel le secteur alimentaire enregistre toutefois une croissance inférieure à celle constatée sur les produits industriels.

Cela étant, la croissance organique des industries agroalimentaires, en valeur, continue à être soutenue avec un taux de l'ordre de deux à trois pour cent par an et du fait des évolutions sociodémographiques et des contraintes de plus en plus marquées en termes de sécurité alimentaire, les industriels des produits frais et surgelés devraient connaître une croissance supérieure à la moyenne.

En outre, l'évolution de la consommation agroalimentaire est faiblement corrélée à la situation économique générale car elle répond au besoin primaire de se nourrir. Ainsi, elle connaît donc une moindre volatilité que les autres biens de consommation.

#### **4.1.6. Risques liés aux fournisseurs**

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est traité de manière centralisée par la Direction des Achats et les Directions Techniques concernées (véhicules, matériel de manutention et de stockage, matériel informatique, ouvrages et installations en immobilier).



Dans sa politique d'achats, le Groupe s'inscrit dans une démarche qualitative en privilégiant les partenariats avec des fournisseurs ciblés, de premier plan dans leurs domaines de référence, afin de bénéficier des meilleurs standards de qualité et de capacités innovantes ainsi que de limiter le risque de défaillance de ces derniers.

S'agissant des ouvrages et installations en immobilier, STEF-TFE veille à assurer dans les délais la livraison et la mise en route de ses sites d'exploitation. Cela nécessite, à l'heure où des effets de pénurie de main d'œuvre et de matière première se font ressentir, de s'entourer des prestataires les plus performants et les plus fiables en la matière.

#### **4.1.7. Risque pays**

L'activité du Groupe augmente constamment en Europe mais la plus grande partie de son chiffre d'affaires est réalisée en France. Le risque pays n'est donc pas significatif.

## **4.2. RISQUES LIES AUX INVESTISSEMENTS**

### **4.2.1 Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe et à l'intégration des sociétés acquises**

STEF-TFE est amené à réaliser des acquisitions ou des investissements liés à des opérations de croissance externe dans ses différents domaines d'activité. De telles opérations impliquent un certain nombre de risques liés à l'intégration des activités acquises ou du personnel, à la possibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations.

Cependant, la stratégie du Groupe en matière de croissance externe est raisonnée. Ainsi, tout projet d'acquisition fait l'objet d'un audit et d'une revue détaillée dans le cadre de due diligences. Pour ce faire, l'ensemble des fonctions support du Groupe est sollicité (fonctions juridiques, audit, finances, lignes de métiers, immobilier...) afin de délivrer un rapport qui est soumis au Comité Exécutif du Groupe, lequel établit ensuite une note explicative et motivée présentée au Conseil d'administration.

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de leur appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de STEF-TFE est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. Cette stratégie permet notamment de faciliter l'esprit d'appartenance, de fiabiliser les systèmes et les circuits d'information tout en développant les synergies entre les entités du Groupe.

Le processus d'intégration de nouvelles sociétés repose aussi sur l'adhésion des nouveaux collaborateurs du Groupe à la culture d'entreprise et aux valeurs du Groupe. L'accès rapide des nouveaux salariés au plan d'Epargne Entreprise est un facteur essentiel à cet égard.

Il est également important de souligner que le Groupe STEF-TFE s'est construit par rachats successifs d'entités (Frigorifiques de l'Union, Cryologic, Cavalieri), ce qui lui confère aujourd'hui une expérience avérée en matière d'intégration de sociétés.

### **4.2.2 Risques liés aux investissements du Groupe**

Face aux multiples enjeux de ses différents métiers et dans le souci de satisfaire ses clients, le Groupe STEF TFE veille à disposer d'outils d'exploitation conformes aux attentes du marché.

Cela suppose la mise en œuvre, chaque année, d'un programme d'investissements important dans les domaines immobiliers, informatiques et matériels roulants.

La définition du programme d'investissements est soumise à la validation du Comité Exécutif du Groupe qui opère les arbitrages nécessaires, notamment pour l'optimisation du retour sur investissement.

Compte tenu du poids relatif des investissements immobiliers (jusqu'à 75% du programme annuel d'investissement du Groupe), tout projet d'implantation ou d'extension d'une

plateforme ou d'un entrepôt résulte d'un accroissement de la demande ou d'une demande spécifique d'un client.

L'exploitation de certains contrats logistiques peut toutefois conduire le Groupe à s'exposer principalement à deux types de risques :

- lorsque les engagements d'investissements liés à l'exécution d'un contrat client sont de nature à se poursuivre postérieurement à la fin du contrat client ;
- lorsqu'en réponse à un appel d'offre, le Groupe est amené à construire un site dédié à un client unique.

Afin de limiter son exposition à ces deux risques, le Groupe met en œuvre une stratégie qui vise à :

- s'efforcer de négocier une durée de bail cohérente avec celle du contrat commercial sous-jacent ;
- construire des plateformes et des entrepôts facilement reconvertibles, ce qui suppose d'anticiper au niveau du cahier des charges de construction certaines dispositions techniques qui faciliteront la reconversion du site et son utilisation future dans un spectre plus large.

Le Groupe peut être amené à décider de ne pas porter les risques attachés à la propriété de certains investissements spécifiques, considérant que la reconversion ultérieure du site pour sa mise en conformité avec ses propres standards n'est pas envisageable. Dans ce cas, le Groupe cherche, en liaison avec ses clients, d'autres schémas financiers.

### **4.3. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

#### **4.3.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation**

Le Groupe opère dans un environnement fortement réglementé et ses résultats sont susceptibles de subir l'influence de la politique nationale et communautaire en matière sanitaire, environnementale et de transports. Comme dans tout secteur d'activité qui possède des caractéristiques similaires, le renforcement de la réglementation dans les domaines précités pourrait entraîner des dépenses supplémentaires de mise en conformité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

Pour atténuer ces risques, STEF-TFE ne se limite pas au strict respect des obligations réglementaires en la matière, mais a mis en place un ensemble de compétences internes et de moyens permettant d'anticiper les évolutions à venir, notamment, celles relatives à l'environnement ou résultant directement des procédés de production de froid.

A ce titre, STEF-TFE participe activement, au sein de différentes instances administratives et professionnelles, à l'élaboration d'une réglementation globale en matière sanitaire et environnementale.

Les axes d'intervention du Groupe, au travers d'équipes dédiées, se concentrent, d'une part, sur l'adaptation et l'amélioration des équipements et du matériel en termes de sécurité et de fiabilité, d'autre part sur la recherche de nouvelles technologies visant à réduire les effets de l'activité sur l'environnement et maîtriser l'énergie.

#### **4.3.2 Risques liés à la détention et l'exploitation de biens immobiliers**

L'activité du Groupe suppose l'exploitation d'un grand nombre de sites pour répondre aux besoins de ses clients. En outre, STEF-TFE considère son patrimoine immobilier comme un outil stratégique et différenciant. Le Groupe a donc choisi de détenir en propre ses actifs immobiliers (pleine propriété ou crédit-bail immobilier), ce qui l'expose aux risques inhérents à la détention et à l'exploitation de ces actifs.

## **Respect des normes environnementales**

Les sites du Groupe doivent respecter des normes strictes en matière d'environnement. En cas de non respect de ces normes, le Groupe devrait supporter les coûts de remise à niveau des sites, ce qui pourrait affecter la situation financière ou les résultats du Groupe.

Ainsi, afin de se prémunir de ces risques, tous les projets immobiliers, indépendamment de l'application de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE), prennent en compte les impacts environnementaux dans la ligne des prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et des préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale).

Par ailleurs, il est précisé qu'aucun entrepôt du Groupe n'est classé « SEVESO ».

## **Utilisation de fluides frigorigènes**

Concernant les fluides frigorigènes, les restrictions en matière d'utilisation devenant de plus en plus contraignantes (préservation de la couche d'ozone et réduction de l'effet de serre), le Groupe privilégie l'emploi de fluides naturels et cherche à optimiser l'efficacité énergétique de ses nouvelles installations frigorifiques.

Par ailleurs, l'arrêt de l'utilisation du fluide frigorigène HCFC-R22 étant programmé à moyen terme, un programme d'analyse des installations frigorifiques du Groupe est en cours pour définir les solutions techniques permettant le remplacement de ce fluide à terme.

## **Prévention des risques incendies**

STEF-TFE est exposé aux risques d'incendie d'un entrepôt ou d'une plate-forme, ce qui pourrait entraîner des coûts liés à la destruction de marchandises, à l'arrêt de l'exploitation et à la remise en l'état du site.

Les conséquences de ce risque paraissent limitées à l'échelle du Groupe compte tenu du nombre d'entrepôts et de plates-formes exploités. En outre, le maillage territorial du Groupe lui permettrait de basculer rapidement les flux logistiques affectés par l'incident vers un autre site.

Par ailleurs, s'agissant de la prévention des risques incendie, le Groupe consacre, chaque année, un montant significatif d'investissements à une politique de mise en sécurité des sites pour réduire au maximum les possibilités de survenance d'un sinistre et pour en minimiser la portée s'il venait à se produire.

## **Prévention des risques sanitaires**

Sur le plan de la prévention sanitaire et du risque « légionelle », un audit généralisé de la conformité de toutes les installations du Groupe possédant des tours aéro-réfrigérantes est en cours de réalisation.

## **Sécurité des personnes**

Les risques concernant la sécurité des personnes ont été identifiés dans le cadre d'un document unique et font l'objet d'un suivi périodique lors des audits d'exploitation qui sont réalisés.

### **4.3.3 Risques liés à l'exploitation d'une flotte véhicules**

Dans le domaine du transport, STEF-TFE est engagé dans un processus permanent de renouvellement de son parc de véhicules afin d'augmenter la sécurité, de diminuer la consommation de carburant et de limiter les atteintes à l'environnement.

## **4.4. RISQUES FINANCIERS**

### **4.4.1 Risque de liquidité**

Au 31 décembre 2007, STEF-TFE dispose d'une trésorerie disponible de 69,1 millions d'euros.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la société-mère. STEF-TFE dispose au 31 décembre 2007 de 17 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 148 millions d'euros. Elles sont utilisées à hauteur de 88,5 millions au 31 décembre 2007. Les tirages sont effectués pour des périodes comprises entre 10 jours et trois mois et portent intérêt au taux du jour du tirage. Les sociétés STEF-TFE et STEF-TFE Transport disposent également d'autorisations de découverts totalisant 82 millions d'euros, dont 23 millions d'euros non utilisés. Au 31 mai 2008, la société mère STEF TFE dispose toujours de ces 17 lignes de crédit confirmées à moyen terme, dont certaines ont été réajustées, permettant ainsi d'augmenter le volume des autorisations à 155 millions. A cette même date du 31 mai 2008, elles sont utilisées à hauteur de 130 millions d'euros. Au niveau des autorisations de découverts, le montant non utilisé ressort à 14 millions d'euros.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées et les autorisations de découvert disponibles, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une bonne maîtrise de sa liquidité.

Le Groupe STEF-TFE s'est également engagé, au titre de son dispositif de crédit confirmé à moyen terme, à respecter un certain nombre de covenants financiers et de clauses juridiques dont les principales caractéristiques sont présentées dans la partie 10.2 du présent Document de Référence.

Les principaux ratios financiers sont :

$$\text{Ratio de gearing} : \frac{\text{Endettement net consolidé}}{\text{Fonds propres consolidés}}$$

$$\text{Couverture des frais financiers} : \frac{\text{EBITDA}}{\text{Charges financières consolidées}}$$

#### Niveau de fonds propres consolidés

*Les modalités de calcul de ces ratios peuvent varier selon les contrats de crédit.*

Les principaux niveaux à respecter sont présentés dans la partie 10.2 du présent Document de Référence. Les niveaux les plus restrictifs sont mentionnés ci-dessous :

- Ratio de gearing < 1,3 (ce ratio concerne une ligne de crédit d'un montant peu significatif, à proche maturité et n'est pas représentatif des principaux niveaux à respecter présentés en section 10.2 du Document de Référence)
- Couverture des frais financiers > 6,5x
- Niveau de fonds propres consolidés > 202 M€

En ce qui concerne les clauses juridiques, elles sont majoritairement constituées des clauses suivantes : clause de défaut croisé, clause « pari passu », clause de « negative pledge ».

A ce jour, le Groupe ne s'est jamais trouvé confronté à une situation d'exigibilité anticipée de ces contrats de financement pour non respect de ces ratios financiers ou des clauses précitées. La direction générale veille à ce que les décisions stratégiques n'aillent pas à l'encontre du respect de ces engagements.

D'une manière générale, compte tenu de sa situation financière à la date d'enregistrement du Document de Référence, La Société estime ne pas présenter de risque de liquidité.

#### 4.4.2 Risque de taux d'intérêt

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement financier consolidé du Groupe est essentiellement à taux variable, qu'il s'agisse des tirages à court terme sur lignes confirmées à long terme ou de l'endettement en crédit-bail et en prêt long terme hypothécaire qui constituent les deux modes habituels de financement des immobilisations.

Les dettes financières ont des structures de taux suivantes :

en milliers d'euros	2007		
	Total	Taux fixes	Taux variable
Emprunts bancaires	172 262	0	172 262
Dettes liées à des locations financement	120 822	16 839	103 983
Dettes financières diverses	18 061	12 655	5 406
Découverts bancaires et crédits à court terme	75 974	0	75 974
<b>Total des dettes financières</b>	<b>387 119</b>	<b>29 494</b>	<b>357 625</b>

#### Echéancier des actifs et des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2007 les actifs et passifs financiers du Groupe qui sont exposés aux variations des taux d'intérêt. Ces actifs et passifs comprennent les instruments dérivés de taux qui sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

En milliers d'euros	Total	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits	172 262	107 697	44 038	20 527
Location financement	120 822	12 845	46 969	61 009
Dettes financières diverses	18 061	15 517	2 544	
Autres crédits à court terme	17 000	17 000		
Découverts bancaires	58 974	58 974		
<b>Passifs financiers</b>	<b>387 119</b>	<b>212 033</b>	<b>93 551</b>	<b>81 536</b>
Autres actifs financiers non courants	3 958		3 958	
Prêts et créances des activités de financement <sup>1</sup>	10 815	113	403	10 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 059	69 059		
<b>Actifs financiers</b>	<b>83 832</b>	<b>69 172</b>	<b>4 361</b>	<b>10 299</b>
<b>Position nette</b>	<b>303 287</b>	<b>142 861</b>	<b>89 190</b>	<b>71 237</b>
<b>Hors bilan</b>	<b>-301 592</b>	<b>11 308</b>	<b>-316 000</b>	<b>3 100</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1 695</b>	<b>154 169</b>	<b>-226 810</b>	<b>74 337</b>

<sup>1</sup> les 10,8 millions d'euros de prêts et créances des activités de financement correspondent au montant des prêts à construction n'avant actualisation. Les prêts à construction s'élèvent à 5,8 millions d'euros dans les comptes consolidés 2007 et tiennent compte d'un effet d'actualisation de 5 millions d'euros

Les montants insérés dans la rubrique hors-bilan du tableau ci-dessus sont de trois natures :

- des garanties de 11,3 millions d'euros portant sur les contrats de financement véhicules qui sont des engagements récurrents qui sont mis à jour annuellement suivant les besoins (donc horizon < 1 an) ;
- une caution de 3,1 millions d'euros pour garantir la bonne exécution de la convention de délégation de service public conclue avec l'Office des Transports de Corse, soit pour une durée de 6 ans et demi à partir de juillet 2007 (donc > 5 ans) ;
- Des instruments dérivés mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement et dont la valeur notionnelle s'élevait au 31 décembre 2007 à 316 millions d'euros.

Le groupe n'a pas d'autres actifs ou engagements hors bilan du fait desquels une variation des taux d'intérêt se traduirait par une variation de la charge d'intérêts inscrite à son compte de résultat.

Tous les engagements hors bilan du groupe au 31 décembre 2007 sont décrits dans la partie 4.24 de l'annexe des comptes consolidés clos au 31 décembre 2007.

#### Sensibilité de la situation du Groupe à une évolution des taux

Le tableau ci-dessous mesure la sensibilité des actifs et passifs financiers à taux variable à une évolution de 100 points de base (bps) des taux d'intérêts et l'impact qu'une telle évolution aurait sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2007 :

Milliers d'euros	Impact en résultat		Impact en Capitaux Propres	
	Hausse de 100 bps	Baisse de 100 bps	Hausse de 100 bps	Baisse de 100 bps
Charges d'intérêt sur actifs/ passifs à taux variables	-85	2 085	0	0
Variation de juste valeur des dérivés	2 249	-1 297	439	-262
<b>Impact net</b>	<b>2 164</b>	<b>788</b>	<b>439</b>	<b>-262</b>

Les impacts inscrits en capitaux propres résultent de l'application de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux instruments dérivés éligibles

Le tableau ci-dessous mesure la sensibilité des actifs et passifs financiers à taux variable à une évolution de 200 points de base (bps) des taux d'intérêts et l'impact qu'une telle évolution aurait sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2007 :

Milliers d'euros	Impact en résultat		Impact en Capitaux Propres	
	Hausse de 200 bps	Baisse de 200 bps	Hausse de 200 bps	Baisse de 200 bps
Charges d'intérêt sur actifs/ passifs à taux variables	-170	4 170	0	0
Variation de juste valeur des dérivés	4 504	-1 496	879	-312
<b>Impact net</b>	<b>4 334</b>	<b>2 674</b>	<b>879</b>	<b>-312</b>

Les impacts inscrits en capitaux propres résultent de l'application de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux instruments dérivés éligibles

#### Stratégie de couverture du risque de taux

Pour se couvrir du risque de taux, le Groupe met en place des instruments dérivés de taux qui peuvent être des swaps, des options, ou des combinaisons des deux instruments précités. Ces instruments ne sont pas, en règle générale, adossés à des dettes financières spécifiques.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait de huit instruments (cinq en France, trois en Espagne) dont les caractéristiques étaient les suivantes :

#### Instruments souscrits en France

La situation des marchés financiers, au début de l'année 2007, laissait présager de nouvelles hausses des taux directeurs. Le Groupe a alors décidé de procéder à un réaménagement de sa politique de couverture de taux qui l'a conduit à mettre en place cinq nouveaux instruments venant prendre le relais d'un cap de 100 millions d'euros, souscrit en 2006 et arrivant à échéance au 1<sup>er</sup> mars 2007, mais aussi du swap de 100 millions d'euros qui a fait l'objet d'une résiliation anticipée.

L'analyse du profil de la dette consolidée a conduit à réajuster, à la hausse, la base à couvrir.

Les nouveaux instruments souscrits représentent un notionnel de 280 millions d'euros (contre 200 millions d'euros en 2006), couvrant pratiquement la totalité des lignes de financement à taux variable du Groupe, hors découverts et dettes financière diverses.

Deux caps de 100 millions d'euros de notionnel unitaire ont ainsi été souscrits au printemps 2007 permettant de recevoir à chaque échéance la différence entre l'Euribor 3 mois et 4% lorsque l'Euribor 3 mois est supérieur à 4%. Ces deux instruments qui représentent le pilier de la stratégie de couverture de taux ont été souscrits pour une période de deux années avec des échéances prévues dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

Par ailleurs trois autres instruments viennent compléter la couverture. De montants plus faibles (notionnels de 20 et 40 millions d'euros) ils ont, comme dénominateur commun avec les deux caps précités, d'avoir des échéances proches, puisqu'ils se terminent tous à l'horizon février - mars 2009.

## Instruments souscrits en Espagne

En Espagne, existent trois instruments de couverture mis en place, en 2006, afin de couvrir un risque de taux inhérent à des contrats de financement de crédit-bail indexés sur du taux variable. Ces instruments représentent un notionnel consolidé de 36 millions d'euros.

Un swap de 25 millions d'euros de notionnel, amortissable mensuellement, permettant d'échanger l'Euribor 6 mois contre un taux fixe de 3.82%. Cet instrument, souscrit en juillet 2006, a une période de validité de 3 ans.

Un swap de 6 millions d'euros de notionnel, non amortissable, permettant de recevoir à chaque échéance annuelle l'Euribor 12 mois et de payer un taux fixe compris dans une fourchette entre 2.75% au minimum et 4.75% au maximum selon la variation de l'Euribor 12 mois. Cet instrument, souscrit en janvier 2006, a une période de validité de 5 ans.

Un swap désactivant d'un notionnel de 5 millions d'euros, non amortissable, permettant de recevoir à chaque échéance trimestrielle l'Euribor 3 mois et de payer annuellement un taux compris dans une fourchette entre 2.90% au minimum et 3.50% au maximum selon la variation de l'Euribor 12 mois et l'Euribor 12 mois si la barrière est désactivée. Cet instrument, souscrit en mars 2006, a une période de validité de 4 ans et 9 mois, et prendra fin en décembre 2010.

L'objectif du Groupe en terme de gestion du risque de taux d'intérêt est de progressivement rentrer dans une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la signature de nouveaux contrats de financements immobiliers. Cette nouvelle orientation de la politique de couverture du Groupe, déjà mise en œuvre chez Cavalieri avec la signature d'un swap de taux parfaitement adossé au financement de la plate forme de Tavazzano, doit permettre à terme d'optimiser l'adossement des instruments de couvertures aux dettes sous-jacentes tout en optimisant son efficacité et en respectant les obligations comptables en terme de comptabilité de couverture.

### **4.4.3** Risque de crédit-client

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats du Groupe.

Afin de limiter le risque de crédit-client, STEF-TFE a mis en place un dispositif d'assurance crédit pour la filière transport qui a pour effet, d'une part, d'évaluer en amont la situation financière d'un client potentiel et, d'autre part, de garantir la société en cas de défaillance d'un client.

Par ailleurs, en application de la loi du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports, les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Enfin, les outils juridiques tels que « l'action directe » du transporteur à l'égard de l'expéditeur et / ou destinataire au sens de l'article L.132-8 du Code de commerce et le droit de rétention sur les marchandises de l'entrepoteur permettent au Groupe de réduire significativement le risque de non recouvrement en matière de créances commerciales.

### **4.4.4** Risque de change

STEF-TFE estime que le risque de change auquel il est confronté n'est pas significatif. En effet, les activités du Groupe sont essentiellement localisées dans la zone Euro (France, Espagne, Portugal, Benelux, Italie) et elles ne comportent que peu d'échanges avec d'autres zones monétaires.

### **4.4.5** Risque sur le gazole

En tant que consommateur important de gazole, STEF-TFE, qui est exposé aux variations du prix de ce carburant, n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes légaux de répercussion de cette charge (Loi du 5 janvier

2006 relative à la sécurité et au développement des transports prévoit notamment la prise en compte de la variation des charges liée à la variation des coûts du carburant dans les prix de transport), le Groupe privilégie essentiellement l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations. Les mécanismes prévus par la loi en matière de répercussion reposent sur un indice mensuel officiel dont il faut attendre la parution pour enclencher le processus d'indexation. Il y a donc un léger décalage dans le temps entre l'observation d'une hausse du prix de gazole et la répercussion sur le prix des prestations.

#### **4.5. RISQUES JURIDIQUES**

En matière de responsabilité, les mécanismes de limitation de responsabilité sont déterminés à la fois par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment le contrat type applicable aux transports routiers de marchandises périssables et le règlement professionnel type des entrepôts frigorifiques) et par les clauses des conditions générales de prestations qui sont appliquées dans l'ensemble du Groupe. Ces mécanismes permettent de limiter, selon le cas, la responsabilité de la société au montant de la prestation effectuée ou à celui de la marchandise déclarée. A défaut de déclaration de valeur, un barème réglementaire d'indemnisation au poids s'applique.

#### **4.6. LITIGES ET CONTENTIEUX D'ORDRE JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL**

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

A la connaissance de la société, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

#### **4.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES**

Le Groupe dispose au travers de ses programmes d'assurances des couvertures les plus appropriées possibles aux responsabilités qu'il assume et aux risques auxquels il peut être confronté.

La diversité des activités menées par le Groupe STEF-TFE fait l'objet d'un programme d'assurance particulièrement adapté, en complément de la politique de prévention des risques, que le Groupe a choisi d'orienter sur trois axes fondamentaux : la protection financière des biens et du bilan des sociétés du Groupe, la protection de ses actionnaires et salariés et enfin, la garantie des responsabilités encourues par le Groupe à l'égard de ses clients, fournisseurs et des tiers.

Dans le cadre d'une politique de gestion structurée de ses risques, le Groupe s'emploie à optimiser et à pérenniser ses couvertures afin d'obtenir les meilleures protections possibles tout en maîtrisant les coûts pour maintenir sa compétitivité.

Le Groupe s'est orienté, de longue date, vers une centralisation de la gestion de sa politique d'assurance et l'ensemble des contrats d'assurance est conclu avec des sociétés d'assurance de premier plan.

Des polices d'assurances pluri-annuelles, dites « master », sont en place pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, responsabilité civile entreprise et responsabilité civile marchandises transportées.

S'agissant des filiales non couvertes par les polices « master » et lorsque les réglementations des pays concernés l'exigent, des polices ont été négociées sur le plan local selon les principes des « meilleures pratiques de la place », les polices « Master » intervenant, dans la majorité des cas, en différence de limites (DIL) et différences de conditions (DIC).

Les contrats d'assurance souscrits sont principalement les suivants.



- La police dommages accidentels, assortie d'un volet « perte d'exploitation », est structurée avec un volet « tous risques sauf plafonné ». Elle couvre, au titre des garanties principales, les risques d'incendies, foudre, explosion, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages aux denrées suite à l'arrêt ou aux dysfonctionnements accidentels de l'installation de réfrigération. Les montants garantis et les franchises sont adaptés aux risques encourus.
- Des garanties complémentaires existent s'agissant de certaines catégories de sinistres (effondrement, bris de machine, vols et détériorations...), pour lesquels des plafonds d'indemnisation particuliers s'appliquent.
- Des polices dommages spécifiques sont souscrites pour les risques simples (immeubles de bureaux, habitations, siège), risques politiques et risques informatiques.
- La police « responsabilité civile master » intègre quatre garanties : exploitation, dépositaire, après livraison et professionnelle. Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe. Le contrat prévoit des couvertures maximales, par année d'assurance, dont les montants sont étudiés suivant les natures de responsabilité et les franchises sont déterminées suivant ces mêmes principes.

Afin de répondre à la complexité grandissante des activités du Groupe, des polices spécifiques en matière de responsabilité civile viennent compléter le dispositif en place.

Il s'agit, notamment, de la responsabilité civile « atteinte à l'environnement » destinée à garantir la pollution accidentelle et graduelle liée à l'exploitation des sites du Groupe en France et à l'étranger ainsi que les dommages environnementaux causés aux espèces et habitats naturels protégés.

Chacune de ces polices responsabilité civile spécifique comporte un plafond de garantie qui lui est propre.

La police « responsabilité civile marchandises transportées » couvre les dommages matériels causés aux marchandises transportées suite à divers événements subis par ces dernières à l'occasion de leur transport, y compris lors de leur séjour en transit sur plate-forme. Elle intègre, pour l'essentiel, une garantie responsabilité civile contractuelle, une garantie transit plateforme, une garantie professionnelle et une garantie commissionnaire en douane. Cette police intervient dans des cas déterminés en différence de limites et de conditions des polices « responsabilité civile marchandises transportées » souscrites sur le plan local.

Enfin, les risques automobiles des sociétés du Groupe sont couverts par des programmes d'assurances automobiles. La police « flotte entreprise Groupe » couvre les tracteurs, semi-remorques, porteurs, véhicules utilitaires et de service et engins de manutention qu'ils soient en propriété, en location ou prêtés. Cette police comprend, à titre principal, un volet responsabilité civile conformément à la loi, une garantie dommages tous accidents, une garantie incendie, une garantie vol, une couverture dommages corporels du conducteur et une couverture dépannage, remorquage et relevage. Des plafonds de garantie s'appliquent suivant la nature des risques couverts. Les principales franchises varient suivant la nature du risque et les catégories de véhicules de la flotte.

Le Groupe n'a pas connu de sinistre majeur en 2005, 2006 et 2007.

A titre indicatif, le coût global de la politique d'assurance menée par le groupe en 2007 s'est élevé à 15,4 M€ comme présenté dans la partie 20.1.5.4.4 intitulée « Consommations en provenances des tiers ».

## **Conclusion**

La Société estime que le Groupe STEF-TFE bénéficie de conditions d'assurances satisfaisantes dans le cadre de son activité courante et qu'il dispose d'une couverture l'assurant contre les risques auxquels il est exposé, compte-tenu de son activité. La Société n'a pas identifié, à la date du Document de Référence, de risque significatif pesant sur le Groupe STEF-TFE et non ou insuffisamment assuré.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. Raison sociale et nom de l'émetteur

STEF-TFE

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

RCS Paris : 999 990 005

#### 5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 21 décembre 1976 pour une durée de 99 ans. Elle était alors dénommée « Société Financière et Maritime de Participations » ou « SFMP ». Sauf dissolution anticipée ou prorogation, l'existence de la Société prendra fin le 21 décembre 2075.

#### 5.1.4. Siège social et forme juridique

Adresse du siège : 93 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France.

Téléphone : 01 40 74 28 28

STEF-TFE est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce, applicable aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes dispositions légales applicables aux sociétés commerciales. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par les statuts.

#### 5.1.5. Évènements importants dans le développement des activités de la Société.

Le Groupe est originellement issu de l'ancienne structure Société Financière et Maritime de Participations (SFMP) devenue Financière de l'Atlantique, filiale de la CGMF (Compagnie Générale Maritime et Financière) qui en regroupait ses actifs non maritimes. Il est né du rapprochement, mené par son management actuel, de différentes sociétés spécialisées dans le secteur du froid (transport et entreposage).

**1976** : création de la Société Financière et Maritime de Participations, société de portefeuille cotée détenant des actifs financiers et de l'immobilier.

**1985** : La SFMP devient Financière de l'Atlantique.

**1987** : acquisition auprès de la SNCF de STEF, société d'entreposage frigorifique cotée en bourse, et de sa filiale TRADIMAR, spécialisée dans la logistique des produits de la mer et des filiales de transport de produits surgelés.

**1989** : acquisition de 33% de TFE, leader du transport frigorifique en France. Cette participation est portée progressivement à 100%.

**1992 -**

**1994** : politique active de croissance externe avec l'acquisition de nombreuses sociétés spécialisées dans le transport et la logistique en température contrôlée.

**1993** : la Financière de l'Atlantique est privatisée et cédée à son management, mené par Francis Lemor et Bernard Jolivet, réunis au sein d'une société holding aux côtés d'investisseurs institutionnels. Un FCPE est également créé, cette même année, pour, dès l'origine, associer les salariés au capital.

**1996** : plusieurs Offres Publiques de Retrait suivies d'un retrait obligatoire sont lancées sur les sociétés cotées du Groupe dont la Financière de l'Atlantique et STEF. Restructuration du Groupe par la fusion de plusieurs sociétés, dont la principale est la fusion de la Financière de l'Atlantique et STEF. La nouvelle entité prend le nom de STEF.

- 1997** : STEF fusionne avec sa société mère et prend le nom de STEF-TFE.
- 1998** : admission à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris du nouveau groupe.
- 1999** : création d'IMMOSTEF.
- 2000** : création d'AGROSTAR, pôle Systèmes d'Information du Groupe et de la supply-chain agroalimentaire.
- 2002** : prise de contrôle de Navarro, société spécialisée dans la logistique de produits frais, dont le Groupe détenait auparavant 38% du capital.
- 2005** : prise de participation minoritaire dans le groupe Cavalieri avec possibilité de monter progressivement au capital à partir de 2007. L'entreprise, partenaire historique de STEF-TFE en Italie, est spécialisée dans le transport et la logistique des produits frais.
- 2006** : acquisition du groupe Cryologic, acteur majeur de l'entreposage frigorifique en France.
- 2007** : montée à 90% au capital de Cavalieri.

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

#### 5.2.1.1 Evolution historique des investissements

Les montants des investissements engagés sur les trois derniers exercices sont les suivants :

M€	déc-05	déc-06	déc-07
Immobilier	45.4	42.8	53.1
Matériel de transport	6.3	5.2	4.0
Autres investissements (incorporels, mobilier, informatique..)	53.6	42.1	27.6
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	<b>105.4</b>	<b>90.1</b>	<b>84.7</b>
<b>Investissements financiers</b>	<b>12.0</b>	<b>30.2</b>	<b>18.4</b>

Le tableau ci-dessus est un historique des investissements réalisés par le Groupe au cours des 3 derniers exercices. Les montants indiqués sont ceux qui ressortent des tableaux de flux de trésorerie du Groupe pour les exercices considérés.

#### 5.2.1.2 Commentaires sur les investissements corporels et incorporels historiques

Les investissements immobiliers représentent des acquisitions de terrains, des constructions de nouveaux sites, des extensions de sites existants, des agencements et du matériel de sécurité (porte coupe feu,...).

Le matériel de transport représente uniquement des véhicules très spécifiques (notamment des semi-remorques avec des aménagements particuliers) pour lesquels le Groupe est en location financement avec option d'achat.

Le reste du matériel de transport qui représente l'essentiel du parc est constitué de véhicules plus standard qui ne sont pas repris dans ce tableau car ce sont des locations simples conclues avec des captives de constructeurs et sans engagement de reprise de la part du Groupe.

Les autres investissements représentent du matériel de manutention, des équipements mobiles et des acquisitions de logiciels ou de matériel informatique.

La répartition des investissements immobiliers entre les différents métiers du Groupe (transport et logistique) est définie en fonction des besoins de chacun des métiers.

### 5.2.1.3 Commentaires sur les investissements financiers historiques

Les années 2006 et 2007 ont vu la réalisation de deux opérations de croissance majeures pour l'avenir du Groupe :

- l'une concerne le développement européen du Groupe avec la prise de contrôle de la société Cavalieri, société spécialisée dans le transport et la logistique des produits frais en Italie. La montée en puissance du Groupe STEF-TFE chez Cavalieri s'est faite en plusieurs étapes pour arriver à 90% de détention à fin 2007, le Groupe ayant la possibilité de monter à 100% d'ici 2010. Cet investissement ressort, en cumul depuis 2005, à un peu plus de 22 millions d'euros pour la quote-part détenue par le Groupe. Cette acquisition permet au Groupe de compléter son dispositif européen avec un réseau constitué de 26 sites dans un pays où les organisations logistiques sont en pleine mutation.
- l'autre opération, réalisée en janvier 2006, concerne l'acquisition de la société Cryologic pour un montant de 38,9 millions d'euros. Cette acquisition a permis au Groupe de renforcer sa présence en France dans le secteur de l'entreposage frigorifique, avec notamment 2,75 millions de mètres cubes de capacité d'entreposage.

### 5.2.2. Principaux investissements en cours

Sur l'exercice en cours, un certain nombre d'investissements, de maintien et de développement, planifiés en 2007 seront achevés.

On citera notamment la mise en service d'une nouvelle plateforme transport à Valence (26), et d'une seconde dédiée aux produits de la mer sur la zone sud est. Parallèlement, le Groupe a entrepris un programme d'extension de sites existants sur des réserves foncières disponibles et dans des zones d'activité économique à fort dynamisme (régions Ile de France et Rhône-Alpes).

Au plan financier une part significative de ces réalisations immobilières (nouveaux sites ou extensions) a été financée sur ressources externes via la mise en place de contrats de crédit long terme ou de crédit-bail (par voie d'avenant à des contrats existants lorsqu'il s'agit d'extensions de sites) dont les durées vont de 13 à 15 ans.

### 5.2.3. Principaux investissements planifiés

Dans la droite ligne des exercices précédents, le Groupe poursuivra sur 2008 son programme d'investissements immobiliers avec, comme objectif principal, de disposer d'un outil d'exploitation toujours en phase avec les attentes du marché et en conformité avec les exigences techniques des métiers du transport et de la logistique.

Ainsi, au titre de l'exercice en cours, le Comité Exécutif du Groupe a entériné un volume d'investissement immobilier, tant de maintien que de développement, qui devrait représenter près de 100 millions d'euros.

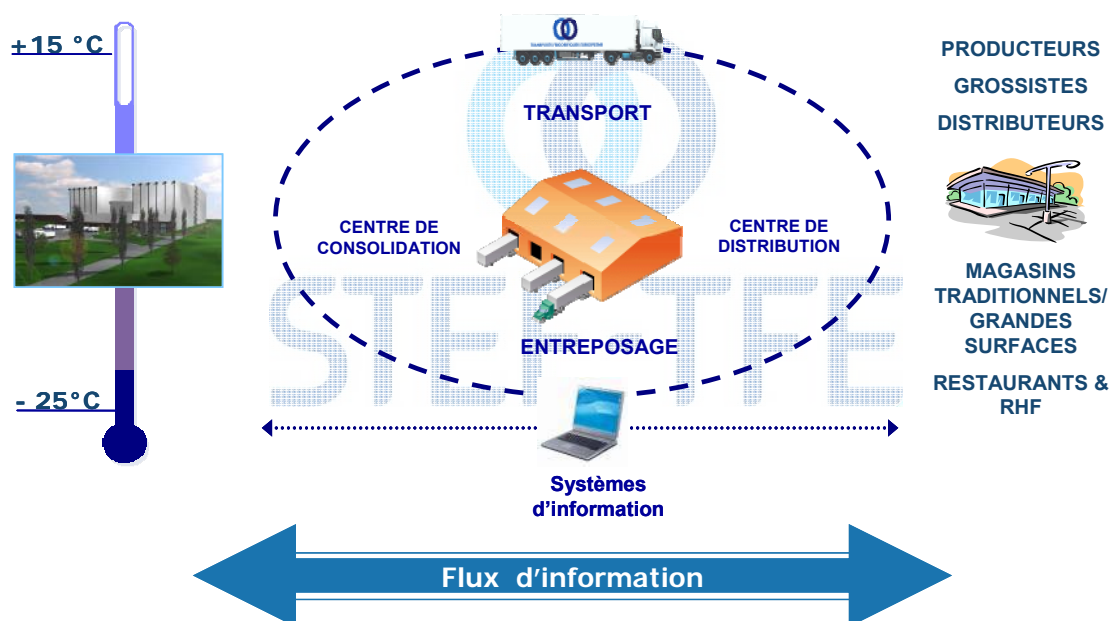
Pour ce type d'opération, il est généralement fait appel, aux moyens classiques de financement, qui impliquent un recours aux ressources externes, principalement sous forme de prêt à long terme ou de crédit-bail.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

STEF-TFE est le spécialiste européen du transport et de la logistique sous température dirigée. A la différence de nombre d'opérateurs européens, STEF-TFE apparaît comme un acteur intégré et spécialisé du transport et de la logistique sous température dirigée.

#### POSITIONNEMENT DE STEF-TFE



Source : Société

Le Groupe est structuré autour de quatre pôles :

le **Pôle Transport**, avec **TFE** pour les produits frais et surgelés et **TRADIMAR** pour les produits de la mer, qui concentre son expertise autour de deux axes :

- groupage de messagerie ;
- transport de lots, tout en étant le point d'appui du Pôle Logistique sur les transports dédiés.

le **Pôle Logistique**, qui sous la marque unique **STEF** gère les prestations logistiques frais et surgelés pour les industriels, la grande distribution et la restauration hors foyer ;

le **Pôle Activités Européennes** regroupe les activités domestiques dans les pays hors France ainsi que l'ensemble des flux européens opérés par des entités dédiées à cette activité. Ce pôle ne représente pas une entité opérationnelle mais une direction générale dédiée qui a pour mission principale d'animer et de coordonner l'ensemble des activités du Groupe hors de France, y compris l'activité de commission de transport à destination des pays européens.

le **Pôle Systèmes d'Information**, avec **AGROSTAR** qui regroupe l'ensemble des équipes informatiques, travaille principalement sur l'informatique métier.

Avec la **Compagnie Méridionale de Navigation**, l'activité maritime représente environ 5% du chiffre d'affaires global du Groupe. Même si l'activité de transport de fret représente la partie principale de son activité, elle est traitée à part en raison des spécificités de son marché.

## 6.1.1 Le Pôle Transport

Les activités transport du Groupe sont organisées en deux réseaux:

### 6.1.1.1 Le réseau TFE

La principale activité du Réseau TFE, organisé au travers de filiales régionales, est l'exploitation d'un réseau de transport et de distribution sous température contrôlée.

Ce réseau, sans équivalent en France, assure chaque jour et généralement en moins de 24 heures (jour A/jour B) la livraison de 15 000 destinataires (100 000 livraisons par semaine).

Il dispose, en France, de 56 plates-formes sous température dirigée (0°C/+4°C), situées tant dans les zones de production que dans les zones de consommation et de distribution.

### 6.1.1.2 Le réseau TRADIMAR

Le Réseau TRADIMAR, qui comprend les activités de transport et de logistique des produits de la mer, est présent principalement en France mais également dans les pays européens actifs sur ce marché tant en termes de production que de consommation : Angleterre, Ecosse, Italie et au travers d'un partenariat en Espagne.

Il gère 24 plates-formes uniquement consacrées à l'activité de marée.

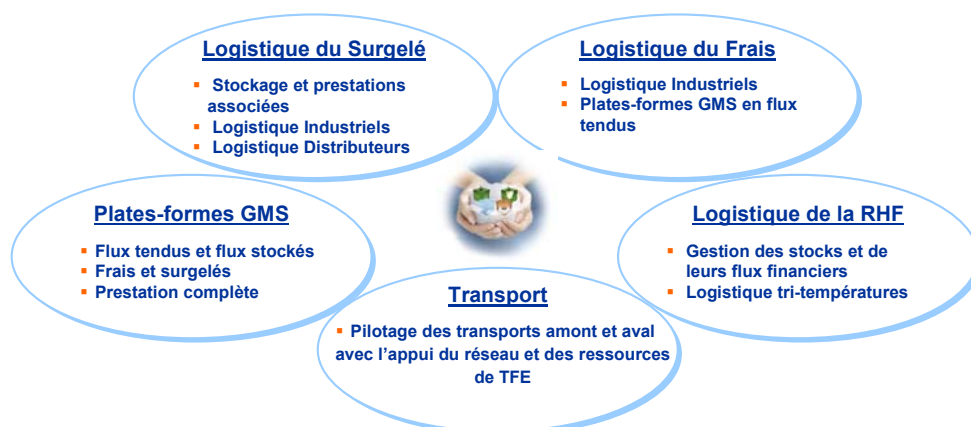
A compter de 2008, le transport des produits surgelés sera progressivement adossé à TRADIMAR.

## 6.1.2 Le Pôle Logistique

Le Pôle Logistique comprend l'ensemble des activités logistiques du Groupe STEF-TFE à l'exception de celles intégrées au pôle Affaires Européennes en 2007. Le Groupe propose ses prestations par l'intermédiaire de filiales locales en France. C'est sous la marque STEF que sont commercialisées les prestations du Groupe en France.

L'offre de STEF-TFE en matière de logistique concerne les produits frais et les produits surgelés et s'adresse aux industriels, à la grande distribution et à la restauration hors foyer. L'acquisition, en 2006, de Cryologic, spécialisée dans l'entreposage frigorifique, a permis de compléter le réseau logistique français du Groupe. Cette acquisition s'est révélée complémentaire tant en termes de clientèle que de présence géographique.

### DOMAINES DE COMPÉTENCES



Source : Société

STEF-TFE propose une très large gamme de prestations à destination de ses clients afin de répondre à tous leurs besoins, que ces derniers soit informationnels, organisationnels ou opérationnels :

études et audit : optimisation de la Supply Chain, études et ingénierie logistique, opportunité d'externalisation, interconnexion avec les systèmes d'information des clients ;

flux physiques :

- o opérations logistiques : gestion des approvisionnements, gestion des stocks, entreposage, préparation des commandes, cross docking, organisation des livraisons,
- o prestations associées : congélation, surgélation, transformation des produits, conditionnement à façon, co-packing,

pilotage des transports amont et aval :

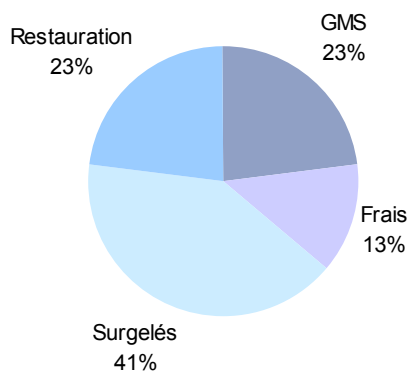
- o organisation transport,
- o affrètement,

reporting et gestion des flux :

- o tracing & tracking des envois, tableaux de bord de suivi d'activité,
- o management de la supply chain : gestion des relations fournisseurs, gestion des commandes,
- o flux d'information, commerciaux, administratifs et financiers.

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES LOGISTIQUE (STEF) EN 2007

---



Source : Société

#### 6.1.3. Le Pôle Affaires Européennes

Un Pôle des Affaires Européennes a été constitué à compter du 1er janvier 2007 afin de piloter la plupart des activités domestiques hors de France c'est-à-dire l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Italie, la Grande Bretagne et la Suisse, à l'exception des activités produits de la mer en Ecosse et en Italie pour des raisons de spécificité du produit. Ce pôle couvre, par ailleurs, les structures spécialisées opérant sur les flux européens ainsi que sur le Maghreb.

La constitution de ce pôle résulte du constat de la spécificité des marchés locaux et de la nécessité de piloter la croissance future du Groupe dans ces pays en intégrant ces spécificités. Par ailleurs le développement en chiffre d'affaires des filiales européennes, l'intégration de Cavaliere, lui-même engagé dans une logique de croissance avec acquisition de fonds de commerce et déploiement du dispositif immobilier, renforcent le bien fondé de cette structuration.

*Le pôle des Affaires Européennes a représenté un chiffre d'affaires global de 335,4 millions d'euros en 2007.*

#### 6.1.4. Le Pôle Systèmes d'Information du Groupe et de la supply chain agroalimentaire

Le pôle AGROSTAR regroupe la totalité des systèmes d'information de STEF-TFE et intervient essentiellement comme maître d'ouvrage délégué pour le compte du Groupe STEF-TFE.

Les principaux systèmes d'information du Groupe STEF-TFE sont les suivants :

- **TMS (Transport Management System)** : cette plate-forme applicative est un outil de gestion du transport intégré. Elle est composée d'un ensemble d'applications agrégées : gestion du planning, facturation des positions, gestion des sous-traitants, suivi des litiges... Elle dispose aussi d'un portail Web (TFE Online) qui permet les échanges de données via EDI avec ses clients ;
- **WMS (Warehouse Management System)** : cette plate-forme est utilisée pour la gestion de l'entrepôt et son optimisation. Il s'agit d'un ensemble applicatif reposant sur une base de données Oracle ouverte vers l'extérieur avec des services Web à destination des clients et des fournisseurs ;
- **Plate-forme SAP** : le paysage SAP du Groupe STEF-TFE est unique pour l'ensemble de ses filiales européennes. Il est constitué d'un système de production principal, en version 4.7, supportant les principales fonctions de l'entreprise, à travers les modules HR (Ressources Humaines), FI (Finance), CO (Contrôle de gestion), MM (Gestion des Achats, approvisionnements et stocks) et PM (Gestion de la maintenance). Un second système, en version ECC 6.0 supporte l'activité FSCM (Financial Supply Chain Management - recouvrement des créances clients), ainsi que BW (Reporting) et le portail ESS-MSS (gestion des notes de frais) ;
- **applications transverses** : il s'agit d'un ensemble d'applications dédiées à des domaines fonctionnels spécifiques : employés, tiers, chronotachygraphe, gestion carburant, outil décisionnel (info manager).

#### 6.1.5 Les autres activités

##### Maritime

Les activités maritimes sont regroupées au sein de STIM d'Orbigny, qui contrôle entièrement Sata-Minfos (courtage maritime). STIM d'Orbigny détient une participation majoritaire (55%) dans la Holding Compagnie Méridionale de Participation (CMP), qui contrôle la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), le solde du capital étant détenu par la SNCM. La CMN assure une partie de la desserte maritime, passagers et fret (le fret représentant 59% de son chiffre d'affaires) entre Marseille et la Corse dans le cadre d'un contrat passé avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 décembre 2013. Elle assure également une liaison avec la Sardaigne.

##### L'immobilier et les autres services

Le pôle immobilier englobant progressivement, depuis sa création, l'ensemble des outils d'exploitation, son périmètre ne se réduit plus au seul immobilier à usage locatif. Ce dernier ne concerne plus que les sites de Bordeaux (SCI Bruges Conteneurs) pour 3.000 m<sup>2</sup> de bureaux et entrepôts et Suresnes (FIM) pour 6.800 m<sup>2</sup> de bureaux et activités. Ces deux ensembles, presque totalement occupés au 31 décembre, apportent un chiffre d'affaires externe de 2,4 millions d'euros.

Le patrimoine d'exploitation, hormis les ensembles immobiliers encore détenus par STEF-TFE et STEF-TFE Transport, est structuré en filiales. La plupart de ces filiales détiennent des ensembles immobiliers qui sont donnés en location à l'intérieur du Groupe. Quelques unes portent des réserves foncières. Le pôle immobilier ainsi déterminé comprend 51 filiales et 53 sites d'exploitation, dont 33 sont rattachés à la société IMMOSTEF.

Le Groupe détient de longue date une activité de négoce de vins exploitée au sein d'une filiale dénommée les Chais de la Transat qui a réalisée en 2007, 4,6 millions d'euros de chiffre d'affaires.



## 6.2. MARCHÉ DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE

### 6.2.1 Présentation du marché

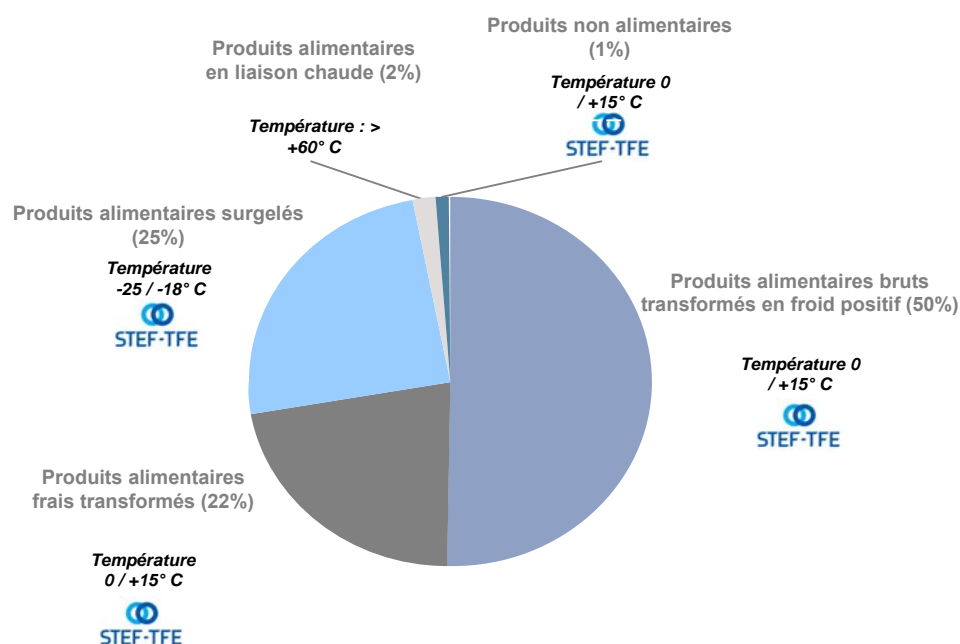
Le marché du transport et de la logistique sous température dirigée peut être appréhendé par ses spécificités que sont :

- la catégorie de produits concernés ;
- le type de clients ;
- les moyens de transports utilisés.

#### 6.2.1.1 Produits concernés

Le marché du transport et de la logistique sous température dirigée est segmenté en cinq grandes catégories de produits :

#### SEGMENTATION DU MARCHÉ PAR FAMILLE DE PRODUIT



Source : Eurostat

- les produits alimentaires bruts transportés en froid positif tels que la marée, les fruits et légumes, les œufs et le lait frais ;
- les produits alimentaires frais transformés (préemballés, en libre service, à la coupe ou à la pesée). Il s'agit de viande fraîche découpée, de charcuterie, de produits traiteurs, de pâtisserie fraîche, de boulangerie, de laitage, de jus de fruit et de repas livrés en liaison froide ;
- les produits alimentaires surgelés ;
- les produits alimentaires en liaison chaude tels que les repas de la restauration collective livrés en différé;
- les produits non alimentaires tels que les plantes et les fleurs, les produits issus du secteur de la santé (vaccins,) et de l'industrie chimique.

#### 6.2.1.2 Clients

Globalement, le transport et la logistique des produits sous température dirigée s'adressent à quatre grandes familles de clients :

- les producteurs industriels ;

- la distribution : elle comprend la grande distribution, qui constitue de loin le premier débouché, et la distribution traditionnelle ;
- les grossistes ;
- les restaurations classique et collective.

### 6.2.1.3 Moyens de transport

Les exigences techniques du transport frigorifique sont plus sévères que dans le transport de marchandises classiques. Les équipements doivent pouvoir maintenir en continu une température donnée et sous des conditions climatiques très variables (rayonnement solaire, intempéries...). Ils doivent permettre le transport de produits de caractéristiques très différentes avec des températures définies.

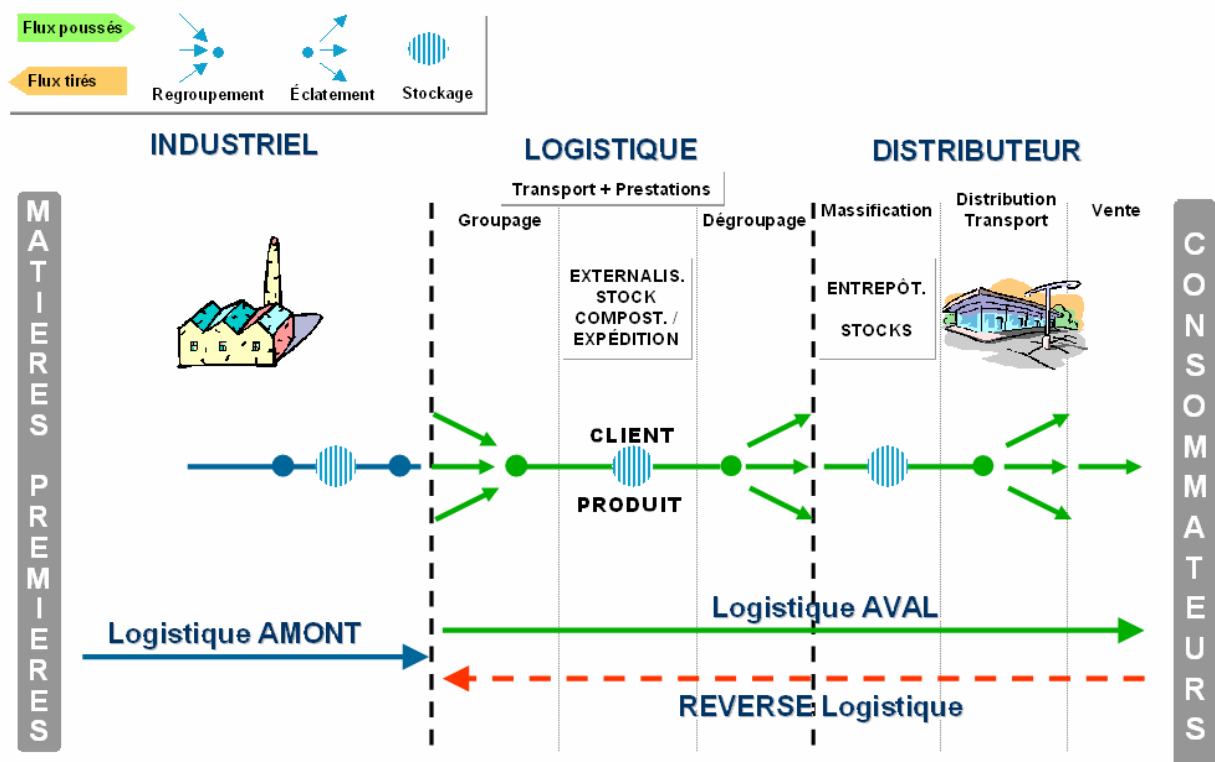
Pour le transport des produits périssables, quatre principaux moyens de transport sont utilisés :

- le transport routier frigorifique domine largement le secteur avec une part de marché de près de 95%. Le transport englobe la charge complète, le groupage de lot ou la livraison de détail. Les camions peuvent être monotempérature transportant un seul type de produits ou multitempératures pouvant acheminer, en même temps, des produits frais et surgelés ;
- le transport maritime (navires frigorifiques spécialisés, navires porte-conteneurs) achemine surtout les produits de la mer tout au long de l'année et les importations notamment de fruits exotiques ;
- le transport ferroviaire, autrefois dominant, intervient désormais uniquement pour quelques denrées alimentaires périssables ;
- le transport aérien est utilisé pour certaines catégories de produits spécifiques (fleurs, produits de la mer, produits de santé,...).

## 6.2.2. Chaîne de valeur et prestations

### 6.2.2.1 Présentation de la chaîne logistique

#### LA SUPPLY CHAIN ALIMENTAIRE



Source : Société

### 6.2.2.2 Les prestations externalisées

#### A) Le transport

Le transport est l'activité qui consiste à gérer les flux physiques et d'information entre un point d'origine et un point de destination. Chaque unité individualisée allant de ce point d'origine à un point de destination est un envoi ou, pour utiliser les termes du métier, une position. Si le transport est un métier, plusieurs processus répondent chacun à un type de besoin des clients :

- Le groupage ;
- les lots ;
- les lots complets.

#### B) Les prestations logistiques

Le transport consiste à acheminer une "position" (colis, palettes, lots) d'un point à un autre sans identification des caractéristiques du produit (nature exacte, date de fabrication, nombre d'unités consommateur, date limite de consommation etc.). Dès lors que cette identification devient nécessaire pour des raisons de stockage, d'éclatement ou de traçabilité, on entre dans le domaine de la prestation logistique qui comprend :

- des prestations physiques :
  - o réceptionner et contrôler les produits sur la plate-forme,
  - o stocker et assurer la gestion des stocks pour les produits à date limite de consommation longue,
  - o préparer les commandes par couche, par colis ou par unité consommateur,
  - o livrer le destinataire final,
- des prestations physiques complémentaires à "valeur ajoutée":
  - o le relevé de poids,
  - o l'étiquetage,
  - o le "copacking" : regroupement d'unités de vente,
  - o le conditionnement : emballage d'unités de vente,
  - o la congélation ou la surgélation de produits bruts,

Ces prestations physiques nécessitent d'être pilotées par un système de traitement de l'information qui assure :

- la fiabilité des traitements ;
- la traçabilité des produits ;
- l'interface amont (avec le fournisseur du produit) et aval (avec le destinataire) ;
- l'optimisation des flux tout au long de la chaîne logistique ;
- la mesure permanente de la performance de la plate-forme : optimisation de la main d'œuvre, des circuits de manutention, de la productivité et de la qualité de la prestation.

### 6.2.3. Données clefs du marché

#### 6.2.3.1 Taille et évolution du marché

Les principaux pays européens du transport et de la logistique en température dirigée sont les suivants :

## PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS

Classement	Pays	Taille du marché (Mrd €)
1	Allemagne	6 à 7
2	Grande-Bretagne	4.5 à 5.5
3	France	4 à 5
4	Espagne	2.5 à 3.5
5	Italie	2 à 3
6	Pays Bas	2 à 2.5

Source : broker

Le premier constat est que la taille des marchés est corrélée à la consommation moyenne par habitant en produits frais.

## VOLUMETRIE DES FLUX DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES SOUS TEMPERATURE DIRIGEE EN EUROPE (2007)

Pays de l'UE-27 (Données 2007)	Population (rappel)	Volumes de produits agro-alimentaires froids	
		Estimation Tonnage Consommé Annuel	Estimation Tonnage Transporté Annuel
Allemagne	82 422 299	28 847 805	72 119 512
France (métropolitaine)	61 875 000	21 656 250	54 140 625
Royaume-Uni	59 911 586	20 969 055	52 422 638
Italie	58 133 509	20 346 728	50 866 820
Espagne	45 116 894	15 790 913	39 477 282
<b>Total des cinq premiers pays</b>	<b>307 459 288</b>	<b>107 610 751</b>	<b>269 026 877</b>
<b>Reste Europe (22)</b>	<b>185 187 204</b>	<b>64 815 521</b>	<b>22 685 432 490</b>
<b>Total UE 27</b>	<b>492 646 492</b>	<b>172 426 272</b>	<b>22 954 459 367</b>

Source : broker

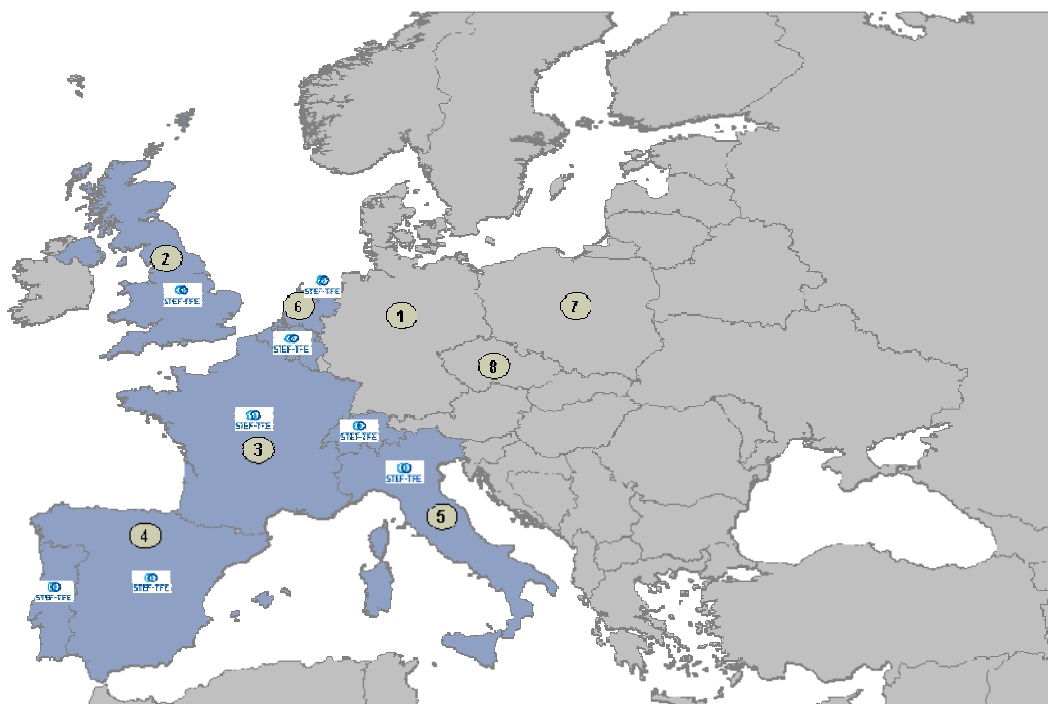
Les pays qui disposent des plus fortes perspectives de croissance sont ceux dont le niveau de consommation moyen annuel en produits frais par habitant est le plus bas, à l'image de l'Espagne et de l'Italie.

### 6.2.3.2 Les principaux marchés européens

L'Allemagne est le premier marché européen du transport et de la logistique sous température dirigée. La Grande-Bretagne et la France sont respectivement deuxième et troisième. Ces deux derniers marchés, auxquels s'ajoutent les Pays-Bas, sont les plus concentrés. En effet, l'externalisation de la logistique des produits frais et surgelés y a débuté très tôt. En revanche, le transport et la logistique sous température dirigée sont en cours de restructuration en Espagne, le marché le plus dynamique sur les cinq dernières années, et en Italie. En Europe de l'Est, la Pologne et la République Tchèque constituent des marchés attractifs en raison de l'implantation des grands industriels de l'agroalimentaire et des grandes enseignes de la distribution ainsi que d'une relative faiblesse des acteurs locaux de la logistique.

L'attractivité d'un marché est fonction de deux critères :

- le poids de la grande distribution face à la distribution au détail et aux grossistes, vecteur d'externalisation de la chaîne logistique ;
- l'intensité concurrentielle (concentration du marché, niveau des prestations demandées, réglementation...).



Sources : Eurostaf, Société

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché géographique ainsi que son évolution sur les trois derniers exercices sont indiqués dans la partie 9.1 du présent Document de Référence.

- Allemagne :
  - o TCAM<sup>1</sup> 2000-2004 de +0,9%,
  - o tendance à l'externalisation de la logistique sous température dirigée,
  - o marché dominé par les transporteurs indépendants,
- Royaume-Uni :
  - o TCAM 2000-2004 de +1,3%,
  - o marché très concentré,
  - o marché dominé par les grands logisticiens,
- France :
  - o TCAM 2000-2004 de +1,5%,
  - o marché concentré,
  - o marché dominé par STEF-TFE,
  - o pays le plus mûre en terme de distribution,
- Espagne :
  - o TCAM 2000-2004 de +13,1%,
  - o marché atomisé,
  - o marché sous contrôle de transporteurs nationaux indépendants et de logisticiens étrangers,
- Italie :
  - o TCAM 2000-2004 de +1,6%,
  - o marché atomisé,
  - o marché sous contrôle de transporteurs régionaux, mais entrée de logisticiens étrangers,
- Pays-Bas :

<sup>1</sup> Taux de croissance annuel moyen

- TCAM 2000-2004 de +0,7%,
- marché concentré,
- marché dominé par les grands logisticiens.

## 6.2.4. Environnement concurrentiel

### 6.2.4.1 Typologie des opérateurs

Il existe quatre grandes familles d'opérateurs :

#### TYPOLOGIE DES OPÉRATEURS

Modèle			
Logisticiens généralistes	Logisticiens spécialisés	Transporteurs routiers spécialisés	Grossistes
Caractéristiques			
Intégration de plusieurs métiers (transporteur, logisticien, commissionnaires...) et positionnement sur plusieurs secteurs d'activité	Intégration de plusieurs métiers (transporteur, logisticien, commissionnaire...) et positionnement unique sur les produits sous température	Chiffre d'affaires majoritairement réalisé dans le transport frigorifique avec une diversification souvent récente dans les prestations logistiques basiques	Opérateurs issus du négoce de produits agroalimentaires et ayant développés des prestations de logistique du froid pour le compte de tiers
Groupes de grande taille	Firmes de taille moyenne	PME et très petites entreprises	Grosses PME
Forces			
Offre Globale	Hautes compétences et leadership	Parc de véhicules frigorifiques importants	Infrastructure de stockage déjà existante
Vision stratégique de la logistique d'un chargeur	Capacités de stockage considérable	Haute spécialisation	Réseau national ou régional
Couverture géographique européenne	Réseau très dense au niveau régional	Réseau très dense au niveau local	
Pilotage de l'information et traçabilité au top technologiquement	Massification des volumes	Forte réactivité	
	Investissements informatiques importants		
Faiblesses			
Réseau peu dense au niveau local	Couverture nationale incomplète et internationale parfois embryonnaire	Couverture géographique limitée	Prestations logistiques basiques
Absence de leadership	Risque d'intégration par les logisticiens généralistes	Risque important de dépendance vis-à-vis d'un chargeur	Absence d'une stratégie offensive de positionnement sur le secteur de la logistique et du froid
Risque de dispersion des investissements		Prestation à faible valeur ajoutée	
		Taille limitée	
Opérateurs			
DHL	STEF-TFE	STG	Pomona
Norbert Dentressangle	Kuehne + Nagel	Le Calvez	Davigel
Kuehne + Nagel	Delanchy	Olano	Transgourmet (Aldis)
FM Logistics		Ebrex	Brake

Source : Eurostaf, société

Les principales dynamiques attendues pour ces différents groupes d'intervenants du transport et de la logistique sous température dirigée sont les suivantes :

- les logisticiens généralistes : ils se dirigent vers une véritable intégration européenne qui se traduit par des prestations similaires quel que soit le pays. Ils ont également la volonté de monter en gamme (pilotage de la chaîne d'approvisionnement) ;
- les logisticiens spécialisés : ils sont face à deux orientations. L'opérateur peut soit proposer son offre de services dans les pays limitrophes où il n'est encore pas présent (diversification géographique), soit élargir son offre de services en proposant de nouvelles prestations (diversification métier), à l'image de STEF-TFE qui combine ces deux orientations en proposant désormais une large gamme de services à destination des secteurs de la santé et des cosmétiques et en poursuivant sa consolidation européenne ;
- les transporteurs routiers spécialisés : ils peuvent diversifier leur offre tout en restant sur leur secteur d'origine à l'instar de Le Roy (développement d'activités logistiques) et Le

Calvez (création d'une filiale spécialisée dans les produits surgelés). Une extension de leur couverture nationale ou internationale est envisageable mais peu probable ;

- les grossistes : ils montent en gamme dans leur offre de prestations logistiques (copacking, comanufacturing).

#### 6.2.4.2 Principaux acteurs français

Le premier intervenant français du secteur est STEF-TFE comme le montre ce classement des transporteurs français réalisé en 2007.

#### CLASSEMENT DES 20 PREMIERS GROUPES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE EN FRANCE

Groupe	Chiffre d'affaires 2006 (M€)	Effectifs	Flotte frigo
<b>STEF-TFE</b>	1718	13 192	1 870
<b>STG</b>	212	2 550	1 500
<b>EBREX (ex-NEXIA)</b>	190	1 700	480
<b>DELANCHY</b>	160 (est.)	nc	nc
<b>OLANO SERVICES</b>	119	800	510
<b>ANTOINE &amp; CIE</b>	74	656	380
<b>TRANSCOSATAL</b>	67	277	86
<b>JC POROT (ALAIN POSTIC)</b>	56	508	326
<b>LAHAYE</b>	50 (est.)	872	300
<b>RENAUD &amp; CIE</b>	44	459	180
<b>MADRIAS</b>	43	398	202
<b>GRINGORE</b>	43	464	224
<b>STAF</b>	38	321	120
<b>TRANSPORTS JAMMET</b>	34	391	130
<b>L'ETOILE ROUTIERE</b>	32	346	118
<b>AMBROISE BOUVIER FROID</b>	31	274	45
<b>ROBIN CHATELAIN (LE CALVEZ)</b>	28	230	112
<b>SALESKY</b>	26	280	120
<b>JOLLIVET</b>	22	230	42
<b>TRANS ARTOIS FRIGO</b>	22	42	56

Source : Officiel des transporteurs décembre 2007 ; Les chiffres de STEF-TFE incluent l'activité réalisée à l'international ainsi que les activités maritimes

Au niveau européen, de nombreux acteurs sont actifs dans différents segments du transport et de la logistique (secs, vrac, etc.) ou dans des métiers annexes (gestion de fret), d'où la difficulté de réaliser un classement pertinent. Il n'en demeure pas moins que STEF-TFE est considéré comme le premier intervenant au niveau européen du transport et de la logistique sous température dirigée.

## CLASSEMENT DES PRINCIPAUX PRESTATAIRES DU FROID EN FRANCE

Sociétés	CA Logistique (M€)	Capacité d'entreposage
<b>Stef-TFE</b>	335	2 900 000 m3
<b>Kuehne+Nagel</b>	110	150 000 m2
<b>Christian Salvesen</b>	57	400 000 m3
<b>Olano</b>	55	199 200 m3
<b>Nexia or</b>	29	30 000 m3
<b>FM Logistic</b>	24	nc
<b>Sofrica</b>	23	420000 m3
<b>Sofrinco Sogena</b>	21	400 000 m3
<b>Conhexa</b>	13	290 000
<b>Norfrigo</b>	6	130 000 m3
<b>Le Calvez</b>	3	100 000 m3
<b>Gefa</b>	2	63 700 m2

Source : *Logistiques Magazine Décembre 2006*

### 6.2.4.3 Évolution de l'environnement concurrentiel

Le marché européen du transport et de la logistique est un marché historiquement très atomisé. Cependant depuis quelques années et en réaction aux tendances lourdes de l'industrie (internationalisation des activités, augmentation des coûts de transports, durcissement de la réglementation, exigences accrues des clients), le paysage concurrentiel est en constante évolution avec une accélération des mouvements de concentration et la disparition de nombreux petits acteurs. En outre, ce secteur a été investi par les fonds de Private Equity attirés par une valorisation historiquement basse.

2005 :

- acquisition d'Exel (Royaume-Uni) par Deutsche Post (Allemagne) ;
- acquisition d'ACR Logistics (France) par Kuehne + Nagel (Suisse)

2006 :

- entrée de Butler Capital Partners au capital du Sernam (France) ;
- reprise de TNT Logistics (Pays-Bas) par Apollo Management (Etats-Unis) ;
- rachat par Geodis (France) de la branche commission de transport de néerlandais TNT Logistics (Pays-Bas) ;
- reprise de Cryologic (France) par STEF-TFE (France) ;
- création de Sofrilog sur la base d'un partenariat entre les réseaux Sofrino (France) et Sofrica (France) ;
- reprise par Norbert Dentressangle (France) du prestataire logistique CCH (Espagne).

2007 :

- Nexia (France), en dépôt de bilan depuis le début de l'année, est repris par le groupe Ebrex (Luxembourg) ;
- Geodis (France) achète le transporteur Rhode & Liesenfeld (Allemagne) ;
- Norbert Dentressangle (France) lance une offre amicale d'acquisition sur Christian Salvesen (Royaume-Uni) ;
- STEF-TFE (France) acquiert le contrôle de Cavaliere (Italie), acteur spécialisé dans la logistique de produits frais.

2008 :

- La SNCF lance une offre publique sur la part du capital de Geodis qu'elle ne détient pas encore.



## 6.2.5. Environnement réglementaire

### 6.2.5.1 Transport

- **Loi Gayssot (1990)** : cette loi impose aux conducteurs routiers un programme de formation strict afin de maîtriser les règles de sécurité et renforcer le régime des sanctions pénales. La loi Gayssot a été complétée par le décret du 30 août 1999. Ce dernier stipule notamment que la sous-traitance est limitée à 15% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise de transport qui est donneuse d'ordres. Cette limite de 15% de recours à la sous-traitance ne s'applique cependant qu'aux entreprises de transport qui ne sont pas inscrites au registre des commissionnaires de transport mais uniquement au registre des transporteurs. Or, le Groupe STEF-TFE a choisi la double inscription au registre des Transporteurs et au registre des Commissionnaires de transport, et donc cette limite ne s'applique pas pour le Groupe.
- **Libéralisation et harmonisation du transport routier de marchandises en Europe** : le transport routier fait l'objet d'une réglementation communautaire spécifique, visant tant à harmoniser les pratiques qu'à libéraliser le secteur. Cette législation renforce le contrôle des activités de transports, impose aux conducteurs de nouveaux temps de repos et rend obligatoire l'utilisation du disque chronotachygraphe (ce disque donne des informations précises sur les temps de conduite, de travail, de disponibilité, de repos...).
- **TIPP** : la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) est régie par l'article 265 du Code des douanes. Les taux de la TIPP sont fixés par le Parlement et revus chaque année dans le cadre de la Loi de Finances. Son montant ne dépend pas des variations du cours du pétrole mais varie selon la quantité de carburant vendue. En janvier 2005, la TIPP a été fixée à 39,19 euros par hectolitre pour les exploitants de véhicules de plus de 7,5 tonnes et ce jusqu'à fin 2007. En application de l'article 52 de la Loi de Finances pour 2005, les régions ont la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, de moduler le taux de la TIPP sur le gazole. Le gazole professionnel utilisé par les véhicules de 7,5 tonnes est toutefois exclu de cette modulation. Il n'y a donc plus un taux unique de remboursement mais 22 taux différents, chacun d'entre eux correspondant au différentiel entre le taux régional de TIPP et le taux du gazole professionnel fixé à 39,19 euros/HL ;
- **Grenelle de l'environnement** : préconisation d'une mise en application de solutions visant la réduction de gaz à effet de serre. Ces recommandations sont notamment la création d'une taxe poids lourds et d'une redevance pour l'utilisation des autoroutes et le report modal de la route vers le rail.

Les évolutions réglementaires décrites ci-dessus alourdiront certainement les coûts d'exploitation des opérateurs et fragiliseront les plus petits d'entre eux.

### 6.2.5.2 Logistique

- **Entreposage** : les entrepôts sont soumis à une réglementation stricte, touchant à la fois au volume d'entreposage et à la nature des produits stockés. Pour un volume de moins de 50.000 m<sup>3</sup> et un stock de matières combustibles inférieur à 500 tonnes, l'entrepôt doit seulement faire l'objet d'une déclaration d'établissement auprès de la préfecture. Au-delà de 50.000 m<sup>3</sup> une autorisation préfectorale d'établissement classé est nécessaire. Le projet doit être présenté en tenant compte des sites voisins, de l'environnement et des éventuelles mesures envisagées pour éliminer ou réduire toutes les nuisances qui lui sont liées. La réglementation porte sur le bâtiment, la manutention, les équipements et leurs conditions d'utilisation. De plus, l'entreposage de certains produits (produits dangereux) est soumis à des contraintes spécifiques.
- **Traçabilité** : La prise de conscience des consommateurs sur les risques liés à la consommation de denrées alimentaires est grandissante. Elle a été alimentée ces dernières années par des crises sanitaires de grande envergure et très médiatisées (ESB, listériose, poulet à la dioxine, grippe aviaire). Ainsi, la réglementation concernant la chaîne du froid et l'ensemble de la filière alimentaire est très vaste. Elle porte sur la spécificité des produits et des processus de transformation et de distribution. Elle a été harmonisée au niveau européen par un certain nombre de textes, dont la Directive Hygiène 93/43 du 14 juin 1993. Récemment, la réglementation européenne a été complétée par la directive du 21 avril 2004, relative à l'hygiène et aux règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché de certains produits d'origine animale. En 2005, est par ailleurs entré

en vigueur le règlement européen CE n°178/2002 imposant aux entreprises d'effectuer le traçage des produits alimentaires et d'en identifier les fournisseurs et les clients.

Ce cadre réglementaire est favorable aux logisticiens spécialisés de tailles significatives au sens où ces nouvelles contraintes œuvrent en faveur d'une externalisation croissante des prestations logistiques et font apparaître des besoins pour de nouvelles familles de produits. Par ailleurs, concernant la réforme de la loi Galland, STEF-TFE estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur ses éventuels impacts sur son activité.

## 6.2.6. Tendances

### 6.2.6.1 Une industrie tirée par les changements d'habitude de consommation et la législation

Le développement à long terme du marché des volumes du frais et du froid agroalimentaire est notamment tiré par les évolutions sociodémographiques touchant plus ou moins rapidement l'ensemble des pays européens :

- la réduction constante de la taille des ménages (baisse de la natalité, augmentation des ménages monoparentaux), qui stimule la demande de produits individuels et prêts à consommer ;

l'augmentation du nombre de femmes actives, plus enclines à utiliser des produits frais transformés ou surgelés ;

le développement de la restauration hors foyer (restauration rapide, pizzerias, ventes à emporter) ;

la réduction des fréquences d'approvisionnement (de plus en plus hebdomadaires et de plus en plus en surgelés, notamment dans les zones à faible densité de magasins ou grandes surfaces) ;

la recherche de produits locaux (exotiques, régionaux) ou avec certifications religieuses (casher, halal) ou biologiques.

A ces changements culturels, s'ajoute une demande de plus en plus forte en termes de sécurité alimentaire qui a favorisé l'apparition de spécialistes proposant des solutions innovantes permettant de répondre aux attentes des clients tout en respectant les contraintes sanitaires et réglementaires. A ce sujet, l'obligation de traçabilité est un bon exemple d'initiative pour protéger les consommateurs facteur de complexification de la chaîne logistique.

On peut synthétiser en disant que l'industrie du transport et de la logistique sous température dirigée se trouve soumise à de nombreuses contraintes à respecter :

- respect de la réglementation ;
- respect de la chaîne du froid ;
- respect des normes certifiées...

### 6.2.6.2 Des facteurs d'évolution durables en faveur d'une optimisation de la chaîne logistique

Les facteurs d'évolution de la chaîne agroalimentaire du froid au cours des dix années passées persisteront dans les dix prochaines années.

Au niveau des produits, l'évolution sera la suivante :

- toujours plus de références, sous la poussée des innovations des industriels en réponse à la demande de consommateurs désireux de plus de produits frais, plus élaborés, plus faciles à consommer chez eux ou hors domicile ;
- une pression sur les prix, pour préserver le pouvoir d'achat de consommateurs qui se porteront également de plus en plus vers le segment des marques distributeurs et le hard discount.

Les tendances au niveau de la production seront :

- une diversification et une intégration croissantes des approvisionnements en amont afin de sécuriser les sourcing en quantité et qualité et de rechercher en tous lieux les meilleurs coûts des produits rendus en usine ;

- une internationalisation croissante de la présence des grands groupes industriels sur les marchés étrangers, à travers de nouvelles implantations ou des acquisitions dans les pays à forts potentiels ;
- une concentration et une spécialisation des sites de production pour dégager des économies d'échelle de fabrication ;
- une flexibilisation des unités de production pour répondre aux délais de livraison de plus en plus courts imposés par les distributeurs, sous contrainte de minimisation des stocks ;
- une recherche par les producteurs de taille moyenne de possibilités de massification de flux avec d'autres producteurs régionaux livrant les mêmes distributeurs ;
- une focalisation croissante sur la logistique comme source d'amélioration de la performance coûts/services au même titre que les processus de production.

La distribution évoluera de la manière suivante :

- une pénétration croissante de la grande distribution dans les pays à circuits traditionnels dominants ;
- une pression croissante sur les coûts des producteurs de produits de base à travers les marques distributeurs ;
- un développement à l'international des grands groupes de distribution européens ;
- une implication croissante dans les schémas logistiques à travers des investissements ou contractualisation de prestations dans des plates-formes nationales de regroupement et des plates-formes régionales proches des réseaux de magasins ;
- un fractionnement croissant des commandes avec des délais de plus en plus courts et une hausse des fréquences de livraison dans le frais ;
- une tendance à tirer de plus en plus les flux dans le surgelé, voire le sec, pour réduire les stocks et dégager des possibilités de massification de flux multi-températures tendus synchrones.

La réglementation sera toujours plus exigeante, non seulement en matière de traçabilité et de respect de la chaîne du froid, mais également sur les normes environnementales. Elle va entraîner le déploiement de contrôles de plus en plus nombreux et pointilleux sur l'ensemble de la chaîne logistique et un renforcement de ceux-ci sur le transport et l'entreposage.

### **6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

Aucun évènement exceptionnel n'est venu affecter les principales activités de STEF-TFE ou les marchés sur lesquels STEF-TFE opère.

### **6.4. DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES OU CONTRATS**

Cf. chapitre 11 du présent Document de Référence

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

La réorganisation complète du pôle logistique a été achevée en début d'année 2008. A effet du 1er janvier 2008, les activités d'entrepôt frigorifique et prestations logistiques qui étaient réalisées d'une part, par STEF-TFE au travers de ses diverses agences et, d'autre part, par les cinq sociétés ex Cryologic ont été transférées vers douze filiales qui les exploitent désormais dans le cadre de location-gérance.

Toutes ces filiales, au même titre que les autres filiales logistiques rattachées en fin d'année 2007, dépendent désormais d'une holding unique appelée STEF. Les douze sociétés filiales de STEF sont STEF Vitry, STEF Alsace, STEF Nord, STEF Montsoul, STEF Sud Rhône Alpes, STEF Lyon, STEF Méditerranée, STEF Midi Pyrénées Limousin, STEF Bretagne Nord, STEF Bretagne Sud, STEF Normandie, STEF Pays de Loire.

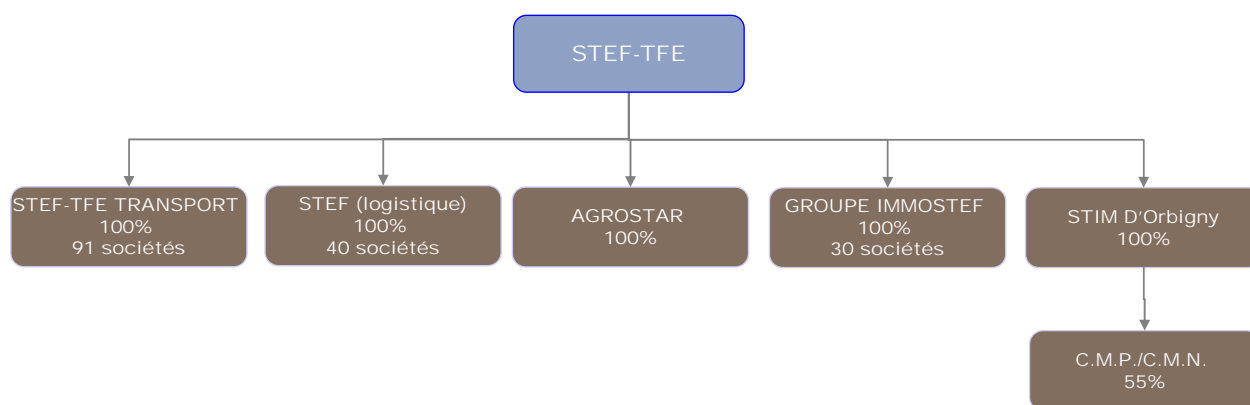
Ainsi, au 1er janvier 2008, après filialisation de l'activité logistique, STEF-TFE, est donc devenue une holding pure contrôlant, d'une part STEF-TFE Transport (Transport routier TFE et Tradimar) et, d'autre part, STEF (réseau STEF), outre les activités déjà clairement identifiées ou regroupées du Maritime (STIM d'Orbigny – CMN), de l'Immobilier (Immostef) et des systèmes d'information Agrostar.

Le Groupe poursuit finalement son programme d'optimisation de son patrimoine immobilier en regroupant progressivement sous IMMOSTEF les actifs immobiliers encore détenus par d'autres entités du Groupe.

### 7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE

L'organigramme ci-après présente les principales filiales du Groupe à la date du présent document de Référence, en pourcentage arrondi de capital et des droits de vote. La liste complète des filiales figure dans les annexes aux comptes consolidés en partie 3.1.

#### STEF-TFE – ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE



L'organigramme juridique du Groupe est le fruit de l'histoire du groupe, qui s'est constitué par le rapprochement des deux principales sociétés STEF et TFE puis par de nombreuses opérations de croissance externe.

Ce développement qui a été réalisé sur de nombreuses années ne permet pas d'avoir une adéquation parfaite entre le découpage juridique du Groupe et la répartition sectorielle des activités telle qu'elle est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

La principale divergence concerne la société SDF Iberica, tête de pont des activités du Groupe en Espagne, qui est détenue avec ses filiales par STEF –TFE Transport alors que son activité est essentiellement en logistique.

La société Agrostar et les sociétés immobilières qui ne sont pas directement rattachées aux principaux métiers figurent dans la catégorie Autres de l'information sectorielle.

Aujourd'hui, la société mère STEF-TFE n'assure plus que des prestations de direction pour ses différentes filiales moyennant une refacturation sous forme de frais de sièges. Ces frais de siège incluent également le coût de gestion des financements et de la trésorerie courante qui est assurée de manière centralisée par la maison mère du groupe.

Le détail des opérations de la société-mère avec les entreprises liées pour l'année 2007 est présenté ci-après :

Produits - en milliers d'euros	
Locations d'immeuble	340
Prestations frigorifiques	393
Mise à disposition immobilière	2 382
Facturation de frais communs de Groupe	23 971
Redevances de concessions et de licences	1 755
Revenus de titres de participations	20 206
Revenus de créances rattachées aux participations	3 566
<b>Total</b>	<b>52 613</b>

Charges - en milliers d'euros	
Sous-traitance prestation et transports	8 956
Locations immobilières	2 323
Coûts informatiques métier	5 110
Personnel détaché	1 148
Prestations administratives et comptables	693
Informatique (coûts complets)	290
Frais communs de groupe	9 762
Intérêts sur comptes courants	4 102
<b>Total</b>	<b>32 384</b>

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présentée dans la partie 20.1.5.3.1 du présent Document de référence.

La répartition par secteur d'activité du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel pour l'exercice 2007, ainsi que celle des actifs et des passifs du Groupe sont présentées dans la partie 20.1.5.4.2 du présent Document de référence.

En millions d'euros	Transport	Logistique	Maritime	Autres <sup>(1)</sup>	Données consolidées
<b>Chiffre d'affaires<sup>(2)</sup></b>	<b>1 194.8</b>	<b>639.3</b>	<b>85.4</b>	<b>12.4</b>	<b>1 931.8</b>
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	<b>49.8</b>	<b>31.3</b>	<b>4.6</b>	<b>-2.6</b>	<b>83.2</b>
<b>Actifs des activités</b>	<b>666.0</b>	<b>488.6</b>	<b>107.4</b>	<b>37.4</b>	<b>1 299.4</b>
Passifs des activités	260.2	254.9	25.2	60.7	601.0
Passifs non affectés <sup>(3)</sup>					698.3
<b>Total des passifs</b>	<b>260.2</b>	<b>254.9</b>	<b>25.2</b>	<b>60.7</b>	<b>1 299.4</b>

(1) La rubrique « Autres » regroupe quelques sociétés dont l'activité est marginale (négoce de vin, immeubles de rapport, etc.), ainsi que la filiale informatique Agrostar et les filiales immobilières non affectées (Immostef)

(2) chiffre d'affaires des activités avant élimination du chiffre d'affaires inter activités

(3) Les passifs non affectés sont les capitaux propres, ainsi que les dettes financières. Le financement du Groupe étant assuré par une structure centrale, ces dernières ne peuvent être raisonnablement affectées

## LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES FILIALES DU GROUPE :

En nombre de sociétés	Transport	Logistique	Maritime	Autres	Total
France	95	55	4	40	194
Espagne		12			12
Italie	12				12
Belgique	1	1			2
Suisse	1	1		1	3
Pays-Bas	1				1
Royaume-Uni	3				3
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>69</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>227</b>

*Note : les sociétés associées sont incluses*

Toutes les filiales du groupe sont de taille relativement comparable puisqu'elles représentent chacune un site (ou agence pour le transport) ou un regroupement de sites qui sont très proches d'un point de vue géographique et qui sont regroupées pour en simplifier la gestion administrative.

Aucune filiale ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les filiales les plus importantes tant au niveau du volume d'activité que des actifs stratégiques qu'elles détiennent (titres de participation, immobilier) sont les filiales européennes qui sont à la tête d'un groupe de filiales et la CMN, société opérationnelle du pôle Maritime.

Le tableau ci-dessous indique leur chiffre d'affaires HT en 2007 (année pleine pour Cavalieri) et leur résultat :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat
SDF IBERICA	85.6	-2.6
Groupe Cavalieri	121.4	-1.3
CMN	84.1	6.1

Le niveau de rentabilité est très disparate d'une filiale à l'autre, sachant qu'aucune des filiales du groupe ne représente plus de 5% du résultat net part du groupe total.

L'essentiel de la dette du groupe (près des deux tiers de la dette bancaire) a trait au financement de l'activité du Groupe et est portée par la société mère, STEF-TFE SA, qui refacture le coût de cette gestion financière par le biais des frais de siège. Ce mode de financement permet d'optimiser les conditions bancaires obtenues auprès des banques. Le reste de la dette représente le financement d'actifs immobiliers qui sont portés par les entités opérationnelles.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DU GROUPE

Les immobilisations corporelles du groupe sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau.

La valeur brute des immobilisations corporelles du groupe se répartit comme suit (cf. note 4.11 des annexes aux comptes consolidés 2007 et 2006) :

En millions d'euros	déc-05	déc-06	déc-07
Terrains et constructions	433.7	591.3	630.6
Matériel de transport	57.4	57.5	62.2
Navires	187.0	187.3	187.5
Autres	145.8	244.8	279.1
<b>Total</b>	<b>823.8</b>	<b>1080.9</b>	<b>1159.5</b>

#### Ensembles immobiliers du Groupe

En dehors des bureaux en région parisienne (Paris et Suresnes) correspondant au siège social de la Société, le patrimoine immobilier du Groupe est répertorié et géré par «ensembles immobiliers». Un ensemble immobilier étant un groupe de bâtiments implantés sur une unité foncière donnée avec accès communs, un même ensemble pouvant être dédié à plusieurs exploitations (STEF, TFE, TRADIMAR).

Au total, au 31 décembre 2007, les actifs immobiliers représentent une surface de quai d'exploitation de 401.000 m<sup>2</sup> (hors bureaux et autres surfaces annexes) et 5,5 millions de m<sup>3</sup> de stockage. Pour leur plus grande majorité, ils font l'objet de crédit baux immobiliers ou sont détenus en pleine propriété, les restants faisant l'objet de location simple.

Le seul indicateur de mesure d'exploitation des actifs immobiliers suivi par le Groupe est le coefficient de remplissage moyen de l'ensemble des entrepôts surgelés. Il s'élève à 88% à fin 2007, en progrès de 2,6 points par rapport à l'année précédente.

Le Groupe dispose également d'ensembles immobiliers non exploités. Ce sont des réserves foncières qui sont des terrains sur lesquels aucun bâtiment n'a été construit à ce jour. Ces réserves sont toujours détenues en pleine propriété quand elles ne constituent pas un bâtiment contigu à un bâtiment existant.

Par ailleurs, les commandes fermes d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2007, non encore exécutées, s'élèvent à 39 978 milliers d'euros (contre 19 296 au 31 décembre 2006). Ces commandes concernent des investissements immobiliers qui ont été initiés et non achevés en 2007 (extensions de sites existants ou nouveau site). Le financement de ces immobilisations s'inscrira dans la politique de financement global du groupe décrite dans la partie 15.2 du Document de Référence.

## ENSEMBLES IMMOBILIERS DU GROUPE PAR RESEAU

Ensembles immobiliers	Nombre de sites			Volumes de Stockage en m <sup>3</sup>	Surfaces de Quai en m <sup>2</sup>
	PP/CBI (1)	Loc	Total		
Réseau STEF <i>(Logistique produits frais et surgelés)</i>	87	6	<b>93</b>	3 632 000	169 000
Réseau TFE <i>(Transport produits frais et surgelés)</i>	49	7	<b>56</b>	470 000	149 000
Réseau Tradimar <i>(Transport produits de la mer)</i>	10	14	<b>24</b>	44 000	26 000
Réseau SDF <i>(Logistique)</i>	8	10	<b>18</b>	690 000	15 000
Réseau Cavalieri <i>(Transport et logistique)</i>	12	17	<b>29</b>	620 000	42 000
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>54</b>	<b>220</b>	<b>5 456 000</b>	<b>401 000</b>

(1) PP / CBI : Pleine propriété / crédit bail immobilier

(1) PP / CBI : pleine propriété / crédit bail immobilier

Le Groupe est donc majoritairement propriétaire de ses actifs immobiliers. Le montant des loyers comptabilisés en charges au titre de baux qualifiés, au plan comptable, de locations simples se sont élevés, en 2007, à 21 416 milliers d'euros (23 314 milliers d'euros en 2006) (cf. partie 20.1.5.4.30 du présent Document de Référence intitulée : « Locations simples »).

### Matériel de transport

STEF-TFE utilise son matériel de transport à 100% comme en atteste le recours important à la sous-traitance. Le Groupe ne calcule cependant pas de taux d'utilisation de sa flotte de transport au sens où cet indicateur peut varier sensiblement en fonction de la spécificité des sites, du type de trajet (ramasse, grande ligne, distribution) et du type de transport (tracteur ou porteur). Le Groupe est donc plus attentif au nombre de kilomètres parcourus par matériel de transport, indicateur qu'il juge plus pertinent. Cet indicateur est suivi mensuellement au niveau des agences mais pas au niveau Groupe.

## 8.2 FACTEURS DE NATURE ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER SUR L'UTILISATION, FAITE PAR L'EMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Se reporter à la section 4.2 (Risques environnementaux et réglementaires) du présent Document de Référence.



## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les tableaux, commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des rapports de gestion et comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes comptables IFRS aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007. Ces comptes consolidés sont intégrés dans le chapitre 20 du présent Document de Référence.

Les données des exercices 2006 et 2005 ont toutefois été retraitées afin de les rendre comparables dans leur présentation à celles de l'exercice 2007. En effet, comme indiqué au chapitre 20.1.5.2.20, le Groupe a, en 2007, modifié la présentation de son compte de résultat de la manière suivante :

- Le poste « Autres produits », qui comprenait jusqu'à l'exercice 2006, essentiellement des refacturations de charges, a été supprimé et les montants correspondants reclassés en diminution des postes de charges opérationnelles concernés.
- La présentation du résultat financier a été simplifiée, pour ne plus faire apparaître que les rubriques « Produits financiers » et « Charges financières », le contenu de ces rubriques étant analysé en note annexe.

La lecture de ces éléments doit être finalement effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de Référence.

### 9.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
Transport	958.7	1 040.0	1 178.1
% croissance	5.3%	8.5%	13.3%
Logistique	392.4	509.3	565.6
% croissance	2.2%	29.8%	11.1%
<i>Sous total transport et logistique</i>	<i>1 351.2</i>	<i>1 549.4</i>	<i>1 743.8</i>
Maritime	76.3	82.6	85.4
Négoces et autres activités	99.8	86.5	102.7
<b>Total</b>	<b>1 527.3</b>	<b>1 718.5</b>	<b>1 931.9</b>

Répartition géographique du chiffre d'affaires

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
<b>France</b>	<b>1 196.3</b>	<b>1 377.1</b>	<b>1 498.0</b>
<b>Export des filiales françaises</b>	<b>94.1</b>	<b>101.7</b>	<b>98.4</b>
<b>Filiales exclusivement dédiées à l'export</b>	<b>52.1</b>	<b>51.3</b>	<b>61.2</b>
<b>Filiales européennes</b>	<b>184.7</b>	<b>188.3</b>	<b>274.2</b>
<i>Péninsule Ibérique</i>	<i>123.2</i>	<i>141.2</i>	<i>154.3</i>
<i>Italie</i>	<i>2.0</i>	<i>3.9</i>	<i>73.2</i>
<i>Belgique</i>	<i>44.9</i>	<i>28.4</i>	<i>31.8</i>
<i>Grande-Bretagne</i>	<i>14.6</i>	<i>14.8</i>	<i>14.9</i>
<b>Total</b>	<b>1 527.2</b>	<b>1 718.4</b>	<b>1 931.8</b>

- **Exercice clos au 31 décembre 2005**

La croissance globale des activités du cœur du métier, c'est à dire le transport et la logistique, s'établit à 4,4% sur l'ensemble de l'exercice 2005. Après prise en compte des autres activités y compris négoce et CMN, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'inscrit à 1.527 millions d'euros (1.455 millions en 2004) et affiche un taux de croissance annuel de près de 5%. La CMN n'ayant été intégrée qu'à compter de mai 2004 dans les comptes, la comparaison est difficile puisque les périodes ne sont pas homogènes, l'écart de chiffre d'affaires étant de 22,2 millions d'euros. En dehors de cet aspect, la variation de périmètre est faible puisqu'elle ne porte que sur 4 millions d'euros qui concernent l'activité transport.

Le chiffre d'affaires export et des filiales européennes a augmenté et s'établit à 330,9 millions d'euros ce qui représente 24% des activités transport et logistique. Le chiffre d'affaires export s'élève à 146,2 millions d'euros contre 108,9 millions d'euros l'année précédente témoignant du fort développement de l'activité de commission de transport. Il est à plus de 90% réalisé avec des pays de l'Union Européenne. Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales européennes s'est élevé à 184,7 millions d'euros contre 198,5 millions d'euros en 2004. La diminution trouve, entre autres, son origine dans les activités de négoce en Belgique ainsi que dans la fin du contrat Quick. En effet, la Péninsule ibérique a manifesté, quant à elle, un dynamisme commercial qui se retrouve dans l'évolution du chiffre d'affaires (+12,6%), confortée par l'ouverture au mois de juin de la plate-forme de Los Olivos près de Madrid. Sur les 123,2 millions d'euros de la Péninsule ibérique, 18,1 millions d'euros sont imputables aux activités portugaises. Le chiffre d'affaires des filiales européennes n'inclut pas la filiale à 50% TFE DA lequel représente, en Italie, 11,1 millions d'euros, en croissance de 7% en 2005, ni bien entendu le Groupe Cavalieri. Les chiffres d'affaires réalisés en Grande-Bretagne et en Ecosse diminuent du fait de difficultés dans la production de saumon qui a affecté la plate-forme de Glasgow.

- **Exercice clos au 31 décembre 2006**

La croissance globale des activités du cœur du métier, c'est à dire le transport et la logistique, s'établit à 14,67% sur l'ensemble de l'exercice 2006. Après prise en compte des autres activités y compris négoce et CMN, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'inscrit à 1.718 millions d'euros (1.527 millions en 2005) et affiche un taux de croissance annuel de près de 12,52%. La variation de périmètre est importante en 2006 en raison de la prise en compte des activités du groupe Cryologistic sur l'année complète ainsi que des activités transport de Tradimar Sète et BV Participations soit un impact de 88 millions d'euros. Si l'on exclut l'incidence de la variation de périmètre la croissance du transport et de la logistique représente 8,16% sur l'année.

Le chiffre d'affaires export et des filiales européennes a augmenté et s'établit à 341,3 millions d'euros ce qui représente 22% des activités transport et logistique. Le chiffre d'affaires export s'élève à 153 millions d'euros contre 146,2 millions d'euros l'année précédente. Il est à plus de 90% réalisé avec des pays de l'Union Européenne. Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales européennes s'est élevé à 188,3 millions d'euros contre 184,7 millions d'euros en 2005. L'augmentation globale recouvre des situations disparates ; ainsi la baisse constatée en Belgique trouve son origine dans la réduction progressive des activités de négoce malgré le dynamisme du transport et de la logistique. La péninsule ibérique continue à manifester un fort dynamisme commercial qui se retrouve dans l'évolution du chiffre d'affaires (+14,6%), et tire profit, en année pleine, de l'activité de la plate-forme de Los Olivos près de Madrid. Sur les 141,2 millions d'euros de la Péninsule ibérique, 22 millions d'euros reviennent aux activités portugaises en forte croissance (+21,9%). Le chiffre d'affaires des filiales européennes n'inclut pas la filiale à 50% TFE DA lequel représente, en Italie, 11,8 millions d'euros, en croissance de 6% en 2006, ni bien entendu le Groupe Cavalieri (100,6 millions d'euros en 2006). Les chiffres d'affaires réalisés en Grande-Bretagne et en Ecosse sont globalement en légère hausse malgré les difficultés dans la production de saumon qui continuent d'affecter la plate-forme de Glasgow.

- **Exercice clos au 31 décembre 2007**

La croissance globale des activités du cœur du métier, c'est à dire le transport et la logistique, s'établit à 12,55% sur l'ensemble de l'exercice 2007. Après prise en compte des autres activités y compris négoce et CMN, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'inscrit à 1 932 millions d'euros (1.718 millions en 2006) et affiche un taux de croissance annuel de 12,4%. La variation de périmètre est importante en 2007 en raison de la prise en compte des activités du groupe Cavalieri sur le deuxième semestre ainsi que des activités transport de Spadis et des Transports Fréret soit un impact de 80,4 millions d'euros. Si l'on exclut l'incidence de la variation de périmètre la croissance du transport et de la logistique représente 7,2% sur l'année.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales européennes s'est élevé à 274,1 millions d'euros contre 188,3 millions d'euros en 2006. L'augmentation globale recouvre des situations disparates même si le constat est celui d'une dynamique globale de croissance. La péninsule ibérique continue à bénéficier d'une tendance favorable mais ne retrouve pas la même évolution du chiffre d'affaires que l'année précédente qui avait tiré profit, en année pleine, de l'activité de la plate-forme de Los Olivos près de Madrid. Le Portugal avec 26,4 millions d'euros continue à se développer sur un rythme soutenu puisque la croissance tangente les 20% Le chiffre d'affaires des filiales italiennes inclut, pour la première année, mais sur un semestre, le groupe Cavalieri et TFE DA, filiale commune à 50/50 avec Cavalieri et jusqu'alors non consolidée. Sur six mois, Cavalieri et TFE DA représentent un chiffre d'affaires de 67,7 millions d'euros, le solde revenant aux activités de Tradimar Milano, spécialisée dans les produits de la mer. Les chiffres d'affaires réalisés en Grande-Bretagne et en Ecosse sont globalement en légère hausse. Les activités du Benelux sont majoritairement exercées en Belgique où le chiffre d'affaires des deux filiales, l'une en transport et l'autre en logistique a atteint 30,5 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros au titre du négoce. L'activité aux Pays-Bas, quoique modeste encore (1,3 million d'euros) a quasiment triplé en une année.

Le poste « autres produits de l'activité » a disparu de la nouvelle présentation des comptes. En conséquence, ce poste qui s'élevait, en 2006, à 7.669 milliers d'euros a été ventilé entre trois postes du compte de charges qui ont été retraités. Le poste « consommations en provenance des tiers » a été diminué de 3.522 milliers d'euros, celui des « impôts, taxes et versements assimilés » de 40 milliers d'euros et celui des « charges de personnel de 4.107 milliers d'euros.

## 9.2 EVOLUTION DU RESULTAT NET

Compte de résultat simplifié sur les trois derniers exercices :

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre		
	2005	2006	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 527.2</b>	<b>1 718.4</b>	<b>1 931.8</b>
% croissance	4.9%	12.5%	12.4%
Consommation en provenance des tiers	-892.8	-1 015.2	-1 156.0
Impôts, taxes et versements assimilés	-32.5	-42.8	-44.8
Charges de personnel	-492.0	-539.5	-580.8
Dotations aux amortissements	-53.3	-65.7	-67.5
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	2.5	3.6	1.0
Autres produits et Autres charges	3.4	12.8	-0.6
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>62.4</b>	<b>71.7</b>	<b>83.2</b>
% marge	4.1%	4.2%	4.3%
Résultat financier	-8.3	-13.2	-15.6
Charge d'impôts	-13.8	-13.4	-18.2
Quote-part du résultat des entreprises associées	-0.1	0.6	-0.4
<b>Résultat</b>	<b>40.2</b>	<b>45.5</b>	<b>49.0</b>
% marge	2.6%	2.6%	2.5%
dont parts attribuables aux actionnaires de STEF-TFE	34.7	38.8	44.4
dont parts attribuables aux intérêts minoritaires	5.5	6.8	4.6

### • Exercice clos au 31 décembre 2005

Le bénéfice opérationnel reste stable d'une année sur l'autre à 62 millions d'euros. Retraité du solde des autres produits et charges opérationnels (représentatif, pour l'essentiel, de plus values sur véhicules et sur immobiliers), le bénéfice opérationnel enregistre une croissance de 8,1% qui témoigne de la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

En effet, si les consommations en provenance des tiers, qui constituent le plus gros poste, enregistrent une progression de 6,03% supérieure à celle du chiffre d'affaires, cela s'explique à la fois par la hausse des charges liées aux produits pétroliers (gazole, carburants, lubrifiants) ainsi que de celles de sous-traitance.

La sous-traitance, principal poste de charges après les charges de personnel, augmente de 12,4%, corollaire du développement de l'activité de commission de transport.

Les charges liées aux produits pétroliers ont augmenté de 20,9% ce qui est cohérent avec l'augmentation de l'indice CNR (+17,2%) qui est passé, en moyenne, de 0,701 euro/l en 2004 à 0,821 euro/l en 2005 et avec l'intégration de la CMN.

Les charges de personnel, hors intérim, augmentent de 4,13% sachant que les multiples mouvements qui ont affecté les effectifs rendent la comparaison malaisée. Elles intègrent le montant de la participation légale à hauteur de 6,4 millions d'euros.

Le poste des dotations aux amortissements augmente de 4,8 millions d'euros et s'élève à 53 millions d'euros tandis que le solde des provisions constitue une reprise de 2,5 millions d'euros.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des plus values sur véhicules de 2,9 millions d'euros sensiblement identiques à celles de l'année précédente et des plus values sur immeubles de 2 millions d'euros au lieu de 4,2 millions d'euros en 2004.

Les éléments financiers se soldent par une charge nette de 8,3 millions d'euros à comparer avec 12,1 millions d'euros en 2004 étant précisé que le coût financier de l'endettement brut a diminué de 2,2 millions d'euros passant de 13,4 millions d'euros à 11,2 millions d'euros grâce au niveau bas des taux d'intérêts sur tout le premier semestre.

Le résultat avant impôt s'établit à 54,1 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en croissance de 8% alors même que le rythme des investissements du

Groupe, qu'ils soient de maintien, de renouvellement ou de développement, est resté soutenu.

La charge d'impôts enregistrée au compte de résultat s'élève à 13,8 millions d'euros contre 14,8 millions d'euros en 2004.

La part des sociétés mises en équivalence a sensiblement diminué du fait de l'intégration globale de la CMN passant de 1,5 million d'euros à -0,1 million d'euros. En effet, compte tenu de l'intégration au 1er mai 2004 de la CMN, ce poste intègre quatre mois de quote-part de résultat en 2004. A contrario, les intérêts minoritaires qui s'élèvent à 4,9 millions d'euros en 2004 n'intègrent que huit mois de quote-part d'intérêts. En 2005, ce montant des intérêts minoritaires est de 5,5 millions d'euros.

Au total, le résultat net s'établit à 40.162 milliers d'euros dont 34.663 milliers pour la part du Groupe, soit une progression de 8,5%.

- **Exercice clos au 31 décembre 2006**

Les consommations en provenance des tiers, qui constituent le plus gros poste, enregistrent une progression de 13,7% supérieure à celle du chiffre d'affaires. Cela s'explique par la hausse des charges de sous-traitance. La sous-traitance, principal poste de charges après les charges de personnel, augmente de 19,2% (18,2% à périmètre constant) conséquence du renchérissement des coûts de traction notamment pour les affrètements spot.

Les charges liées aux produits pétroliers (gazole, carburants, lubrifiants) ont augmenté de 8,6% ce qui est cohérent avec l'augmentation de l'activité et celle de l'indice CNR (+4,5%) qui est passé, en moyenne, de 0,821 euro/l en 2005 à 0,859 euro/l en 2006.

Le poste impôts et taxes connaît une croissance très importante qui trouve son explication pour partie dans la variation de périmètre (+4,2 millions d'euros) et pour partie dans l'activité supplémentaire. Le solde provient de l'IFA (1,3 million d'euros) et de la hausse des taxes foncières (1,2 million d'euros).

Les charges de personnel, intérim inclus, augmentent de 11,8% soit à un rythme plus rapide que celui d'accroissement des effectifs mais inférieur au chiffre d'affaires. Ce sont les dépenses d'intérim qui sont principalement responsables de cette dérive. Le poste des dotations aux amortissements augmente de 23% et s'élève à 65,7 millions d'euros tandis que le solde des provisions constitue une reprise de 3,6 millions d'euros.

Les autres produits opérationnels comprennent un montant stable de plus values sur véhicules à hauteur de 2,7 millions d'euros l'impact de la récupération de la TVA sur péages pour 9,3 millions d'euros et un badwill de 8,6 millions d'euros lié à la première consolidation de Cryologistic. Il n'y a pratiquement aucune plus value sur immeubles constatée en 2006 contrairement aux années précédentes. On trouve en charge, une provision pour dépréciation d'un logiciel pour 7,3 millions d'euros.

Au total, le bénéfice opérationnel est en progression sensible sur l'exercice et s'établit à 71,7 millions d'euros.

Les éléments financiers se soldent par une charge nette de 13,2 millions d'euros à comparer avec 8,3 millions d'euros en 2005 étant précisé que le coût financier de l'endettement brut a augmenté de 2,3 millions d'euros passant de 11,2 millions d'euros à 13,5 millions d'euros en raison de la hausse des taux d'intérêts sur l'année.

Le résultat avant impôt s'établit à 58,4 millions d'euros contre 54,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en croissance de 7,9% avec un rythme d'investissements toujours très soutenu.

La charge d'impôts enregistrée au compte de résultat s'élève à 13,4 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2005.

La part des sociétés mises en équivalence qui comprend diverses sociétés dont les participations italiennes a augmenté et apporte une contribution positive en 2006.

Les intérêts minoritaires qui s'élèvent à 6,7 millions d'euros concernent essentiellement la CMN.

Au total, le résultat net s'établit à 45.531 milliers d'euros dont 38.777 milliers pour la part du Groupe, soit une progression de 11,9%.

• **Exercice clos au 31 décembre 2007**

Les consommations en provenance des tiers qui constituent le plus gros poste de charges s'élèvent à 1.156 millions d'euros, en progression de 13,9%. Les charges de sous-traitance représentent 44,3% de ce poste et se sont élevés à 512 millions d'euros, en croissance de plus de 14% sur l'exercice précédent. Corrigée de la variation de périmètre, l'augmentation de la sous-traitance n'est que de 9%. En effet, le taux de sous-traitance transport de Cavalieri est structurellement plus important que celui du réseau TFE. Les impôts et taxes enregistrent une hausse de 4,6% en cohérence avec la variation du chiffre d'affaires.

Les charges du personnel, intérim inclus, ont augmenté de 8,6% ce qui est en cohérence avec l'accroissement des effectifs. Les dotations aux amortissements augmentent modérément et atteignent 67,5 millions d'euros contre 65,7 millions d'euros en 2006.

Le solde des provisions constitue une reprise nette de 1 million d'euros à comparer avec 3,6 millions d'euro. Les autres produits et charges opérationnels qui représentaient un solde positif de 12,8 millions d'euros en 2006 représentent un solde négatif de 0,6 million d'euros. En analysant les principales opérations conduisant à ce solde, on constate que les plus values de cession sur actifs représentent 4,3 millions d'euros, les intérêts moratoires du remboursement de la TVA sur péages 1,8 million d'euros tandis que les dépréciations exceptionnelles d'actifs corporels et incorporels s'élèvent à 6,8 millions d'euros.

Au total, le bénéfice opérationnel est progression de 16% et s'inscrit à 83,2 millions d'euros soit, rapporté au chiffre d'affaires consolidé, une marge de 4,3%.

Les éléments financiers se soldent par une charge nette de 15,6 millions d'euros à comparer avec 13,2 millions d'euros en 2006. Cette évolution est principalement due à la dérive continue du taux d'intérêt. En effet, le coût financier de l'endettement brut est passé de 13,5 millions d'euros à 15,9 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit à 67,6 millions d'euros à comparer à 58,4 millions d'euros pour l'exercice précédent soit une croissance de 15,7% en ligne avec la croissance du bénéfice opérationnel.

La charge d'impôts enregistrée au compte de résultat s'élève à 18,2 millions d'euros, en croissance de 35,4%. En dépit de cette hausse sensible, le taux d'impôt global représente 27% du résultat avant impôt.

La quote-part du résultat net des entreprises associées est une charge de 0,4 million d'euros.

Le résultat net s'établit à 49.001 milliers d'euros dont 44.429 milliers d'euros pour la part attribuable aux actionnaires de STEF-TFE.

Commentaires sur l'évolution du poste « dotations (reprises) nettes aux dépréciations et provisions (cf. note 4.4 des annexes aux comptes consolidés 2007) »

Les principales variations de ce poste concernent les mouvements nets sur dépréciations et provisions (cf. note 4.4 des annexes aux comptes consolidés 2007) et plus particulièrement les avantages au personnel, les litiges d'exploitation et les autres litiges.

Millions d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2006	2007
Dotations/(-) Reprise sur dépréciation des stocks	0.1	-0.1
Dotations/(-) Reprise sur dépréciation des créances clients	1.1	0.1
Dotations/(-) Reprise sur dépréciation d'autres actifs financiers	-0.5	0.0
Dotations/(-) Reprise sur mouvements nets sur provisions	-4.3	-1.0
Avantages au personnel	-2.5	0.5
Litiges d'exploitation	1.1	0.1
Autres litiges	-2.8	-1.6
<b>Total</b>	<b>-3.6</b>	<b>-1.0</b>

En 2006, le mouvement net de 2,5 millions d'euros au titre des avantages au personnel inclut, à hauteur de 3,0 millions d'euros, une reprise de provision couvrant le versement de primes d'assurances pour la garantie des indemnités de fin de carrière, comptabilisé en charges de personnel.

Les litiges d'exploitation sont liés aux pertes et avaries lors des opérations de transport. Le Groupe a connu en 2006, du fait d'un recours important à la sous-traitance, un taux de litige plus important que la normale. L'année 2007 marque un retour à une situation plus habituelle. Les autres litiges concernent les litiges prud'homaux, les risques de redressements fiscaux, les garanties accordées et les autres risques d'exploitation. Les mouvements ci-dessus incluent des reprises couvrant des éléments comptabilisés dans les autres postes de charges du compte de résultat.

A l'exception de la reprise de 3,0 millions d'euros mentionnée ci-dessus, les mouvements nets sur dépréciations et provisions sont constitués de nombreux montants individuellement non significatifs.

#### Commentaires sur les contrats pluriannuels

La société exploite des sites dédiés dans le cadre de contrats de prestations logistiques pluriannuels. Il ne s'agit pas de contrats à long terme au sens de la réglementation comptable mais de contrats à prestations continues dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices. Ces contrats ne sont jamais déficitaires et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fure et à mesure de l'exécution des prestations.

#### Commentaires sur la convention de délégation de service public de la CMN (cf. 4.31 des annexes aux comptes consolidés 2007)

L'activité maritime de STEF-TFE est essentiellement exercée par la CMN qui assure la desserte de la Corse en vertu d'une convention de délégation de service public conclue avec l'Office des Transports de Corse (OTC). Cette convention est venue à échéance le 31 décembre 2006. La nouvelle convention conclue avec l'OTC a pris effet au 1er juillet 2007 pour une durée de six ans et demi. Cette convention autorise la CMN à assurer l'exploitation de trois cargos mixtes rouliers dans le cadre de la continuité territoriale. L'un des compétiteurs dans le cadre de l'attribution de cette nouvelle convention et évincé a introduit différents recours contre les décisions de l'Assemblée Territoriale de Corse. Ces procédures sont pendantes devant la cour administrative après jugement (défavorable au demandeur) du Tribunal Administratif de Bastia.

#### Commentaires sur le contentieux opposant le Groupe à la SNCM (cf. 4.30 des annexes aux comptes consolidés 2007)

Le contentieux opposant le Groupe à la SNCM, quant au contrôle de sa filiale Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), a pris fin en novembre 2007, la Cour de cassation ayant confirmé l'arrêt rendu en faveur du Groupe par la Cour d'Appel de Paris.

#### Commentaires sur les dépréciations de logiciels (cf.4.10 des annexes aux comptes consolidés 2007)

La valeur recouvrable des logiciels à usage commercial est testée de manière isolée dans la mesure où ces logiciels produisent des flux de trésorerie suffisamment autonomes. Fin 2006, en raison de résultats négatifs persistants enregistrés sur un ensemble de logiciels développés par le Groupe et destinés à la vente auprès des industriels de l'agro-alimentaire (OMS outils décisionnels et de prises de commandes), le Groupe a entrepris un réexamen de sa stratégie commerciale et a mis en œuvre un test de dépréciation. Celui-ci, basé sur des flux de trésorerie futurs attendus de la commercialisation de ces logiciels, a conduit le Groupe à constater une dépréciation de 7.381 milliers d'euros comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

Le test de dépréciation effectué au 30 juin 2007 dans le contexte de résultats commerciaux et financiers une nouvelle fois en retrait sur ceux prévus, a conduit le Groupe à constater une dépréciation complémentaire de 1 834 milliers d'euros afin de ramener à zéro la valeur comptable des logiciels OMS.

Par ailleurs, le déploiement réussi, à partir d'octobre 2007, d'une nouvelle version du logiciel TMS affecté à l'unité génératrice de trésorerie Transport, au sein duquel il est exploité, a eu pour conséquence de priver, définitivement, les développements antérieurs de toute utilité future pour le Groupe et de conduire à leur abandon. La constatation de l'obsolescence de ces développements a conduit le Groupe à les déprécier en totalité (4 593 milliers d'euros comptabilisés dans l'unité génératrice de trésorerie « Transport » et secteur primaire « Transport »).

Pour rappel, TMS signifie Transport Managing System. Il s'agit du système d'information dédié aux activités Transport qui est en cours de déploiement et donne pleine satisfaction au Groupe.

Commentaires sur les impacts de la politique d'acquisition du Groupe sur le résultat net en 2006 et en 2007

L'impact des acquisitions réalisées par le Groupe en 2006 et en 2007 en année pleine, soit si elles avaient été intégrées à partir du 1er janvier de l'année, est le suivant :

- En 2006 : +6,2 millions d'euros (hors prise en compte du badwill comptabilisé lors de l'intégration de Cryologic) ;
- En 2007 : -1,4 millions d'euros. Cette perte est essentiellement liée à la perte nette de Cavalieri qui s'est élevée sur l'ensemble de l'exercice 2007 à -1,8 millions d'euros.

L'impact de l'acquisition de Cryologic est positif sur les comptes du groupe en 2006 et en 2007.

Comme il est indiqué à la note § 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a acquis le contrôle de Cavalieri le 1er juin 2007, date à laquelle l'exercice de l'option d'achat qu'il détenait était devenu possible. Cette option a été effectivement exercée le 27 juin. Les services administratifs et comptables de la société Cavalieri n'étant pas, alors, en mesure de fournir un arrêté intermédiaire suffisamment fiable à la date du 31 mai, et un mois d'activité de la société représentant un montant non significatif eu égard au résultat de l'ensemble consolidé, il a donc été décidé de retenir la date du 30 juin 2007 pour l'intégration globale de Cavalieri dans les états financiers consolidés du Groupe. Jusqu'à cette date, Cavalieri et ses filiales ont été consolidées par mise en équivalence. La réévaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est en voie de finalisation. La comptabilisation de cette acquisition dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007 n'a donc pu être déterminée que sur une base provisoire et l'évaluation des justes valeurs à attribuer aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sera revue dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, c'est-à-dire dans les comptes consolidés au 30 juin 2008. Toutefois, les actifs immobiliers de Cavalieri ayant fait l'objet d'une réévaluation en 2005, lors du passage aux normes IFRS, il est peu probable que les valeurs définitives diffèrent de manière significative des valeurs inscrites dans le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2007 et cette opération aura probablement peu d'impact sur l'écart d'acquisition provisoirement comptabilisé au 31 décembre 2007.

La société Transports Navarro S.A., dans laquelle le Groupe avait une participation minoritaire de 49% présentait des résultats déficitaires récurrents. La société a procédé, début 2007, à une augmentation de son capital en vue d'absorber les pertes. Le Groupe n'a pas souhaité participer à cette augmentation de capital, de ce fait sa participation s'est trouvée ramenée à 3,77%. La totalité des 96,23% du capital étant désormais détenue par un actionnaire unique (Holding CAROLINE A.G.). STEF-TFE n'exerce plus d'influence notable dans cette société, raison pour laquelle elle a été déconsolidée.

Les principaux agrégats de Transport Navarro SA sont indiqués ci-dessous :

Milliers d'euros	31/12/2006	30/06/2007
Chiffre d'affaires	8 947	3 794
Résultat net <sup>1</sup>	1 015	-34
Capitaux propres	-121	-87
Actif immobilisé	51	39
<sup>1</sup> dont abandon de créances des associés	1100	



## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les tableaux, commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des rapports de gestion et comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes comptables IFRS aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007. Ces comptes consolidés sont intégrés dans le chapitre 20 du présent Document de Référence.

La lecture de ces éléments doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent Document de Référence.

### 10.1 CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres depuis le 31/12/2005

En M€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserve de juste valeur	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	13 539	12 329	179 455	-220	-2 404		202 699	40 201	242 900
Augmentation de capital	109	1 036					1 145		1 145
Réduction de capital	-23	-932					-955		-955
Dividendes versés			-10 144				-10 144	-137	-10 281
Paiements fondés sur des actions			45				45		45
Variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie						58	58	134	192
Regroupements d'entreprises							0	240	240
Ecart de conversion			-49	-53			-102		-102
Achats et ventes d'actions propres					314		314		314
Résultat de la période			38 777				38 777	6 754	45 531
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	13 625	12 433	208 084	-273	-2 090	58	231 837	47 192	279 029
Augmentation de capital	94	907					1 001		1 001
Réduction de capital	-115	-5 706					-5 821		-5 821
Dividendes versés			-11 459				-11 459	-231	-11 690
Paiements fondés sur des actions			45				45		45
Variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie						152	152		152
Regroupements d'entreprises							0	341	341
Ecart de conversion			-208	-96			-304		-304
Achats et ventes d'actions propres					372		372		372
Acquisitions d'intérêts minoritaires <sup>1</sup>							0	-936	-936
Résultat de la période			44 429				44 429	4 572	49 001
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	13 604	7 634	240 891	-369	-1 718	210	260 252	50 938	311 190

<sup>1</sup> Cf. note 3.4 de l'annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2007

#### Commentaires sur la variation des capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe ont augmenté de 36,1 millions d'euros en 2006 et de 32,2 millions d'euros en 2007. Ils s'élèvent à 311,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les capitaux propres part du groupe (attribuables aux actionnaires de STEF-TFE) représentent 260,3 millions d'euros à comparer à 231,8 millions d'euros en 2006.

La variation des capitaux propres s'explique principalement par les éléments suivants :

La progression du résultat net de chaque période

Le versement d'un dividende a peu près constant en pourcentage du résultat net

Une réduction de capital en 2007 qui s'est inscrite dans le programme de rachat d'action du Groupe

## 10.2 STRUCTURE FINANCIERE

### Evolution de la structure financière sur les trois derniers exercices

M€	déc-05	déc-06	déc-07
<b>Capitaux propres</b>	<b>242.9</b>	<b>279.0</b>	<b>311.2</b>
Capitaux propres part du groupe	202.7	231.8	260.3
Intérêts minoritaires	40.2	47.2	50.9
Dettes financières diverses	323.2	345.6	387.1
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits	128.1	135.6	172.3
Locations financement	143.1	132.5	120.8
Autres crédits à court terme	29.7	21.5	17.0
Découverts bancaires	15.0	45.6	59.0
Dettes financières diverses	7.2	10.4	18.1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37.2	45.3	69.1
Soldes en banques	37.1	45.2	68.9
Caisses	0.1	0.1	0.2
<b>Endettement financier net</b>	<b>285.9</b>	<b>300.3</b>	<b>318.1</b>

L'endettement financier net du Groupe a progressé de 32,1 millions d'euros depuis l'exercice 2005 pour s'établir à 318,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution traduit une augmentation des ressources financières du Groupe hors capitaux propres en ligne avec la croissance profitable de son activité. On constate cependant une amélioration du ratio dettes financières sur capitaux propres totaux qui s'établit à 1,02 en 2007 contre 1,18 en 2005.

Au 31 décembre 2007, la ligne trésorerie et équivalents de trésorerie est intégralement constituée de disponibilités en banques. Il n'y a pas de restriction à l'utilisation de sa trésorerie par le Groupe.

#### Structure de financement

Le Groupe STEF TFE a toujours veillé à mettre en œuvre une politique de gestion financière cohérente au regard de la diversité de ses besoins, visant à limiter son exposition au risque de liquidité.

Ainsi, à la faveur d'un partenariat bancaire étoffé et pérenne (15 établissements financiers sont des partenaires actifs du Groupe depuis plus de 10 ans) le Groupe dispose aujourd'hui d'un volant de lignes de financement parfaitement adapté tant en volume qu'en nature. Le schéma financier prévoit ainsi un adossement des investissements immobiliers à des financements long terme tout en privilégiant parallèlement le recours aux lignes de crédit courant pour la couverture des besoins inhérents à l'exploitation.

Pour illustrer cette adéquation en terme d'emplois/ ressources, le tableau ci-dessous résume à la date du 31 décembre 2007 le dispositif de crédit du Groupe STEF-TFE :

Nature de ligne de financement	Besoin couvert	Volume accordé <sup>(1)</sup>	Maturité moyenne	Covenants principaux (2)	Autres clauses juridiques	Garantie(s) accordée(s)
<b>1. Lignes de financement courant</b>						
<b>1.1 Lignes à court terme</b>						
Lignes de découvert	Besoin en Fonds de Roulement	75 M€	crédit non confirmé	non soumis à covenants	néant	néant
Ligne de crédit spot	Besoin en Fonds de Roulement	20 M€	crédit non confirmé	non soumis à covenants	néant	néant
<b>1.2 Lignes à moyen terme</b>						
Crédits de trésorerie Roll-Over	Besoin en Fonds de Roulement	150 M€	5 ans	EBITDA / Charges financières nettes > 6 Endettement Net / Fonds Propres < 1,6 à 1,7	Clause Pari passu Clause de défaut croisé Clause de Negative Pledge	néant
<b>2. Lignes de financement mobilier</b>						
<b>Locations financement <sup>(2)</sup></b>	Matériels Roulants (tracteurs - porteurs)	8 M€	-	-	-	néant
<b>Prêt bancaire long terme navire</b>	Navire	16 M€	-	-	-	néant
<b>3. Lignes de financement immobilier</b>						
<b>Crédit-Bail Immobilier avec Option d'achat <sup>(2)</sup></b>	Plateformes et Entrepôts	112.8 M€	12 ans	non soumis à covenants	Néant	Cautiion de STEF-TFE sur certains contrats de crédit-bail
<b>Prêt Immobilier Long Terme</b>	Plateformes et Entrepôts	30 M€	13-15 ans	EBITDA / Charges financières nettes > 6 Endettement Net / Fonds Propres < 1,6 à 1,7	Clause Pari passu Clause de défaut croisé Clause d'actionnariat Clause de Negative Pledge	Promesse d'affectation Hypothécaire Nantissement des parts des SNC (Société filiale à 100% du Groupe STEF-TFE)

<sup>(1)</sup> : Il s'agit du capital restant dû pour les lignes de financement mobilier et immobilier

<sup>(2)</sup> : Ne sont pris en compte que les contrats de crédit-bail qualifiés de location financement selon la définition donnée à ce terme par le référentiel comptable IFRS

Le Groupe devrait conserver un mode de financement comparable, au sein de son groupe de partenaires bancaires, pour couvrir le programme d'investissements 2008-2009, soit :

- des financements dédiés pour les grands projets immobiliers (construction d'une nouvelle plate-forme ou extension d'un entrepôt existant) qui prendront la forme de CBI ou de prêt immobilier long terme ;
- des lignes de crédits souscrites auprès des banques pour les autres investissements relatifs au parc immobilier, au mobilier ainsi que le besoin en fond de roulements et les éventuelles acquisitions.

Une opération de financement prenant la forme d'une émission obligatoire pourrait venir compléter ce dispositif de financement.

## 10.3 FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie

En M€	déc-05	déc-06	déc-07
Résultat net consolidé	40.2	45.5	49.0
+/- Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	45.3	51.8	72.0
Capacité d'autofinancement	85.5	97.3	121.0
+/- Variation du BFR lié à l'activité	-16.6	2.9	21.0
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>68.9</b>	<b>100.2</b>	<b>142.0</b>
- Acquisitions immobilisations incorporelles	-7.6	-3.2	-4.1
- Acquisitions immobilisations corporelles	-97.9	-87.0	-80.6
- Acquisitions (nettes de la trésorerie acquise)	-12.0	-30.2	-18.4
+/- Variation des prêts et avances consentis	-2.1	5.8	-1.7
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.7	7.8	24.8
+ Dividendes reçus	0.5	0.5	0.1
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>	<b>-111.4</b>	<b>-106.3</b>	<b>-79.9</b>
+/- Achat et ventes d'actions propres	-0.2	-0.3	-0.4
+ Augmentation de capital	1.7	0.2	1.0
- Réduction de capital	0.0	0.0	-5.8
- Dividendes à verser aux actionnaires	-9.1	-10.1	-11.5
- Dividendes à verser aux minoritaires des sociétés intégrées	-0.2	-0.1	-0.2
Nouveaux emprunts	106.3	30.1	22.6
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-85.2	-31.5	-52.8
Autres	1.0	3.6	0.0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>14.3</b>	<b>-8.2</b>	<b>-47.1</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	20.6	-7.5	-21.9
Variation de trésorerie	-28.1	-14.4	15.0
Trésorerie nette à la clôture	-7.5	-21.9	-6.9

### Commentaires sur l'évolution des flux de trésorerie

Au cours des trois dernières années, le Groupe a régulièrement augmenté sa capacité d'autofinancement qui s'élève à plus de 120 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le besoin du Groupe en fonds de roulement s'est amélioré en 2006 et en 2007 par la conjonction des effets suivants : d'une part la loi Sécurité et Développement des Transports du 5 janvier 2006 sur la réduction des délais de paiement des prestations de transport routier a produit tous ses effets sans augmenter pour autant l'augmentation des dettes à l'égard des fournisseurs, d'autre part l'intégration des sociétés SPADIS et CAVALIERI en 2007 a apporté des soldes de dettes à court terme plus importants que les créances correspondantes du fait de leurs délais de paiement fournisseurs.

L'ensemble de ces flux d'exploitation permet de couvrir le programme d'investissements du Groupe qui représente un volume global de 120 millions d'euros par an, y compris les investissements financiers.

Le Groupe réalise également de manière récurrente des cessions de véhicules ou de sites immobiliers. En complément de ces désinvestissements qui représentent environ 7 à 8 millions d'euros tous les ans, le Groupe a dû se séparer en 2007 de 3 entrepôts désignés par la DGCCRF lors de l'acquisition de Cryologic et des fonds de commerce attachés, portant ainsi à près de 25 millions d'euros les flux de trésorerie engendrés par les cessions d'actifs.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe a un souci constant de maîtriser ses outils informatiques et de développer ses propres programmes.

Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé dans le développement à usage interne de deux logiciels innovants de suivi et de pilotage du transport. L'objectif poursuivi est d'organiser et de coordonner l'acheminement des marchandises via le réseau des agences du Groupe à leurs destinataires finaux en passant d'une logique de pilotage délocalisé à un système de pilotage centralisé en temps réel.

Les systèmes informatiques à mettre en place doivent tenir compte des contraintes propres au Groupe et qui sont : 220 entrepôts et plateformes, 2.000 véhicules, 1.800 remorques frigorifiques, 10.000 destinataires / jour livrés en moins de 24 h.

Les performances attendues de ces logiciels sont le traitement d'une volumétrie cible, la traçabilité des produits acheminés et la simultanéité des échanges d'information pour suivre l'acheminement des produits en temps réel.

Pour mener à bien ce projet et constatant l'inadaptabilité aux contraintes précitées des solutions standards disponibles sur le marché, le Groupe a décidé de privilégier une solution interne et de s'appuyer sur l'expertise de sa filiale AGROSTAR, dédiée au développement et à la gestion des systèmes d'informations.

### Marques

Le Groupe s'attache à protéger les marques qu'il exploite contre toute utilisation abusive dans chaque pays au sein duquel il opère. Par ailleurs, une surveillance mondiale est pratiquée sur les trois marques principales du Groupe : STEF, TFE et TRADIMAR.

### Brevets

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à générer une politique de dépôt de brevets. Les développements réalisés sont essentiellement de nature informatique. Les logiciels font l'objet d'un dépôt et d'un référencement auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 EVENEMENTS RECENTS

L'activité au cours du premier trimestre 2008 s'inscrit globalement dans la continuité du trimestre précédent avec deux premiers mois soutenus et un fléchissement en mars consécutif au positionnement précoce de Pâques et à un nombre de jours ouvrés faible. Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 13,9% et atteint 498 M€ sur lesquels 30,2 M€ sont imputables aux activités de la société Cavalieri, non intégrée au premier trimestre 2007.

Millions d'euros	1er trimestre 2008	2ème trimestre 2007	%	% à périmètre comparable
Transport	319.8	274.7	16.4%	8.6%
Logistique	131.1	119.2	10.0%	0.7%
<i>Sous total transport et logistique</i>	<i>450.9</i>	<i>393.9</i>	<i>14.5%</i>	<i>6.2%</i>
Maritime	20.8	19.6	6.1%	6.1%
Négoces et autres activités	26.3	23.7	11.0%	11.0%
<b>Total</b>	<b>498.0</b>	<b>437.2</b>	<b>13.9%</b>	<b>6.5%</b>

La structuration d'un pôle dédié aux affaires européennes et le poids accru qu'il représente, du fait de l'intégration de la société Cavalieri, a amené le Groupe à affiner son approche de la ventilation des activités des plateformes de la péninsule ibérique. Ainsi, les chiffres d'affaires des sociétés espagnoles et portugaises, qui étaient, précédemment, affectés en totalité à l'activité logistique sont désormais ventilés entre les activités logistique d'une part et transport d'autre part. L'impact pour 2007 représente 11,2 millions d'euros qui ont été reclassés, dans le tableau ci-dessus, de la Logistique vers le Transport.

L'activité Transport est demeurée soutenue notamment sur les fonds de commerce traditionnels du groupe que sont les produits carnés et les produits laitiers. Le niveau qualitatif du réseau TFE est conforme aux objectifs et le déploiement des nouveaux outils suit le planning prévu. Seule l'activité du réseau Tradimar continue à souffrir en attente du plein effet de l'adossement du réseau de transport des produits surgelés et des synergies consécutives au rachat du fonds de commerce de transport de produits de la mer de Dispam.

La croissance de l'activité Logistique subit le contrecoup, sur le trimestre, des entrepôts cédés en 2007, qui avaient représenté 6 M€ de chiffre d'affaires au premier trimestre. La performance globale de l'ensemble des segments est venue compenser la perte programmée de dossiers et permet d'afficher, hors variation de périmètre, un solde légèrement positif.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, y compris les filiales spécialisées dans le pilotage des flux européens, bénéficie de l'effet de l'intégration de Cavalieri et de la croissance des activités notamment en péninsule ibérique et sur les flux européens. Il s'inscrit à 97,2 M€ contre 61,8 M€ au premier trimestre 2007. Les activités maritimes ont également connu un niveau d'activité satisfaisant, l'incident technique du Scandola intervenu en fin mars n'ayant pas eu d'incidence notable sur le chiffre d'affaires.

Les investissements corporels se sont maintenus à un niveau élevé avec la livraison définitive de deux nouvelles plateformes et de trois extensions tandis que des cessions de matériel roulant et d'un terrain sont intervenues sur la période.

Compte tenu du niveau de croissance affiché, le groupe STEF-TFE est conforté dans la mise en oeuvre de son plan de développement et d'investissement et dans sa capacité à améliorer ses résultats dans un environnement économique délicat et des prix des produits pétroliers en hausse continue.

Le chiffre d'affaires consolidé est publié au BALO du 7 mai 2008.

## 12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

La bonne tenue des activités, constatée globalement sur le dernier trimestre 2007, se poursuit en ce début d'année, confortant le Groupe STEF-TFE dans sa volonté de poursuivre sa croissance en France et en Europe.

Un important programme d'investissements est d'ailleurs prévu pour 2008 et 2009, afin de répondre aux attentes du marché tant en transport qu'en logistique. Ainsi, le groupe devrait maintenir une forte dynamique d'investissements qui se déclinera en deux principaux volets :

- un programme d'investissements immobiliers soutenu, avec comme objectif principal de disposer d'un outil d'exploitation toujours en phase avec les attentes du marché, et en conformité avec les exigences techniques évolutives des métiers du transport et de la logistique ;
- des investissements financiers qui pourraient prendre la forme de rachat des parts d'actionnaires minoritaires de sociétés dont le groupe ne contrôle pas encore la totalité du capital ou de saisir toute opportunité de croissance externe ciblée dans les pays d'Europe où le groupe souhaite renforcer sa présence.

### **13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**

Le Groupe n'entend pas communiquer de prévisions ou estimations quant à ses résultats.



## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé à la date du présent Document de Référence de 15 membres.

Au cours de l'exercice 2007, trois modifications sont intervenues dans la composition du Conseil d'administration :

- Monsieur Robert de Lambilly a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand le Mintier lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 avril,
- la société Atlantique Participations a été nommée administrateur par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 septembre en remplacement de la Société SELF et ce, suite à la fusion absorption de la société SELF par Atlantique Participations intervenue en juillet 2007. Le représentant permanent de la société Atlantique Participations est Monsieur François de Cosnac.
- Monsieur Emmanuel Hau a été coopté par le Conseil d'administration lors de la réunion du 12 décembre en remplacement de la Compagnie Financière Saint Honoré.

Par ailleurs, la société AGF Vie a nommé Monsieur Pier Riches en qualité de représentant permanent, en remplacement de Madame Murielle Lemoine le 12 décembre 2007.

Il n'y a pas eu de modification au sein du Conseil d'administration depuis la clôture de l'exercice précédent.

Sur la base de l'examen de la situation des administrateurs, trois administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants au regard des critères communément admis en la matière<sup>1</sup>, il s'agit de MM. Bréau, Bouthillier et Hau. Toutefois, le Conseil d'administration n'a pas examiné la situation de chacun des administrateurs au regard de ces critères.

Le Conseil d'administration de la Société ne compte pas d'administrateur élu par les salariés, cependant conformément à l'article L. 225-23, Monsieur Nadiras, membre du Conseil de surveillance du FCP représentant des salariés porteurs de parts, est administrateur du Groupe.

---

<sup>1</sup> « Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. ». Source : rapport Bouton.

Nom :	Francis Lemor, Groupe STEF-TFE - 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Date de première nomination :	1983
Date d'échéance du mandat :	2013
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur-Général de STEF-TFE</li> <li>- Administrateur de la Compagnie Méridionale de Navigation, (SA),</li> <li>- Administrateur de SDF Iberica (Espagne),</li> <li>- Membre du Comité de Surveillance de Cryologis Développement (SAS),</li> <li>- Représentant permanent de STEF-TFE au conseil d'Atlantique Développement (SA)</li> </ul>
Autres fonctions et mandats exercés en-dehors du Groupe :	- Administrateur de la société UEF (SA), et de la société Immobilière du Palais de Congrès
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la SICAV Saint-Honoré Signatures (SARL)</li> <li>- Administrateur de la société Mory Group (SAS)</li> </ul>

Nom :	Bernard Jolivet, Groupe STEF-TFE - 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Date de première nomination :	1996
Date d'échéance du mandat :	2014
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice Président et Directeur Général Délégué de STEF-TFE</li> <li>- Président de STEF-TFE Transport (SAS)</li> <li>- Administrateur de SDF Iberica (Espagne) et de TFE Benelux (SARL)</li> <li>- Administrateur de Cavalieri Transporti Spa (Italie) et administrateur de Cavalieri Fin Srl (Italie)</li> <li>- Directeur de TFE International limited (Grande Bretagne)</li> <li>- Président de Atlantique SA</li> <li>- Représentant permanent de STEF-TFE aux conseils de Stim d'Orbigny et EFL</li> <li>- Représentant permanent de la société Immostef au conseil d'Atlantique Développement (SA)</li> <li>- Membre du Comité de Surveillance de Cryologis Développement (SAS)</li> <li>- Représentant permanent de STEF-TFE Transport au conseil de Tradimar Sète (SA) et Transcosatal Finances (SA)</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de BV Participation (SASU)</li> <li>- Gérant de FABV Distribution et FA Berry</li> </ul>

Nom :	Jean Charles Fromage, STEF-TFE - 4, Rue de Dijon - Port Edouard Heriot - 69007 Lyon Gerland
Date de première nomination :	2005
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de STEF-TFE</li> <li>- Directeur Général Délégué de STEF-TFE Transport (SAS)</li> <li>- Président de SDF Iberica (Espagne) et Vice Président de TFE Benelux</li> <li>- Administrateur de Cavalieri Fin Srl (Italie) et de Cavalieri Transporti Spa (Italie)</li> <li>- Administrateur de Transcosatal Finances (SA)</li> <li>- Administrateur des Chais de la Transat (SA)</li> <li>- Administrateur de TFE DA S.p.a (Italie)</li> <li>- Directeur de TFE International Limited (Grande-Bretagne)</li> <li>- Représentant permanent de STEF-TFE Transport au conseil de Froidcombi (SA) et de Transports Frigorifiques Spadis (SA)</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	Néant

Nom :	M André Nadiras, STEF-TFE - 4, Rue de Dijon - Port Edouard Heriot - 69007 Lyon Gerland
Date de première nomination :	2002
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur des achats et ressources techniques de STEF-TFE</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la Financière de l'Ombree (SAS)</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement des salariés de STEF-TFE</li> <li>- Représentant permanent de STEF-TFE au Conseil d'Immostef</li> <li>- Administrateur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de la région Rhône-Alpes</li> <li>- Gérant de la SCI Orion</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	Néant

Nom :	Robert de Lambilly, STIM D'Orbigny - 131 boulevard Malesherbes - 75017 Paris
Date de première nomination :	2007
Date d'échéance du mandat :	2011
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de STIM d'Orbigny</li> <li>- Président Directeur Général de Compagnie Méridionale de Navigation (SA), Administrateur de la Compagnie Méridionale de Participation, (SA)</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la SAFICIL (SA)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Seafrance (SA)</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	Néant

Nom :	Gilles Bouthillier, WORMS SM - 48, rue N-D des Victoires - 75002 PARIS
Date de première nomination :	1997
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Senior Advisor de Financière de Courcelles (SA)</li> <li>- Administrateur de Worms Services Maritimes (SA), de Héli-Union (SA), SGT et Worms Management Services (SAS)</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de Worms Management Services (SAS)</li> </ul>
Curriculum vitae	Diplômé de Sciences Po Paris, M. Bouthillier a débuté sa carrière comme attaché de direction, puis fondé de pouvoir chez Worms, en 1973, il est nommé Secrétaire Général de la société Compagnie navale Worms (devenue Compagnie Navale de Navigation (CNN)), dont il devient ensuite directeur général puis président. Depuis 1998, il est Président d'honneur de la CNN. M. Bouthillier est PDG depuis 2005 de Worms Management Services et Conseiller spécial de la Financière de Courcelles depuis 2007

Nom :	Henri Bouvatier, ARJIL Groupe Altium - 84, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Date de première nomination :	1989
Date d'échéance du mandat :	2013
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associé et administrateur d'Arjil SAS</li> <li>- Associé Gérant d'Hyperion H (SARL)</li> <li>- Administrateur et Vice –Président de la société Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (SA)</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Censeur du Groupe Mornay (SCI)</li> <li>- Gérant de Hyperion Investissement ( ?)</li> <li>- Administrateur et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Arjil Private Equity (SA en 2003)</li> <li>- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Compagnie Industrielle et Financière du Haut Vivarais (?),</li> <li>- Administrateur de OAP et de Mornay Multigestions (SAS)</li> </ul>
Curriculum vitae	Licencié ès lettres, M. Bouvatier a débuté sa carrière à la banque Worms (groupe MM. Worms & Cie) où il a successivement occupé plusieurs postes avant de devenir directeur au siège de Paris (1982 – 1984). Il est entré ensuite chez à la banque Demachy SA où il a exercé différentes fonctions de direction. Par la suite, il a été directeur général d'Hyperion H, directeur puis associé-gérant de la banque Arjil & Cie. Depuis 2004, il est membre du comité exécutif, associé et conseil en fusions acquisitions d'Arjil et associés (devenu en 2004, Arjil Groupe Altium)

Nom :	Alain Bréau, MORY GROUP - 28 avenue Jean Lolive - 93507 Pantin Cedex
Date de première nomination :	2004
Date d'échéance du mandat :	2010
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de Mory (SARL), de Financière Mory (SAS), Flow One (SAS), de Management Team (SAS), de Mory Inter (SAS), de Mory Logidis (SAS), de Mory Logidis Nord-Picardie (SAS), LDI Group, de Mory Team (SAS), de Sophial (SCI ?), et de Vanderhoeft (SASU),</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Europa SCA Express (SA),</li> <li>- Gérant de Superga. (SCI)</li> <li>- Administrateur de Mory Tunisie.</li> <li>- Représentant permanent de Sophial au conseil de Est Valeurs (SA), de Financière Mory au conseil de Virolle Tenoux Transports (SA)</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	- Représentant permanent de Management Team au conseil de Setcargo International
Curriculum vitae	Diplômé de l'Ecole Polytechnique, M. Bréau a commencé sa carrière comme directeur à la direction générale des télécommunications d'Orléans, il est devenu ensuite directeur du cabinet du président de la SNCF, puis directeur général du Groupe Sceta et Président Directeur Général du Groupe Mory. Il assure aujourd'hui la présidence de sociétés du groupe Mory

Nom :	Eric Giuily, Publicis Consultants - 133, avenue des Champs Elysées - 75380 Paris Cedex 08
Date de première nomination :	1992
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Publicis Consultants/ France SARL</li> <li>- Gérant de Corporate Factory SARL et de Clai SARL</li> <li>- Président de Publicis Consultants/ Rowland SARL (Italie), de Publicis Consultants/UK Ltd (Grande-Bretagne)</li> <li>- Member of the Board de Publicis Consultants/Van Sluis BV (Pays-Bas) et de Publicis Consultants/ Brussels SA (Belgique)</li> <li>- Administrateur de Solange Stricker/Finincom (SA)</li> <li>- Président de l'Association French Lines</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil d'administration de Sicav Multimedia et Technologies (démission 25/04/2005)</li> <li>- Président directeur général de Carré Noir</li> <li>- Member of the board de Carré Noir Italie</li> <li>- Member of the board de Rowland Italy</li> </ul>
Curriculum vitae	Diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève de l'ENA, M. Giuily a débuté sa carrière comme auditeur au Conseil d'Etat et conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Intérieur. De 1982 à 1986, il a été Directeur Général des Collectivités Locales. En 1986, il devient Directeur Général de Causse-Walon (Chargeurs), président du Groupe en 1988 et Directeur général de Chargeurs Communication en 1990. Il a assuré depuis différentes fonctions de direction générale et de présidence de sociétés (Antenne 2, Compagnie Générale Maritime, Société Nationale Corse-Méditerranée, UAP, BDDP Worldwide, AFP ) avant de devenir Président de Publicis Consultants en 2000 , poste qu'il occupe à ce jour

Nom :	Christian Guilbert, I.T.S - 16-18 impasse d'Antin - 75008 Paris
Date de première nomination :	1996
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de I.T.S SARL, SCI SN République, SNC FFSG, SNC ITS Cie, SCI Etud Cour, EURL St-Germain Participations, SCI SN de Gaulle (société civile), SCI Paris Poissonniers (société civile), et EURL Lowendal Participations (SARL)</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de SAS Demeter,</li> <li>- Administrateur de ILF (SARL), SGF (SA) et CIEH</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de la Société Européenne de Logistique du Froid</li> <li>- Gérant de SCI Le Mans la Pelouse, de SCI Géoro, de SCI Negresco, de SCI la Nantaise, de SCI Castel et de SCI Le Maire 2<sup>E</sup></li> <li>- Gérant de SCI Angevine, EURL G. Participations, SNC ITS Participations</li> </ul>
Curriculum vitae	Titulaire d'un diplôme « Etudes techniques et supérieures de la banque », M. Guilbert a occupé des fonctions pendant dix années dans le secteur de la banque avant de devenir chef d'entreprise avec la création de la SARL I.T.S. en 1977

Nom :	Emmanuel Hau, 37, rue Paul Valery - 75016 PARIS
Date de première nomination :	2007
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de Surveillance d'Autogrill Restauration Services, (SAS),</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance d'Aedian (SA), de l'Institut du Développement Industriel, de Sterling Strategic Limited (Monaco), d'IGF Industries Arbel Fauvet Rail</li> <li>- Membre du Comité Stratégique de France Trésor</li> <li>- Censeur de Powéo</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	-
Curriculum vitae	<p>Diplômé de Sciences Po et ancien élève de l'ENA, M. Hau a débuté sa carrière comme sous-préfet, puis comme chef de bureau au Trésor. Il a été détaché auprès d'EDF en 1977 et en est devenu Directeur Général délégué. Il occupa par la suite le même poste à la SNCF, puis devint membre du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild en charge des fusions et acquisitions. Il est administrateur de diverses sociétés</p>

Nom :	Dominique Nouvellet, Groupe SIPAREX - 139, place Vendôme - 69477 Lyon Cedex 6
Date de première nomination :	2003
Date d'échéance du mandat :	2014
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de Sigefi SAS, Sigefi Ventures Gestion SA, Sigefi Nord Gestion SAS</li> <li>- Président de Sigebe SAS, de Sigefi Ventures Partners SAS, de Sigefi Partners SAS</li> <li>- Représentant Permanent de la Sigefi au Conseil de Sud Partners SA et de Rhône Alpes PME Gestion</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Sigera</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de SES Iberica Private Equity (Espagne)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Sigefi Italia Private Equity Spa (Italie)</li> <li>- Administrateur de Indépendance et Expansion, de l'ANSA, de Tuninvest Finance Group (Tunisie), et de Morocco Capital Invest (Maroc) et de la fondation Ecole Catholique des Arts et Métiers</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration de l'Association gestionnaire du Groupe EM Lyon</li> <li>- Représentant Permanent de la Sigefi au Conseil de Sigefi Valeurs SAS</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Siparex Small Cap Value</li> <li>- Administrateur de Ferrand &amp; Renaud SA, Lafuma SA</li> </ul>
Curriculum vitae	Docteur en droit, diplômé de l'IAE et ancien élève de l'ENA, M. Nouvellet a commencé sa carrière à la Caisse des Dépôts (audit interne et analyse financière) puis à la Direction du Trésor où il a été membre suppléant de la Commission de Contrôle des Banques. Il est co-fondateur de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) dont il fut vice-président et de l'EVCA (European Venture Capital Association). Il dirige depuis sa création, le groupe SIPAREX (gestionnaire indépendant de private equity en France).

Nom :	Xavier Ogier du Terrail, MONTPENSIER FINANCE - 30, avenue Georges V - 75008 Paris
Date de première nomination :	2001
Date d'échéance du mandat :	2014
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé:	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	Administrateur de Neville Gestion (SA)
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de Métropole SA, Alliance Sicav, Neville Gestion SA et ECF Luxembourg</li> <li>- Représentant Permanent d'AGF IART au Conseil d'administration de AGF Boieldieu et d'AGF Vie au Conseil de Cofitem-Cofitur</li> </ul>
Curriculum vitae	Titulaire d'une maîtrise de gestion, diplômé de la SFAF, X. du Terrail a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier puis gérant et responsable de gestion à CDC gestion, à la banque Demachy, chez Allianz France puis directeur des participations du groupe AGF. Il assure les fonctions de managing director à la direction de la gestion actions de Montpensier Finance



Nom :	AGF Vie représenté par Mr Pier Riches, AGF Vie - 87, rue de Richelieu - Case Postale A 501 - 75113 Paris Cedex 02
Date de première nomination :	1997
Date d'échéance du mandat :	2009
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	<p>AGF vie est</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de : AGF Actio France Sicav, AGF Actions Sicav, AGF Boieldieu, AGF Foncier Sicav, AGF Richelieu, AGF Valeurs durables Sicav, AGFIMO Sicav, Assurances Médicales SA, Athena, Calypso, Camat, Cie de Gestion - de Prévoyance, Cofitem Cofimur, Gaipare Diffusion, Génération Vie, Innovacom 3, Natexis Actions Euro Sicav, Phenix Sécurité Sicav, Sémaphore Sicav, Société Financière de la Tour Boieldieu, Sibi, Spaceco</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de AGF Pierre Actif 2 SCPI, AGF Pierre Locatif (SCPI en liquidation), SCPI Distri Pierre 1, SCPI Domivalor, SCPI Domivalor 2, SCPI Domivalor 3, SCPI Logivalor 6, SCPI AGF Pierre Valor. Président du Conseil de Surveillance d'AGF Pierre SCPI et d'AGF Pierre ACTIF SCPI</li> </ul> <p>M. Pier Riches est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration du GIE Allianz Investment Management Paris(GIE)</li> <li>- Vice Président du conseil de surveillance d'AGF Private Equity (SA)</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance d'Oddo et Cie SCA et de IPE Tank and Rail Investment 1 (société de droit luxembourgeois)</li> </ul>
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AGF a été administrateur de Génération Vie, Métropole SA,</li> <li>- Représentant permanent d'AGF Holding au Conseil d'administration d'AGF Epargne Salariale, AGF Richelieu et Banque AGF.</li> </ul>
Curriculum vitae	Diplômé de l'Université de Milan, M. Riches a débuté sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen. Il a exercé ensuite différentes fonctions à la direction financière de sociétés (RAS – Riunione Adriatica di Sicurtà, Sigel, Ersel, La Fondiaria. De 1995 à 2007, il a occupé le poste de directeur général de RAS. Il est directeur général délégué d'AGF depuis 2007

Nom :	Atlantique Participations représenté par François de Cosnac, 119, rue de l'Université - 75007 Paris
Date de première nomination :	1998
Date d'échéance du mandat :	2014
Fonctions et mandats exercés dans la société au cours de l'exercice écoulé :	- Administrateur - Administrateur d'Immostef (SARL)
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe :	- Président de OEF - Président du Directoire de Gerignac SA - Membre du Conseil de Gérance de SOMERVI (société civile) - Gérant de FDC Conseil Patrimoine (EURL) - Représentant permanent d'UEF au Conseil d'Atlantique Participations
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années :	Néant
Curriculum vitae	Licencié en Droit, M. de Cosnac a débuté sa carrière en tant que fondé de pouvoirs à la Direction Financière du Crédit Commercial de France. Il est entré ensuite à la Banque Demachy et Demachy-Worms où il devint membre du Directoire en 1997. De 2000 à 2006, il occupa les fonctions de Directeur central et de membre du Comité exécutif de la banque Neuflyze. Retraité depuis 2008, il exerce des mandats sociaux dans plusieurs sociétés.

Les statuts de la Société prévoient que l'Assemblée Générale peut nommer des censeurs, lesquels ont pour vocation de participer aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative. Ce dispositif n'a toutefois pas été mis en œuvre à ce jour.

Chaque administrateur doit détenir une action de la Société au titre de son mandat.

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## 14.2 MEMBRE DU COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif est principalement structuré autour de membres présents depuis longtemps, gage de leur fidélité et de leur attachement au Groupe :

- **Francis LEMOR** (Président Directeur Général de STEF-TFE) : diplômé de Sciences Po Paris, Francis Lemor a débuté sa carrière au Ministère des Finances avant d'intégrer la Compagnie Générale Maritime en tant que Directeur Financier. Il travaille ensuite à la Financière de l'Atlantique comme Directeur Général avant d'en devenir Président Directeur Général en 1988. Il est l'un des fondateurs du Groupe STEF-TFE et en est le Président Directeur Général depuis 1996 ;
- **Bernard JOLIVET** (Vice-Président et Directeur Général Délégué de STEF-TFE, et de STEF-TFE Transport) : diplômé de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Bernard Jolivet a commencé sa carrière à la Messageries Maritimes qui sera absorbée par la société qui deviendra la Compagnie Générale Maritime. Il rejoint la Financière de

l'Atlantique en 1984 en tant que Secrétaire Général. Il est un des fondateurs du Groupe STEF-TFE où il occupe le poste de Vice-Président depuis 2005 ;

- **Jean-Charles FROMAGE** (Directeur Général Délégué de STEF-TFE, Président de SDF) : diplômé d'un DUT Gestion des Entreprises, Jean-Charles Fromage est entré dans le Groupe en juillet 1981 ;
- **Jean-Marc BRUERE** (Directeur Général de TFE France) : Ingénieur Agronome, Jean-Marc Bruere est entré le Groupe en octobre 1986 et évolue à ce poste depuis janvier 2007 ;
- **Serge CAPITAINE** (Directeur Général Adjoint de STEF-TFE, directeur Business Développement) : diplômé de l'ESC Brest et titulaire d'un DECS, Serge Capitaine est entré dans le Groupe en juin 1978 et occupe ce poste depuis octobre 2006 ;
- **Bruno DUQUENNE** (Directeur Général Adjoint de STEF-TFE, Directeur des Affaires Européennes) : diplômé d'HEC, Bruno Duquenne est entré dans le Groupe en mars 1980 et évolue à ce poste depuis octobre 2006 ;
- **Gérard GROFFE** (Directeur des Ressources Humaines) : Diplômé de l'Institut des Etudes du Travail et des Sciences Sociales (IETSS), Gérard Groffe est entré dans le Groupe en juin 1981 et évolue à ce poste depuis septembre 2005 ;
- **Robert DE LAMBILLY** (Président Directeur Général de Stim d'Orbigny et de CMN) : diplômé de Polytechnique, Ingénieur du génie maritime, Robert De Lambilly a travaillé au Secrétariat Général de la Marine Marchande avant de rejoindre la CGM. Il est dans le Groupe STEF-TFE depuis sa constitution et est Président Directeur Général de la CMN depuis 1996 ;
- **André NADIRAS** (Directeur des Achats et des Ressources Techniques) : Ingénieur ISA, André Nadiras est entré dans le Groupe en mars 1989 ;
- **Léon DE SAHB** (Directeur des Systèmes d'Information et Directeur Général d'Agrostar) : diplômé d'un DESS de Gestion des Entreprises, et d'un Exécutive MBA à l'ESCP, Léon de Sahb est entré dans le Groupe et évolue à ce poste depuis septembre 2003 ;
- **Jean-Pierre SANCIER** (Directeur Général de STEF) : diplômé de l'ESC Bordeaux, Jean-Pierre Sancier est entré dans le Groupe en octobre 1980 et évolue à ce poste depuis janvier 2007 ;
- **Pascal WAGNER** (Secrétaire Général) : Ecole Normale Supérieure Ulm, diplômé d'un DEA d'Études Grecques et d'un DEA de Droit, Pascal Wagner a travaillé à la CGM à partir de 1983 et est dans le Groupe depuis sa constitution. Il occupe le poste de Secrétaire Général depuis le 1er octobre 1998.

### 14.3 CONFLITS POTENTIELS ET ACCORDS

A la date du présent Document de Référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêt potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et des intérêts privés.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société en vertu duquel l'une des personnes visées à la section 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.

Aucune des personnes mentionnées dans les chapitres 14.1 et 14.2 n'a de restriction relative à la cession dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital de STEF-TFE.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des jetons de présence fixés, globalement, à 45 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 2 juin 2004.

La rémunération du Président Directeur-Général et celle des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par un comité ad hoc, composé de Messieurs Bouthillier et Bouvatier et Riches, administrateurs, qui se déterminent chaque année en fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations nettes de prélèvements sociaux des mandataires sociaux sur les trois dernières années :

En euros	Jetons de présence			Rémunération fixe			Rémunération variable			Avantages en nature		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
<u>Administrateurs et membre des organes de direction</u>												
Francis Lemor - Président Directeur Général	4 036	3 338	3 860	202 289	215 295	220 320	133 539	132 068	132 600	3 376	3 376	3 860
Bernard Jolivet - Vice-Président, Directeur Général Délégué	4 036	3 338	3 860	173 882	186 303	193 735	110 669	106 581	109 340	3 704	3 704	3 750
Jean-Charles Fromage - Directeur Général Délégué	4 036	3 338	3 860	156 158	161 638	160 983	88 924	81 903	86 140	4 636	5 693	5 693
<u>Administrateurs</u>												
Gilles Bouthillier	4 036	2 473	3 860									
Henri Bouvatier	4 036	3 338	2 292									
Alain Breau	1 607	2 534	1 350									
Xavier du Terrail	2 630	3 338	3 860									
Eric Giully	804	2 473	1 292									
Christian Guilbert	4 036	3 338	2 860									
Robert de Lambilly	-	-	2 350	-	-	77 616	-	-	98 840	-	-	-
Dominique Nouvellet	2 630	3 338	2 860									
André Nadiras	4 036	3 338	3 860	89 924	90 243	91 752	35 490	31 280	35 247	2 124	2 112	2 212
Emmanuel Hau	-	-	-									
AGF Vie représentée par Pier Riches	3 013	1 669	600									
Atlantique Participations représentée par François de Cosnac	-	-	3 860									

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code du Commerce, il est précisé que les contrats de travail de Messieurs Jolivet et Fromage contiennent des clauses particulières entrant dans le champ des engagements réglementés et conclues antérieurement.

L'un et l'autre, en cas de licenciement, bénéficient d'une indemnité égale à 18 mois de salaire, en ce comprise l'indemnité conventionnelle. Ils disposent également d'une clause de non concurrence dont le montant est égal à 50% de leur rémunération brute sur trois ans. S'ajoute une clause de conscience qui leur permettrait, en cas de changement actionnarial, de bénéficier d'un licenciement et donc de la mise en œuvre des mesures précédemment décrites.

Monsieur Jolivet bénéficie, par ailleurs, d'un préavis de 12 mois en cas de licenciement.

Monsieur Lemor ne bénéficie d'aucune clause relevant des dispositions de cet article.

Conformément à la loi, les engagements de Messieurs Jolivet et Fromage devront, dorénavant, être soumis au respect de critères de performance pour être valables. Des résolutions spécifiques ayant pour objet d'approuver individuellement les conventions relevant du champ d'application des conventions réglementées, intervenues entre la société et Messieurs Jolivet et Fromage, directeurs généraux délégués, seront soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce telles que récemment modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

## **15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES**

Le montant de l'engagement du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) et provisionné au 31.12.2007 en faveur des administrateurs / salariés membres du Conseil d'administration s'élève à 596.443 euros.

## **15.3 PRETS ET GARANTIES ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Néant

## **15.4 STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES**

Voir chapitre 17.2 « *Participations et options de souscription ou d'achat d'actions des mandataires sociaux* » et 21.1.6 « *Autres titres donnant accès au capital* »

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 ECHEANCE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Voir Section 14.1 du présent Document de Référence

### 16.2. CONTRATS DE SERVICE

Voir le chapitre 19 du présent Document de Référence ainsi que le chapitre 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* », note 4.28 des annexes aux comptes consolidés.

### 16.3. COMITES SPECIALISES

Plusieurs comités ont été institués au sein du Conseil d'administration :

**Comité financier** : le Comité financier comprend un représentant de chacun des grands actionnaires de STEF-TFE (AGF, Invesfroid) ainsi que Monsieur Emmanuel Hau, soit 3 personnes autour du Vice-Président Directeur Général Délégué de STEF-TFE et du Directeur Comptable. Le Comité se réunit avant chaque réunion du Conseil d'administration dont l'objet porte sur l'examen des comptes. Les commissaires aux comptes ou l'un d'eux assistent, en tant que de besoin, à la réunion concernant les comptes annuels ou la situation semestrielle. Le Comité financier peut entendre tout responsable (finance, comptabilité, contrôle de gestion, audit) qu'il souhaite.

**Comité des rémunérations des mandataires sociaux** : ce comité, composé de Messieurs Bouthillier, Bouvatier et Riches, est chargé de déterminer la rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Président Directeur Général participe aux travaux du Comité pour la détermination de la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. Il se réunit généralement une fois par an. Les membres se déterminent chaque année en fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

**Comité d'attribution des stocks-options** : compte tenu de l'existence d'un plan d'options de souscription d'actions et d'un plan d'options de rachat d'actions, un comité composé de plusieurs membres du Conseil et du Président Directeur-Général s'est réuni préalablement à chaque attribution. L'attribution de la dernière tranche d'options de rachat d'actions est intervenue dans le courant de l'année 2003. Aucune attribution de stock options n'a été réalisée depuis lors.

### 16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société atteste se conformer aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France en matière de gouvernement d'entreprise.

### 16.5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Ce rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce.

## **I. Fonctionnement du Conseil d'Administration et Gouvernement d'entreprise**

### **1. Le Conseil d'Administration**

Celui-ci est composé de 15 membres dont 13 personnes physiques et 2 personnes morales :

- Francis LEMOR, Président Directeur Général ;
- Bernard JOLIVET, Vice-Président, Directeur Général Délégué ;
- Jean-Charles FROMAGE, Directeur Général Délégué ;
- Gilles BOUTHILLIER ;
- Henri BOUVATIER ;
- Alain BREAU ;
- Xavier du TERRAIL ;
- Eric GIUILY ;
- Christian GUILBERT ;
- Robert de LAMBILLY ;
- Dominique NOUVELLET ;
- André NADIRAS ;
- AGF Vie, représentée par Pier RICHES (lequel a remplacé Mme Lemoine le 12 décembre 2007) ;
- Emmanuel HAU (lequel a remplacé la société Compagnie financière St Honoré le 12 décembre 2007) ;
- ATLANTIQUE PARTICIPATIONS (en remplacement de la Société Européenne de Logistique du Froid), représentée par François de COSNAC, le 12 septembre 2007).

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007 : le 31 janvier, le 3 avril, le 22 mai, le 12 septembre et le 12 décembre 2007. Le calendrier des réunions est fixé en fin d'année et ne subit, en général, pas de modification. Les réunions programmées sont au nombre de quatre, la cinquième étant optionnelle en fonction des sujets sur lesquels des décisions pourraient être prises.

Les réunions programmées se déroulent traditionnellement fin janvier/début février pour prendre connaissance des premiers résultats flash issus du reporting de l'année précédente et des éléments du budget de l'année en cours. En mars et fin août à partir de 2008, les réunions sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes annuels et semestriels.

En 2007, le Conseil s'est réuni exceptionnellement le 22 mai à la suite de l'assemblée générale pour statuer sur le renouvellement du mandat du président du conseil d'administration et sa confirmation en qualité de directeur général ainsi que sur la confirmation des mandats des deux directeurs généraux délégués.

En décembre, le Conseil examine traditionnellement la situation par rapport à la projection budgétaire réactualisée.

A chaque conseil, la situation issue du reporting du mois précédent est analysée.

Chaque réunion du conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet du procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours qui précèdent la réunion (généralement cinq jours francs), chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs de la Société reçoivent, sous forme de données mensuelles et cumulées, les résultats opérationnels de STEF-TFE du mois précédent, commentés par le Président.

Le taux de participation global des administrateurs aux réunions du conseil d'administration en 2007 est de 80 % (84 % en 2006).

Le Conseil d'administration prend les avis de plusieurs comités spécialisés institués en son sein, suivant les principes de gouvernance en la matière.

## **2. Le Comité financier**

Le Comité Financier comprend un représentant de chacun des grands actionnaires de STEF-TFE (AGF et Invesfroid) ainsi que M. Emmanuel Hau), soit 3 personnes autour du Vice Président Directeur Général Délégué de STEF-TFE et du Directeur Comptable.

Le Comité se réunit avant chaque réunion d'un conseil d'administration qui examine des états comptables. A cette occasion, il reçoit communication des données comptables et financières qui sont présentées en réunion du Conseil d'administration et se livre à leur analyse. Les commissaires aux comptes assistent, en tant que de besoin, à la réunion concernant les comptes annuels ou la situation semestrielle. Le Comité Financier peut entendre tout responsable (finance - comptabilité - contrôle de gestion - audit) qu'il souhaite.

## **3. Le Comité des rémunérations des mandataires sociaux**

Ce comité, composé d'administrateurs désignés par le Conseil d'administration (Messieurs Bouthillier, Bouvatier et Riches), est chargé de déterminer la rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le Président Directeur Général participe aux travaux du Comité pour la détermination de la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

Les membres déterminent chaque année, tant pour leur partie fixe que variable, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les critères retenus étant fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le Comité se réunit généralement une fois par an, à la fin de l'exercice.

## **4. Comité d'attribution des options sur actions**

Compte tenu de l'existence d'un plan d'options de souscription d'actions et d'un plan d'options de rachat d'actions, un comité composé de plusieurs membres du Conseil et du Président Directeur-Général s'est réuni préalablement à chaque attribution. L'attribution de la dernière tranche d'options de rachat d'actions est intervenue dans le courant de l'année 2003. Aucune attribution de stock options n'a été réalisée depuis lors.

## **II. Procédures de contrôle interne**

L'un des objectifs généralement assignés au contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez STEF-TFE ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les agissements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de s'assurer de la fiabilité des informations comptables, financières et des données de gestion ;

### **1. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués**

Les statuts de la Société ne limitent pas les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Le conseil d'administration n'a pas non plus imposé de limites spécifiques tant pour le Directeur Général que pour les deux Directeurs Généraux Délégués.



## **2. Les acteurs du contrôle interne**

Le Groupe étant organisé par métiers (transport, logistique, systèmes d'information et maritime) par réseaux (produits frais et surgelés et produits de la mer au sein de la division transport) et par zones géographiques, les organisations ne sont pas systématiquement homogènes. Néanmoins, les fonctions de type opérationnel sont généralement décentralisées, avec une structure pyramidale sites/régions, tandis que les fonctions juridiques et financières sont centralisées.

### Eléments propres au Groupe :

#### Le Comité exécutif

La principale structure de décision au sein du Groupe est le Comité exécutif. Composé de 12 membres, il couvre et contrôle l'ensemble des fonctions du Groupe. Outre le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, il regroupe les directeurs de chaque pôle ainsi que les responsables des principales fonctions : ressources humaines, ressources techniques, juridique et assurances, systèmes d'information. Il se réunit tous les mois (sauf en août) et analyse les données en provenance du «reporting».

Le Comité exécutif est l'organe de décision et d'arbitrage en matière d'investissements. Aucun investissement ne peut être réalisé sans avoir été préalablement validé par le Comité.

Chaque fonction du Groupe ayant un représentant au sein du Comité, c'est lui qui est le véritable responsable du contrôle du respect de l'application des décisions qui sont adoptées.

#### La Direction Générale

Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôles de la part de la Direction Générale du Groupe.

#### Les Directions du groupe

Compte tenu du caractère extrêmement réglementé des activités du Groupe, différentes Directions sont responsables de la mise en œuvre, sur le terrain, des prescriptions légales. Ces directions peuvent avoir un champ d'action limité à un réseau (Direction d'Exploitation Transport pour le Transport, Direction de la Prestation Logistique pour la Logistique) ou bien une compétence transversale (Direction Technique Immobilier, Direction Technique Véhicules, Direction des Achats, Direction juridique et Assurances, Comptabilité, Audit, Fiscalité, Systèmes d'information...). Tout ce qui concerne la vie du Groupe est couvert par l'une de ces directions ou par deux quand c'est nécessaire.

### Eléments externes au Groupe:

Le Groupe peut être amené à faire appel à des organismes externes chargés de l'assister dans l'appréciation d'un risque ou dans la mise en place de la procédure adéquate pour le pallier (contrôle en matière de sécurité incendie (thermographie) ou mesure de la fiabilité des systèmes d'information).

## **3. Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

Le Groupe étant organisé de façon qu'un reporting permanent des fonctions soit opérationnel, des procédures, incluant des délégations de pouvoir ou des habilitations, ont été mises en place.

Chaque Directeur de région, chaque directeur de filiale dispose du cadre général dans lequel s'inscrit son action, généralement sous forme de délégation de pouvoir formalisée.

La plupart des procédures internes, qu'elles relèvent de l'opérationnel (exploitation) ou du fonctionnel (comptabilité, assurances) font l'objet de manuels qui tiennent lieu de norme pour l'ensemble du réseau ou de la fonction concernée (procédures de certification).

### L'audit interne

Les missions confiées à l'audit interne s'inscrivent dans le prolongement d'une analyse des risques et des besoins identifiés par la Direction Générale. Les principales actions menées par le service d'audit interne en 2007 sont les suivantes :

- La refonte des autorisations en termes d'accès informatiques s'est poursuivie en 2007 pour être appliquée aux modules SAP. Elle permet d'acquérir un mode opératoire normé et adapté aux exigences de sécurisation et de ségrégation des fonctions.
- Des audits internes ont été réalisés dans les filiales du Groupe. Il s'agit principalement de deux sociétés britanniques du pôle Tradimar. Par ailleurs, un plan d'action a été enclenché sur l'exercice à la suite de l'audit pratiqué en 2006 sur SLR France.
- L'audit du Groupe Spadis a été pratiqué dans le cadre de son acquisition en 2007.
- Des audits de nature transverse ont été conduits (audit des honoraires du groupe, audit de la chaîne de traitement des litiges transports, audit de la fonction achats).
- Le Groupe a initié, au cours de l'exercice, une démarche de progrès afin de prendre en compte les recommandations de l'AMF du 22 janvier 2007 relatives au contrôle interne. Cette initiative s'est traduite par la mise au point d'un questionnaire destiné à la Direction Générale, d'une part, et aux fonctions support, d'autre part, afin d'identifier les écarts entre le référentiel de contrôle interne actuellement utilisé par le Groupe et le cadre de référence de l'AMF. L'objectif de cette démarche est de prendre en compte le cadre de référence de l'AMF dès l'exercice 2008.
- les actions ciblées en matière de normalisation se poursuivent en 2008, notamment par un audit des frais de route du pôle transport.

Enfin dans le cadre du contrôle interne comptable, le service d'audit s'assure du respect des procédures comptables et des plans comptables professionnels. La société STEF-TFE disposant d'un logiciel d'intégration (SAP), le service d'audit a accès, en permanence, à toutes les écritures comptables passées dans les diverses agences / filiales. Il peut alors étudier par sondage, et de manière aléatoire, toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

### La comptabilité Groupe

La société STEF-TFE Services assure l'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe, de même que l'élaboration des comptes individuels des sociétés du Groupe et les opérations de consolidation.

STEF-TFE Services est directement sous l'autorité d'un Directeur général délégué, lequel assure le «reporting» de la fonction auprès du Comité exécutif.

STEF-TFE Services étant implantée dans chaque région et son activité étant déployée sur l'ensemble des métiers, le Groupe dispose des relais nécessaires pour couvrir le rattachement du traitement comptable de ses différentes entités en maintenant un service de proximité.

L'homogénéisation du traitement de l'information comptable et financière dans ses principes et ses applications techniques, ainsi mise en œuvre, renforce le contrôle interne. Chaque Directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit interne Groupe, s'assure que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

### Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par action simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation et de SNC pour les structures immobilières. Les mandataires sociaux de ces structures sont, le plus souvent des personnes morales. En conséquence, la gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social. Toute création de société relève exclusivement de la Direction Générale du Groupe. De la même manière, tout acte de société concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession, mise en location gérance) relève de la compétence exclusive de la direction juridique qui ne prend ses directives qu'après de la Direction Générale.

Les procédures internes en matière de signatures de contrats d'achats et de contrats commerciaux prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les membres du Comité exécutif. Ces contrats (bail, crédit bail, fournisseurs, actes notariés) sont tous validés par les services juridiques du Groupe.

### Contrôle interne relatif à l'information financière et comptable de la société mère

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. De manière systématique, personne n'est habilité à diffuser de l'information à caractère financier en dehors du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et du Secrétaire Général, responsable de l'information financière.

L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration. Les comptes annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes semestriels font l'objet d'une revue limitée.

Le Président Directeur Général

Francis LEMOR

## **16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE STEF-TFE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société STEF-TFE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la

documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 22 avril 2008

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A*

MAZARS & GUERARD  
*MAZARS*

Dominique Stiegler  
*Associé*

Xavier Charton  
*Associé*

## 17. SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

#### 17.1.1 Evolution des effectifs

En 2007, par rapport à 2006, les effectifs CDI et CDD du Groupe ont évolué de la façon suivante:

	déc-05	déc-06	déc-07
Pôle Transport	9 112	9 220	10 290
dont Tradimar	1 057	1 078	1 166
Pôle Logistique	2 624	3 360	3 082
Pôle système d'informations	153	168	173
Autres activités	161	181	196
CMN	450	471	472
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>12 500</b>	<b>13 400</b>	<b>14 213</b>

	déc-05	déc-06	déc-07
Effectifs France	10946	11 843	12 229
Effectifs Hors France	1554	1 557	1 984
dont Espagne	1123	1 089	1 178
dont Portugal	210	230	258
dont Italie	133	26	343
dont Belgique	64	152	149
dont Royaume uni	24	60	56
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>12 500</b>	<b>13 400</b>	<b>14 213</b>

Au 31 décembre 2007, les effectifs représentent donc 14 213 personnes, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2006 et 13,7% par rapport à 2005.

Cette évolution de 6,1% est sensiblement plus importante à l'Etranger qu'en France, notamment en raison de l'intégration, au 1er juillet 2007, de la Société Cavalieri (312 personnes). Il convient de préciser qu'une partie des personnels de quai appartient à des coopératives et travaillent dans le cadre de contrats spécifiques. Ces effectifs ne sont pas comptabilisés en tant que CDI ou CDD. Outre Cavalieri, l'augmentation des effectifs du pôle Transport, provient de l'intégration dans le périmètre de consolidation de la société Spadis (+ 95 personnes) et des Transports Fréret (+59 personnes).

La baisse significative des effectifs du Pôle Logistique est due à la cession de cinq sites (Loudéac, Saint Caradec, Trappes, Marne La Vallée et Rungis) ainsi qu'au transfert du contrat d'exploitation d'Allonnes.

Il convient de préciser que ces chiffres ne tiennent pas compte des contrats aidés (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) qui représentaient 164 personnes au 31 décembre 2006 et 242 au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la ventilation des effectifs est la suivante :

CDI : 13.277 personnes soit 93,4% des effectifs totaux  
CDD : 936 personnes soit 6,6% des effectifs totaux

A cette même date, le nombre d'intérimaires employés dans le Groupe STEF-TFE s'élevait à 2.344 personnes, soit 22 personnes de plus qu'au 31 décembre 2006. Comme tous les ans à cette époque, ces effectifs précaires correspondent à une forte activité dans les deux métiers du Transport et de la Logistique. Ces effectifs intérimaires ne comprennent pas le personnel italien appartenant aux coopératives.

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante :  
cadres : 8,50%  
maîtrise et haute maîtrise : 18,35%

- employés : 12,62%
- ouvriers : 60,53%
  - o dont roulants : 25,15%
  - o dont sédentaires : 35,38%

Par tranche d'âge, au 31 décembre 2007, les effectifs se présentent comme suit :

- les moins de 25 ans : 6,75%
- les 25 - 40 ans : 51,21%
- les 41 - 55 ans : 38,45%
- les plus de 55 ans : 3,59%

Enfin, toujours au 31 décembre 2007, les femmes représentent 18,95% des effectifs et les hommes 81,05% des effectifs.

### **17.1.2 Développement des hommes**

L'année 2007 a vu la concrétisation des projets lancés en 2006 :

généralisation à l'ensemble des collaborateurs de l'entretien professionnel et, pour l'encadrement, d'entretiens de développement, au cours desquels un point est réalisé avec chacun sur ses objectifs, ses compétences et ses souhaits d'évolution professionnelle.

mise en place de l'Institut des Métiers du froid, qui assure la transmission des savoir-faire spécifiques du Groupe STEF-TFE.

La politique d'intégration de jeunes diplômés se poursuit, en parallèle du renforcement des fonctions d'encadrement : près de 400 postes ont été ainsi pourvus en 2007, dont la moitié par la voie de la promotion interne.

2008 verra l'extension des processus de développement des ressources humaines (entretien annuel de développement, intégration de jeunes diplômés en pépinières) à l'ensemble des structures européennes du Groupe, et notamment à l'Italie et à la Péninsule Ibérique, où des programmes significatifs de recrutement sont d'ores et déjà lancés. De même, les plans de succession à l'ensemble des fonctions-clés des entités du Groupe seront généralisés.

Le Groupe va également mettre en place des plans de carrière inter-pays, par lesquels des collaborateurs pourront suivre des parcours de formation internationaux, pour ensuite occuper des fonctions à responsabilités dans leur pays d'origine.

### **17.1.3 Relations sociales**

Au plan des relations sociales, l'année 2007 a vu la concrétisation des négociations entamées il y a quelques années, et la signature d'un accord avec toutes les organisations syndicales représentées au sein du Groupe, sur l'exercice du Droit Syndical. Celui-ci permettra de faciliter les relations entre les directions du Groupe et les représentants de personnels.

De plus, l'accord signé en décembre 2006 sur l'Emploi des Travailleurs Handicapés a vu son application effective, dès le début de l'année 2007. Le bilan est extrêmement positif avec une augmentation très sensible du nombre de Travailleurs Handicapés (+75 personnes), et une reconnaissance interne qui se manifeste par une forte sensibilisation de tous les acteurs de l'entreprise autour de ce projet. La réussite majeure réside, sans doute, dans la reconnaissance du handicap par l'ensemble des salariés, et le regard que portent maintenant tous les collaborateurs sur leurs collègues handicapés. En début d'année 2008, le Groupe a complété ce dispositif avec la signature d'un accord avec la Fédération Française Handisport.

Enfin, il faut souligner la bonne gestion des dossiers « médico-chirurgicale » et « prévoyance » qui, malgré le désengagement permanent de la Sécurité Sociale, permet de proposer à tous les salariés une protection sociale efficace à un coût tout à fait raisonnable.

En ce qui concerne l'épargne salariale, il convient de préciser que les règles d'abondement applicables au Plan d'Épargne Entreprise avaient été modifiées à compter de janvier 2007 portant l'abondement brut de la première tranche à 40% soit 400 euros pour 1.000 euros versés et augmentant la dernière tranche pour la porter à 15.000 euros, procurant un abondement brut de 1.500 euros pour 15.000 euros versés. Afin de célébrer dix années de

cotation boursière et quinze années d'épargne salariale, la Direction générale a décidé, à titre exceptionnel et pour l'année 2008 exclusivement, de majorer de cinquante pour cent l'abondement brut de la première et de la deuxième tranches le portant à 60% jusqu'à 1.000 euros et à 40% de 1.001 euros à 3.000 euros. L'abondement brut maximal pour 15.000 euros versés sera donc de 1.900 euros.

#### 17.1.4 La sécurité et la prévention des risques au travail

L'important chantier qui découle de la mise en oeuvre des textes européens instaurant le « Paquet Hygiène » s'est poursuivi. On rappelle, pour mémoire, qu'il vient remplacer et renforcer l'ancienne démarche HACCP dont le texte source datait de 1993. Les actions mises en place ont principalement consisté à sa mise en oeuvre effective partout dans le Groupe. L'essentiel du travail a porté sur les outils à mettre à la disposition du réseau transport (TFE et Tradimar) ainsi que les formations à ces nouveaux outils. L'objectif est de refaire tous les dossiers d'agrément sanitaire avant fin Juillet 2008.

Ces outils « terrain » mis à disposition des filiales agences sont un dossier type commun au réseau de renouvellement de l'agrément sanitaire (même référentiel pour tout le monde et référentiel identique pour les clients multi-sites), un module de formation pour l'encadrement sur le nouveau périmètre réglementaire et les impacts du « Paquet Hygiène », un module de formation pour les salariés leur présentant les Bonnes Pratiques d'Hygiène à mettre en oeuvre au regard des nouveaux textes, trois supports « format de poche », reprenant les instructions à respecter ciblant les intérimaires, les conducteurs et les agents de quai ainsi que des fiches techniques expliquant l'organisation interne dans le but de maîtriser les nouvelles obligations sanitaires européennes.

Ces supports ont vocation à être utilisés partout dans le Groupe, quel que soit le pôle d'appartenance.

Les actions engagées les années précédentes en matière de traçabilité et de gestion de crise (Retrait / Rappel des produits alimentaires), ont été poursuivies. De même, la mise en oeuvre des outils de formation sur les problématiques découlant de la réglementation (incendie, SST, FIMO/FCOS...), des recommandations (CACES, chariot accompagnant, palan, roll-conteneur, hayon...) ou de la pratique métier (étiquette interne, manuels d'utilisation, manuels de poche...), a été réalisée.

#### 17.1.5 Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Comme indiqué dans la note 4.23 des annexes aux comptes consolidés 2007, le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite se décompose comme suit :

Milliers d'euros	Exercice clos au 31 décembre	
	2006	2007
Dette actuarielle (dette n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance)	217	3 529
Dette actuarielle (dette ayant fait l'objet d'une couverture d'assurance)	25 544	26 192
Juste valeur des fonds cantonnés auprès des compagnies d'assurance	-22 427	-23 432
Montant net	3 334	6 289
Ecart actuariels différés	2 593	2 309
<b>Montant net comptabilisé au bilan</b>	<b>741</b>	<b>3 980</b>
<i><sup>1</sup> dont abandon de créances des associés</i>		

Il existe un risque inhérent à tout placement. Cela étant, les fonds sur lesquels le Groupe est positionné sont des fonds collectifs assis sur l'actif général de ses assureurs (La Mondiale et AGF Collectives) avec une petite proportion d'actifs diversifiés (immobilier, obligations et actions). Ces placements bénéficient par ailleurs de garantie de rendement, pour deux d'entre eux, et de garantie de capital pour le troisième.

## 17.2. PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du présent Document de Référence, l'intérêt direct des mandataires sociaux au capital de l'émetteur est le suivant :

### Informations sur les intérêts directs des mandataires sociaux

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
<u>Membres des organes de direction</u>				
Francis Lemor - Président Directeur Général (1)	55 896	0.41%	94 692	0.44%
Bernard Jolivet - Vice-Président, Directeur Général Délégué	35 988	0.26%	56 428	0.26%
Jean-Charles Fromage - Directeur Général Délégué	41 484	0.30%	82 044	0.38%
<u>Administrateurs</u>				
Gilles Bouthillier	16	0.00%	32	0.00%
Henri Bouvatier	640	0.00%	1280	0.01%
Alain Breau	-	-	-	-
Xavier du Terrail	20	0.00%	40	0.00%
Eric Giully	16	0.00%	32	0.00%
Christian Guilbert	16	0.00%	32	0.00%
Robert de Lambilly	16988	0.12%	33976	0.16%
Dominique Nouvellet	-	-	-	-
André Nadiras	12190	0.09%	24210	0.11%
Emmanuel Hau	-	-	-	-
AGF Vie représentée par Pier Riches	723 648	5.32%	1 447 296	6.73%
Atlantique Participations représentée par François de Cosnac	2 664 616	19.59%	5 321 248	24.76%

En complément des intérêts directs mentionnés dans le tableau ci-dessus, Francis Lemor, Bernard Jolivet et Jean-Charles Fromage contrôlent ou sont présents au capital de structures directement ou indirectement actionnaires de STEF-TFE :

- Francis Lemor contrôle l'entité UEF (Union Economique et Financière) et est présent directement ou par l'intermédiaire de UEF au capital de SPFA (Société des Personnel de la Financière de l'Atlantique), Comexpart, Invesfroid et Atlantique Associés ;
- Bernard Jolivet est présent au capital de SPFA (Société des Personnel de la Financière de l'Atlantique), Comexpart, Invesfroid et Atlantique Associés ;
- Jean-Charles Fromage est présent au capital de Atlantique Management, Atlantique Participation, Comexpart, SPFA (Société des Personnel de la Financière de l'Atlantique), Invesfroid.

### Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

	<u>Plan 1 - Options de souscription d'actions</u>			<u>Plan 2 - Options d'achat d'actions</u>	
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2
Date de l'Assemblée	28/05/1998	28/05/1998	28/05/1998	13/06/2001	13/06/2001
Date du Conseil	15/12/1998	15/12/1999	13/12/2000	12/12/2001	10/12/2003
Nombre de bénéficiaires	30	33	35	36	21
Nombre d'options attribuées	200 000	199 988	114 348	144 344	54 548
<i>dont Comité exécutif</i>	99 708	92 052	51 576	60 316	3 088
<i>dont Mandataires sociaux</i>	36 668	36 364	19 092	22 900	0
<i>Francis Lemor</i>	12 600	12 500	6 356	7 636	0
<i>Bernard Jolivet</i>	12 608	12 500	6 368	7 632	0
<i>Jean-Charles Fromage</i>	11 460	11 364	6 368	7 632	0
<i>André Nadiras</i>	9 168	7 956	4 460	4 584	0
<i>Robert de Lambilly</i>	5 732	0	0	0	0
Date de début d'exercice	15/12/2003	15/12/2004	13/12/2005	12/12/2006	10/12/2008
Date de fin d'exercice	15/12/2006	15/12/2007	13/12/2008	12/12/2009	10/12/2011
Prix de souscription	9,83 €	11,24 €	9,76 €	13,73 €	16,28 €
Options levées au 31/12/2007	189 684	193 168	60 268	72 498	-
Options annulées	10 316	6 820	2 552	4 964	2 060
Options restantes	0	0	12 944	66 882	52 488



**Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées par chaque mandataire social en 2007**

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées par chaque mandataire social en 2007	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Date de l'assemblée générale	Plan / Tranche
<b>Options consenties en 2007</b>	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
<b>Options levées en 2007</b>	<b>44 232</b>	(-)	(-)	(-)	(-)
Francis Lemor	12 500	11.24 €	15/12/2007	28/05/1998*	Plan 1 / tranche 2
Bernard Jolivet	6 368	9.76 €	13/12/2008	28/05/1998*	Plan 1 / tranche 3
Jean-Charles Fromage	11 364	11.24 €	15/12/2007	28/05/1998*	Plan 1 / tranche 2
Jean-Charles Fromage	6 368	9.76 €	13/12/2008	28/05/1998*	Plan 1 / tranche 3
Jean-Charles Fromage	7 632	13.73 €	12/12/2009	13/06/2001**	Plan 2 / tranche 1

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2007**

Néant

**Options levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux durant l'exercice 2007**

Nombre total d'options levées	Prix de souscription	Date d'échéance	Plan
14 041	11.24 €	déc-07	Plan 1 - tranche 2
15 595	9.76 €	déc-08	Plan 1 – tranche 3
29 342	13.73 €	déc-09	Plan 2 – tranche 1

**17.3 ACCORDS DE PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR DES SALARIES DU GROUPE**

Dans leur grande majorité, les sociétés du Groupe ont mis en place des dispositifs complémentaires de rémunération :

**La participation légale** est versée dans le cadre des accords de participation. La loi autorisant à répartir la participation de trois manières (égalitaire entre tous les salariés quelque soit le montant du salaire, proportionnelle au montant du salaire ou mixte), les critères de répartition sont variables suivant les filiales et les accords retiennent pour l'essentiel une méthode de répartition soit mixte, soit proportionnelle.

**L'intéressement.** Celui-ci est négocié au sein de chaque filiale et est versé dans le cadre d'un accord d'intéressement propre à chacune d'entre elles en fonction de ses spécificités des impératifs économiques et sociaux de l'entreprise concernée. Les critères essentiellement retenus sont les résultats, la productivité et les objectifs (tels que qualité, sécurité et économie d'énergie);

**le Plan d'Epargne Groupe.** Les deux systèmes de rémunération variables et collectifs peuvent être versés dans un Plan d'Epargne Groupe investi sur deux supports possibles, outre le versement sur un compte courant bloqué, le F.C.P.E. STEF-TFE et un F.C.P.E. diversifié. A la date du présent Document de Référence le FCP STEF-TFE détient 14,9% du capital et 16,7% des droits de vote de STEF-TFE (Voir chapitre 18 du présent Document de Référence).

A ce titre, ce dispositif d'actionnariat salarié fédère 7754 salariés. Le montant de l'épargne salariale représente 84 millions d'euros au 31 mars 2008. Les versements opérés par les salariés du Groupe bénéficient d'un abondement annuel.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2008 :

	Droits économiques		Droits de vote	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Atlantique Participations (1)	2 664 616	19.6%	5 321 248	24.8%
Société des Personnel de la Financière de l'Atlantique (2)	797 612	5.9%	1 577 224	7.3%
Union Economique et Financière (3)	492 068	3.6%	984 136	4.6%
Atlantique Associés (4)	147 200	1.1%	294 400	1.4%
Francis Lemor (5)	55 896	0.4%	94 962	0.4%
<b>Actionnaires signataires d'un pacte d'actionnaires</b>	<b>4 157 392</b>	<b>30.6%</b>	<b>8 271 970</b>	<b>38.5%</b>
FCP (6)	2 021 042	14.9%	3 578 318	16.7%
Comexpart (7)	314 012	2.3%	628 024	2.9%
<b>Actionnaires agissant de concert</b>	<b>6 492 446</b>	<b>47.7%</b>	<b>12 478 312</b>	<b>58.1%</b>
Invesfroid (8)	1 125 117	8.3%	2 250 234	10.5%
Bestinver Gestion	903 539	6.6%	903 539	4.2%
AGF Vie	723 648	5.3%	1 447 296	6.7%
Minosfin/Financière Norbert Dentressangle (9)	746 832	5.5%	1 123 172	5.2%
Auto-détention	648 297	4.8%	0	0.0%
Autres	2 963 793	21.8%	3 287 806	15.3%
<b>Total</b>	<b>13 603 672</b>	<b>100.0%</b>	<b>21 490 359</b>	<b>100.0%</b>

(1) Atlantique Participations SAS est composé de 56 cadres, d'Atlantique Management, d'UEF et d'Atlantique Associés.

(2) SPFA SA est composée de 201 personnes dont 196 personnes physiques.

(3) UEF est une société anonyme contrôlée par Monsieur Francis Lemor.

(4) Atlantique Associés SARL est détenue par 4 mandataires sociaux (Francis Lemor, Bernard Jolivet, Robert de Lambilly, Christian Guilbert) et un membre du comité exécutif non mandataire social (Pascal Wagner).

(5) Les actions acquises par Francis Lemor postérieurement à la signature du pacte d'actionnaires en 1998 n'avaient pas été prises en compte dans le pacte avant le 31/03/2008. Auparavant, Francis Lemor détenait 24 840 actions (0,2%) et 49 680 droits de vote (0,2%) au titre du pacte.

(6) Le FCP des salariés STEF-TFE regroupe 7054 salariés du Groupe.

(7) Comexpart SA est composée des 12 membres du comité exécutif de la société STEF-TFE et est contrôlée par ces derniers.

(8) Invesfroid est détenu par SIPAREX à hauteur de 40%, UEF pour 36% et par certains dirigeants du groupe STEF-TFE (dont M. Jolivet, M. Capitaine, M. Fromage, M. Nadiras, M. Sancier, M. Groffe, M. de Lambilly et M. de Sahb) pour 24%. Invesfroid est présidé par un représentant de SIPAREX, société qui détient en outre la majorité des postes d'administrateur.

(9) Minosfin, contrôlée par Monsieur Norbert Dentressangle, a franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote à la suite de l'acquisition hors marché des titres détenus par la Financière Norbert Dentressangle.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les franchissements de seuils observés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont les suivants :

- 25 février 2008 : la société Minosfin (« Les Pierrelles », 26240 Beausemblant), contrôlée par M. Norbert Dentressangle, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 février 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société STEF-TFE, et détenir 746.832 actions STEF-TFE représentant 1.123.172 droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société ;
- 12 décembre 2007 : la société Financière Norbert Dentressangle (« Les Pierrelles », BP 83, 26241 Saint Vallier Cedex), contrôlée par M. Norbert Dentressangle, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Minosfin qu'elle contrôle, par suite d'une acquisition d'actions STEF-TFE sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société STEF-TFE, et détenir à titre direct et indirect, 726.832 actions STEF-TFE représentant 1.103.172 droits de vote, soit 5,33% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société ;
- 7 septembre 2007 : la société par actions simplifiée Atlantique Participations (93 Boulevard Maiesherbes, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 24 juillet 2007, les seuils de 5%, 10%, 15% du capital et des droits de vote et de 20% des droits de vote de la société STEF-TFE et détenir 2.664.616 actions représentant

5.090.796 droits de vote, soit 19,56% du capital et 23,42% des droits de vote de cette société ;

- 15 juin 2007 : la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société STEF-TFE et détenir pour le compte des fonds et SICAV dont elle assure la gestion, 758.589 actions STEF-TFE représentant autant de droits de vote, soit 5,57% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société ;
- 14 mars 2007 : la société BNP Paribas Asset Management (5, avenue Kléber, 75116 Paris), agissant pour le compte du FCPE STEF TFE France dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi, le 20 février 2007, en baisse, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 15% du capital de la société STEF-TFE et détenir pour le compte dudit fonds, 2.042.496 actions STEF-TFE représentant 3.599.772 droits de vote, soit 14,99% du capital et 16,68% des droits de vote de cette société ;
- 15 février 2007 : la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 1er février 2007, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% du capital de la société STEF-TFE et détenir pour le compte des fonds et SICAV dont elle assure la gestion, 635.113 actions STEF-TFE représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 2,94% des droits de vote de cette société ;

## **18.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE SPECIAUX**

Hormis l'existence d'actions à droits de vote doubles ouvertes à tout actionnaire détenant des actions au nominatif depuis plus de deux ans, il n'existe pas d'actions à droits de vote spéciaux.

## **18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE**

Les structures de management et le FCP des salariés, qui agissent de concert, détiennent 47,7% du capital et 58,1% des droits de vote.

Les structures par lesquelles les principaux membres de l'équipe dirigeante de STEF-TFE détiennent les participations dans le capital de la Société (« le Groupe des Dirigeants ») ont signé un pacte d'actionnaires destiné à formaliser l'action de concert existant entre elles. Le Groupe des Dirigeants est composé de Francis Lemor et des sociétés suivantes : Atlantique Associés, Atlantique Management, Atlantique Participations, Société du Personnel de la Financière de l'Atlantique, Union Economique et Financière, ITS (qui ne détient plus de titre aujourd'hui), Société Européenne de Logistique du Froid (absorbée depuis par Atlantique Participations). Ce Groupe détient 30,3% du capital de STEF-TFE.

Le pacte qui organise un droit de préemption entre les membres ainsi que la déclaration d'action de concert a été conclu pour cinq ans et se prorogera par tacite reconduction par période de trois ans. Ce pacte a été transmis au moment de sa signature aux autorités compétentes, lesquelles en ont assuré la publicité.

Les principales clauses du pacte sont les suivantes :

- Institution d'un droit de préemption réciproque applicable à toute cession sauf à celles opérées au sein du groupe des dirigeants ou à une société contrôlée par eux ou aux cessions à des personnes nommées administrateurs ;
- Faculté d'achat ouverte entre elles en cas de changement de contrôle d'une société signataire ;
- Concertation préalable à toute décision importante afin d'assurer la cohérence de la politique commune de développement de la société notamment en ce qui concerne les grandes options stratégiques, les acquisitions, cessions ou apports, les accords commerciaux et industriels ;

- Accord sur le maintien d'une distribution de dividendes représentant au moins 25% des résultats consolidés.

Par ailleurs, le FCPE qui partage les intérêts et les vues du Groupe des Dirigeants susvisé, s'est déclaré agir de concert avec lui, par délibération du Conseil de Surveillance en date du 26 mai 1998, notifiée par lettre du même jour au Groupe des Dirigeants. Ce concert aura son plein effet tant que le FCPE partagera les vues du Groupe des Dirigeants.

La société Comexpart, créée postérieurement, s'est déclarée agir de concert.

Conformément aux recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, les dispositifs de gouvernance suivants ont été mis en place :

- la désignation de deux Directeurs Généraux délégués aux côtés du Président - Directeur Général ;
- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, composé de 15 membres (voir section 14.1) ;
- l'existence de trois comités spécialisés (comité des rémunérations des mandataires sociaux, comité des attributions des stocks-options et comité financier).

#### **18.4 ACCORDS CONNUS DE LA SOCIETE POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE CETTE DERNIERE**

A la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de STEF-TFE, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du Groupe STEF-TFE ni aucun accord dont la mise en œuvre ne pourrait entraîner un changement de son contrôle.

#### **18.5 ÉTAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS**

Les actions de la Société objets d'un nantissement ou d'une promesse de nantissement à la date du Document de Référence sont les suivantes :

- 281.480 titres détenus par Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique nantis au profit du Crédit Mutuel, soit 35,3 % de la participation ;
- 314.012 titres détenus par Comexpart nantis au profit du Crédit du Nord, soit 100% de la participation ;
- 72.800 titres détenus par Atlantique Associés nantis au profit de Neuflyze OBC, soit 49,5% de la participation ;
- 1.788.536 titres détenus par Atlantique Participations nantis au profit de LCL, soit 67,1% de la participation.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Voir le rapport spécial 2007 des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées inséré ci-dessous ainsi que le chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société », note 4.28 des annexes aux comptes consolidés.

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'au 26 mars 2008**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Avec la société Compagnie Méridionale de Navigation (CMN)

*Personne concernée : Monsieur Francis Lemor*

La société STEF-TFE s'est portée caution de la CMN, dans le cadre du dossier pour l'appel d'offres de lignes maritimes entre la Corse et le continent au départ de Marseille, pour contre garantir la caution de 3,1 millions d'euros émise par le Crédit du Nord. Cette garantie ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, est venue en remplacement de celle autorisée en 2006 dans le cadre du premier appel d'offre, lequel avait été annulé en décembre 2006.

- Caution en faveur de la STEF-TFE Transport

*Personnes concernées : Messieurs Bernard Jolivet et Jean-Charles Fromage*

La société a signé une lettre de confort en faveur de la société STEF-TFE Transport dans le cadre de la prise en location financement de matériel roulant auprès de la société VFS Location France à hauteur de 12,9 millions d'euros. Cet engagement ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007.

- Engagements en faveur de Messieurs Bernard Jolivet et Jean-Charles Fromage, directeurs généraux délégués

En 2005, votre Conseil d'Administration avait autorisé les avantages suivants stipulés dans les contrats de travail de Messieurs Bernard Jolivet et Jean-Charles Fromage, tous deux directeurs généraux délégués de votre société :

l'un et l'autre, en cas de licenciement, bénéficient d'une indemnité égale à 18 mois de salaire, y compris l'indemnité conventionnelle ;

l'un et l'autre bénéficient, par ailleurs, d'une clause de non concurrence dont le montant est égal à 50 % de leur rémunération brute sur trois ans ;

l'un et l'autre bénéficient, en outre, d'une clause de conscience, qui leur permettrait en cas de changement d'actionnariat, d'être licenciés avec les mesures précédemment décrites ;

Monsieur Bernard Jolivet bénéficie d'un préavis de 12 mois en cas de licenciement.

Afin de se conformer aux dispositions introduites par la loi du 21 août 2007, dite loi « TEPA », reprises à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, subordonnant les engagements pris envers les dirigeants au respect de conditions de performance, le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2008, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de soumettre (i) le bénéfice du préavis de rupture excédant les durées conventionnelles et (ii) le versement de la part d'indemnité de départ qui excède l'indemnité conventionnelle de licenciement à la condition de réalisation, pour l'année 2008, d'une croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3%.

- Apport en nature de titres de participation à la société STEF SAS

*Personnes concernées : Messieurs Francis Lemor et Bernard Jolivet*

Votre Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2007 a autorisé la signature d'un projet de traité d'apport entre votre société et la société STEF SAS, filiale à 99,9 %.

Cet apport de titres portant sur 18 filiales détenues à 100% par STEF-TFE SA a été réalisé dans le cadre d'une opération de réorganisation interne ayant pour objectif de regrouper sous la holding intermédiaire STEF SAS l'ensemble des participations de STEF-TFE SA exerçant une activité logistique.

Conformément à la réglementation comptable cet apport à effet du 1er novembre 2007 a été réalisé en valeur nette comptable, soit un apport net de 6 207 687,12 euros rémunéré par une augmentation de capital de la société bénéficiaire de 6 000 000 euros et création d'une prime d'apport de 207 687,12 euros.

## **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cautions solidaires

- Avec plusieurs filiales du groupe

Votre société s'est portée caution solidaire des sociétés présentées ci-dessous et preneuses en crédit-bail de plates-formes logistiques, pour garantir le paiement et le remboursement de toutes les sommes que celles-ci pourraient devoir au titre de leurs engagements vis-à-vis des crédit-bailleurs. Ces garanties ne font l'objet d'aucune rémunération.

Filiale concernée	Localisation	Crédit-bailleur	Montant initial de l'investissement (en euro)	Date du contrat	Durée totale du contrat
Immostef	Wimille	Natiocrédimurs	2 880 000	2004	12 ans
Sarl Frigaurice	Saint Sever	Norbail Immobilier	394 634	2003	8 ans et 6 mois
SCI des Vallions	Saint-Etienne du Rouvray	Slibail Immobilier	3 200 000	2006	12 ans
SNC Allonnes Entrepôts	Allonnes	CMCIC Lease	9 000 000	2003	12 ans
SNC Atton Logistique	Atton	Locindus et Batical	4 123 000	2003	12 ans
SNC Carros La Manda	Carros	Sofebail	2 160 043	2002	12 ans
	Carros	Sofebail	2 000 000	2004	10 ans et 6 mois
SNC Cavillon La Castanie	Cavillon	Locindus	3 625 000	2004	12 ans
SNC Cergy Frais	Saint-Ouen L'Aumône	Slibail Immobilier et Sofebail	7 300 000	2003	12 ans
SNC Cergy Froid	Saint-Ouen l'Aumône		5 869 000	1999	12 ans
SNC Donzenac Entrepôts	Donzenac	UCABAIL Immobilier	2 450 000	2003	12 ans
SNC Donzenac la Maleyrie	Donzenac	UCABAIL Immobilier et ING Lease	3 600 000	2003	12 ans
SNC La Pointe de Pessac	Pessac		2 744 000	1999	12 ans
SNC Mâcon Est Replonges	Replonges	UCABAIL Immobilier	5 600 000	2003	12 ans
SNC Toussieu-Chabroud	Toussieu	Ucabail Immobilier	5 199 000	2001	12 ans
SDF Iberica	Barcelone	Caixa	7 165 000	2006	8 ans
	Amorebieta	Banco Espanol de Credito	782 985	2004	12 ans
	Amorebieta	Banco Espanol de Credito	1 300 000	2003	12 ans et 3 mois
	Amorebieta	Banco Espanol de Credito	6 750 000	2002	12 ans et 3 mois
Immostef Alcala	Madrid	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	11 500 000	2004	15 ans
Immostef Los Olivos	Madrid	Banco de Castilla	15 324 052	2004	15 ans
Immostef Portugal	Lisbonne	Banco National de Credito	12 000 000	2004	12 ans
SLR Benelux	Saintes	Fortis Lease	4 599 405	2003	12 ans

- Avec la société SDF Iberica

*Personnes concernées : Messieurs Francis Lemor, Bernard Jolivet et Jean-Charles Fromage.*

Votre société s'est portée caution solidaire au cours de l'exercice 2006 de SDF Iberica, dans le cadre de l'acquisition d'un terrain à Torrejon de Ardoz en vue d'y implanter à terme la nouvelle plate-forme de Madrid de SDF Iberica, pour garantir le paiement et le remboursement de toutes les sommes que la société pourrait devoir au titre de ses engagements vis-à-vis du Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, prêteur d'un montant de 3 950 000 euros sur une durée de 15 ans. Cette garantie ne fait l'objet d'aucune rémunération.

#### **Autres conventions**

- Avec plusieurs filiales du groupe

STEF-TFE a signé le 2 décembre 2002 avec la société ARIUS un contrat de location financière sans option d'achat par lequel ARIUS s'engage à mettre à disposition de STEF-TFE et ses filiales (sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote) du matériel informatique d'une valeur globale de 6 millions d'euros par an.

Dans ce cadre, votre société s'est engagée envers ARIUS à garantir le montant des loyers au titre des investissements réalisés par ses filiales.

Ce contrat initialement conclu sur 1 an est reconductible tacitement et peut être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de 3 mois.

- Facturations réciproques avec la société Agrostar



Dans le cadre de l'organisation mise en place fin 2001 et confiée à Agrostar :

- la fonction de maître d'ouvrage délégué pour tous les développements des applicatifs métiers de STEF-TFE ;
- la fonction de distributeur des logiciels métiers STEF-TFE et d'installateur des systèmes chez les clients internes et externes ;

Il existe un certain nombre de flux de facturation réciproques entre votre société et Agrostar. Au cours de l'exercice 2007 :

- votre société a facturé à Agrostar :
  - 2 028 milliers d'euros de redevance de location gérance (convention du 28 avril 2000) et de location immobilière (convention de juillet 2002) ;
- Agrostar a facturé à votre société :
  - 3 095 milliers d'euros au titre de la maintenance informatique.
  - 290 milliers d'euros de dépenses de développement.
- Avec la Société des Travaux Industriels et Maritimes d'Orbigny (STIM d'Orbigny)

Les frais de direction générale et administratifs facturés à STIM d'Orbigny se sont élevés à 60.000 euros hors taxes pour l'exercice 2007.

- Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale ne prévoit pas le reversement de l'économie d'impôt résultant de l'utilisation au niveau du groupe intégré des déficits fiscaux des filiales. Il est simplement envisagé une possible indemnisation des filiales dans le cas où celles-ci sortiraient du périmètre d'intégration fiscale.

Le périmètre du groupe d'intégration fiscale englobe les sociétés françaises du groupe détenues directement ou indirectement à 95% et plus par STEF-TFE, à l'exception des sociétés créées ou acquises qui optent pour leur intégration au cours de l'exercice suivant celui de leur création ou de leur acquisition.

Les commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 22 avril 2008

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A*

MAZARS & GUERARD  
*MAZARS*

Dominique Stiegler  
*Associé*

Xavier Charton  
*Associé*

## **20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

Les états financiers consolidés présentés ci-après sont extraits des rapports annuels de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2006, et 2007. Ces états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007. Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations entrés en vigueur successivement en 2005, 2006 et 2007 n'affectent pas la comparabilité des états financiers sur les trois exercices présentés. En effet, ces normes, amendements aux normes et interprétations n'ont pas eu d'incidence sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des éléments compris dans les états financiers du Groupe, à l'exception de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » appliquée pour la première fois dans les états financiers de l'exercice 2007.

En 2006 et 2007, le Groupe a effectué certains changements dans la présentation de son compte de résultat, afin d'en faciliter la lecture. Ces changements sont sans incidence sur le chiffre d'affaires, le bénéfice opérationnel, le résultat avant impôt et le résultat des trois exercices présentés.

## 20.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2007

### 20.1.1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)

	note	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4.1	1 931 815	1 718 360
Consommations en provenance des tiers	4.2	(1 156 014)	(1 015 175)
Impôts, taxes et versements assimilés		(44 779)	(42 809)
Charges de personnel	4.3	(580 803)	(539 468)
Dotations aux amortissements		(67 481)	(65 667)
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	4.4	1 028	3 574
Autres produits et charges opérationnels	4.5	(598)	12 838
<b>BENEFICE OPERATIONNEL</b>	4.1	<b>83 168</b>	<b>71 653</b>
Charges financières	4.6	(15 878)	(13 512)
Produits financiers	4.6	299	271
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>67 589</b>	<b>58 412</b>
Charge d'impôt	4.7	(18 197)	(13 436)
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.13	(391)	555
<b>RESULTAT</b>		<b>49 001</b>	<b>45 531</b>
<b>* dont part attribuable aux actionnaires de STEF-TFE</b>		<b>44 429</b>	<b>38 777</b>
* dont part attribuable aux intérêts minoritaires		4 572	6 754
<b>EBITDA</b>	4.8	<b>156 285</b>	<b>132 476</b>
<b>Résultat par action :</b>		(en euros)	(en euros)
- non dilué :	4.19	3,30	2,89
- dilué :	4.19	3,26	2,84

## 20.1.2 Bilan

(En milliers d'euros)

<b>A C T I F</b>	note	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
Ecarts d'acquisition	4.9	108 162	82 284
Autres immobilisations incorporelles	4.10	12 175	21 180
Immobilisations corporelles	4.11	595 684	530 333
Actifs financiers non courants	4.12	12 224	10 490
Participations dans des entreprises associées	4.13	7 391	15 462
Actifs d'impôt différé	4.14	5 578	2 402
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>741 214</b>	<b>662 151</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
Stocks et en cours	4.15	16 838	13 871
Clients	4.16	344 192	278 264
Autres créances et actifs financiers courants		114 482	136 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	4.17	69 059	45 262
Actifs non courants détenus en vue de la vente	4.11	13 573	32 170
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>558 144</b>	<b>506 362</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 299 358</b>	<b>1 168 513</b>
<b>P A S S I F</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	4.18	13 604	13 624
Primes		7 634	12 519
Réserves		239 014	205 694
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de STEF-TFE</b>		<b>260 252</b>	<b>231 837</b>
Intérêts minoritaires		50 938	47 192
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>311 190</b>	<b>279 029</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
Provisions non courantes	4.22	14 174	12 589
Passifs d'impôt différé	4.14	44 322	48 534
Dettes financières non courantes (b)	4.20	175 086	194 781
<b>Total du passif non courant</b>		<b>233 582</b>	<b>255 904</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
Dettes fournisseurs		270 132	231 313
Provisions courantes	4.22	14 611	15 676
Autres dettes courantes		247 516	226 272
Dette d'impôt courant		6 934	2 066
Dettes financières courantes (c)	4.20	212 033	150 814
Passifs directement associés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		3 360	7 439
<b>Total du passif courant</b>		<b>754 586</b>	<b>633 580</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 299 358</b>	<b>1 168 513</b>
<b>Endettement net (b) + (c) - (a)</b>		<b>318 060</b>	<b>300 333</b>
<b>Ratio Endettement net /Total des capitaux propres</b>		<b>1,02</b>	<b>1,08</b>

## 20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Réserve de juste valeur	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>13 539</b>	<b>12 329</b>	<b>179 455</b>	<b>(220)</b>	<b>(2 404)</b>		<b>202 699</b>	<b>40 201</b>	<b>242 900</b>
Augmentation de Capital	109	1 036					1 145		1 145
Réduction de capital	(23)	(932)					(955)		(955)
Dividendes versés			(10 144)				(10 144)	(137)	(10 281)
Paiements fondés sur des actions			45				45		45
Variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie						58	58	134	192
Regroupements d'entreprises							0	240	240
Ecart de conversion			(49)	(53)			(102)		(102)
Achats et ventes d'actions propres					314		314		314
Résultat de la période			38 777				38 777	6 754	45 531
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>13 625</b>	<b>12 433</b>	<b>208 084</b>	<b>(273)</b>	<b>(2 090)</b>	<b>58</b>	<b>231 837</b>	<b>47 192</b>	<b>279 029</b>
Augmentation de capital	94	907					1 001		1 001
Réduction de capital	(115)	(5 706)					(5 821)		(5 821)
Dividendes versés			(11 459)				(11 459)	(231)	(11 690)
Paiements fondés sur des actions			45				45		45
Variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie						152	152		152
Regroupements d'entreprises							0	341	341
Achats et ventes d'actions propres					372		372		372
Ecart de conversion			(208)	(96)			(304)		(304)
Acquisitions d'intérêts minoritaires (cf. note 3.4)							0	(936)	(936)
Résultat de la période			44 429				44 429	4 572	49 001
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>13 604</b>	<b>7 634</b>	<b>240 891</b>	<b>(369)</b>	<b>(1 718)</b>	<b>210</b>	<b>260 252</b>	<b>50 938</b>	<b>311 190</b>

Etat des produits et des charges comptabilisés sur la période	2007	2006
Directement en capitaux propres :		
- instruments dérivés	152	58
- écart de conversion	(96)	(53)
Résultat de la période	44 429	38 777
<b>Total :</b>	<b>44 485</b>	<b>38 782</b>

## 20.1.4 Tableaux des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)

	31-déc-07	31-déc-06
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>49 001</b>	<b>45 531</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions	80 125	66 030
+/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants	(2 880)	(3 030)
+/- Quote-part de résultat des entreprises associées	391	555
+/- Variation en juste valeur des instruments dérivés	(716)	293
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	2 401	(8 609)
+/- Coûts de paiement fondés sur des actions	45	45
- Impôts différés	(7 339)	(3 512)
<b>Capacité d'autofinancement (A)</b>	<b>121 028</b>	<b>97 303</b>
+/- Variation du BFR lié à l'activité (B)	20 966	2 874
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (C)=(A+B)</b>	<b>141 994</b>	<b>100 177</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 080)	(3 173)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(80 640)	(87 022)
+/- Variation des prêts et avances consentis	(1 734)	5 810
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie acquise (**)	(18 369)	(30 186)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	24 795	7 778
+ Dividendes reçus	115	473
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (D)</b>	<b>(79 913)</b>	<b>(106 320)</b>
+/- Achats et ventes d'actions propres	(372)	(314)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 001	190
- Sommes versées aux actionnaires lors de réductions de capital	(5 821)	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(11 459)	(10 144)
- Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(231)	(137)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	22 594	30 095
- Remboursements d'emprunts	(52 839)	(31 498)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		3 572
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (E)</b>	<b>(47 127)</b>	<b>(8 236)</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	(21 869)	(7 490)
Trésorerie nette à la clôture	(6 915)	(21 869)
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (C+D+E)</b>	<b>14 954</b>	<b>(14 379)</b>
Montant de l'impôt versé dans l'exercice :	<b>(19 468)</b>	<b>(13 356)</b>
	-	-
Les trésoreries nettes ci-dessus s'analysent comme suit :	<b>31-déc-07</b>	<b>31-déc-06</b>
Actifs courants de trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.17)	69 059	45 262
Découverts bancaires et crédits spot (note 4.20)	(75 974)	(67 131)
	<b>(6 915)</b>	<b>(21 869)</b>
(**)	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Coût d'achat des titres des entreprises acquises	23 701	34 539
Trésorerie acquise	(5 332)	(4 353)
Décaissement net	<b>18 369</b>	<b>30 186</b>

## 20.1.5 Annexes

La société STEF-TFE et ses filiales (ci-après STEF-TFE ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous température contrôlée ainsi que le transport maritime.

La société mère, STEF-TFE S.A. est une société de droit français dont le siège situé à Paris 8<sup>ème</sup> – 93, boulevard Maiesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de Euronext Paris.

### 1 Référentiel Comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la société STEF-TFE sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (International Accounting Standards Board), applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués en juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées. L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- détermination des durées d'utilisation des immobilisations
- détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (notes 4.9 et 4.10)
- qualification des contrats de location (note 2.16)
- évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 3.4)

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés, par l'IASB et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été appliqué.

Les normes, interprétations et amendements applicables à compter de l'exercice 2007, et qui ont une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : impose de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières du Groupe ainsi que des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers. Cette norme n'a pas d'incidence sur la présentation et l'évaluation des instruments financiers.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » impose de fournir des informations sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion de son capital par le Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, et qui seront d'application obligatoire en 2008 et postérieurement, n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 31 décembre 2007 (note 2.21).

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société réuni le 26 mars 2008. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro, arrondi au millier le plus proche.

## **2 Principes comptables**

Les méthodes comptables, présentées ci-après, ont été appliquées de manière constante à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers.

### **2.1 Règles et modalités de consolidation**

#### **Filiales**

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF-TFE dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde non seulement sur les droits de vote dont dispose le Groupe mais également sur ceux susceptibles d'être obtenus grâce à l'exercice d'options, si ces options sont immédiatement exerçables. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

#### **Entreprises associées**

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

#### **Elimination des opérations et résultats intragroupe**

Les créances, dettes et transactions entre filiales sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes, sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

### **2.2 Ecarts d'acquisition**

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 sont égaux à la différence existant à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Cette différence est inscrite, si elle est positive, au poste «Ecarts d'acquisition». Lorsqu'elle est négative, elle est immédiatement reconnue au compte de résultat, à la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Les écarts d'acquisition relatifs à des participations dans des entreprises, dont les titres sont consolidés par mise en équivalence, sont inclus dans la valeur comptable des participations.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour ces regroupements, les écarts d'acquisition correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les écarts d'acquisition sont ultérieurement évalués à leur coût, diminué du cumul des dépréciations. Ils font l'objet, a minima, d'un test de dépréciation annuel ou dès survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur.

### **2.3 Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés de manière interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsque le logiciel est appelé à améliorer de manière significative l'exploitation et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour le mener à bien et a l'intention de l'utiliser ou de le commercialiser.

## 2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plates-formes construits en France, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf, sauf dans le cas de l'immeuble du siège social, sont les suivantes :

- Entrepôts et plates-formes :	25 – 30 ans
- Extensions ultérieures :	20 ans
- Immeuble du siège social :	40 ans à compter de 1996
- Matériel et installation de production :	10 ans
- Agencements et installations :	6 à 10 ans
- Matériel naval :	20 ans
- Matériel de transport :	5 à 9 ans
- Mobilier de bureau :	7 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts attachés sont constatés en charge.

## 2.5 Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent les créances liées à l'exploitation, la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres de participation classés comme disponibles à la vente, les prêts et les dépôts et cautionnements détenus jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés, initialement, à la juste valeur.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs, les créances clients font l'objet de dépréciation pour que leur montant net reflète les flux de trésorerie espérés.

Les prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés pour leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement. Ces prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti et des produits financiers, évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont enregistrés pendant la durée de ces prêts, afin que leur montant au bilan soit porté à leur valeur de remboursement à l'échéance.

Les titres de participation classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant directement comptabilisées en capitaux propres, à l'exception des dépréciations qui sont inscrites en résultat. Les titres, dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière sûre, sont évalués à leur coût, diminué le cas échéant du cumul des dépréciations ultérieures. Celles-ci ne sont jamais reprises.

Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Ces actifs figurent au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.



## 2.6 Dépréciation des immobilisations

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification a lieu systématiquement, une fois par an, pour les écarts d'acquisition, les éléments incorporels à durée de vie indéterminée et ceux en cours de développement. Elle est effectuée pour les autres immobilisations lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des frais de cession. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'immobilisations produisant des flux de trésorerie autonomes. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'unité génératrice de trésorerie sont établis sur la base d'un plan d'affaires à 5 ans et d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif, obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée. Les flux ainsi obtenus sont actualisés à un taux déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition attaché à l'unité génératrice de trésorerie, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

## 2.7 Stocks

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

## 2.8 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente), dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par leur utilisation continue, sont classés au bilan comme actifs détenus en vue de la vente. A compter de leur classement sous cette rubrique, ils sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties à compter de leur classement en actifs détenus en vue de la vente.

## 2.9 Impôt sur les bénéfices

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Des impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer.

## 2.10 Avantages au personnel

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière, versées au moment du départ des salariés à la retraite, et dont le montant est fonction de leur dernier salaire et de leur ancienneté. L'engagement correspondant est comptabilisé au passif, au fur et à mesure de l'acquisition des droits, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds, cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, est déduite du passif. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses ou des différences entre les prévisions et les montants versés ne sont pas immédiatement constatés en résultat et donnent lieu à un étalement selon la méthode dite du "corridor". Selon cette méthode, l'amortissement des écarts actuariels n'est déclenché que lorsque leur montant cumulé excède un seuil égal à 10 % de la dette actuarielle ou de la juste valeur des fonds cantonnés, si celle-ci est supérieure. Il est déterminé linéairement sur la durée moyenne d'activité résiduelle des bénéficiaires du régime.

### **Autres avantages à long terme**

Le Groupe accompagne l'attribution des médailles du travail à ses salariés de gratifications qui sont comptabilisées, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évaluées selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont évalués par un actuaire indépendant.

## 2.11 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.12 Instruments dérivés

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IAS 39 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit:

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, sous la même rubrique que les variations de juste valeur de la dette couverte ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation en charges des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture.

## 2.13 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressource représentative d'avantages économiques. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

## 2.14 **Actions propres**

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF-TFE (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés sont portés en augmentation des capitaux propres. Les produits et les charges (plus ou moins valeur de cession, dividendes) engendrés par les actions propres sont directement comptabilisés en réserves.

## 2.15 **Paiements en actions**

Les options de souscription d'actions attribuées à certains dirigeants de la société STEF-TFE font l'objet d'une évaluation en juste valeur à la date d'attribution. Cette évaluation, non modifiée par la suite, est comptabilisée en charge linéairement au cours de la période nécessaire pour que l'attribution devienne définitive. Cette charge n'est révisée que si le nombre définitif d'attributaires est différent de celui qui avait été prévu lors de l'évaluation initiale de la charge.

La contrepartie de cette charge est constituée par des crédits dans les capitaux propres au poste réserves, de sorte que le montant global des capitaux propres n'est pas modifié.

## 2.16 **Contrats de location**

STEF-TFE utilise des contrats de location pour financer une partie de ses immobilisations corporelles, telles que des véhicules «porteurs» et des «semi-remorques», du matériel naval et de l'immobilier d'exploitation (entrepôts, plates-formes). Ces locations sont considérées comme des financements lorsqu'elles transfèrent au groupe l'essentiel des risques et des avantages procurés par les actifs loués; tel est, notamment, le cas lorsque les contrats donnent au Groupe la faculté de devenir propriétaire en fin de location, dans des conditions suffisamment incitatives à la date de signature des contrats, pour qu'il soit très probable que le Groupe exerce son option d'achat en fin de contrat.

Lorsqu'un contrat de location a les caractéristiques d'un financement, les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des loyers futurs minimaux; en contrepartie, une dette est comptabilisée au passif et se réduit au fur et à mesure du paiement des loyers, pour la part correspondant à l'amortissement de la dette.

En ce qui concerne l'immobilier d'exploitation (plates-formes et entrepôts), le Groupe distingue deux types de contrats de location. Ceux conclus pour des immeubles intégrés aux réseaux du Groupe, pour lesquels il estime assumer la quasi totalité des risques et bénéficier de la quasi-totalité des avantages et ceux conclus pour des immeubles spécialisés construits conformément aux spécifications d'un client unique. Les premiers sont inscrits à l'actif. Pour les seconds, le Groupe considère que les risques sont partagés avec le client et qu'il n'existe aucune certitude qu'il exercera les options d'achat en fin de contrat, en dehors du cas où il existe une réelle incitation financière à lever l'option. Il en résulte que les plates-formes ou entrepôts ne sont pas inscrits à l'actif du bilan et les contrats sont comptabilisés en tant que locations simples.

Les loyers dus au titre des locations simples sont pris en charge au cours des périodes au titre desquelles ils sont appelés. En cas de loyers dégressifs, STEF-TFE procède à leur étalement de manière linéaire sur la durée du contrat et constate les excédents de loyers, à l'actif, en charges constatées d'avance.

## 2.17 **Conversion monétaire**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés directement en capitaux propres.

## 2.18 Produits de l'activité

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Ils sont enregistrés lorsque la recouvrabilité de la contrepartie est probable et lorsque le degré d'accomplissement des prestations et les coûts associés peuvent être mesurés de façon fiable, quel que soit le type d'activité concernée.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les contributions de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public.

## 2.19 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de prestations dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres composantes. Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est basé sur les secteurs d'activité.

## 2.20 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat. Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices. Le résultat net de change est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Au bilan, l'écart entre l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et les fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance est présenté selon son sens, soit en passif non courant soit en actif courant. La charge de l'exercice est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

Au compte de résultat :

- Le poste « Autres produits », qui contenait jusqu'à l'exercice 2006, essentiellement des facturations au titre de charges, a été supprimé et les montants reclassés aux postes de charges concernés. Le montant de 7.669 milliers d'euros qui figurait à ce poste en 2006 a été reclassé en diminution des postes « Consommations en provenance des tiers » pour 3.522 milliers d'euros, « Charges de personnel » pour 4.107 milliers d'euros et « Impôts et taxes » pour 40 milliers d'euros. En 2007, les postes ci-dessus sont affectés respectivement de 4.493, 2.961 et 143 milliers d'euros.
- La présentation du résultat financier a été simplifiée, le détail de ses composants figure en note 4.6. L'exercice 2006 a été retraité. Cette nouvelle présentation n'induit pas de conséquence significative.

## 2.21 Nouvelles normes et interprétations non encore applicables

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». IFRS 8 requiert de fournir une information sectorielle basée sur les données internes de gestion utilisées par la direction pour mesurer la performance de chaque secteur et lui allouer des ressources. Dans la mesure où l'information sectorielle actuelle reflète déjà le reporting interne du Groupe, l'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Une entité doit, par conséquent, enregistrer à l'actif de tels coûts d'emprunt, en tant qu'élément du coût de cet actif. Cette norme sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe sous

réserve de son adoption par l'Union Européenne. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cet amendement.

Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore en vigueur pour les exercices clôturant au 31 décembre 2007 ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe ou ne trouveront pas à s'appliquer.

## 2.22 Indicateurs non comptables

Le Groupe présente dans ses états financiers les indicateurs de performance suivants :

EBITDA : cet indicateur est égal au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs

Endettement net : cet indicateur est égal au total des dettes financières courantes et non courantes, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## 3 Périmètre de consolidation

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	Filiales	Entreprises associées	Total
<b>Nombre de sociétés au 1er janvier 2007</b>	<b>181</b>	<b>13</b>	<b>194</b>
Prise de contrôle du groupe Cavalieri	2	-2	
Filiales et participations de Cavalieri	4	3	
Acquisition complémentaire dans Transports Fréret	1	-1	
Acquisition de Transports Frigorifiques Spadis	4		
Participation minoritaire dans Olano Caudete		1	
Créations de filiales (en activité dès 2007)	10		
Créations de filiales (sans activité en 2007)	14		
Liquidations de Logipesca et M.A.T.	-1	-1	
Déconsolidation de Transports Navarro		-1	
<b>Nombre de sociétés au 31 décembre 2007</b>	<b>215</b>	<b>12</b>	<b>227</b>

### 3.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

<b><u>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT:</u></b>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
Société STEF-TFE – SA (Mère)		
■ Agrostar SA	100 %	100 %
■ Atlantique Développement	100 %	100 %
■ Atlantique SA (Espagne)	100 %	100 %
■ Chais de la Transat et sa filiale	100 %	100 %
- Magasin de Bord des Paquebots	98 %	98 %
■ Cryologis Développement et ses filiales	100 %	100 %
- Cryologic SAS	100 %	100 %
- Bretagne Frigo	100 %	100 %
- Cryologic Services SAS	100 %	100 %
- Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100 %	100 %
- Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100 %	100 %
- Entrepôts Frigorifiques du Sud Ouest (EFSO)	100 %	100 %
- FSD SAS	100 %	100 %
■ Entrepôts Frigorifiques du Léon (EFL)	79 %	57 %
■ Immostef SA et ses filiales	100 %	100 %
- Immostef Italia	100 %	-
- Frigaurice (codétenue avec TFE en 2006)	100 %	51 %
- SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
- SNC Agen Champs de Lasalle	100 %	100 %
- SNC Allonnes-Entrepôts	100 %	100 %
- SNC Atton Logistique	100 %	100 %

- SNC Bondoufle La Haie fleurie	100 %	100 %
- SNC Brignais-Charvolin	100 %	100 %
- SNC Burnhaupt les Mulhouse	100 %	100 %
- SNC Carros La Manda	100 %	100 %
- SNC Cavaillon Le Castagné	100 %	100 %
- SNC Cergy Frais	100 %	100 %
- SNC Cergy Froid	100 %	100 %
- SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
- SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
- SNC France Plateforme	100 %	100 %
- SNC Guilberville Bocage Normand	100 %	-
- SNC Saint Herblain Chasseloire	100 %	100 %
- SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
- SNC Les Essarts Sainte Florence	100 %	100 %
- SNC Louverné les Guichérons	100 %	100 %
- SNC Les Mares en Cotentin	100 %	100 %
- SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
- SNC Perpignan Canal Royal	100 %	100 %
- SNC Plan d'Orgon sur Durance	100 %	-
- SNC Saran les Champs Rouges	100 %	-
- SNC Strasbourg Pont de L'Europe	100 %	-
- SNC Toussieu Chabroud	100 %	100 %
- SNC Trangé le Bois des Chardons	100 %	-
- SNC Valence Pont des Anglais	100 %	100 %
■ Institut des Métiers du Froid (ex Immobilière de l'ouest Atlantique)	100 %	100 %
■ SCI Bruges Conteneurs	51 %	51 %

#### **SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :**

	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2007</b>	<b>31 déc. 2006</b>
■ Sté des Glacières Frigorifiques de Saint-Nazaire (SGN) et sa filiale	100 %	96 %
- SNC Loudéac Froid	100 %	96 %
■ SLD. Aix en Provence	100 %	100 %
■ STEF (ex SLF Saint Genis)	100 %	100 %
- Bordeaux Surgelés	100 %	100 %
- Ile de France Surgelés	100 %	100 %
- Nantes Atlantique Entrepôts (NAE)	100 %	100 %
- SLD Aix	100 %	-
- SLD Allonnes	100 %	100 %
- SLD Atton	100 %	100 %
- SLD Bain de Bretagne	100 %	100 %
- SLD Blanquefort	100 %	100 %
- SLD Cergy	100 %	100 %
- SLD Le Mans	100 %	100 %
- SLD Lesquin	100 %	100 %
- SLD Lorraine Surgelés	100 %	-
- SLD Moulins les Metz	100 %	100 %
- SLD Neudorf	100 %	100 %
- SLD Nord Paris	100 %	100 %
- SLD Rouen (ex SLD Cronenbourg)	100 %	100 %
- SLD Toussieu	100 %	100 %
- SLD Vénissieux (ex Distrifel Nord)	100 %	100 %
- SLD Vitry	100 %	-
- SLF Aurice	100 %	100 %
- SLF Givors	100 %	100 %
- SLF Le Plessis Belleville	100 %	100 %
- SLF Tours	100 %	100 %
- SLR France	100 %	100 %
- SLS Cergy	100 %	100 %
- SLS Pessac	100 %	100 %
- SLS Saint Dizier	100 %	100 %
- SLS Saint Sever	100 %	100 %
- STEF Alsace	100 %	-
- STEF Bretagne Nord	100 %	-

- STEF Bretagne Sud	100 %	-
- STEF Logistique Santé	100 %	100 %
- STEF Lyon	100 %	-
- STEF Méditerranée	100 %	-
- STEF Midi Pyrénées Limousin	100 %	-
- STEF Montsoul	100 %	-
- STEF Nord	100 %	-
- STEF Normandie	100 %	-
- STEF Pays de Loire	100 %	-
- STEF Sud Rhône Alpes	100 %	-
- STEF Vitry	100 %	-
■ SLR Benelux	100 %	100 %
■ GIE STEF-TFE Géodis	50 %	50 %
■ Sofrilim	100 %	100 %
■ STEF-TFE Services	100 %	100 %
■ Sté de Travaux Industriels et Maritimes d'Orbigny (STIM d'Orbigny) et ses filiales :	100 %	100 %
- Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et sa filiale la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN)	55 %	55 %
- Financière Immobilière et Maritime (FIM)	100 %	100 %
- Sata-Minfos	100 %	100 %

**SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :***Pourcentage de contrôle*  
**31 déc. 2007 31 déc. 2006**

■ STEF TFE Transport (ex : TFE) et ses filiales :	100 %	100 %
- TFE Rouen (ex : Albafrroid)	100 %	100 %
- TFE Caen (ex : Bretanor)	100 %	100 %
- BV Participation et ses filiales	100 %	100 %
- TFE Bourges (ex : FA Berry Distribution)	100 %	100 %
- TFE Orléans (ex : FA BV Distribution)	100 %	100 %
- SCI PPI	100 %	100 %
- SCI BV 18	100 %	100 %
- TFE Nantes (ex : Canal Froid)	100 %	100 %
- Cavalieri Fin et ses filiales	100 %	33 %
- Cavalieri Trasporti spa et sa filiale	100 %	33 %
- TFE DA (codétenue avec STEF TFE Transport)	100 %	50 %
- Déramé Vendée	100 %	80 %
- TFE Epinal (ex : Transports Frigorifiques des Vosges)	100 %	100 %
- Express Surgelés	100 %	100 %
- Frigaurice (codétenue avec Immostef en 2006)	-	49 %
- TFE Metz (ex : Horizon Froid)	100 %	100 %
- Lacroix Nord	100 %	100 %
- TFE Landivisiau (ex : Le Bras Froid)	100 %	100 %
- Le Coz et Mahé	100 %	100 %
- Normandie Rapides (Transports Souchet)	100 %	100 %
- Maine Dentrées	100 %	100 %
- Mélédo Bretagne	100 %	100 %
- TFE Angers (ex : Mélédo Anjou)	100 %	100 %
- Provence Surgelés	100 %	100 %
- Rhône Alpes Surgelés	100 %	100 %
- TFE Langres (ex : S.A. J. Oertli)	100 %	100 %
- SCI Vendargues Le Serpolet	100 %	100 %
➤ SDF Ibérica et ses filiales :	100 %	100 %
- SDF Galicia	100 %	100 %
- SDF Portugal	90 %	90 %
- SDF Pais Vasco	100 %	100 %
- SDF Los Olivos	100 %	100 %
- SDF Prestalog	100 %	-
- Immostef Alcala	100 %	100 %
- Immostef España	100 %	100 %
- Immostef Los Olivos	100 %	100 %
- Immostef Portugal	100 %	100 %
➤ Transports Frigorifiques Spadis et ses filiales :	100 %	-
- SCI Immotrans 42	100 %	-
- Spadis	100 %	-
- Dispack	100 %	-
- TFE Saint Brieuc (ex : Gelt Services)	100 %	100 %
- SLF Caen	100 %	100 %
- SLF Niort	100 %	-
- SLT Lyon	100 %	100 %
- Société Logistique de Vannes SLV (ex : Berthet Dormont)	100 %	100 %
- SCI des Vallions	100 %	100 %
- SNC Imm'O	100 %	100 %
- SCI Immotrans 33	100 %	100 %
- SCI Immotrans 49	100 %	100 %
- SCI Immotrans 56	100 %	100 %
- SCI Immotrans 69	100 %	100 %
- SNC de La Prairie	100 %	100 %
- SNC La Vesvroise	100 %	100 %
- TFE Paris (ex : Sopadi)	100 %	100 %
- Stefover	100 %	100 %



**SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :**

	<i>Pourcentage de contrôle</i>			
	<b>31</b>	<b>déc.</b>	<b>31</b>	<b>déc.</b>
	<b>2007</b>		<b>2006</b>	
- TFE AG (Bâle) - Suisse	100 %		100 %	
- TFE Strasbourg (ex : TFE Alsace)	100 %		100 %	
- TFE Alpes (ex : Alpes Dentrées)	100 %		100 %	
- TFE Auvergne (ex : Auvergne Dentrées)	100 %		100 %	
- TFE Avignon	100 %		100 %	
- TFE Benelux	100 %		100 %	
- TFE Bordeaux	100 %		100 %	
- TFE Brive ( ex : TFE Corrèze)	100 %		100 %	
- TFE Côte d'Azur	100 %		100 %	
- TFE Dijon (ex: Dijon Logistique Froid)	100 %		100 %	
- TFE Eurofrischfracht Logistics	100 %		100 %	
- TFE Intercontinental Ltd - Grande Bretagne	100 %		100 %	
- TFE International Lyon	100 %		-	
- TFE International Paris	100 %		100 %	
- TFE International Rennes (ex : TFE International Vannes)	100 %		100 %	
- TFE Investissement	100 %		100 %	
- TFE Agen (ex : TFE Guyenne Gascogne)	100 %		100 %	
- TFE Saint Sever (ex : TFE Landes Pyrénées)	100 %		100 %	
- TFE Languedoc Roussillon	100 %		100 %	
- TFE Limoges (ex : TFE Limousin)	100 %		100 %	
- TFE Logistiek Nederland BV	100 %		100 %	
- TFE Velaines (ex : TFE Lorraine)	100 %		100 %	
- TFE Mâcon	100 %		100 %	
- TFE Marseille	100 %		100 %	
- TFE Laval (ex : TFE Mayenne)	100 %		100 %	
- TFE Toulouse (ex : TFE Midi Pyrénées)	100 %		100 %	
- TFE Mulhouse (Transports Seigeot)	100 %		100 %	
- TFE Niort (ex : TFE Niort Atlantique)	100 %		100 %	
- TFE Nord Surgelés	100 %		100 %	
- TFE Paris Nord	100 %		100 %	
- TFE Chaulnes (ex : TFE Picardie)	100 %		100 %	
- TFE Lyon (ex : TFE Rhône-Alpes)	100 %		100 %	
- TFE Reims	100 %		100 %	
- TFE Rennes	100 %		100 %	
- TFE Tours	100 %		100 %	
- TFE Valence	100 %		100 %	
- TFE Vannes	100 %		100 %	
- TFE Vire	100 %		100 %	
- Etienne Logistique	100 %		100 %	
- Logipesca (liquidée)	-		83 %	
- Tradimar Bordeaux	100 %		100 %	
- Tradimar Boulogne et ses filiales	100 %		100 %	
- Seagull - Grande Bretagne	100 %		100 %	
- Tradimar Ltd – Grande Bretagne (ex Frigécosse)	100 %		100 %	
- Tradimar Bretagne	100 %		100 %	
➤ SCI Immotrans 35 (codétenue avec STEF-TFE Transport)	100 %		100 %	
- Tradimar Caen	100 %		100 %	
- Tradimar Dijon	100 %		-	
- Tradimar Lyon	100 %		100 %	
- Tradimar Milano - Italie (ex filiale de Tradimar Caen)	100 %		100 %	
- Tradimar Plan d'orgon	100 %		-	
- Tradimar Sète	100 %		100 %	
- Tradimar Strasbourg	100 %		100 %	
- Transports et Logistique Distribution	100 %		100 %	
- TFE Atton (ex : Transports Logistique de l'Est )	100 %		100 %	
- Transports Fréret	100 %		40 %	
- TFE Montigny (ex : T.L.M.)	100 %		100 %	
- Transports Frigorifiques du Maine	100 %		100 %	

**SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :****Pourcentage de contrôle**

	<b>31 2007</b>	<b>déc. 31 2006</b>	<b>déc.</b>
<b><u>Participation de STEF-TFE:</u></b>			
- Société des Gares Frigorifiques et Ports Francs (SGF)-(Genève)	28 %	28 %	
- Société Brigantine de Navigation <sup>(1)</sup>	100 %	100 %	
<b><u>Participations de STEF TFE Transport :</u></b>			
- Gare Frigorifique de Marée	50 %	50 %	
- Froidcombi SA	25 %	25 %	
- Messageries Laitières SNC	40 %	40 %	
- Olano Caudete Logistica SI	20 %	-	
- Transcosatal Finances	34 %	34 %	
- Transports Navarro SA (4% en 2007, déconsolidée)	-	49 %	
- Tomsa Péninsule Ibérique	24 %	24 %	
- Tomsa Madrid	24 %	24 %	
- Logirest (filiale de SDF Iberica)	40 %	40 %	
<i>(1) Société sans activité ou en cours de liquidation.</i>			

**3.2 Changements intervenus en 2007****3.2.1 Acquisitions, créations, cessions**

Au cours de l'exercice, le Groupe a :

- levé, dès le 30 juin 2007, son option d'achat des actions de la société Cavalieri Fin. s.r.l., exerçable à compter du 1<sup>er</sup> juin et porté sa participation à 51%, puis à 90% en décembre 2007 à la suite de l'acquisition d'un second bloc d'actions ;
- acquis la totalité du capital de la société Transports Frigorifiques Spadis dont les filiales Spadis SARL, Dispack et Immotrans 42 sont détenues à 100% ;
- acquis la totalité des parts restantes (60%) de la société Transports Fréret, au 1<sup>er</sup> mai 2007, ainsi que de la société Déramé Vendée (20%) et accessoirement de la société S.G.N. (13%) ;
- pris une participation minoritaire (20%) dans la société Olano Caudete Logistica S.l. en Espagne, et complété à hauteur de 79% sa participation dans la société E.F.L ;
- procédé à la liquidation des sociétés Logipesca et M.A.T. et n'a pas participé à l'augmentation de capital de la société Transports Navarro S.A., la participation du Groupe dans cette société ayant été ramenée à 3,77%. Cette société a par conséquent été déconsolidée ;
- créé les sociétés SNC Trangé le Bois des Chardons, SNC Plan d'Orgon sur Durance, SNC Strasbourg Pont de l'Europe, SLF Niort SAS, Prestalog, Tradimar Dijon, Tradimar Plan d'Orgon, Immostef Italia, SNC Guilberville Bocage Normand, SNC Saran les Champs Rouges.
- Par ailleurs, une réorganisation du pôle logistique a été engagée par le Groupe, pour compléter le dispositif existant, 14 sociétés ont été créées en fin d'année, ces sociétés n'ont exercé aucune activité dans l'exercice.

Le Groupe n'a effectué aucune cession externe de participation en 2007.

**3.2.2 Opérations internes**

- La société Frigaurence qui était co-détenue par Immostef S.A., STEF-TFE Transport, SLS Saint Sever est désormais détenue directement à 100% par Immostef S.A.
- Dans le cadre de la réorganisation du pôle logistique entreprise par le Groupe en 2007, STEF-TFE SA a apporté à sa filiale STEF SAS les titres de ses 18 filiales logistiques. Par ailleurs, STEF SAS a acquis 8 sociétés logistiques auprès de STEF-TFE Transport, Lacroix Nord et Maine Denrées. Ces reclassements de titres à l'intérieur du Groupe sont sans incidences sur le périmètre de consolidation.

- Dans le cadre de l'harmonisation des raisons sociales, au sein du pôle transport, certaines sociétés ont changé de raison sociale (TFE suivi du nom de la ville d'implantation). Ces modifications sont indiquées dans le périmètre de consolidation.

### 3.3 **Changements intervenus en 2006**

#### 3.3.1 **Acquisitions, créations cessions**

Le Groupe a pris, au cours de l'exercice, les participations suivantes :

- Acquisition en janvier 2006 de 100% du capital de la société Cryologis Développement, société mère du Groupe Cryologic ;
- Acquisition de la société Transfrigo Sète qui a pris la dénomination de Tradimar Sète.

Création des 2 sociétés suivantes, détenues en totalité par STEF-TFE :

- SLD Blanquefort SAS,
- STEF Logistique Santé SASU.

Création de la société TFE Nord Surgelés, détenue en totalité par STEF-TFE Transport.

Les sociétés à vocation immobilière suivantes ont également été créées et sont détenues à 100% :

- SNC Perpignan Canal Royal,
- SNC Valence Pont des Anglais,
- SNC Les Essarts Sainte Florence.

Le Groupe n'a effectué aucune cession externe de participations en 2006.

#### 3.3.2 **Opérations internes**

- La société Tradimar Milano a été cédée par Tradimar Caen à sa société mère Tradimar SAS.
- La société SLR Benelux a été cédée par SLR France à sa société mère STEF-TFE SA.
- La société TFE SAS a filialisé 8 de ses agences et créé ainsi les sociétés : TFE Mâcon, TFE Avignon, TFE Languedoc Roussillon, TFE Côte d'Azur, TFE Bordeaux, TFE Rennes, TFE Vannes, TFE Picardie. Toutes ces sociétés sont détenues à 100%
- La société TFE SAS a absorbé la société Tradimar SAS et a pris la dénomination de STEF-TFE Transport SAS
- Les sociétés suivantes ont également changé de dénomination sociale :

Tradimar International est devenue TFE International Paris, SLD Cronenbourg est devenue SLD Rouen, Immobilière de l'Ouest Atlantique est devenue Institut des Métiers du Froid, Distrifel Nord est devenue SLD Vénissieux après avoir été cédée à STEF-TFE par Tradimar SAS.

- Les sociétés S.F.P.L. et SOFRIOR ont été absorbées par la société Cryologic SAS.
- La société Axe Information a été absorbée par Agrostar après avoir été cédée par Tradimar SAS à cette dernière.
- Les sociétés Cryologis Logistique, Cryologis Packaging et SHMM ont été dissoutes. Elles n'avaient plus aucune activité.

### 3.4 Regroupements d'entreprises

#### 3.4.1 Exercice 2007

Le 1<sup>er</sup> juin 2007, le Groupe a acquis le contrôle de la société Cavalieri Fin. s.r.l., l'option d'achat d'actions qu'il détenait et qui lui permettait de porter sa participation de 33% à 51% du capital étant devenue exerçable à compter de cette date. Cette option a été levée le 27 juin 2007. Début décembre 2007, le Groupe a porté sa participation de 51% à 90% à la suite de l'achat d'un deuxième bloc d'actions. Il détient, par ailleurs, une option d'achat irrévocable qui lui permet d'acquérir les 10% restants du capital. Cette option sera exerçable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2010.

Réciproquement, les actionnaires minoritaires détiennent une option de vente portant sur l'intégralité des actions qu'ils conservent, exerçables jusqu'au 31 décembre 2010. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », ces engagements d'achats d'intérêts minoritaires sont comptabilisés comme des passifs financiers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Les filiales de la société Cavalieri Fin. s.r.l., dont la principale est Cavalieri Trasporti s.p.a., ont pour activité le transport et l'entreposage frigorifiques en Italie et opèrent à partir de 28 plateformes.

La prise de contrôle de Cavalieri Fin. s.r.l. et de ses filiales, antérieurement consolidées par mise en équivalence, entraîne leur intégration globale dans les états financiers consolidés du Groupe à compter du 30 juin 2007.

Par ailleurs, le Groupe a acquis la totalité des parts constituant le capital de la société Transports Frigorifiques Spadis, ainsi que les 60% restants du capital de la société Transport Freret dont il détenait déjà 40%.

Les impacts de ces acquisitions sur les actifs et passifs du Groupe s'analysent comme suit :

	Cavalieri	Spadis	Freret
Immobilisations incorporelles	17 949	2 886	297
Immobilisations corporelles	53 697	3 786	91
Autres actifs	43 311	6 241	1 750
Sous-total (a)	114 957	12 913	2 138
A déduire :			
Part détenue en équivalence	2 527	-	65
Dettes financières nettes	45 217	2 242	17
Autres dettes et provisions	50 177	3 671	1 936
Sous-total (b)	97 921	5 913	1 888
<b>Coût du regroupement (a) - (b)</b>	<b>17 036</b>	<b>7 000</b>	<b>250</b>

S'agissant de Cavalieri, les actifs et passifs acquis ont été provisoirement inscrits pour leur valeur comptable déterminée selon le référentiel IFRS préalablement au regroupement ; le Groupe n'ayant pas terminé de procéder à l'affectation du coût du regroupement et à la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis. L'écart, entre le coût du regroupement et la valeur comptable de l'actif net acquis, est provisoirement comptabilisé en écart d'acquisition (voir note 4.9). Il figure, dans le tableau ci-dessus, au poste immobilisations incorporelles.

Les contributions de ces acquisitions sont comptabilisées par mise en équivalence jusqu'à la date de prise de contrôle par le Groupe, puis intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

Si ces acquisitions avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les contributions complémentaires au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au résultat net jusqu'à leur intégration se seraient élevées à environ 68 870 milliers d'euros, - 777 milliers d'euros et - 1 456 milliers d'euros respectivement.

### 3.4.2 Exercice 2006

En janvier 2006, le Groupe a acquis, en numéraire, 100% du capital du Groupe Cryologic, spécialisé dans la logistique des produits surgelés, et exploitant 38 entrepôts en France. Dans le cadre de cette acquisition, le Groupe s'est engagé à céder cinq entrepôts, dont trois propriétés de Cryologic.

Les incidences de l'acquisition du Groupe Cryologic sur les actifs et passifs du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ont été analysées comme suit :

En milliers d'euros

Prix d'acquisition des titres	37 866
Frais d'acquisition	1 113
Coût total d'acquisition (A)	<u>38 979</u>
Actif net comptable acquis	21 005
Réévaluation nette de frais des actifs	40 276
Impôt différé lié à la réévaluation	- 13 693
Actif net acquis en juste valeur (B)	<u>47 588</u>
Ecart d'acquisition négatif (B) - (A)	<u><b>8 609</b></u>

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables acquis, a conduit à la réévaluation des seuls entrepôts (terrains, constructions et installations techniques) ainsi que des fonds de commerce attachés aux trois entrepôts que le Groupe s'est engagé à céder.

L'écart d'acquisition négatif constaté a été comptabilisé en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (voir note 4.5). Il traduit les conditions favorables auxquelles le Groupe Cryologic a été acquis. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans les états financiers de l'exercice 2007 à raison des évaluations et des traitements comptables retenus dans les états financiers 2006.

## 4 Informations sur les comptes

### 4.1 Information sectorielle

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques. L'information sectorielle, fournie ci-dessous, résulte de l'organisation du Groupe et de son mode de « reporting » interne.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est basé sur ses secteurs d'activité qui sont les suivants :

- Le transport routier sous température dirigée
- La logistique du froid comprenant l'entreposage frigorifique
- Le transport maritime.

Les activités de négoce ont été regroupées au sein des métiers de rattachement.

#### 4.1.1 Données consolidées par activités

2007	Transport	Logistique	Maritime	Autres	Eliminations	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités	1 194 774	639 291	85 376	12 374		1 931 815
<i>Chiffre d'affaires inter activités</i>	459 938	57 490	267	52 670	(570 365)	-
Résultat opérationnel des activités	49 834	31 343	4 578	(2 587)		83 168
Charges financières nettes						(15 579)
Charges d'impôt sur les bénéfices						(18 197)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(116)	(275)				(391)
Bénéfice net des sociétés intégrées						49 001
Actifs des activités	665 987	488 600	107 391	37 380		1 299 358
Actifs non affectés						-
Total des actifs						1 299 358
<i>dont écarts d'acquisition</i>	84 598	15 421	7 921	222		108 162
<i>dont actifs non courants détenus en vue de la vente</i>				13 573		13 573
<i>dont entreprises associées</i>	5 502	1 889				7 391
Passifs des activités	260 238	254 897	25 199	60 715		601 049
Passifs non affectés						698 309
Total des passifs						1 299 358
Montant des amortissements et dépréciations comptabilisés au cours de l'exercice	32 975	26 776	10 276	4 224		74 251

2006	Transport	Logistique	Maritime	Autres	Eliminations	Données consolidées
Chiffre d'affaires des activités	1 057 162	565 962	82 552	12 684		1 718 360
<i>Chiffre d'affaires inter activités</i>	437 950	55 186	194	29 228	(522 558)	-
Résultat opérationnel des activités	38 817	25 008	5 801	2 027		71 653
Charges financières nettes						(13 241)
Charges d'impôt sur les bénéfices						(13 436)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	544	11				555
Bénéfice net des sociétés intégrées						45 531
Actifs des activités	667 200	333 711	103 457	64 145		1 168 513
Actifs non affectés						-
Total des actifs						1 168 513
<i>dont écarts d'acquisition</i>	70 444	19 922	8 191	433		98 990
<i>dont actifs non courants détenus en vue de la vente</i>				32 170		32 170
<i>dont entreprises associées</i>	13 600	1 862				15 462
Passifs des activités	289 318	186 012	24 891	41 933		542 154
Passifs non affectés						626 359
Total des passifs						1 168 513
Montant des amortissements et dépréciations comptabilisés au cours de l'exercice	24 189	35 490	11 190	2 137		73 006

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les capitaux propres et les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Les dépréciations comptabilisées en 2007 et 2006 pour respectivement 6.770 milliers d'euros et 7.381 milliers d'euros concernent des logiciels à usage commercial et à usage interne (voir note 4.10). Elles ont affecté le résultat opérationnel du secteur Transport pour 6 011 milliers d'euros en 2007 et 5.032 milliers d'euros en 2006, et celui du secteur Logistique pour 759 milliers d'euros en 2007 et 2.349 milliers d'euros en 2006.

Les activités regroupées sous le secteur « Autres » correspondent à quelques activités marginales (négoce de vin, immeubles de rapport et prestations informatiques à usage externe). Sont également affectés à ce secteur les actifs non courants détenus en vue de la vente.

#### 4.1.2 Données consolidées par zones géographiques

	France	Autres régions	Données consolidées
2007			
Chiffre d'affaires	1 498 008	433 807	1 931 815
Actifs des zones	933 247	366 111	1 299 358
2006			
Chiffre d'affaires	1 377 044	341 316	1 718 360
Actifs des zones	987 183	181 330	1 168 513

Les augmentations relatives aux zones hors France sont essentiellement liées à la prise de contrôle du groupe Cavalieri, intégré à partir du 30 juin 2007.

#### 4.2 Consommations en provenance des tiers

	2007	2006
Achats hors énergie	112 926	92 331
Achats de gazole et autres carburants	111 011	105 909
Achats d'autres énergies	28 274	26 898
Sous-traitance	511 868	447 197
Loyers et charges locatives	88 149	64 197
Entretien et maintenance	66 027	61 121
Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires	99 676	89 656
Assurances	15 361	15 169
Services extérieurs	107 967	101 507
Autres	14 755	11 190
<b>Total :</b>	<b>1 156 014</b>	<b>1 015 175</b>

Le poste sous-traitance comprend principalement les charges d'affrètement et de traction liées aux activités de transports.

#### 4.3 Charges de personnel

	2007	2006
Salaires et rémunérations	401 891	373 403
Charges sociales	167 705	156 102
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	1 398	1 119
Charge liée aux options des dirigeants	45	45
Participation des salariés (participation légale en France)	9 764	8 799
<b>Total :</b>	<b>580 803</b>	<b>539 468</b>

Les charges sociales incluent les versements dans le cadre des plans de retraite à cotisations définies.

#### 4.4 Dotations (reprises) nettes aux dépréciations et provisions

	2007	2006
Dépréciation des stocks	(132)	78
Dépréciation des créances clients	92	1 133
Dépréciation d'autres actifs financiers	0	(506)
Mouvements nets sur provisions	(988)	(4 279)
<b>Total :</b>	<b>(1 028)</b>	<b>(3 574)</b>

#### 4.5 Autres produits et charges opérationnels

	2007	2 006
Plus-values de cession des immobilisations corporelles :	4 312	3 030
Ecarts d'acquisition négatifs (Cryologic en 2006, Déramé en 2007)	106	8 609
Remboursements de TVA sur péages autoroutiers et intérêts moratoires	1 754	9 302
Dépréciation des logiciels	(6 770)	(7 381)
Autres produits (charges) opérationnels		(722)
<b>Montant net</b>	<b>(598)</b>	<b>12 838</b>

Tirant les conséquences de l'arrêt du Conseil d'état du 29 juin 2005, le Groupe avait récupéré, au cours de l'exercice 2006, la TVA qui avait grevé les péages autoroutiers français de 1996 à 2000. En 2007 le Groupe a constaté le produit des intérêts moratoires attachés.

Les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles correspondent en 2007, principalement aux cessions des sites de Mandelieu, Polliat et Lezignan, de véhicules et de fonds de commerce. En 2006, les plus-values concernaient des véhicules et le site de Lesquin. Les dépréciations constatées sur les logiciels sont explicitées en note 4.10.



#### 4.6 Produits et charges financiers

	2007	2006
<b>Produits</b>		
Produits nets de cession perçus des actifs disponibles à la vente	159	1 032
Intérêts perçus sur prêts et créances	272	662
Dividendes perçus des actifs disponibles à la vente	115	134
Profit de change net	(367)	124
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	710	(293)
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie	6	-
<b>Charges</b>		
Charges d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti	(15 878)	(13 512)
Autres charges financières	(596)	(1 388)
	<u>(15 579)</u>	<u>(13 241)</u>

La variation de juste valeur des actifs et passifs désignés à la juste valeur par le résultat correspond à la seule variation des dérivés de taux non qualifiés de couverture. Le montant net de cette variation tient compte des coûts de mises en place des instruments (808 milliers d'euros).

Les autres charges financières comprenaient, en 2006, une charge non récurrente de 1.388 milliers d'euros liée à la renégociation des termes d'un contrat de location financement en Espagne.

#### 4.7 Charge d'impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat :

	2007	2 006
Charge d'impôt courant		
- au titre de l'exercice	25 216	16 621
- au titre des exercices précédents	320	327
Sous-total charge d'impôt courant	<u>25 536</u>	<u>16 948</u>
Charge d'impôt différé		
- liée aux différences temporaires	(7 134)	(3 769)
- liée aux reports déficitaires	(205)	257
Sous-total charge d'impôt différé	<u>(7 339)</u>	<u>(3 512)</u>
<b>Total charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<u>18 197</u>	<u>13 436</u>

Analyse de la différence entre la charge théorique d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective :

	2007	2 006
Bénéfice avant impôt	<u>67 589</u>	<u>58 412</u>
Ecarts d'acquisition négatifs	106	8 609
Bénéfices soumis à la taxe au tonnage (activités maritimes)	<u>6 338</u>	<u>7 563</u>
Bases soumises à l'impôt	<u>61 145</u>	<u>42 240</u>
Impôt théorique au taux de (impôt courant):	34,43% 21 052	34,43% 14 543
Activation de déficits reportables	(205)	(206)
Différentiels de taux (sociétés non intégrées fiscalement et étranger)	(577)	434
Effet des impositions à taux réduits	(1 686)	(1 662)
Effets des ajustements d'exercices précédents	320	477
Autres effets d'impôt (Crédit d'impôt recherche)	<u>(707)</u>	<u>(150)</u>
<b>Impôt effectif</b>	<u><b>18 197</b></u>	<u><b>13 436</b></u>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>26,92%</b>	<b>23,00%</b>

L'augmentation du taux effectif d'impôt en 2007 résulte essentiellement du fait de la prise en compte l'exercice précédent d'un produit d'acquisition, non récurrent, non soumis à l'impôt et de la diminution des résultats des activités maritimes qui bénéficient d'un régime fiscal particulier (taxe au tonnage).

#### 4.8 EBITDA

	2007	2006
Bénéfice opérationnel	83 168	71 653
Dotations aux amortissements	67 481	65 625
Reprises nettes sur dépréciations et provisions	(1 028)	(3 574)
Ecarts d'acquisition négatifs	(106)	(8 609)
Dépréciation des logiciels	6 770	7 381
<b>Total EBITDA</b>	<u><b>156 285</b></u>	<u><b>132 476</b></u>

#### 4.9 Ecarts d'acquisition

	2007	2006
Valeur nette au 1er janvier	<u>82 284</u>	<u>80 562</u>
Acquisition de filiales	20 567	1 722
Ecarts d'acquisition précédemment liés aux entreprises associées	4 776	
Achat de minoritaires et de fonds de commerce	535	
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<u><b>108 162</b></u>	<u><b>82 284</b></u>

Les acquisitions, en 2007, correspondent pour l'essentiel à la prise de contrôle du Groupe Cavalieri (13 940 K€, hors l'écart d'acquisition précédemment inclus dans la valeur d'équivalence de la participation), dans une moindre mesure à l'acquisition de Transports Frigorifiques Spadis (2 502K€) et des prises de participations complémentaires dans Transports Fréret (341K€). Tous les écarts d'acquisition constatés en 2007 ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Transport ».

Aucune dépréciation n'a été constatée ni en 2007 ni en 2006.

Des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2007 conformément à la méthodologie décrite en note 2.6. Pour ce besoin, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux secteurs d'activité du Groupe.

Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés, ont été déterminées sur la base des principales hypothèses suivantes :

	<u>Transport</u>	<u>Logistique</u>	<u>Maritime</u>
- Taux d'actualisation	7,9%	7,9%	7,9%
- Taux de croissance à long terme	1,5%	2,3%	3%

Le taux d'actualisation ressort d'une analyse entreprise sur le Groupe par une banque d'investissement. Il est basé sur la structure financière du Groupe (coût des fonds propres et coût de la dette) incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt. Le taux avant impôt qui, appliqué à des flux de trésorerie avant impôt, aurait produit des valeurs d'utilité identiques ressort à environ 10,5%.

Les hypothèses utilisées en 2006 étaient de 7,4% pour le taux d'actualisation et identiques à celles utilisées en 2007 pour ce qui concerne les taux de croissance à long terme des unités génératrices de trésorerie.

#### 4.10 Immobilisations incorporelles

	Logiciels développés par le groupe	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeurs brutes</b>				
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>30 650</b>	<b>19 915</b>	<b>374</b>	<b>50 939</b>
Acquisitions	6 002	3 123	50	9 175
Mouvement de périmètre		889		889
Cessions et mises au rebut		(1 718)	(4)	(1 722)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>36 652</b>	<b>22 209</b>	<b>420</b>	<b>59 281</b>
Acquisitions	3 071	839	170	4 080
Mouvement de périmètre		517	0	517
Cessions et mises au rebut	(292)	(2 220)	0	(2 512)
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>39 431</b>	<b>21 345</b>	<b>590</b>	<b>61 366</b>

	Logiciels développés par le groupe	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>10 227</b>	<b>12 306</b>	<b>374</b>	<b>22 907</b>
Augmentations	7 381	7 411	46	14 838
Mouvements de périmètre		889		889
Cessions et mises au rebut		(533)		(533)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>17 608</b>	<b>20 073</b>	<b>420</b>	<b>38 101</b>
Augmentations	12 461	943	0	13 404
Mouvements de périmètre		198	0	198
Cessions et mises au rebut	(292)	(2 220)	0	(2 512)
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>29 777</b>	<b>18 994</b>	<b>420</b>	<b>49 191</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>				
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>19 044</b>	<b>2 136</b>	<b>0</b>	<b>21 180</b>
<b>au 31 décembre 2007</b>	<b>9 654</b>	<b>2 351</b>	<b>170</b>	<b>12 175</b>

La valeur recouvrable des logiciels à usage commercial est testée de manière isolée dans la mesure où ces logiciels produisent des flux de trésorerie suffisamment autonomes.

Fin 2006, en raison de résultats négatifs persistants enregistrés sur un ensemble de logiciels développés par le Groupe et destinés à la vente auprès des industriels de l'agro-alimentaire (OMS outils décisionnels et de prises de commandes), le Groupe a entrepris un réexamen de sa stratégie commerciale et a mis en œuvre un test de dépréciation. Celui-ci, basé sur des flux de trésorerie futurs attendus de la commercialisation de ces logiciels, a conduit le Groupe à constater une dépréciation de 7.381 milliers d'euros comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits et charges

opérationnels ». Le test de dépréciation effectué au 30 juin 2007 dans le contexte de résultats commerciaux et financiers une nouvelle fois en retrait sur ceux prévus, a conduit le Groupe à constater une dépréciation complémentaire de 1 834 milliers d'euros afin de ramener à zéro la valeur comptable des logiciels OMS.

Par ailleurs, le déploiement réussi, à partir d'octobre 2007, d'une nouvelle version du logiciel TMS affecté à l'unité génératrice de trésorerie Transport, au sein duquel il est exploité, a eu pour conséquence de priver, définitivement, les développements antérieurs de toute utilité future pour le Groupe et de conduire à leur abandon. La constatation de l'obsolescence de ces développements a conduit le Groupe à les déprécier en totalité (4 593 milliers d'euros comptabilisés dans l'unité génératrice de trésorerie « Transport » et secteur primaire « Transport »).

#### 4.11 Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b>					
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>423 666</b>	<b>57 384</b>	<b>187 006</b>	<b>145 754</b>	<b>813 810</b>
Acquisitions	49 770	4 030	321	31 961	86 082
Mouvements de périmètre	125 487	248		100 788	226 523
Cessions et mises au rebut	(4 214)	(4 999)		(29 115)	(38 328)
Autres variations	(3 447)	857		(4 559)	(7 149)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>591 262</b>	<b>57 520</b>	<b>187 327</b>	<b>244 829</b>	<b>1 080 938</b>
Acquisitions	33 968	3 421	215	39 419	77 023
Mouvements de périmètre	38 635	4 130		40 164	82 929
Cessions et mises au rebut	(32 890)	(2 865)		(47 265)	(83 020)
Autres variations	(418)	0		1 999	1 581
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>630 557</b>	<b>62 206</b>	<b>187 542</b>	<b>279 146</b>	<b>1 159 451</b>

	Terrains et Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>126 304</b>	<b>27 231</b>	<b>108 795</b>	<b>73 859</b>	<b>336 189</b>
Augmentations	21 123	9 132	9 290	17 443	56 988
Mouvements de périmètre	68 852	235		81 345	150 432
Cessions et mises au rebut	(3 406)	(3 554)		(16 823)	(23 783)
Autres variations	(5)	228		(845)	(622)
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>212 868</b>	<b>33 272</b>	<b>118 085</b>	<b>154 979</b>	<b>519 204</b>
Augmentations	20 788	8 873	10 024	21 226	60 911
Mouvements de périmètre	1 274	1 746		22 089	25 109
Cessions et mises au rebut	(15 416)	(2 865)		(37 323)	(55 604)
Autres variations	0	0		574	574
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>219 514</b>	<b>41 026</b>	<b>128 109</b>	<b>161 545</b>	<b>550 194</b>

	Terrains et Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>378 394</b>	<b>24 248</b>	<b>69 242</b>	<b>89 850</b>	<b>561 734</b>
Des actifs non courants détenus en vue de la vente	(27 501)			(3 900)	(31 401)
Des actifs non courants	350 893	24 248	69 242	85 950	530 333

<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>411 043</b>	<b>21 180</b>	<b>59 433</b>	<b>117 601</b>	<b>609 257</b>
Des actifs non courants détenus en vue de la vente	(13 573)				(13 573)
Des actifs non courants	397 470	21 180	59 433	117 601	595 684

Au 31 décembre 2006, la rubrique « Valeur nette comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente » comprenait cinq entrepôts localisés en Ile de France et en Bretagne dont le Groupe

s'était engagé à se séparer suite à l'acquisition de Cryologistic. Au 31 décembre 2007, cette rubrique ne comprend plus que les deux entrepôts localisés en Bretagne, ceux de la région parisienne ayant été vendus, ainsi qu'un terrain situé à proximité de Nantes dont la cession a été finalisée en mars 2008. Ces deux entrepôts d'origine Cryologistic, qui sont évalués en juste valeur nette de frais de vente, font l'objet de promesses de vente dont l'exercice d'ici à leur terme (juillet 2009) est hautement probable.

La valeur nette comptable des immobilisations utilisées par le Groupe, par le biais de contrats de location financement, s'analyse comme suit :

	31-déc.-07	31-déc.-06
Véhicules	14 895	19 547
Navires	-	31 004
Terrains, constructions et installations	170 640	156 742
<b>Total :</b>	<b>185 535</b>	<b>207 293</b>

En 2007, le Groupe a exercé son option d'achat du navire « Girolata » précédemment financé en crédit-bail.

Par ailleurs, les valeurs nettes comptables ci-dessus incluent des immobilisations en cours pour un montant de 10 681 milliers d'euros (contre 6 332 au 31 décembre 2006).

Les commandes fermes d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2007, non encore exécutées, s'élèvent à 39 978 milliers d'euros (contre 19 296 au 31 décembre 2006).

#### 4.12 Actifs financiers non courants

	2007	2006
Participations non consolidées	162	268
Prêts et créances	8 104	7 043
Autres actifs financiers non courants	3 958	3 179
<b>Total :</b>	<b><u>12 224</u></b>	<b><u>10 490</u></b>

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction (5.789 milliers d'euros en 2007, 5.175 milliers d'euros en 2006). Les autres actifs financiers non courants sont constitués de dépôts divers, de prêts au personnel et de la juste valeur des dérivés de taux (1.369 milliers d'euros en 2007).

#### 4.13 Entreprises associées

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient des participations mises en équivalence, sont citées au paragraphe 3.1. Les données issues des états financiers des sociétés dont les actions sont mises en équivalence sont les suivantes :

2007	part du groupe	Total Chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la société	Valeur de mise en équivalence	Ecart d'acquisition	Résultat net	Quote part résultat
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	10 092	10 882	8 342	2 882	814	76	360	102
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	-	419	53	366	366		7	7
Gare Frigorifique de Marée	50,00%	125	89	79	10	5			-
Transcosatal Finances	34,34%	N/C	N/C	N/C	6 720	2 308	68	( 243 )	( 83 )
TFE D.A.(3)	50,00%	N/A	N/A	N/A				154	77
Grpe Cavalieri (3)	33,00%	N/A	N/A	N/A				( 1 957 )	( 646 )
Palier Cavalieri		N/A	N/A	N/A		412			10
Froid Combi	25,50%	12 376	3 367	2 015	1 361	347		30	8
Messageries Laitières	38,69%	32 590	13 540	9 993	3 542	1 370		960	371
Transports Fréret (2)	40,00%	N/A	N/A	N/A				90	36
Tomsa	24,00%	9 110	8 493	4 822	3 671	881		344	83
Tomsa Madrid	24,00%	4 230	1 305	861	463	111		119	29
Olano Caudete	20,00%	3 607	N/C		3 166	633		36	7
Logirest (4)	40,00%	23 748	2 416	2 852	( 481 )	( 192 )		( 978 )	( 391 )
<b>TOTAL</b>		<b>95 878</b>	<b>40 511</b>	<b>29 017</b>	<b>21 700</b>	<b>7 055</b>	<b>144</b>	<b>( 1 078 )</b>	<b>( 391 )</b>

(1) sociétés sans activité ou en cours de liquidation

(2) Sociétés consolidées en Intégration Globale en 2007

(3) Société intégrées à partir du 30 juin 2007

(4) la quote part négative des titres de mis en équivalence est portée au passif du bilan dans le poste "provisions non courantes"

2006	part du groupe	Total Chiffre d'affaires	Total des actifs	Total des passifs	Actif net de la société	Quote part mise en équivalence	Ecart d'acquisition	Résultat net	Quote part résultat
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	9 954	12 355	9 995	2 709	765	76	14	4
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	-	415	44	370	370		7	7
Transcosatal Finances	34,34%	66 791	29 697	24 003	6 963	2 391	68	399	137
TFE D.A.	50,00%	11 811	7 490	6 373	1 254	627		218	109
Froid Combi	25,50%	12 890	3 725	2 313	1 329	339		-	-
Transports Navarro (2)	49,00%	8 947	2 649	2 736	( 1 102 )	( 540 )		-	-
Messageries Laitières	38,69%	26 779	13 051	9 963	3 089	1 195		535	207
Cavalieri Trasporti spa	33,00%	100 627	70 398	60 251	9 936	3 279	4 489	373	123
Transports Fréret (2)	40,00%	7 760	1 736	1 890	( 150 )	( 60 )	287	( 143 )	( 57 )
SOFRICA	5,00%	NC	NC	NC		-			-
Tomsa	24,00%	9 644	7 615	3 878	3 738	897		688	164
Tomsa Madrid	24,00%	2 932	701	336	367	88		46	11
Logirest (2)	40,00%	14 020	1 475	1 747	( 253 )	( 101 )		( 375 )	( 150 )
MAT (1) (2)	100,00%	-	-	0	( 824 )	( 824 )		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>272 155</b>	<b>151 307</b>	<b>123 530</b>	<b>27 426</b>	<b>8 426</b>	<b>4 920</b>	<b>1 762</b>	<b>555</b>

(1) sociétés sans activité ou en cours de liquidation

(2) la quote part négative des titres de mises en équivalence est portée au passif du bilan dans le poste "provisions non courantes"

#### 4.14 Actifs et passifs d'impôt différé

Les principales natures ou origines d'impôt différé, ainsi que leur variation au cours de l'exercice sont les suivantes (après compensation des actifs et passifs au sein de chacune des entités fiscales concernées) :

2007	1er janvier 2007	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2007
<b>Actifs d'Impôt différé</b>				
France	1 621	205 ( 8 )		1 818
Etranger	-	( 150 )	3 638	3 488
Etalement de plus-values	781	( 272 )	( 237 )	272
<b>Total actifs d'impôt différé</b>	<b>2 402</b>	<b>( 217 )</b>	<b>3 393</b>	<b>5 578</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>				
Différences temporaires	4 551	546	971	6 068
Amortissements dérogatoires	( 7 285 )	2 902	( 5 261 )	( 9 644 )
Différentiel d'amortissement d'immobilisations corporelles	( 5 384 )	264	3 440	( 1 680 )
Immobilisations corporelles en location- financement	( 23 112 )	878	2 545	( 19 689 )
Amortissement de navires	( 7 321 )	1 686	( 284 )	( 5 919 )
Amortissement d'entrepôts	( 2 408 )		2 408	( 0 )
Impôt de fusion	( 1 441 )		1 441	-
Regroupement d'entreprises	( 8 400 )		8 400	( 0 )
Instruments dérivés	1 614	( 524 )	( 1 694 )	( 604 )
Réévaluation d'immobilisations	-	1 696	( 11 615 )	( 9 919 )
Autres	653	108	( 562 )	199
Sous-Total	( 48 534 )	7 556	( 211 )	( 41 189 )
Mouvements de périmètre			( 3 133 )	( 3 133 )
<b>Total passifs d'impôt différé</b>	<b>( 48 534 )</b>	<b>7 556</b>	<b>( 3 344 )</b>	<b>( 44 322 )</b>
<b>Impact net en résultat</b>		<b>7 339</b>		

Les autres variations consistent en des reclassements par nature et sont sans impact sur le résultat. Les impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres représentent un montant négatif de 80 milliers d'euros.

2006	1er janvier 2006	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2006
<b>Actifs d'Impôt différé</b>				
France	1 744	( 123 )		1 621
Etranger	134	( 134 )		-
Etalement de plus-values	930	( 284 )	135	781
<b>Total actifs d'impôt différé</b>	<b>2 808</b>	<b>( 541 )</b>	<b>135</b>	<b>2 402</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>				
Différences temporaires	4 798	( 247 )		4 551
Amortissements dérogatoires	( 11 185 )	3 899		( 7 285 )
Différentiel d'amortissement d'immobilisations corporelles	( 5 842 )	458		( 5 384 )
Immobilisations corporelles en location- financement	( 22 264 )	( 1 440 )	592	( 23 112 )
Provisions sur entreprises associées	( 207 )	207		-
Amortissement de navires	( 8 982 )	1 661		( 7 321 )
Amortissement d'entrepôts	( 2 554 )	146		( 2 408 )
Impôt de fusion	( 1 802 )	361		( 1 441 )
Regroupement d'entreprises			( 8 400 )	( 8 400 )
Instruments dérivés	1 513	101		1 614
Logiciels	( 63 )	63		-
Autres	1 634	( 1 156 )	175	653
<b>Total passifs d'impôt différé</b>	<b>( 44 954 )</b>	<b>4 053</b>	<b>( 7 633 )</b>	<b>( 48 534 )</b>
<b>Impact net en résultat</b>		<b>3 512</b>		

#### 4.15 Stocks

	2007	2006
Pièces détachées, combustibles	10 276	8 108
Stocks d'en-cours	856	810
Marchandises	5 753	5 063
<b>Total</b>	<b>16 885</b>	<b>13 981</b>
Dépréciations	(47)	(110)
<b>Coût net des stocks</b>	<b>16 838</b>	<b>13 871</b>

Les stocks de marchandises résultent des activités de négoce pour le compte de certaines enseignes de la restauration et des activités maritimes.

#### 4.16 Clients

	2007	2006
Montant brut des créances clients	353 513	287 982
Dépréciations	(9 321)	(9 718)
<b>Net</b>	<b>344 192</b>	<b>278 264</b>

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2007 et 2006, sont mentionnés en note 4.4.



#### 4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2007	2006
Soldes en banque	68 902	45 160
Caisses	157	102
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b><u>69 059</u></b>	<b><u>45 262</u></b>

#### 4.18 Capitaux propres

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 603 672 actions au 31 décembre 2007 ; il était de 13 624 030 actions au 31 décembre 2006.

L'exercice des options de souscription d'action en 2007 s'est déroulé comme suit :

- 55 513 options de la deuxième tranche ont été exercées au prix de 11,24 euros par option, soit un montant de 623.926,12 euros.
- 38 584 options de la troisième tranche ont été exercées au prix de 9,76 euros par option, soit un montant de 376.579,84 euros.

Au total, ce sont 94 097 options qui ont été exercées pour un montant représentant une augmentation de capital (prime d'émission comprise) de 1.000.545,96 euros. En 2006, 108 859 options avaient été exercées pour un montant représentant une augmentation de capital (prime d'émission comprise) de 1.144.961,48 euros.

Dans le cadre des autorisations reçues, la société STEF-TFE a initié en 2006 un plan de rachat d'actions en vue de leur annulation. Ainsi 114.455 titres STEF-TFE ont été acquis en 2007 à un prix moyen unitaire de 50,86 euros. Une réduction de capital s'en est suivie à raison de 114.455 actions de 1 euro, ramenant le capital à 13 603.672 euros. Une opération similaire portant sur 23 289 titres STEF-TFE avait été effectuée en 2006.

La différence entre le prix d'achat des actions (5.821.316 euros) et leur valeur nominale (114.455 euros), soit 5.706.861 euros a été imputée sur la prime d'émission.

Le dividende proposé à l'assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration réuni le 26 mars 2008 est de 1 euro par action (0,85 euro en 2006). Ce dividende n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés 2007 et constituera une dette de la société s'il est approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

#### 4.19 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF-TFE par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte (i) des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, (ii) des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et (iii) des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat. Au cours des années 2007 et 2006, les nombres moyens pondérés d'actions ont été respectivement de 13 460 037 actions et de 13 394 715 actions.

Les seuls instruments de capitaux propres émis par le Groupe, à effet potentiellement dilutif, sont des options de souscription et d'achat d'action. Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces options.

Le rapprochement entre les actions existant au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	exercice 2007	exercice 2006
Nombre d'actions de capital au 1er janvier	13 624 030	13 538 460
- émission d'actions à la suite de l'exercice d'options de souscription	94 097	108 859
- annulation d'actions à la suite de réduction de capital	(114 455)	(23 289)
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	<u>13 603 672</u>	<u>13 624 030</u>
Pondération des mouvements de l'exercice (b)		(42 317)
Nombre d'actions propres détenues au 1er janvier	181 708	192 404
- remise d'actions propres à la suite de l'exercice d'options d'achats d'actions	(55 310)	(10 696)
Nombre d'actions d'actions propres à fin de période (c)	<u>126 398</u>	<u>181 708</u>
Pondération des mouvements de l'exercice (d)	<u>17 237</u>	<u>5 290</u>
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) + (b) - (c) - (d)	<u>13 460 037</u>	<u>13 394 715</u>
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions	132 314	281 721
Pondération	<u>20 076</u>	<u>(41 410)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué	<u>13 612 427</u>	<u>13 635 026</u>
<b>Résultats par action en Euro :</b>		
- Non dilué :	3,30	2,89
- Dilué :	3,26	2,84

#### 4.20 Dettes financières

	2007	2006
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	64 565	74 977
Dettes liées à des locations financement	107 977	119 804
Dettes financières diverses	2 544	
Total des dettes non courantes	<u>175 086</u>	<u>194 781</u>
Dettes financières courantes		
Part à moins d'un an des:		
- Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées	107 697	60 607
- Dettes liées à des locations financement	12 845	12 700
- Dettes financières diverses	14 792	9 341
Intérêts courus non échus	725	501
Découverts bancaires et crédits à court terme	75 974	67 131
Juste valeur des instruments dérivés	-	534
Total des dettes courantes	<u>212 033</u>	<u>150 814</u>
<b>Total des dettes financières</b>	<u><b>387 119</b></u>	<u><b>345 595</b></u>

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

2007	Total	Moins d'un an	Échéances	
			Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits	172 262	107 697	44 038	20 527
Location financement	120 822	12 845	46 969	61 009
Autres crédits à court terme	17 000	17 000		
Découverts bancaires	58 974	58 974		
Dettes financières diverses	18 061	15 517	2 544	
	<b>387 119</b>	<b>212 033</b>	<b>93 551</b>	<b>81 536</b>

2006	Total	Moins d'un an	Échéances	
			Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits	135 584	60 607	65 074	9 903
Location financement	132 504	12 700	41 382	78 422
Autres crédits à court terme	21 500	21 500		
Découverts bancaires	45 631	45 631		
Dettes financières diverses	10 376	10 376		
	<b>345 595</b>	<b>150 814</b>	<b>106 456</b>	<b>88 325</b>

#### 4.21 Avantages au personnel

Les montants nets comptabilisés au bilan s'analysent comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Indemnités de départ à la retraite	3 980	741
- Sociétés couvertes par une assurance (passif net)	451	524
- Autres sociétés (hors contrat de couverture)	3 529	217
Médailles du travail	6 066	5 698
<b>Total</b>	<b>10 046</b>	<b>6 439</b>

Informations relatives aux engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dettes actuarielles (dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance)	3 529	217
Dettes actuarielles (dettes ayant fait l'objet d'une couverture d'assurance)	26 192	25 544
Juste valeur des fonds cantonnés auprès des compagnies d'assurance	(23 432)	(22 427)
Montant net	6 289	3 334
Écarts actuariels différés	2 309	2 593
<b>Montant net comptabilisé au bilan</b>	<b>3 980</b>	<b>741</b>

Variation des montants nets comptabilisés au bilan :

	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier	741	551
Charge de l'exercice (voir ci-dessous)	1 398	1 119
Regroupement d'entreprises (Cavalieri et divers)	3 086	2 759
(Prime versée aux) / remboursement reçu des compagnies d'assurance	90	(3 000)
Prestations payées	(1 335)	(689)
<b>Montant au 31 décembre</b>	<b>3 980</b>	<b>741</b>

Détail de la charge de l'exercice :

	<b>31-déc 2007</b>	<b>31-déc 2006</b>
Droits acquis au cours de l'exercice	1 426	1 201
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	1 016	812
Rendement prévu des fonds cantonnés	(1 060)	(894)
Amortissement des écarts actuariels	16	-
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>1 398</b>	<b>1 119</b>

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Le rendement réel des fonds cantonnés en 2006 a été de 929 milliers d'euros pour une estimation comptabilisée de 894 milliers d'euros. L'estimation, pour 2007, est de 1 060 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

	<b>31-déc 2007</b>	<b>31-déc 2006</b>
Taux d'actualisation	4,75%	4,00%
Taux prévu d'augmentation des salaires	3 ou 3,5 %	3 ou 3,5 %
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés	4,75%	4,82%
Age de départ à la retraite	De 56 à 61 ans	De 56 à 61 ans
Table de mortalité	TV 2000	TV 2000

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire et que les indemnités qui leur sont versées sont assujetties à charges sociales.

Un test de sensibilité a été effectué avec un taux d'actualisation variant de 0,75% par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de l'engagement de 7,8% ou à une augmentation de 6,9% selon le sens de la variation.

La comparaison des engagements actuariels au cours des quatre derniers exercices s'établit comme suit :

	2004	2005	2006	2007
Cout des services rendus	1 076	1 405	1 201	1 426
Résultat financier net	- 81	- 71	- 82	- 44
Amortissement des écarts actuariels	-	-	-	16
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>995</b>	<b>1 334</b>	<b>1 119</b>	<b>1 398</b>
Engagement à la clôture	17 729	19 999	25 761	29 721
Juste valeur des actifs cantonnés	16 826	17 625	22 427	23 432
Différence (engagement total net)	903	2 374	3 334	6 289
Ecarts actuariels différés	1 294	1 823	2 593	2 309
<b>Montant net au bilan (actif)</b>	<b>(391)</b>	<b>551</b>	<b>741</b>	<b>3 980</b>

La réconciliation entre la valeur des actifs de couverture, à l'ouverture et à la clôture des derniers exercices, est présentée ci-dessous :

<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre 2004</b>	<b>16 826</b>
Rendement financier 2005	799
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre 2005</b>	<b>17 625</b>
Rendement financier 2006	894
Ecart actuariel sur rendement financier	94
Versement aux fonds d'assurance	3 814
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre 2006</b>	<b>22 427</b>
Rendement financier prévu pour 2007	1 060
Ecart actuariel sur rendement financier	35
Remboursements sur prestations reçus des fonds	(90)
<b>Juste valeur des actifs au 31 décembre 2007</b>	<b>23 432</b>

L'évolution des écarts actuariels, sur l'exercice 2007 s'analyse comme suit :

<b>Ecarts actuariels à l'ouverture</b>	<b>2 593</b> (écarts d'expérience et financiers)
Ecarts d'expérience en 2007	(233) (écarts sur les données et les hypothèses)
Ecarts sur les actifs financiers	(35)
Amortissement de l'écart actuariel	<u>(16)</u>
<b>Ecarts actuariels à la clôture du 31 décembre 2007</b>	<b>2 309</b>

#### 4.22 Provisions

	<u>Avantages au personnel</u>	<u>Litiges</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Au 1er janvier 2007	6 643	9 307	12 315	28 265
Mouvements de périmètre	3 086	196	286	3 568
Reclassement	(204)		820	616
Dotations	928	9 750	2 334	13 012
Reprises	407	9 636	6 633	16 676
Au 31 décembre 2007	<u>10 046</u>	<u>9 617</u>	<u>9 122</u>	<u>28 785</u>
Non courantes	10 046	1 423	2 705	14 174
Courantes		8 194	6 417	14 611
Au 31 décembre 2007	<u>10 046</u>	<u>9 617</u>	<u>9 122</u>	<u>28 785</u>

La provision pour litiges couvre les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage. Elle est déterminée par référence à l'expérience acquise par le Groupe.

Les autres provisions comprennent, notamment au 31 décembre 2007, la valeur de mise en équivalence de sociétés dont les capitaux propres sont négatifs pour 192 milliers d'euros (1 527 milliers d'euros en 2006) et la prise en compte de risque dans des contentieux divers.

#### 4.23 Options sur actions

Des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'action ont été accordées aux dirigeants et à certains cadres du Groupe depuis 1998. Leur acquisition définitive suppose que les bénéficiaires restent en fonction pendant au moins 5 ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Durée de vie des options à compter de la date d'attribution
13-déc-00	114 348	9,76	8 ans
12-déc-01	144 344	13,73	8 ans
10-déc-03	54 548	16,28	8 ans
	313 240	13,26	

Evolution du nombre d'options en circulation :

	31-déc-07		2006	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes en début de période	281 721		403 336	
Options exercées pendant la période	149 407	11,78 €	119 555	10,81 €
Options accordées pendant la période				
Options devenues caduques			2 060	
Nombre d'options existantes en fin de période	<u>132 314</u>		<u>281 721</u>	
Options exerçables en fin de période	<u>79 826</u>		<u>229 233</u>	

Conformément à l'option retenue par le Groupe lors de la transition aux IFRS, les plans attribués antérieurement au 7 novembre 2002 n'ont pas été comptabilisés selon la norme IFRS 2. Le seul plan concerné du 10 décembre 2003, se traduit comme suit :

Juste valeur des options attribuées	
Cours de l'action	67,20 €
Prix d'exercice	65,11 €
Volatilité prévue	26,55 %
Durée de vie de l'option	5 ans
Dividendes prévus	3,03 %
Taux d'intérêt sans risque	3,89 %

La charge comptabilisée en résultat en 2007 et 2006 au titre de ce plan s'est élevée à 45 milliers d'euros (voir note 4.3).

#### 4.24 Risques financiers

##### Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a, sur aucun de ses clients, d'exposition telle que la défaillance de l'un d'eux puisse avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Dans le domaine du transport, la réglementation française en vigueur confère au transporteur la garantie de recouvrer le montant des prestations effectuées. Par ailleurs, le Groupe a recours à des contrats d'assurance crédit.

Les placements financiers de courte durée sont effectués par le Groupe auprès d'établissements non susceptibles d'être défaillants. Il en va de même des contreparties aux instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe.

##### Risque de taux

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement financier du Groupe est essentiellement à taux variable, qu'il s'agisse des tirages à court terme sur lignes confirmées à long terme ou de l'endettement en crédit-bail, qui constitue le mode habituel de financement des immobilisations.

Les dettes financières ont des structures de taux suivantes :

	2007		2006	
	Taux fixes	Taux variables	Taux fixes	Taux variables
Emprunts bancaires		172 262		135 584
Dettes liées à des locations financement		120 822	28 114	104 390
Dettes financières diverses	12 655	5 406	8 557	1 819
Découverts bancaires et crédits à court terme		75 974		67 131
<b>Total des dettes financières</b>	<b>12 655</b>	<b>374 464</b>	<b>36 671</b>	<b>308 924</b>

Pour se couvrir du risque de taux, le Groupe met en place des instruments dérivés de taux qui peuvent être des swaps, des options ou des combinaisons des deux instruments précités. Certains de ces instruments ont été qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2007, le Groupe disposait des instruments financiers dérivés de taux suivants :

Type d'instrument	Nature	Sens	Pays	Notionnel	Taux	Échéance	Juste valeur au 31 décembre	Couverture de flux de trésorerie	Non qualifiés de couverture
<b>2007</b>									
CAP	Achat		France	100 000	Euribor 3 mois - 4 %	20/02/2009	683	44	639
CAP	Achat		France	100 000	Euribor 3 mois - 4 %	01/03/2009	714	170	544
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	20 000	Euribor 3 mois - 4,06 %	16/01/2009	120	23	97
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	20 000	Euribor 3 mois - 3,48 % - max 5,20%	16/01/2009	11		11
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	40 000	Euribor 3 mois - 3,56 % - max 5,30%	01/03/2009	9		9
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	25 000	Euribor 6 mois -3,82%	27/07/2009	216		216
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	5 000	Euribor 12 mois -3,60%	15/12/2010	(153)		(153)
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	6 000	Euribor 12 mois - 2,75%	12/01/2011	(231)		(231)
<b>Total :</b>							<b>1 369</b>	<b>237</b>	<b>1 132</b>

### Instruments souscrits en France

La situation des marchés financiers, au début de l'année 2007, laissait présager de nouvelles hausses des taux directeurs. Le Groupe a, alors, décidé de procéder à un réaménagement de sa politique de couverture de taux qui a conduit à mettre en place cinq nouveaux instruments venant prendre le relais d'un Car de 100 millions d'euros, souscrit en 2006 et arrivant à échéance au 1er mars 2007, mais aussi d'un Swap de 100 millions d'euros qui a fait l'objet d'une résiliation anticipée.

Les nouveaux instruments souscrits représentent un notionnel de 280 millions d'euros, base de la dette sous-jacente du Groupe, exprimée à taux variable. En effet, l'analyse du profil de la dette consolidée a conduit à réajuster, à la hausse, la base à couvrir (versus 200 millions d'euros en 2006)

Ont ainsi été souscrits au printemps 2007, deux Caps de 100 M€ de notionnel unitaire permettant de recevoir à chaque échéance la différence entre l'Euribor 3 mois et 4 % lorsque l'Euribor 3 mois est supérieur à 4 %. Ces deux instruments qui représentent le pilier de la stratégie de couverture de taux ont été souscrits pour une période de deux années avec des échéances prévues dans le courant du 1er trimestre 2009.

Par ailleurs, trois autres instruments viennent compléter la couverture. De montants plus faibles (notionnels de 20 et 40 millions d'euros), ils ont, comme dénominateur commun avec les deux caps précités, d'avoir des échéances proches, puisqu'ils se terminent tous à l'horizon février – mars 2009.

### Instruments souscrits en Espagne

Durant l'année 2007, SDF Iberica n'a pas souscrit de nouveaux instruments de couverture. Subsistent donc trois instruments de couverture adossés, mis en place en 2006, afin de couvrir un risque de taux inhérent à des contrats de financement de crédit-bail indexés sur du taux variable.

Ces instruments représentent un notionnel consolidé de 36 M€ et s'analysent comme suit :

- Un Swap de 25 M€ de notionnel, amortissable mensuellement, permettant d'échanger l'Euribor 6 mois contre un taux fixe de 3.82 %. Cet instrument, souscrit en juillet 2006, a une période de validité de 3 ans.
- Un Swap de 6 M€ de notionnel, non amortissable, permettant de recevoir à chaque échéance annuelle l'Euribor 12 mois et de payer un taux fixe compris dans une fourchette entre 2.75 % au minimum et 4.75 % au maximum selon la variation de l'Euribor 12 mois. Cet instrument, souscrit en janvier 2006, a une période de validité de 5 ans.



- Un Swap désactivant d'un notional de 5 M€, non amortissable, permettant de recevoir à chaque échéance trimestrielle l'Euribor 3 mois et de payer annuellement un taux compris dans une fourchette entre 2.90 % au minimum et 3.50 % au maximum selon la variation de l'Euribor 12 mois et l'Euribor 12 mois si la barrière est désactivée. Cet instrument, souscrit en mars 2006, a une période de validité de 4 ans et 9 mois, et prendra fin en décembre 2010.

### Analyse de sensibilité au risque de taux :

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

En milliers d'euros	Impact en résultat		Impact en Capitaux Propres	
	Hausse de 100 bps	Baisse de 100 bps	Hausse de 100 bps	Baisse de 100 bps
Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable	(85)	2 085	-	-
Variation de JV des dérivés	2 249	(1 297)	439	(262)
<b>Impact net</b>	<b>2 164</b>	<b>788</b>	<b>439</b>	<b>(262)</b>

### Risque de change

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est confronté est insignifiant. Ses activités sont essentiellement localisées dans la zone Euro (France, Espagne, Portugal, Benelux, Italie) et elles ne comportent que peu d'échanges avec d'autres zones monétaires. En ce qui concerne les activités au Royaume Uni, elles se déroulent en circuit fermé et ne représentent pas des flux significatifs pour le Groupe.

Par ailleurs, les dettes financières du Groupe sont intégralement libellées en euros ou dans la monnaie fonctionnelle des filiales qui les portent, de sorte que le Groupe n'a pas d'exposition au risque de variation des taux de change à raison de son endettement.

### Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par les lignes de crédit obtenues au niveau de la société mère. STEF-TFE dispose au 31 décembre 2007, de 17 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 148 millions d'euros. Elles sont utilisées à hauteur de 88.5 millions au 31 décembre. Les tirages sont effectués pour des périodes comprises entre 10 jours et trois mois et portent intérêt au taux du jour du tirage. Les sociétés STEF-TFE et STEF-TFE Transport disposent également d'autorisations de découverts totalisant 82 millions d'euros, dont 23 non utilisées. Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Les échéances des dettes financières et des flux de trésorerie attachés s'analysent comme suit :

<b>Risque de liquidité</b>	<b>2007</b>	Flux de trésorerie contractuels	Échéances des flux de trésorerie contractuels		
	Valeur nette comptable		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	172 262	194 152	113 082	52 846	28 225
Location financement	120 822	146 218	17 389	59 639	69 190
Autres crédits à court terme	17 000	17 816	17 816		
Découverts bancaires	58 974	58 974	58 974		
Dettes financières diverses	18 061	20 184	7 698	10 700	1 786
Fournisseurs	270 132	270 132	270 132		
Autres dettes courantes	254 450	254 450	254 450		
<b>Total</b>	<b>911 701</b>	<b>961 926</b>	<b>739 541</b>	<b>123 185</b>	<b>99 201</b>

<b>Risque de liquidité</b>	<b>2006</b>	Flux de trésorerie contractuels	Échéances des flux de trésorerie contractuels		
	Valeur nette comptable		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	135 584	152 577	63 213	76 267	13 097
Location financement	132 504	141 207	14 947	45 886	80 374
Autres crédits à court terme	21 500	22 360	22 360		
Découverts bancaires	45 631	45 631	45 631		
Dettes financières diverses	10 376	12 173	3 759	6 903	1 512
Fournisseurs	231 313	231 313	231 313		
Autres dettes courantes	228 338	228 338	228 338		
<b>Total</b>	<b>805 246</b>	<b>833 599</b>	<b>609 561</b>	<b>129 055</b>	<b>94 982</b>

#### 4.25 Présentation des instruments financiers par catégorie

	Valeur au bilan 31/12/2007	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts et Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	162	162	162				
Autres actifs financiers non courants	3 958	3 958	1 132	2 203		237	386
Prêts et créances des activités de financement	8 104	8 104		8 104			
Titres de placement	-	-					
Clients	344 192	344 192		344 192			
Autres débiteurs	114 482	114 482		49 848			64 634
Actifs financiers courants	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 059	69 059	69 059				
<b>Actifs</b>	<b>539 957</b>	<b>539 957</b>	<b>70 191</b>	<b>404 347</b>	<b>-</b>	<b>237</b>	<b>65 020</b>

	Valeur au bilan 31/12/2007	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts & Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers non courants							
Dettes des activités de financement	175 086	175 086			67 109		107 977
Fournisseurs	270 132	270 132			270 132		
Autres créanciers	254 450	254 450			28 249		226 201
Passifs financiers courants	212 033	212 033			189 077		22 956
<b>Passifs</b>	<b>911 701</b>	<b>911 701</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>554 567</b>	<b>-</b>	<b>357 134</b>

	Valeur au bilan 31/12/2006	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts et Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Actifs non qualifiés de financiers
Titres de participation non consolidés	268	268	268				
Autres actifs financiers non courants	3 179	3 179		2 893		68	218
Prêts et créances des activités de financement	7 043	7 043		7 043			
Titres de placement	-	-					
Clients	278 264	278 264		278 264			
Autres débiteurs	136 795	136 795		73 327			63 468
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	45 262	45 262	45 262				
<b>Actifs</b>	<b>470 811</b>	<b>470 811</b>	<b>45 262</b>	<b>361 527</b>	<b>-</b>	<b>68</b>	<b>63 686</b>

	Valeur au bilan 31/12/2006	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts & Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Passifs non qualifiés de financiers
Passifs financiers non courants							
Dettes des activités de financement	194 781	194 781			74 977		119 804
Fournisseurs	231 313	231 313			231 313		
Autres créanciers	228 338	228 338			29 002		199 336
Passifs financiers courants	150 814	150 814	534		127 288		22 992
<b>Passifs</b>	<b>805 246</b>	<b>805 246</b>	<b>534</b>	<b>-</b>	<b>462 580</b>	<b>-</b>	<b>342 132</b>

Les actifs et passifs non qualifiés d'instruments financiers au sens de la norme IAS 39 sont principalement constitués des créances et dettes fiscales et sociales et des dettes de location financement.

#### Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable.

#### 4.26 Engagements hors bilan

Les garanties et cautions données par STEF-TFE au titre de divers contrats de location de véhicules s'élèvent à 11.308 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (5 595 milliers d'euros au 31 décembre 2006).

Par ailleurs, STEF-TFE a délivré une caution bancaire de 3,1 millions d'euros, pour garantir la bonne exécution de la convention de délégation de service public conclue avec l'Office des Transports de Corse (voir note 20.1.5.4.30). Dans le cadre de cette convention, le Groupe s'est également engagé, par l'intermédiaire de sa filiale Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), à remplacer l'un des navires affecté à la desserte de la Corse par un nouveau cargo mixte de grande capacité dont la livraison est prévue à mi-2011.

Le montant des commandes fermes d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2007 est indiqué en note 4.11.

#### 4.27 Locations simples

Les loyers comptabilisés en charge au titre de baux qualifiés, au plan comptable, de locations simples se sont élevés, en 2007, à 21 416 milliers d'euros (23 314 milliers d'euros en 2006).

#### 4.28 Opérations avec des parties liées

Les parties liées par rapport à STEF-TFE sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionnariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 56% des droits de vote à l'assemblée de STEF-TFE.

Les rémunérations et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants ont été les suivants, en euros :

	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Traitements et salaires	1 288 459	1 227 713
Jetons de présence	45 000	45 000
Charge liée aux options sur actions	45 000	45 000
<b>Total</b>	<b>1 378 459</b>	<b>1 317 713</b>

Les soldes et transactions avec les entreprises associées s'analysent comme suit :

	Soldes au 31 décembre 2007				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Avances	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Société des Gares Frigorifiques	2	(2)	-	4	-	-
Brigantine de Navigation	-	-	-	(418)	-	-
Gare Frigorifique de Marée	-	-	-	-	-	-
Transcosatal Finances	2	(2)	-	-	7	(70)
Froid Combi	-	-	-	-	-	-
Messageries Laitières	1 423	(34)	-	1 687	0	(237)
Tomsa & Tomsa Madrid	7	(318)	-	-	46	(511)
Olano Caudete	-	-	-	-	0	-
Logirest	706	-	-	-	2 721	-

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées sont facturées aux conditions normales du marché.

Il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2007 et 2006, entre le Groupe d'une part et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

#### 4.29 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

#### 4.30 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats.

Par ailleurs, le contentieux opposant le Groupe à la SNCM, quant au contrôle de sa filiale Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), a pris fin en novembre 2007, la Cour de cassation ayant confirmé l'arrêt rendu en faveur du Groupe par la Cour d'Appel de Paris.

#### 4.31 Convention de délégation de service public

L'activité maritime de STEF-TFE est essentiellement exercée par la CMN qui assure la desserte de la Corse en vertu d'une convention de délégation de service public conclue avec l'Office des Transports de Corse (OTC). Cette convention est venue à échéance le 31 décembre 2006. La nouvelle convention conclue avec l'OTC a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour une durée de six<sup>1</sup> ans et demi. Cette convention autorise la CMN à assurer l'exploitation de trois cargos mixtes rouliers dans le cadre de la continuité territoriale.

<sup>1</sup> La durée de 5 ans et demin mentionnée dans les comptes certifiés est éronnée.

#### 4.32 **Evénements postérieurs à la clôture**

Le cargo mixte « Scandola » exploité par la CMN a connu, début mars 2008, une avarie importante sur l'un de ses moteurs. Les réparations à effectuer nécessiteront l'immobilisation du navire pendant une durée à ce jour indéterminée. Le coût des réparations sera intégralement pris en charge par les assurances souscrites par la CMN.

Le Groupe, dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale, a acquis, au cours du premier trimestre 2008, un nombre de ses propres actions représentant environ 3,5% de son capital. Un prochain Conseil d'administration décidera de la destination de ces actions.

Il n'est survenu aucun autre événement significatif postérieurement au 31 décembre 2007.

## 20.2 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2006

### 20.2.1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)

	note	Exercice 2006	Exercice 2005	Evolution 2006/2005
Chiffre d'affaires	4.1	1 718 360	1 527 162	<b>12,52%</b>
Autres produits de l'activité		7 669	11 407	
<b>Total des produits de l'activité</b>		<b>1 726 029</b>	<b>1 538 569</b>	<b>12,18%</b>
Consommations en provenance des tiers	4.2	-1 018 697	-901 373	13,02%
Impôts, taxes et versements assimilés		-42 849	-33 044	29,67%
Charges de personnel	4.3	-543 575	-494 365	9,95%
Dotations aux amortissements (Dotations) Reprises nettes sur dépréciations et provisions	4.4	-65 667 3 574	-53 300 2 531	23,20%
Autres produits et charges opérationnels	4.5	12 838	3 382	
<b>Bénéfice opérationnel</b>		<b>71 653</b>	<b>62 400</b>	<b>14,83%</b>
Produits financiers	4.6	1 659	1 457	
Coût de l'endettement financier brut	4.6	-13 512	-11 158	
Autres charges financières	4.6	-1 388	1 424	
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>58 412</b>	<b>54 123</b>	<b>7,92%</b>
Charges d'impôt	4.7	-13 436	-13 819	<b>-2,77%</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.13	555	-142	
<b>Résultat</b>		<b>45 531</b>	<b>40 162</b>	<b>13,37%</b>
<b>* dont part attribuable aux actionnaires de STEF- TFE</b>		<b>38 777</b>	<b>34 663</b>	<b>11,87%</b>
* dont part attribuable aux intérêts minoritaires		6 754	5 499	
<b>EBITDA :</b>	4.8	<b>132 476</b>	<b>113 169</b>	<b>17,06%</b>
<b>Résultat par action :</b>	4.19	(en euros)	(en euros)	
<b>- non dilué :</b>		2,89	2,60	
<b>- dilué :</b>		2,84	2,56	

## 20.2.2 Bilan

(En milliers d'euros)

ACTIF	note	31 décembre 2006	31 décembre 2005
<b>Actif non courant</b>			
Ecart d'acquisition	4.9	82 284	80 562
Autres immobilisations incorporelles	4.10	21 180	28 032
Immobilisations corporelles	4.11	530 333	477 621
Actifs financiers non courants	4.12	10 490	17 039
Titres mis en équivalence	4.13	15 462	14 620
Actifs d'impôt différé	4.14	2 402	2 808
<b>Total de l'Actif non courant</b>		<b>662 151</b>	<b>620 682</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en cours	4.15	13 871	15 023
Clients	4.16	278 264	291 815
Autres créances et actifs financiers courants		136 795	90 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	4.17	45 262	37 229
Actifs non courants détenus en vue de la vente		32 170	
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>506 362</b>	<b>434 687</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 168 513</b>	<b>1 055 369</b>
PASSIF			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	4.18	13 624	13 538
Primes d'émission ou d'apport		12 519	12 329
Réserves		205 694	176 832
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de STEF-TFE</b>		<b>231 837</b>	<b>202 699</b>
Intérêts minoritaires		47 192	40 201
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>279 029</b>	<b>242 900</b>
<b>Passif non courant</b>			
Provisions non courantes	4.22	12 589	11 898
Passifs d'impôt différé	4.14	48 534	44 954
Dettes financières non courantes (b)	4.20	250 692	240 374
<b>Total du passif non courant</b>		<b>311 815</b>	<b>297 226</b>
<b>Passif courant</b>			
Dettes fournisseurs		231 313	205 191
Provisions courantes	4.22	15 676	9 692
Autres dettes courantes		226 272	215 795
Dettes d'impôt courant		2 066	1 766
Dettes financières courantes (c)	4.20	94 903	82 799
Passifs directement associés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		7 439	
<b>Total du passif courant</b>		<b>577 669</b>	<b>515 243</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 168 513</b>	<b>1 055 369</b>
Endettement net (b) + (c) - (a)		300 333	285 944
Ratio endettement net / Total des capitaux propres		1,08	1,18



## 20.2.3 Variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)

	Capital	primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004</b>	<b>13 376</b>	<b>10 820</b>	<b>132 733</b>	<b>(296)</b>	<b>(2 198)</b>	<b>24 499</b>	<b>178 934</b>	<b>36 956</b>	<b>215 890</b>
Incidence de la première application de la norme IAS 39 (net d'impôts)			(3 514)				(3 514)	(290)	(3 804)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2005</b>	<b>13 376</b>	<b>10 820</b>	<b>129 219</b>	<b>(296)</b>	<b>(2 198)</b>	<b>24 499</b>	<b>175 420</b>	<b>36 666</b>	<b>212 086</b>
Augmentation de Capital	163	1 509					<b>1 672</b>		<b>1 672</b>
Distribution de dividendes						(9 094)	<b>(9 094)</b>	(173)	<b>(9 267)</b>
Rachat d'actions propres					(162)		<b>(162)</b>		<b>(162)</b>
Variation de réserves de juste valeur			79				<b>79</b>	232	<b>311</b>
Ecart de conversion				76			<b>76</b>		<b>76</b>
Variation de périmètre							<b>0</b>	(2 023)	<b>(2 023)</b>
Paiements fondés sur des actions			45				<b>45</b>		<b>45</b>
Résultat de l'exercice						34 663	<b>34 663</b>	5 499	<b>40 162</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>13 539</b>	<b>12 329</b>	<b>129 343</b>	<b>(220)</b>	<b>(2 360)</b>	<b>50 068</b>	<b>202 699</b>	<b>40 201</b>	<b>242 900</b>
Augmentation de Capital	86	104					<b>190</b>		<b>190</b>
Distribution de dividendes						(10 144)	<b>(10 144)</b>	(137)	<b>(10 281)</b>
Rachat d'actions propres					314		<b>314</b>		<b>314</b>
Variation de réserves de juste valeur			58				<b>58</b>	134	<b>192</b>
Ecart de conversion			(49)	(53)			<b>(102)</b>		<b>(102)</b>
Variation de périmètre							<b>-</b>	240	<b>240</b>
Paiements fondés sur des actions			45				<b>45</b>		<b>45</b>
Résultat de l'exercice						38 777	<b>38 777</b>	6 754	<b>45 531</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>13 625</b>	<b>12 433</b>	<b>129 397</b>	<b>(273)</b>	<b>(2 046)</b>	<b>78 701</b>	<b>231 837</b>	<b>47 192</b>	<b>279 029</b>

Etat des produits et des charges comptabilisés sur la période	2006	2005
Directement en capitaux propres :		
- instruments financiers	58	(3 435)
Résultat de la période	38 777	34 663
<b>Total :</b>	<b>38 835</b>	<b>31228</b>

## 20.2.4 Tableaux des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)

	31-déc-06	31-déc-05
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>45 531</b>	<b>40 162</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	66 030	50 769
+/- Plus ou moins values de cession	(3 030)	(4 546)
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	555	(142)
+/- Variation en juste valeur des instruments financiers	293	(569)
+/- Autres produits et charges calculés	(8 609)	
+/- Coûts de paiement fondés sur des actions	45	45
- Provision d'impôts différés	(3 512)	(233)
<b>Capacité d'autofinancement (A)</b>	<b>97 303</b>	<b>85 486</b>
+/- Variation du BFR lié à l'activité (B)	2 874	(16 565)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (C) = (A) + (B)</b>	<b>100 177</b>	<b>68 921</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 173)	(7 575)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(87 022)	(97 881)
+/- Variation des prêts et avances consentis	5 810	(2 059)
- Décaissements et encaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise	(30 186)	(11 971)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 778	7 650
+ Dividendes reçus	473	452
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)</b>	<b>(106 320)</b>	<b>(111 384)</b>
+/- Rachats et ventes d'actions propres	(314)	(162)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	190	1 671
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(10 144)	(9 094)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(137)	(173)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	30 095	106 289
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(31 498)	(85 172)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	3 572	988
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)</b>	<b>(8 236)</b>	<b>14 347</b>
<b>+/- Incidence des variations des cours des devises (F)</b>		
Trésorerie nette à l'ouverture	(7 490)	20 626
Trésorerie nette à la clôture	(21 869)	(7 490)
<b>= Variation de la Trésorerie nette (C+D+E+F)</b>	<b>(14 379)</b>	<b>(28 116)</b>
(A) Montant de l'impôt versé dans l'exercice :	<b>(13 356)</b>	<b>(22 416)</b>

Les trésoreries nettes ci-dessus s'analysent comme suit :

Les trésoreries nettes ci-dessus s'analysent comme suit :	31-déc-06	31-déc-05
Actifs courants de trésorerie et équivalents (note 4.17)	45 262	37 229
Découverts bancaires et passifs courants de trésorerie (note 4.20)	(67 131)	(44 719)
	<b>(21 869)</b>	<b>(7 490)</b>

## 20.2.5 Annexes

La société STEF-TFE et ses filiales (ci-après STEF-TFE ou le Groupe) ont pour principales activités le transport routier et la logistique sous températures contrôlées ainsi que le transport maritime.

Le siège de la société est situé à Paris et ses actions sont inscrites au compartiment B de Euronext Paris.

### 1 Référentiel Comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 de la société STEF-TFE sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan les instruments financiers dérivés.

La préparation des états financiers selon les normes IAS/IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces estimations les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques, les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées. L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- détermination des durées d'utilisation des immobilisations
- détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (notes 4.9 et 4.10)
- mise en œuvre de la norme IAS 17 sur les contrats de location (note 2.16)
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 3.4)

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été appliqué.

Les normes applicables à compter de l'exercice 2006 et intéressant le Groupe sont les suivantes :

- IAS 19 Avantages au personnel : le Groupe a décidé de ne pas opter au 31 décembre 2006 pour une reconnaissance des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres.
- Amendement à IAS 39 l'option juste valeur : le groupe a décidé de ne pas appliquer cette option.
- IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location sous jacent: le Groupe a examiné l'incidence qu'aurait pu avoir cette interprétation, il en a conclu que ces nouvelles dispositions étaient sans effet sur les comptes 2006.

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et qui seront obligatoires en 2007 et postérieurement n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 31 décembre 2006 (note 2.21).

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société réuni le 3 avril 2007. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro, arrondi au millier le plus proche.

## 2 Principes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière constante à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers.

### 2.1 Règles et modalités de consolidation

#### Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF-TFE dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde non seulement sur les droits de vote dont dispose le Groupe mais également sur ceux susceptibles d'être obtenus grâce à l'exercice d'options, si ces options sont immédiatement exerçables. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

#### Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

#### Elimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre filiales sont intégralement éliminées. Les profits internes réalisés à l'occasion de cessions d'actifs sont également éliminés de même que les pertes internes, sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

### 2.2 Ecarts d'acquisition

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 sont égaux à la différence existant à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Cette différence est inscrite, si elle est positive, au poste « Ecart d'acquisition ». Lorsqu'elle est négative, elle est immédiatement reconnue au compte de résultat, à la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Les écarts d'acquisition relatifs à des participations dans des entreprises dont les titres sont consolidés par mise en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des participations.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan proviennent principalement de la prise de contrôle en 1989 de la Société TFE et de ses filiales ainsi que des augmentations de pourcentage de contrôle ultérieures, puis d'autres acquisitions successives. Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour ces regroupements, les écarts d'acquisition correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les écarts d'acquisition sont ultérieurement évalués à leur coût diminué du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur.

### 2.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés de manière interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement de nouveaux logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier

lorsque le logiciel est appelé à améliorer de manière significative l'exploitation et que le groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour le mener à bien et a l'intention de l'utiliser ou de le commercialiser.

## 2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plates-formes construits en France, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf, sauf dans le cas de l'immeuble du siège social, sont les suivantes :

- Entrepôts et plates-formes	25 – 30 ans
- Extensions ultérieures	20 ans
- Immeuble du siège social :	40 ans à compter de 1996
- Matériel et installation de production :	10 ans
- Agencements et installations :	6 à 10 ans
- Matériel naval :	20 ans
- Matériel de transport :	5 à 9 ans
- Mobilier de bureau :	7 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 à 5 ans

Les méthodes d'amortissement des immobilisations acquises lors de regroupement d'entreprises ont été maintenues lorsqu'elles correspondaient à celles indiquées ci-dessus et alignées sur les règles du groupe lorsqu'elles en différaient de façon significative.

## 2.5 Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent les créances liées à l'exploitation, la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres de participation classés comme disponibles à la vente, les prêts et les dépôts et cautionnements détenus jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés, initialement, à la juste valeur.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs, les créances clients font l'objet de dépréciation pour que leur montant net reflète les flux de trésorerie espérés.

Les prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés pour leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charge au moment du versement. Conformément à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, des produits financiers sont enregistrés pendant la durée de ces prêts afin que leur montant au bilan soit porté à leur valeur de remboursement à l'échéance.

Les titres de participation classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant directement comptabilisées en capitaux propres. Les titres dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière sûre sont évalués à leur coût, diminué le cas échéant du cumul des dépréciations ultérieures. Celles-ci ne sont jamais reprises.

Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme, très liquides, susceptibles d'être cédés rapidement et non susceptibles de subir des modifications de valeur sinon de très faible ampleur. Ces actifs figurent au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

## 2.6 Dépréciation des immobilisations

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les écarts d'acquisition) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification a lieu systématiquement, une fois par an, pour les écarts d'acquisition, les éléments incorporels à durée de vie indéterminée et ceux en cours de développement. Elle est effectuée pour les autres immobilisations lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des frais de cession. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux plus petits groupes d'immobilisations produisant des flux de trésorerie autonomes. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'unité génératrice de trésorerie sont établis sur la base d'un plan d'affaires à 5 ans et d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée. Les flux ainsi obtenus sont actualisés à un taux déterminé, sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition attaché à l'unité génératrice de trésorerie puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

## 2.7 Stocks

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks endommagés font l'objet de dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

## 2.8 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente), dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par leur utilisation continue, sont classés au bilan comme actifs détenus en vue de la vente. A compter de leur classement sous cette rubrique, ils sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties à compter de leur classement en actifs détenus en vue de la vente.

## 2.9 Impôt sur les bénéfices

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Des impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des décalages temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer.

## 2.10 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ des salariés à la retraite et dont le montant est fonction de leur dernier salaire et de leur ancienneté. L'engagement correspondant est comptabilisé au passif, au fur et à mesure de l'acquisition des droits, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement est déduite du passif. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses ou des différences entre les prévisions et les montants versés ne sont pas immédiatement constatés en résultat et donnent lieu à un étalement selon la méthode dite du «corridor». Selon cette méthode, l'amortissement des écarts actuariels n'est déclenché que lorsque leur montant cumulé excède un seuil égal à 10 % de la dette actuarielle ou de la juste valeur des fonds cantonnés si celle-ci est supérieure. Il est déterminé linéairement sur la durée moyenne d'activité résiduelle des bénéficiaires du régime.

### Autres avantages à long terme

Le groupe accompagne l'attribution des médailles du travail à ses salariés de gratifications qui sont comptabilisées, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évaluées selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont évalués par un actuaire indépendant.

## 2.11 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.12 Instruments dérivés

Des instruments sont mis en place par le groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt sur son endettement. Même lorsque l'objectif du groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IAS 39 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, ces instruments sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les ajustements de valeur qui en résultent au cours d'une période sont enregistrés en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, la contrepartie de sa comptabilisation à la juste valeur au bilan est constituée :

- ✚ s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), par l'inscription en résultat des ajustements de valeur, la dette couverte étant revalorisée symétriquement ;
- ✚ s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), par le transfert en capitaux propres à titre transitoire des ajustements de valeurs pour la partie efficace de la couverture, ceux-ci étant par la suite imputés en résultat lors de la prise en charge des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture.

## 2.13 Provisions

Les provisions sont des dettes dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressource représentative d'avantages économiques. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

## 2.14 **Actions propres**

Le coût d'acquisition des actions STEF-TFE acquises par le groupe (actions propres) est présenté en déduction des capitaux propres. Les produits et les charges (plus ou moins valeur de cession, dividendes) engendrés par les actions propres sont directement comptabilisés en réserves.

## 2.15 **Paiements en actions**

Les options de souscription d'actions attribuées à certains dirigeants de la société STEF-TFE font l'objet d'une évaluation en juste valeur à la date d'attribution. Cette évaluation, non modifiée par la suite, est comptabilisée en charge linéairement au cours de la période nécessaire pour que l'attribution devienne définitive. Cette charge n'est révisée que si le nombre définitif d'attributaires est différent de celui qui avait été prévu lors de l'évaluation initiale de la charge.

La contrepartie de cette charge est constituée par des crédits dans les capitaux propres au poste réserves, de sorte que le montant global des capitaux propres n'est pas modifié.

## 2.16 **Contrats de location**

STEF-TFE utilise des contrats de location pour financer une partie de ses immobilisations corporelles, telles que des véhicules « porteurs » et des « semi-remorques », du matériel naval et de l'immobilier d'exploitation (entrepôts, plates-formes). Ces locations sont considérées comme des financements lorsqu'elles transfèrent au groupe l'essentiel des risques et des avantages procurés par les actifs loués; tel est notamment le cas lorsque les contrats donnent au Groupe la faculté de devenir propriétaire en fin de location dans des conditions suffisamment incitatives, à la date de signature des contrats, pour qu'il soit très probable que le Groupe exerce son option d'achat en fin de contrat.

Lorsqu'un contrat de location a les caractéristiques d'un financement, les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des loyers futurs minimaux; en contrepartie, une dette est comptabilisée au passif et se réduit au fur et à mesure du paiement des loyers, pour la part correspondant à l'amortissement de la dette.

En ce qui concerne l'immobilier d'exploitation (plates-formes et entrepôts), le groupe distingue deux types de contrats de location. Ceux conclus pour des immeubles intégrés aux réseaux du groupe, pour lesquels il estime assumer la quasi totalité des risques et bénéficier de la quasi-totalité des avantages et ceux conclus pour des immeubles spécialisés construits conformément aux spécifications d'un client unique. Les premiers sont inscrits à l'actif. Pour les seconds, le groupe considère que les risques sont partagés avec le client et qu'il n'existe aucune certitude qu'il exercera les options d'achat en fin de contrat en dehors du cas où il existe une réelle incitation financière à lever l'option. Il en résulte que les plates-formes ou entrepôts ne sont pas inscrits à l'actif du bilan et les contrats sont comptabilisés en tant que locations simples.

Les loyers dus au titre des locations simples sont pris en charge au cours des périodes au titre desquelles ils sont appelés. En cas de loyers dégressifs, STEF-TFE procède à leur étalement de manière linéaire sur la durée du contrat et constate les excédents de loyers, à l'actif, en charges constatées d'avance.

## 2.17 **Conversion monétaire**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondant sont enregistrés en résultat.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés directement en capitaux propres.



## 2.18 Produits de l'activité

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Ils sont enregistrés lorsque la recouvrabilité de la contrepartie est probable, et, lorsque le degré d'accomplissement des prestations et les coûts associés peuvent être mesurés de façon fiable, quel que soit le type d'activité concernée.

Les produits provenant des activités maritimes incluent les contributions de l'Office des Transports de Corse prévues au contrat de délégation de service public.

## 2.19 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de prestations dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres composantes. Le premier niveau d'information sectorielle du groupe est basé sur les secteurs d'activité.

## 2.20 Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat. Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices. Le résultat net de change est présenté en produits financiers (gain net) ou en autres charges financières (perte nette).

Au bilan, l'écart entre l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et les fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance est présenté selon son sens, soit en passif non courant soit en actif courant. La charge de l'exercice est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

## 2.21 Nouvelles normes et interprétations non applicables

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2006, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital » imposent de fournir des informations plus étendues sur l'importance des instruments financiers, sur la situation et la performance financière d'une entité, et des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'étendue des risques. IFRS 7 et IAS 1 amendé, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, conduiront à des informations additionnelles plus approfondies sur les instruments financiers et le capital du groupe.
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies «hyper inflationnistes». Cette interprétation, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, n'aura pas d'impact.
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, paiements fondés sur des actions » porte sur la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, pour lesquelles tout ou partie des biens ou services reçus ne sont pas spécifiquement identifiés. IFRIC 8 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » impose à une entité de réexaminer si un dérivé incorporé devrait être séparé du contrat hôte sous-jacent en cas, uniquement, de modifications du contrat. IFRIC 9, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » interdit de reprendre une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période intérimaire antérieure au titre d'un

goodwill, d'un placement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier évalué au coût. L'application d'IFRIC 10, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2007 du Groupe, n'aura pas d'incidence sur les comptes semestriels publiés par le groupe en 2004, 2005 et 2006.

## 2.22 Indicateurs non comptables

Le Groupe présente dans ses états financiers les indicateurs de performance suivants :

EBITDA : cet indicateur est égal au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations, dépréciations des immobilisations, dotations/(reprises) sur provisions et écarts d'acquisition négatifs

Endettement net : cet indicateur est égal au total des dettes financières courantes et non courantes, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 3 Périimètre de consolidation

#### 3.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

#### **SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT:**

	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2005</b>
Société STEF-TFE – SA (Mère)		
■ Agrostar SA	100 %	100 %
■ Atlantique Développement	100 %	100 %
■ Atlantique SA (Espagne)	100 %	100 %
■ Bordeaux Surgelés	100 %	100 %
■ Cie Générale Frigorifique	100 %	100 %
■ Chais de la Transat et sa filiale	100 %	100 %
- Magasin de Bord des Paquebots	98 %	98 %
■ Cryologis Développement et ses filiales	100 %	-
- Cryologic SAS	100 %	-
- Bretagne Frigo	100 %	-
- Cryologic Services SAS	100 %	-
- Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)	100 %	-
- Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)	100 %	-
- Entrepôts Frigorifiques du Sud Ouest (EFSO)	100 %	-
- FSD SAS	100 %	-
■ Entrepôts Frigorifiques du Léon (EFL)	57 %	57 %
■ Ile de France Surgelés	100 %	100 %
■ Immostef SA et ses filiales	100 %	100 %
- Frigaurice (co-détenue avec TFE)	51 %	51 %
- SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
- SNC Agen Champs de Lasalle	100 %	100 %
- SNC Allonnes-Entrepôts	100 %	100 %
- SNC Atton Logistique	100 %	100 %
- SNC Bain de Bretagne	100 %	100 %
- SNC Bondoufle La Haie fleurie	100 %	100 %
- SNC Brignais-Charvolin	100 %	100 %
- SNC Burnhaupt les Mulhouse	100 %	100 %
- SNC Carros La Manda	100 %	100 %
- SNC Cavaillon Le Castagnié	100 %	100 %
- SNC Cergy Frais	100 %	100 %
- SNC Cergy Froid	100 %	100 %
- SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
- SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
- SCI France Plateforme	100 %	100 %
- SNC Saint Herblain Chasseloire	100 %	100 %
- SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
- SNC Les essarts Ste Florence	100 %	-
- SNC Louverné les Guichérons	100 %	100 %
- SNC Les Mares en Cotentin	100 %	100 %
- SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
- SNC Perpignan Canal Royal	100 %	-
- SNC Toussieu Chabroud	100 %	100 %
- SNC Valence Pont des Anglais	100 %	-
■ Institut des Métiers du Froid (ex Immobilière de l'ouest Atlantique)	100 %	100 %
■ Nantes Atlantique Entrepôts (NAE)	100 %	100 %
■ SCI Bruges Conteneurs	51 %	51 %

**SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :**

Pourcentage de contrôle

	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2005</b>
■ Sté des Glacières Frigorifiques de Saint-Nazaire (SGN) et sa filiale	96 %	96 %
- Loudéac Froid	96 %	96 %
■ SLD. Aix en Provence	100 %	100 %
■ SLD Allonnes	100 %	100 %
■ SLD Atton	100 %	100 %
■ SLD Bain de Bretagne	100 %	100 %
■ SLD Blanquefort	100 %	-
■ SLD Cergy	100 %	100 %
■ SLD Nord Paris	100 %	100 %
■ SLD Rouen (ex SLD Cronenbourg)	100 %	100 %
■ SLD Vénissieux (ex Distrifel Nord)	100 %	100 %
■ SLF Aurice	100 %	100 %
■ SLF Plessis Belleville	100 %	100 %
■ SLF Saint Genis	100 %	100 %
■ SLR Benelux	100 %	100 %
■ SLR France et sa filiale	100 %	100 %
- GIE STEF-TFE Géodis	50 %	50 %
■ SLS Pessac	100 %	100 %
■ SLS Cergy	100 %	100 %
■ SLS Saint Dizier	100 %	100 %
■ STEF Logistique Santé	100 %	-
■ STEF-TFE Services	100 %	100 %
■ Sté de Travaux Industriels et Maritimes d'Orbigny (STIM d'Orbigny) et ses filiales :	100 %	100 %
- Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et sa filiale la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN)	55 %	55 %
- Financière Immobilière et Maritime (FIM)	100 %	100 %
- Sata-Minfos	100 %	100 %
■ STEF TFE Transport (ex : TFE) et ses filiales :	100 %	100 %
- Albafröid	100 %	100 %
- Alpes Denrées	100 %	100 %
- Auvergne Denrées	100 %	100 %
- Bretanor	100 %	100 %
➤ BV Participation et ses filiales	100 %	100 %
- FA Berry Distribution	100 %	100 %
- FA BV Distribution	100 %	100 %
- SCI PPI	100 %	100 %
- SCI BV 18	100 %	100 %
- Canal Froid	100 %	100 %
- Déramé Vendée	80 %	80 %
- Dijon Logistique Froid	100 %	100 %
- Express Surgelés	100 %	100 %
- Frigaurice (co-détenue avec Immostef)	49 %	49 %
- Horizon Froid	100 %	100 %
- Lacroix Nord et sa filiale :	100 %	100 %
➤ SLD Lesquin	100 %	100 %
- Le Bras Froid	100 %	100 %
- Le Coz et Mahé	100 %	100 %
- Normandie Rapides (Transports Souchet)	100 %	100 %
- Maine Denrées et sa filiale	100 %	100 %
- SLD Le Mans	100 %	100 %
- Mélédo Anjou	100 %	100 %
- Mélédo Bretagne	100 %	100 %
- Provence Surgelés	100 %	100 %
- Rhône Alpes Surgelés	100 %	100 %
- S.A. J. Oertli	100 %	100 %

**SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :***Pourcentage de contrôle*

	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2005</b>
- SCI Immotrans 33	100 %	100 %
- SCI Vendargues Le Serpolet	100 %	100 %
➤ SDF Ibérica et ses filiales :	100 %	100 %
- SDF Galicia	100 %	100 %
- SDF Portugal	90 %	90 %
- SDF Pais Vasco	100 %	100 %
- SDF Los Olivos	100 %	100 %
- Immostef Alcala	100 %	100 %
- Immostef Iberica	100 %	100 %
- Immostef Los Olivos	100 %	100 %
- Immostef Portugal	100 %	100 %
- Sté Gle d'Exploitation Logistique de Transport (Gelt Services)	100 %	100 %
- Sté Havraise de Manutentions Maritimes (SHMM)	-	100 %
- SLD Moulins les Metz	100 %	100 %
- SLD Neudorf	100 %	100 %
- SLD Toussieu	100 %	100 %
- SLF Caen	100 %	100 %
- SLF Givors	100 %	100 %
- SLF Tours	100 %	100 %
- SLS Saint Sever	100 %	100 %
- SLT Lyon	100 %	100 %
- SNC Berthet Dormont	100 %	100 %
- SCI des Vallions	100 %	100 %
- SNC Imm'O	100 %	100 %
- SNC Immotrans 49	100 %	100 %
- SNC Immotrans 56	100 %	100 %
- SNC Immotrans 69	100 %	100 %
- SNC de La Prairie	100 %	100 %
- SNC La Vesvraise	100 %	100 %
- Sopadi	100 %	100 %
- Stefover	100 %	100 %
- TFE AG (Bâle)	100 %	100 %
- TFE Alsace	100 %	100 %
- TFE Avignon	100 %	-
- TFE Bénélux	100 %	100 %
- TFE Bordeaux	100 %	-
- TFE Corrèze	100 %	100 %
- TFE Cote d'Azur	100 %	-
- TFE Eurofrischfracht Logistics	100 %	100 %
- TFE Intercontinental Ltd - Grande Bretagne	100 %	100 %
- TFE International Paris	100 %	100 %
- TFE International Vannes	100 %	100 %
- TFE Investissement	100 %	100 %
- TFE Guyenne Gascogne	100 %	100 %
- TFE Landes Pyrénées	100 %	100 %
- TFE Languedoc Roussillon	100 %	-
- TFE Limousin	100 %	100 %
- TFE Logistiek Nederland BV	100 %	100 %
- TFE Lorraine	100 %	100 %
- TFE Mâcon	100 %	-
- TFE Marseille	100 %	100 %
- TFE Mayenne	100 %	100 %
- TFE Midi Pyrénées	100 %	100 %
- TFE Niort Atlantique	100 %	100 %
- TFE Normandie	100 %	100 %
- TFE Nord Surgelés	100 %	-

**SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :***Pourcentage de contrôle*

	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2005</b>
- TFE Paris Nord	100 %	100 %
- TFE Picardie	100 %	-
- TFE Rhône-Alpes	100 %	100 %
- TFE Reims	100 %	100 %
- TFE Rennes	100 %	-
- TFE Tours	100 %	100 %
- TFE Valence	100 %	100 %
- TFE Vannes	100 %	-
➤ Tradimar et ses filiales (absorbée en 2006 par STEF-TFE Transport) :	-	100 %
- Axe Information (absorbée par Agrostar en 2006)	-	100 %
- Etienne Logistique	100 %	100 %
- Logipesca	83 %	83 %
- Tradimar Bordeaux	100 %	100 %
- Tradimar Boulogne et ses filiales	100 %	100 %
- Seagull	100 %	100 %
- Tradimar international Ltd (ex Frigécosse)	100 %	100 %
- Tradimar Bretagne	100 %	100 %
- Tradimar Caen	100 %	100 %
- Tradimar Lyon	100 %	100 %
- Tradimar Milano (ex filiale de Tradimar Caen)	100 %	100 %
- Tradimar Sète	100 %	-
- Tradimar Strasbourg	100 %	100 %
- SCI Immotrans 35	100 %	100 %
- Transports et Logistique Distribution	100 %	100 %
- Transports Logistique de l'Est	100 %	100 %
- T.L.M.	100 %	100 %
- Transports Frigorifiques du Maine	100 %	100 %
- Transports Frigorifiques des Vosges	100 %	100 %
- Transport Seigeot	100 %	100 %

**SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :***Pourcentage de contrôle*

	<b>31 déc. 2006</b>	<b>31 déc. 2005</b>
<b><u>Filiales de STEF-TFE:</u></b>		
- Société des Gares Frigorifiques et Ports Francs (SGF)-(Genève)	28 %	28 %
- Société Brigantine de Navigation <sup>(1)</sup>	100 %	100 %
<b><u>Filiales de STEF TFE TRANSPORT :</u></b>		
- Cavalieri Trasporti Spa (Italie)	33 %	33 %
- Froidcombi SA	25 %	25 %
- Messageries Laitières	40 %	40 %
- TFE DA (Italie)	50 %	50 %
- Transcosatal Finances	34 %	34 %
- Transports Fréret	40 %	40 %
- Transports Navarro	49 %	49 %
- Tomsa (ex filiale de Tradimar)	24 %	24 %
- Tomsa Madrid (ex filiale de Tradimar)	24 %	24 %
- Logirest (filiale de SDF Iberica)	40 %	40 %
<b><u>Filiales de STIM d'Orbigny :</u></b>		
- Maintenance Arrêt Technique (MAT) <sup>(1)</sup>	100 %	100 %

*(2) Société sans activité ou en cours de liquidation.*

## 3.2 Changements intervenus en 2006

### 3.2.1 Acquisitions, créations, cessions

Le groupe a pris, au cours de l'exercice, les participations suivantes :

- Acquisition en janvier 2006 de 100% du capital de la société Cryologis Développement, société mère du groupe Cryologicistic (note 3.4)
- Acquisition de la société Transfrigo Sète qui a pris la dénomination de Tradimar Sète.

Création des 2 sociétés suivantes, détenues en totalité par STEF-TFE :

- SLD Blanquefort SAS
- STEF Logistique Santé SASU.

Création de la société TFE Nord Surgelés, détenue en totalité par STEF-TFE Transport

Les sociétés à vocation immobilière suivantes ont également été créées et sont détenues à 100% :

- SNC Perpignan Canal Royal
- SNC Valence Pont des Anglais
- SNC Les Essarts Sainte Florence

Le groupe n'a effectué aucune cession externe de participations en 2006.

### 3.2.2 Opérations internes

- La société Tradimar Milano a été cédée par Tradimar Caen à sa société mère Tradimar SAS.
- La société SLR Benelux a été cédée par SLR France à sa société mère STEF-TFE SA.
- La société TFE SAS a filialisé 8 de ses agences et créé ainsi les sociétés : TFE Mâcon, TFE Avignon, TFE Languedoc Roussillon, TFE Côte d'Azur, TFE Bordeaux, TFE Rennes, TFE Vannes, TFE Picardie. Toutes ces sociétés sont détenues à 100%
- La société TFE SAS a absorbé la société Tradimar SAS et a pris la dénomination de STEF-TFE Transport SAS
- Les sociétés suivantes ont également changé de dénomination sociale :

Tradimar International devient TFE International PARIS, SLD Cronenbourg devient SLD Rouen, Immobilière de l'Ouest Atlantique devient Institut des Métiers du Froid, Distrifel Nord devient SLD Venissieux après avoir été cédée à STEF-TFE par Tradimar SAS.

- Les sociétés S.F.P.L. et SOFRIOR ont été absorbées par la société Cryologicistic SAS.
- La société Axe Information a été absorbée par Agrostar après avoir été cédée par Tradimar SAS à cette dernière.
- Les sociétés Cryologis Logistique, Cryologis Packaging et SHMM ont été dissoutes. Elles n'avaient plus aucune activité.

## 3.3 Changements intervenus en 2005

### 3.3.1 Acquisitions, créations cessions

Le groupe avait pris, en 2005, les participations suivantes :

- 33% dans la société Cavalieri Trasporti Spa
- 40% dans la société Transports Fréret

- 6% supplémentaires dans la société Compagnie Méridionale de Participation (CMP). Cette acquisition lui permet de contrôler la majorité des droits de vote de la société C.M.P. et porte son pourcentage d'intérêt dans la Compagnie Méridionale de Navigation (C.M.N.) à 29,32% contre 26,12 % au 31 décembre 2004. Le groupe C.M.P. est consolidé par intégration globale depuis que les options sont devenues exerçables (1er mai 2004).
- 100 % de la société Nantes Atlantique Entrepôts.
- 64% supplémentaires dans la SCI des Vallions, portant sa part à 100%.
- 66% supplémentaires dans la société B.V. Participations, portant sa part à 100%
- 33% supplémentaires dans la société Chais de la Transat, portant sa part à 100%
- 20% supplémentaires dans la société Déramé Vendée, portant sa part à 80%

Les sociétés suivantes avaient été créées :

- SNC Saint Herblain Chasseloire, SNC Les Mares en Cotentin, SNC Bondoufle La Haie Fleurie, chacune pour porter une opération immobilière.
- SLF Aurice et SLS Saint Dizier pour l'exploitation d'entrepôts

L'activité Transport de la société Navarro avait été cédée à une nouvelle société (Transports Navarro) dont TFE détient 49%, consolidée par mise en équivalence.

### 3.3.2 Opérations internes

En 2005, STEF-TFE a absorbé sa filiale CEFO

La société TFE a absorbé ses filiales Union des Transports Frigorifiques (UTF) et Financière du Golfe du Morbihan (FGM). De ce fait, TFE détient désormais en direct les filiales précédemment détenues par UTF et détient directement la totalité des titres de Tradimar dont 22% appartenaient à FGM

La société CGFI, détenue à 100% par STEF-TFE, a été cédée à TFE et a changé sa dénomination sociale en TFE Midi Pyrénées. Elle a repris l'activité du fonds de commerce de l'ancienne agence de TFE à Toulouse en location gérance.

La société SETAF, détenue à 100% par STEF-TFE, a été cédée à SDF Iberica et a changé sa dénomination sociale en SDF Los Olivos.

La société SLD Burnhaupt a été absorbée par la société Transports Seigeot

La filiale de Tradimar, Equinoxe, a été absorbée par la société Transports Mounier. Cette dernière a pris la dénomination sociale de Tradimar Bretagne.

### 3.4 Acquisition du groupe Cryologic

En janvier 2006, après avis favorable des autorités françaises de la concurrence, le Groupe a acquis, en numéraire, 100% du capital du groupe Cryologic, spécialisé dans la logistique des produits surgelés, et exploitant 38 entrepôts en France, pour un volume de stockage total d'environ 1.640.000 m<sup>3</sup>. Dans le cadre de cette acquisition, le groupe s'est engagé à céder cinq entrepôts, dont trois propriétés de Cryologic. Les actions entreprises par le Groupe au cours de l'exercice 2006 ont abouti à la conclusion, au premier trimestre 2007, d'accords de cession (voir note 4.31).



Les incidences de l'acquisition du groupe Cryologistic sur les actifs et passifs du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2006 s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

Prix d'acquisition des titres	37 866
Frais d'acquisition	1 113
Coût total d'acquisition (A)	<u>38 979</u>
Actif net comptable acquis	21 005
Réévaluation nette de frais des actifs	40 276
Impôt différé lié à la réévaluation	- 13 693
Actif net acquis en juste valeur (B)	<u>47 588</u>
Ecart d'acquisition négatif (B) - (A)	<u><b>8 609</b></u>

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables acquis a conduit à la réévaluation des seuls entrepôts (terrains, constructions et installations techniques).

La juste valeur des entrepôts conservés par le groupe a été estimée selon les modalités suivantes :

- terrains : ils ont été évalués par référence à la valeur de marché appréciée en fonction de leur emplacement et de leur disposition;
- constructions: en l'absence d'indications de marché pertinentes du fait du nombre très faible de transactions et de la nature très spécifique des biens concernés, elles ont été évaluées par référence au coût de construction à neuf pour des ensembles similaires, net d'amortissement pour tenir compte de l'âge des constructions ;
- installations frigorifiques (tunnels de congélation et surgélateurs) : elles ont été évaluées par référence au coût de remplacement à neuf pour des équipements de puissance comparable, net d'amortissement, pour tenir compte de la vétusté et de la technologie utilisée (nature des fluides réfrigérants mis en œuvre).

Les évaluations ont été effectuées par la direction technique du pôle Logistique du groupe et ont été comparées aux valeurs d'assurance ou aux valeurs d'experts externes obtenues pour certains entrepôts. Celles-ci n'ont pas été prises en compte en raison de leur caractère excessif ou du fait qu'elles s'inscrivent dans des fourchettes jugées trop larges.

Les trois entrepôts que le Groupe s'est engagé à céder, représentant un volume de stockage de 540.000 m3 environ, ont été évalués à la juste valeur, nette des coûts de la vente, par référence aux prix de vente inscrits dans les protocoles de cession conclus début 2007. Ces entrepôts ont été classés en Actifs non courants détenus en vue de la vente.

La réévaluation en juste valeur des 38 entrepôts de Cryologistic est ainsi affectée (en milliers d'euros) :

- Terrains	10 532
- Constructions	16 692
- Installations autres	3 280
- Sites en vente	11 568
- <b>Total</b>	<b>42 072</b>

L'écart d'acquisition négatif constaté a, conformément à la norme IFRS3, été comptabilisé en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ». Il traduit les conditions favorables dans lesquelles le groupe Cryologistic a été acquis.

Les contributions du groupe Cryologistic au chiffre d'affaires et au bénéfice opérationnel du groupe, sur l'exercice 2006, se sont élevées respectivement à 77 971 milliers d'euros et 10 425 milliers d'euros. Ce dernier comporte, toutefois, des éléments non récurrents pour environ 3 millions d'euros.

## 4 Informations sur les comptes

### 4.1 Information sectorielle

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zone géographiques. L'information sectorielle, fournie ci-dessous, résulte de l'organisation du groupe et de son mode de « reporting » interne.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits attribués aux secteurs sont des éléments directement rattachables aux secteurs ou provenant d'une affectation sur une base raisonnable d'éléments communs à plusieurs secteurs. Les principales activités du groupe sont les suivantes :

- le transport routier sous température contrôlée;
- la logistique, y compris l'entreposage frigorifique;
- les activités maritimes.

Les activités de négoce ont été regroupées au sein des métiers de rattachement.

Les prix pratiqués pour les prestations inter-activités sont des prix de marché.

Information par activités :

2006	Transport	Logistique	Maritime	Autres	Eliminations	Données consolidées
Chiffre d'affaires externe	1 057 162	565 962	82 552	12 684		1 718 360
Chiffre d'affaires inter-activités	437 950	55 186	194	29 227	- 522 558	-
Total du chiffre d'affaires des activités	<u>1 495 113</u>	<u>621 148</u>	<u>82 746</u>	<u>41 911</u>	<u>- 522 558</u>	<u>1 718 360</u>
Résultat opérationnel des activités	<u>38 817</u>	<u>25 008</u>	<u>5 801</u>	<u>2 027</u>		<u>71 653</u>
Charges financières nettes						- 13 241
Charges d'impôt sur les bénéfices						- 13 436
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						<u>555</u>
Bénéfice net						<u>45 531</u>
Actifs des activités	762 791	355 016	126 130	73 596	- 149 020	1 168 513
Actifs non affectés						-
Total des actifs						<u>1 168 513</u>
<i>dont incorporel à durée indéterminée</i>	<i>70 444</i>	<i>19 922</i>	<i>8 191</i>	<i>433</i>		<i>98 990</i>
<i>dont actifs non courant détenus en vue de la vente</i>				<i>32 170</i>		<i>32 170</i>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>				<i>15 462</i>		<i>15 462</i>
Passifs des activités	365 802	247 283	18 841	59 248	- 149 020	542 154
Passifs non affectés						<u>626 359</u>
Total des passifs						<u>1 168 513</u>
Montant des amortissements et dépréciations comptabilisés au cours de l'exercice	24 189	35 490	11 190	2 137		73 006

2005	Transports	Logistique	Maritime	Autres	Eliminations	Données consolidées
Chiffre d'affaires externe	974 194	462 535	76 255	14 178		1 527 162
Chiffre d'affaires inter-activités	342 528	30 814			- 373 342	-
Total du chiffre d'affaires des activités	<u>1 316 722</u>	<u>493 349</u>	<u>76 255</u>	<u>14 178</u>	<u>- 373 342</u>	<u>1 527 162</u>
Résultat opérationnel des activités	<u>43 660</u>	<u>15 765</u>	<u>5 248</u>	<u>- 2 273</u>		<u>62 400</u>
Charges financières nettes						- 8 277
Charge d'impôt sur les bénéfices						- 13 819
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						- 142
<b>Bénéfice net</b>						<u>40 162</u>
Actifs des activités	747 565	474 736	137 640	30 093	- 334 665	1 055 369
Actifs non affectés						-
Total des actifs						<u>1 055 369</u>
Passifs des activités	511 997	267 999	33 012	25 573	- 349 285	489 296
Passif non affectés						566 073
Total des passifs						<u>1 055 369</u>
Montant des amortissements et dépréciations comptabilisés au cours de l'exercice	22 769	16 718	12 295	1 518		53 300

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les capitaux propres et les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Les activités regroupées sous le secteur « Autres » correspondent principalement aux activités de développement et de commercialisation de logiciels à usage du groupe ou de ses clients.

Information par zones géographiques :

	2006	France	Autres régions	Données consolidées
Chiffre d'affaires		1 377 044	341 316	1 718 360
Actifs des zones		987 183	181 330	1 168 513
	2005			
Chiffre d'affaires		1 196 274	330 888	1 527 162
Actifs des zones		838 386	202 363	1 040 749

#### 4.2 Consommations en provenance des tiers

	2006	2 005
Achats Hors énergie	92 331	100 372
Achats de gazole et autres carburants	105 909	97 516
Achats d'autres énergies	26 898	16 442
Sous-traitance	447 197	375 062
Loyers et charges locatives	64 197	62 307
Entretien et maintenance	61 121	49 996
Personnels externes, rémunérations d'intermédiaires	89 656	75 840
Assurances	15 169	16 761
Services extérieurs	105 029	92 227
Autres	11 190	14 850
Total :	<u>1 018 697</u>	<u>901 373</u>

Le poste sous-traitance comprend principalement les charges d'affrètement et de traction liées aux activités de transports.

#### 4.3 Charges de personnel

	2006	2 005
Salaires et rémunérations	376 141	343 707
Charges sociales	157 471	142 866
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	1 119	1 334
Charge liée aux options des dirigeants	45	45
Participation des salariés (régime de la participation légale)	8 799	6 413
Total :	<u>543 575</u>	<u>494 365</u>

#### 4.4 Dotations (reprises) nettes aux dépréciations et provisions

	2006	2 005
Dépréciation des stocks	78	(189)
Dépréciation des comptes clients	1 133	(663)
Dépréciation d'autres actifs financiers	(506)	(1 152)
Mouvements nets sur provisions	(4 279)	(527)
Total :	<u>(3 574)</u>	<u>(2 531)</u>

#### 4.5 Autres produits et charges opérationnels

	2006	2 005
Plus-values de cession des immobilisations corporelles :		
Terrains et bâtiments (Zellik, Boë)		1 479
Terrains et bâtiments (Lesquin)	319	
Véhicules	2 711	2 861
Moins-values de cession d'immobilisations incorporelles		(370)
Ecart d'acquisition négatif de Cryologic	8 609	
Remboursements de TVA sur péages autoroutiers	9 302	
Provision pour dépréciation des logiciels OMS	(7 339)	
Autres produits (charges) opérationnels	(764)	(588)
Montant net	<u>12 838</u>	<u>3 382</u>

Tirant les conséquences de l'arrêt du Conseil d'état du 29 juin 2005, le Groupe a récupéré au cours de l'exercice 2006 la TVA qui avait grevé les péages autoroutiers français de 1996 à 2000.

La dépréciation constatée en 2006 sur les logiciels OMS est explicitée en note 4.10.

#### 4.6 Charges financières nettes

	2006	2 005
Intérêts perçus et produits nets de cession d'actifs financiers	1 694	2 137
Dividendes perçus de participations	134	25
Profit de change net	124	109
Variation de juste valeur des instruments financiers	(293)	631
Produits financiers	<u>1 659</u>	<u>2 902</u>
Intérêts versés	13 512	11 158
Autres charges financières	1 388	21
Charges financières	<u>14 900</u>	<u>11 179</u>
Charges financières nettes	<u>(13 241)</u>	<u>(8 277)</u>

Les autres charges financières comprennent en 2006 une charge non récurrente de 1.388 milliers d'euros liée à la renégociation des termes de contrats de location financement en Espagne.

#### 4.7 Charge d'impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat :

	2006	2 005
Charge d'impôt courant		
- au titre de l'exercice	16 621	14 598
- au titre des exercices précédents	327	(388)
- autres effets d'impôts		(158)
Sous-total charge d'impôt courant	<u>16 948</u>	<u>14 052</u>
Charge d'impôt différé		
- liée aux différences temporaires	(3 769)	60
- liée à l'utilisation de reports déficitaires	257	(293)
Sous-total charge d'impôt différé	<u>(3 512)</u>	<u>(233)</u>
Total charge d'impôt sur les bénéfices	<u>13 436</u>	<u>13 819</u>

Analyse de la différence entre la charge théorique d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la société mère et la charge effective :

	2006	2 005
Bénéfice avant impôt	<u>58 412</u>	<u>54 123</u>
Ecart d'acquisition négatif Cryologicistic	8 609	
Bénéfices soumis à la taxe au tonnage (activités maritimes)	<u>7 563</u>	<u>5 534</u>
Bases soumises à l'impôt	<u>42 240</u>	<u>48 589</u>
Impôt théorique au taux de (impôt courant):	34,43% 14 543	34,43% 16 729
Activation de déficits reportables	(206)	(293)
Différentiels de taux (sociétés non intégrées et étranger)	434	
Effet des impositions à taux réduits	(1 662)	(1 966)
Effets des ajustements d'exercices précédents	327	(493)
Autres effets d'impôt		(158)
Impôt effectif	<u>13 436</u>	<u>13 819</u>
Taux effectif d'impôt	23,00%	25,53%

#### 4.8 EBITDA

	2006	2005
Bénéfice opérationnel	71 653	62 400
Dotations aux amortissements	65 667	53 300
Reprises nettes sur dépréciations et provisions	(3 574)	(2 531)
Ecart d'acquisition Cryologicistic	(8 609)	
Dépréciation logiciels OMS	7 339	
<b>Total EBITDA</b>	<u>132 476</u>	<u>113 169</u>

## 4.9 Ecarts d'acquisition

	<u>Valeur nette comptable</u>
Au 1er Janvier 2005	80 380
Acquisition de filiales	1 205
Cessions de filiales	(370)
Dépréciation de l'exercice	(653)
Au 31 décembre 2005	<u>80 562</u>
Acquisition de filiales	1 722
Au 31 décembre 2006	<u>82 284</u>

Les acquisitions en 2006 correspondent d'une part à des écarts d'acquisition de la filiale Tradimar Sète (668 K€) et d'augmentation de participation dans la filiale SGN (48 K€) et d'autre part à l'acquisition de fonds de commerce pour 1 006 K€.

Les dépréciations constatées en 2005 portent sur les écarts d'acquisition relatifs à l'activité de distribution de vins au détail. Elles figurent au compte de résultat dans les dotations aux amortissements et aux provisions.

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2006.

Des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2006 conformément à la méthodologie décrite en note 2.6. Pour ce besoin, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité du groupe :

Les valeurs d'utilité des écarts d'acquisition, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés, ont été déterminées sur la base des principales hypothèses suivantes :

	<u>Transport</u>	<u>Logistique</u>	<u>Maritime</u>
Taux d'actualisation	7,4%	7,4%	7,4%
Taux de croissance à long terme	2,3%	1,5%	3%

Le taux d'actualisation ressort d'une analyse entreprise sur le Groupe par une banque d'investissement. Il est basé sur la structure financière du Groupe (coût des fonds propres et coût de la dette) incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux est présenté net d'impôt.

Les hypothèses utilisées en 2005 étaient de 7,8% pour le taux d'actualisation et de 2% pour le taux de croissance à long terme pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

La cession, en 2005, correspond au fonds de commerce transport de la filiale SLD Aix.

#### 4.10 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Logiciels développés par le groupe	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1er janvier 2005</b>	23 652	16 108	382	40 142
Acquisitions	6 998	3 807	130	10 935
Cessions et mises au rebut		-	( 138 )	( 138 )
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>30 650</b>	<b>19 915</b>	<b>374</b>	<b>50 939</b>
Acquisitions	6 002	3 123	50	9 175
Acquisition Cryologicistic		889		889
Cessions et mises au rebut		( 1 718 )	( 4 )	( 1 722 )
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>36 652</b>	<b>22 209</b>	<b>420</b>	<b>59 281</b>
Amortissements et dépréciations				
<b>Au 1er janvier 2005</b>	7 131	8 920	8	16 059
Augmentations	3 096	3 502	366	6 964
Cessions et mises au rebut	-	( 116 )	-	( 116 )
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>10 227</b>	<b>12 306</b>	<b>374</b>	<b>22 907</b>
Augmentations	7 381	7 411	46	14 838
Acquisition Cryologicistic		889		889
Cessions et mises au rebut		( 533 )		( 533 )
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>17 608</b>	<b>20 073</b>	<b>420</b>	<b>38 101</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2005</b>	<b>20 423</b>	<b>7 609</b>	<b>-</b>	<b>28 032</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2006</b>	<b>19 044</b>	<b>2 136</b>	<b>-</b>	<b>21 180</b>

A la suite de la constatation de résultats négatifs persistants enregistrés sur un ensemble de logiciels développés par le groupe et destinés à la vente auprès des industriels de l'agro-alimentaire (OMS - outils décisionnels et de prises de commandes), le groupe a entrepris un réexamen de sa stratégie commerciale et a mis en œuvre un test de dépréciation. Celui-ci est basé sur des flux de trésorerie futurs attendus de la commercialisation de ces logiciels. Ceux-ci ont été actualisés avec le taux de 7,4% utilisé pour les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition.

La comparaison des flux de trésorerie actualisés à la valeur comptable des actifs concernés a conduit STEF-TFE à constater une dépréciation de 7 381 milliers d'euros comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».



#### 4.11 Immobilisations corporelles

	Terrains & Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Valeurs brutes					
<b>Au 1er janvier 2005</b>	373 370	56 740	187 006	114 374	731 490
Acquisitions	54 346	6 255	-	37 280	97 881
Cessions et mises au rebut	( 4 050 )	( 5 611 )	-	( 5 900 )	( 15 561 )
Autres variations					-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>423 666</b>	<b>57 384</b>	<b>187 006</b>	<b>145 754</b>	<b>813 810</b>
Acquisitions	49 770	4 030	321	31 961	86 082
Acquisition Cryologicistic	125 487	248		100 788	226 523
Cessions et mises au rebut	( 4 214 )	( 4 999 )		( 29 115 )	( 38 328 )
Autres variations	( 3 447 )	857		( 4 559 )	( 7 149 )
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>591 262</b>	<b>57 520</b>	<b>187 327</b>	<b>244 829</b>	<b>1 080 938</b>

	Terrains & Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
Amortissements et dépréciations					
<b>Au 1er janvier 2005</b>	105 808	22 527	97 413	72 061	297 809
Augmentations	24 517	9 877	11 382	6 681	52 457
Cessions et mises au rebut	( 4 021 )	( 5 173 )	-	( 4 883 )	( 14 077 )
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>126 304</b>	<b>27 231</b>	<b>108 795</b>	<b>73 859</b>	<b>336 189</b>
Augmentations	21 123	9 132	9 290	17 443	56 988
Acquisition Cryologicistic	68 852	235		81 345	150 432
Cessions et mises au rebut	( 3 406 )	( 3 554 )		( 16 823 )	( 23 783 )
Autres variations	( 5 )	228		( 845 )	( 622 )
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>212 868</b>	<b>33 272</b>	<b>118 085</b>	<b>154 979</b>	<b>519 204</b>
Valeur nette comptable des actifs destinés à être cédés	( 27 501 )			( 3 900 )	( 31 401 )
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	297 362	30 153	78 211	71 895	477 621
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	350 893	24 248	69 242	85 950	530 333

La rubrique « valeur nette comptable des actifs destinés à être cédés » concerne cinq entrepôts du groupe (dont trois d'origine Cryologicistic).

La valeur nette comptable des immobilisations utilisées par le groupe, par le biais de contrats de location financement, s'analyse comme suit :

	31-déc.-06	31-déc.-05
- Véhicules	19 547	25 553
- Navires	31 004	34 669
- Plateformes et entrepôts	156 742	156 297
<b>Total :</b>	<b>207 293</b>	<b>216 519</b>

Par ailleurs, le poste Terrains et Constructions inclut des immobilisations en cours pour un montant de 6 332 milliers d'euros (contre 12 098 au 31.12.2005).

Les commandes fermes d'immobilisations corporelles au 31.12.2006, non encore exécutées, s'élèvent à 19 296 milliers d'euros (contre 9 887 au 31.12.2005).

#### 4.12 Actifs financiers non courants

	2006	2005
Participations évaluées au coût ou à la juste valeur si celle-ci est inférieure	268	710
Prêts versés dans le cadre de l'effort de construction	2 991	4 538
Dépôts	3 179	4 965
Autres	4 052	6 826
Total non courant	<u>10 490</u>	<u>17 039</u>

#### 4.13 Participations mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient des participations mises en équivalence sont citées au paragraphe 3.1. Les données issues des états financiers des sociétés dont les actions sont mises en équivalence sont les suivantes :

2 006	part du groupe	Actif net de la société	valeur de mise en équivalence	Ecart d'acquisition	résultat net	résultat mis en équivalence	Observations
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	2 709	765	76	14	4	
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	370	370		7	7	
Transcosatal Finances	34,34%	6 963	2 391	68	399	137	
TFE D.A.	50,00%	1 254	627		218	109	
Froid Combi	25,50%	1 329	339		-	-	
Transports Navarro	49,00%	( 1 102 )	( 540 )		-	-	
Messageries Laitières	38,69%	3 089	1 195		535	207	
Cavaliéri Trasporti spa	33,00%	9 936	3 279	4 489	373	123	
Transports Freret	40,00%	( 150 )	( 60 )	287	( 143 )	( 57 )	
SOFRICA	5,00%	-	-		-	-	
Tomsa	24,00%	3 738	897		688	164	
Tomsa Madrid	24,00%	367	88		46	11	
Logirest	40,00%	( 253 )	( 101 )		( 375 )	( 150 )	
MAT (1)	100,00%	( 824 )	( 824 )		-	-	
					Total :	555	
2 005	part du groupe	Actif net de la société	valeur de mise en équivalence	Ecart d'acquisition	résultat net	résultat mis en équivalence	Observations
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	2 876	812	76	304	86	
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	377	377		5	5	
Transcosatal Finances	34,34%	6 563	2 254	68	300	103	
TFE D.A.	50,00%	1 037	519		335	168	
Froid Combi	25,50%	1 417	361		136	35	
Transports Navarro	49,00%	( 1 102 )	( 540 )		( 1 602 )	( 785 )	
Messageries Laitières	38,69%	3 272	1 266		883	342	
Cavaliéri Trasporti spa	33,00%	9 566	3 157	4 489	501	55	(4 mois)
Transports Freret	40,00%	( 50 )	( 20 )	287	( 132 )	( 53 )	(5 mois)
BV Participation		-	-		( 242 )	( 242 )	(8 mois)
Tomsa	24,00%	3 653	877		1 067	256	
Tomsa Madrid	24,00%	319	77		42	10	
Logirest	40,00%	( 501 )	( 200 )		( 300 )	( 120 )	
MAT (1)	100,00%	( 824 )	( 824 )		( 1 )	( 1 )	
					Total :	( 142 )	

(1) sociétés sans activité ou en cours de liquidation

#### 4.14 Actifs et passifs d'impôt différé

Les principales natures ou origines d'impôt différé, ainsi que leur variation au cours de l'exercice sont les suivantes (après compensation des actifs et passifs au sein de chacune des entités fiscales concernées):

2006	1er janvier 2006	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2006
<b>Actifs d'Impôts différés</b>				
Reports déficitaires				
France	1 744	( 123 )		1 621
Etranger	134	( 134 )		-
Etalement de plus-values	930	( 284 )	135	781
	<b>2 808</b>	<b>( 541 )</b>	<b>135</b>	<b>2 402</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>				
Différences temporaires	4 798	( 247 )		4 551
Amortissements dérogatoires	( 11 185 )	3 899		( 7 285 )
Retraitement de durées d'amortissement	( 5 842 )	458		( 5 384 )
Retraitement de location-financement	( 22 264 )	( 1 440 )	592	( 23 112 )
Provisions sur société mise en équivalence	( 207 )	207		-
Amortissement de navires	( 8 982 )	1 661		( 7 321 )
Amortissement d'entrepôts	( 2 554 )	146		( 2 408 )
Impôt de fusion	( 1 802 )	361		( 1 441 )
Regroupement d'entreprises			( 8 400 )	( 8 400 )
Instruments financiers	1 513	101		1 614
Logiciels	( 63 )	63		-
Autres	1 634	( 1 156 )	175	653
	<b>( 44 954 )</b>	<b>4 053</b>	<b>( 7 633 )</b>	<b>( 48 534 )</b>
Impact net en résultat		3 512		

	1er janvier 2005	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2005
<b>Actifs d'Impôts différés</b>				
Reports déficitaires				
France	1 359	385		1 744
Etranger	226	( 92 )		134
Etalement de plus-values	1 562	( 633 )		929
<b>Total actifs d'impôts différés</b>	<b>3 148</b>	<b>( 340 )</b>		<b>2 808</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>				
Différences temporaires	4 337	461		4 798
Amortissements dérogatoires	( 10 671 )	( 513 )		( 11 184 )
Retraitement de durées d'amortissement	( 5 766 )	( 76 )		( 5 842 )
Retraitement de location-financement	( 20 652 )	( 1 612 )		( 22 264 )
Provisions sur société mise en équivalence	-	( 207 )		( 207 )
Amortissement de navires	( 10 948 )	1 966		( 8 982 )
Amortissement d'entrepôts	( 2 400 )	( 154 )		( 2 554 )
Impôt de fusion	( 2 163 )	361		( 1 802 )
Instruments financiers	1 792	( 279 )		1 513
Logiciels	( 193 )	130		( 63 )
Autres	640	496	498	1 634
		0		
<b>Total passifs d'impôts différés</b>	<b>( 46 025 )</b>	<b>573</b>	<b>498</b>	<b>( 44 954 )</b>
Impact net en résultat		233		

#### 4.15 Stocks

	2006	2005
Pièces détachées, combustibles	8 108	8 230
Stocks d'en-cours	810	2 535
Produits finis		611
Marchandises	5 063	3 679
Total	<u>13 981</u>	<u>15 055</u>
Dépréciations	<u>(110)</u>	<u>(32)</u>
Stocks évalués à la valeur nette de réalisation	<u>13 871</u>	<u>15 023</u>

Les stocks de marchandises résultent des activités de négoce pour le compte de certaines enseignes de la restauration et maritimes.

#### 4.16 Clients

	2006	2005
Montant brut des créances clients	287 982	300 400
Dépréciation	(9 718)	(8 585)
Net	<u>278 264</u>	<u>291 815</u>

Les dépréciations de créances clients constatées en résultat 2006 et 2005 sont mentionnées en note 4.4

#### 4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2006	2005
Placements en Sicav	419	240
Sous-total équivalents de trésorerie	<u>419</u>	<u>240</u>
Soldes en banque	44 741	36 894
Caisses	102	95
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>45 262</u>	<u>37 229</u>

#### 4.18 Capitaux propres

Le nombre d'actions composant le capital social est de 13 624 030 actions au 31 décembre 2006, il était de 13 538 460 actions au 31 décembre 2005.

L'exercice des options de souscription d'action en 2006 s'est déroulé comme suit :

- 30 452 options de la première tranche ont été exercées au prix de 9,83 euros par option, soit un montant de 299 343.16 euros.
- 54 315 options de la deuxième tranche ont été exercées au prix de 11.24 euros par option, soit un montant de 610 500.60 euros.
- 24 092 options de la troisième tranche ont été exercées au prix de 9,76 euros par option, soit un montant de 235 137.92 euros.

Au total, ce sont 108 859 options qui ont été exercées pour un montant représentant une augmentation de capital (prime d'émission comprise) de 1 144 981.68 euros. En 2005, 40 717 options avaient été exercées pour un montant représentant une augmentation de capital (prime d'émission comprise) de 1 672 067.79 euros.

Par ailleurs, 10 696 options d'achats d'actions de la première tranche ont été exercées pour un prix unitaire de 13,73 euros.

Dans le cadre des autorisations reçues, la société STEF-TFE a initié en 2006 un plan de rachat d'actions en vue de leur annulation. Ainsi 23 289 titres STEF-TFE ont été acquis à un prix unitaire

moyen de 41 euros. Une réduction du capital s'en est suivie à raison de 23 289 actions de 1 euro, ramenant le capital à 13 624 030 euros.

La différence entre le prix d'achat des actions (954 933,26 euros) et leur valeur nominale (23 289 euros), soit 931.644,26 euros a été imputée sur la prime d'émission.

Le dividende proposé à l'assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration réuni le 3 avril 2007 est de 0,85 euros par action. Ce dividende n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés 2006 et constituera une dette de la société s'il est approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

#### 4.19 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF-TFE par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte (i) des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options (ii) des actions propres acquises par le groupe qui sont déduites et (iii) des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat. Au cours des années 2006 et 2005, les nombres moyens pondérés d'actions ont été respectivement de 13 394 715 actions et de 13 339 584 actions.

Les seuls instruments de capitaux propres émis par le groupe, à effet potentiellement dilutif, sont des options de souscription et d'achat d'action. Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces options.

Le rapprochement entre les actions existant au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

	2006	2005
Nombre d'actions de capital au 1er janvier	13 538 460	13 375 592
- émission d'actions à la suite d'options de souscription	108 859	162 868
- annulation d'actions à la suite de remboursement de capital	(23 289)	
Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)	<u>13 624 030</u>	<u>13 538 460</u>
Pondération des mouvements de l'exercice (b)	(42 317)	(6 472)
Nombre d'actions d'autocontrôle détenues au 1er janvier	192 404	195 840
- remise d'actions propres à la suite de l'exercice d'options d'achats d'actions	(10 696)	(3 436)
Nombre d'actions d'autocontrôle au 31 décembre (c)	<u>181 708</u>	<u>192 404</u>
Pondération des mouvements de l'exercice (d)	5 290	
Nombre d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) + (b) - (c) - (d)	<u><u>13 394 715</u></u>	<u><u>13 339 584</u></u>
Nombre d'options de soucription d'actions	281 721	403 336
Pondération	(41 410)	(190 889)
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué	<u><u>13 635 026</u></u>	<u><u>13 552 031</u></u>
<b>Résultats par action en Euro :</b>		
- Non dilué :	2,89	2,60
- Dilué :	2,84	2,56

## 4.20 Dettes financières

	2006	2005
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	130 888	114 773
Dettes liées à des locations financement	119 804	125 601
Dettes financières diverses		
Total des dettes non courantes	<u>250 692</u>	<u>240 374</u>
Dettes financières courantes		
Part à moins d'un an des:		
- Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à moins d'un an	4 696	13 359
- Dettes liées à des locations financement	12 700	17 527
- Dettes financières diverses	9 341	6 684
Intérêts courus non échus	501	510
Découverts bancaires et crédits à court terme	67 131	44 719
Juste valeur des instruments financiers	534	
Total des dettes courantes	<u>94 903</u>	<u>82 799</u>
Total des dettes	<u>345 595</u>	<u>323 173</u>

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005:

	2006	Total	Échéances		
			Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires		135 584	4 696	65 074	65 814
Location financement		132 504	12 700	41 382	78 422
Tirages sur lignes de crédit		21 500	21 500		
Découverts bancaires		45 631	45 631		
Dettes financières diverses		10 376	10 376		
		<u>345 595</u>	<u>94 903</u>	<u>106 456</u>	<u>144 236</u>
	2005	Total	Échéances		
			Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires		128 132	13 359	75 480	39 293
Location financement		143 128	17 527	48 965	76 636
Tirages sur lignes de crédit		29 703	29 703		
Découverts bancaires		15 016	15 016		
Dettes financières diverses		7 194	7 194		
		<u>323 173</u>	<u>82 799</u>	<u>124 445</u>	<u>115 929</u>

Echéancier des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement :

2006	Principal	Intérêts	Loyers totaux
Partie courante	<u>12 700</u>	<u>2 247</u>	<u>14 947</u>
Au-delà d'un an et à moins de cinq ans	41 382	4 504	45 886
Au-delà de cinq ans	78 422	1 952	80 374
Partie non courante	<u>119 804</u>	<u>6 456</u>	<u>126 260</u>
2005	Principal	Intérêts	Loyers totaux
Partie courante	<u>17 527</u>	<u>4 907</u>	<u>22 434</u>
Au-delà d'un an et à moins de cinq ans	48 965	12 952	61 917
Au-delà de cinq ans	76 636	11 870	88 506
Partie non courante	<u>125 601</u>	<u>24 822</u>	<u>150 423</u>

#### 4.21 Avantages au personnel

Les montants nets comptabilisés au bilan s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Indemnités de départ à la retraite	741	551
- Dont sociétés couvertes par une assurance (actif net)	524	(389)
- Autres sociétés (hors contrat de couverture)	217	940
Médailles du travail	5 698	5 236
Total	<u>6 439</u>	<u>5 787</u>

Informations relatives aux engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dette actuarielle (dette n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance)	217	940
Dette actuarielle (dette ayant fait l'objet d'une couverture d'assurance)	25 544	19 059
Juste valeur des fonds cantonnés auprès des compagnies d'assurance	<u>(22 427)</u>	<u>(17 625)</u>
Montant net	3 334	2 374
Ecarts actuariels différés	<u>2 593</u>	<u>1 823</u>
Montant net comptabilisé au bilan	<u>741</u>	<u>551</u>

Variation des montants nets comptabilisés au bilan :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier	551	(391)
Charge de l'exercice (voir ci-dessous)	1 119	1 334
Evolution de périmètre (Cryologic)	2 759	0
Prime versée au Fonds Collectif	(3 000)	0
Prestations payées	<u>(689)</u>	<u>(392)</u>
Montant au 31 décembre	<u>741</u>	<u>551</u>

Détail de la charge de l'exercice

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Droits acquis au cours de l'exercice	1 201	1 405
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	812	728
Rendement prévu des fonds cantonnés	<u>(894)</u>	<u>(799)</u>
Charge de l'exercice	<u>1 119</u>	<u>1 334</u>

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Le rendement réel des fonds cantonnés en 2005 a été de 893 milliers d'euros pour une estimation comptabilisée de 799 milliers d'euros. L'estimation, pour 2006, est de 894 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Taux d'actualisation	4 %	4 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3 ou 3,5 %	3 ou 3,5 %
Taux de rendement attendu des fonds cantonnés	4,82 %	4,75 %
Age de départ à la retraite	De 56 à 61 ans	De 56 à 61 ans
Table de mortalité	TV 2000	TV 2000

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés. Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse que les salariés quittent le groupe sur la base d'une demande de départ volontaire et que les indemnités qui leur sont versées sont assujetties à charges sociales.

Un test de sensibilité a été effectué avec un taux d'actualisation de 4.25%. Il conduit à une diminution de l'engagement de 2.6%.

#### 4.22 Provisions

	Avantages au personnel	Litiges	Autres	Total
au 1er janvier 2006	6 176	5 391	10 023	21 590
Entrée de périmètre	3 006	2 859	6 443	12 308
Dotations	683	8 373	2 121	11 177
Reprises				
- Provisions utilisées	3 222	6 293	6 156	15 671
- Provisions non utilisées		1 023	116	1 139
Au 31 décembre 2006	6 643	9 307	12 315	28 265
Non courantes	6 643	826	5 120	12 589
Courantes	-	8 481	7 195	15 676
	6 643	9 307	12 315	28 265

La provision pour litiges couvre les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, de manutention ou d'entreposage. Elle est déterminée par référence à l'expérience acquise par le groupe.

Les autres provisions comprennent, notamment au 31 décembre 2006, la valeur de mises en équivalence de sociétés dont les capitaux propres sont négatifs pour 1 527 milliers d'euros et la prise en compte de risque dans des contentieux divers.



#### 4.23 Options sur actions

Des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'action ont été accordées aux dirigeants et à certains cadres du groupe depuis 1998. Leur acquisition définitive suppose que les bénéficiaires restent en fonction pendant au moins 5 ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Durée de vie des options à compter de la date d'attribution
15-déc-98	200 000	9,83	8 ans
15-déc-99	199 988	11,24	8 ans
13-déc-00	114 348	9,76	8 ans
12-déc-01	144 344	13,73	8 ans
10-déc-03	54 548	16,28	8 ans
	713 228	11,5	

Evolution du nombre d'options en circulation :

	2006		2005	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes en début de période	403 336		573 076	
Options exercées pendant la période	119 555	10,81 €	166 304	10,34 €
Options accordées pendant la période			-	
Options devenues caduques	2 060		3 436	
Nombre d'options existantes en fin de période	<u>281 721</u>		<u>403 336</u>	
Options exerçables en fin de période	<u>229 233</u>		<u>217 360</u>	

Conformément à l'option retenue par le groupe lors de la transition aux IFRS, les plans attribués antérieurement au 7 novembre 2002 n'ont pas été comptabilisés selon la norme IFRS 2. Le seul plan concerné du 10 décembre 2003, se traduit comme suit :

Juste valeur des options attribuées	
Cours de l'action	67,20 €
Prix d'exercice	65,11 €
Volatilité prévue	26,55 %
Durée de vie de l'option	5 ans
Dividendes prévus	3,03 %
Taux d'intérêt sans risque	3,89 %

La charge comptabilisée en résultat en 2006 et 2005 au titre de ce plan s'est élevée à 45 milliers d'euros (voir note 4.3).

#### 4.24 Risques financiers

##### Risque de crédit

Aucun client n'a une taille suffisamment importante pour que sa défaillance financière puisse avoir un effet significatif sur la situation de groupe.

Pour les clients d'une certaine taille, le groupe obtient des renseignements. Il utilise par ailleurs des assurances crédit.

Les placements financiers de courte durée sont effectués par le groupe auprès d'établissements non susceptibles d'être défallants. Il en va de même des contreparties aux instruments financiers dérivés mis en place par le groupe.

### Risque de taux

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement financier du Groupe est essentiellement à taux variable, qu'il s'agisse des tirages à court terme sur lignes confirmées à long terme ou de l'endettement en crédit-bail, qui constitue le mode habituel de financement des immobilisations.

Les dettes financières non courantes ont des structures de taux suivantes :

	2006	2005
Emprunts bancaires		
- taux fixe		
- taux variable	130 888	114 773
Tirages de lignes de crédit confirmées		
- taux variable		
Dettes liées à des locations financement		
- taux fixe	28 114	38 803
- taux variable	91 690	86 798
Dettes financières diverses		
- taux fixe		
- taux variable		
Dettes financières non courantes	<u>250 692</u>	<u>240 374</u>

Pour se couvrir du risque de taux, le groupe met en place des instruments dérivés de taux qui peuvent être des swaps, des options ou des combinaisons des deux instruments précités. Ces instruments ne sont pas, en règle générale, adossés à des dettes financières précises.

Au 31 décembre 2006, le groupe disposait de cinq instruments dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

Type d'instrument	Nature	sens	Pays	Notionnel	Taux	Échéance	Juste valeur au 31 décembre
<b>2006</b>							
CAP	Achat		France	100 000	Euribor 3 mois - 2,65%	01/03/2007	242
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	100 000	Euribor 3 mois -2,50%	01/03/2007	-625
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	25 000	Euribor 6 mois -3,82%	27/07/2009	96
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	5 000	Euribor 12 mois -3,60%	15/12/2010	-11
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	Espagne	6 000	Euribor 12 mois - 2,75%	12/01/2011	-238
<b>2005</b>							
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	20 000	3,28%	18/12/2006	-103
SWAP	Emprunteur	reçoit taux fixe	France	20 000	3,54%	18/12/2006	-150

## **Risque de liquidité**

Les lignes de crédit confirmées à plus d'un an, non utilisées au 31 décembre 2006, totalisent 48 200 milliers d'euros (44 825 milliers d'euros au 31 décembre 2005). Les lignes de crédit confirmées à court terme et les découverts non utilisés accordés par les banques s'élèvent à 28 558 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (40 931 milliers d'euros au 31 décembre 2005).

## **Risque de change**

L'essentiel de l'activité du groupe se situe dans la zone euro. STEF-TFE dispose d'activités marginales au Royaume Uni et en Suisse, autonomes au plan financier. Il n'en résulte aucun risque de change particulier pour le groupe.

Par ailleurs, les dettes financières du groupe sont intégralement libellées en euros ou dans la monnaie fonctionnelle des filiales qui les portent de sorte que le groupe n'a pas d'exposition au risque de variation des taux de change à raison de son endettement.

### **Juste valeur des instruments financiers non dérivés :**

La juste valeur des instruments financiers non courants non dérivés est sensiblement égale à leur valeur comptable.

#### **4.25 Engagements divers**

A l'occasion de l'acquisition, en 2005, d'une participation minoritaire dans le groupe italien de transport Cavalieri, la filiale STEF-TFE Transport a accordé une promesse d'achat portant sur 37 % du capital de ce groupe, pour un prix basé sur le prix de l'acquisition initiale. Cette option a pris effet le 31 décembre 2005 et viendra à expiration le 31 décembre 2007. Simultanément, STEF-TFE Transport a obtenu une option de vente, de la part des actionnaires majoritaires, de 18 % du capital de Cavalieri, à effet du 1er juin 2007 jusqu'au 31 décembre 2007, dans les mêmes conditions de prix. Une seconde série d'options a été souscrite, portant sur l'achat par STEF-TFE Transport de l'intégralité du capital restant de Cavalieri à effet du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010. Les actionnaires majoritaires du groupe Cavalieri ont, réciproquement, souscrit un engagement de vente, de même nature, pendant la même durée.

#### **4.26 Engagements hors bilan**

Les garanties et cautions données par STEF-TFE au titre de contrats de financement de véhicules s'élèvent à 5 595 milliers d'euros au 31 décembre 2006. La filiale STEF-TFE Transport a accordé une garantie hypothécaire de 2.620 milliers d'euros au 31 décembre 2006 pour un contrat de financement immobilier.

#### **4.27 Locations simples**

Les loyers comptabilisés en charge au titre de baux qualifiés, au plan comptable, de locations simples se sont élevés, en 2006, à 23 314 milliers d'euros (23 315 milliers d'euros en 2005).

#### **4.28 Opérations avec des parties liées**

Les parties liées par rapport à STEF-TFE sont les participations mises en équivalence, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 56% des droits de vote à l'assemblée de STEF-TFE.

Les rémunérations et autres avantages versés aux administrateurs et aux mandataires sociaux ont été les suivantes, en euros :

	2006	2005
Traitements et salaires	1 227 713	909 556
Jetons de présence	45 000	45 000
Charge liée aux avantages post-emploi à prestations définies	-	-
Charge liée aux options sur actions	45 000	45 000
<b>Total</b>	<b>1 317 713</b>	<b>999 556</b>

Les soldes et transactions avec les participations mises en équivalence s'analysent comme suit :

	Soldes au 31 décembre 2006				Transactions de l'exercice	
	Clients	Fournisseurs	Avances	Compte-courant	Ventes de biens ou de services	Achats de biens ou de services
Société des Gares Frigorifiques	25	-	-	-	-	-
Brigantine de Navigation	-	-	-	( 413 )	-	-
Transcosatal Finances	70	( 27 )	-	-	851	( 636 )
TFE D.A.	401	( 72 )	-	-	1 237	( 311 )
Froid Combi	-	-	-	-	-	-
Transports Navarro	192	( 13 )	-	( 202 )	615	( 667 )
Messageries Laitières	2 485	( 28 )	-	1 687	-	( 309 )
Cavaliéri Trasporti spa	-	( 11 )	2 500	-	-	( 112 )
Transports Freret	57	( 31 )	-	40	384	( 378 )
Tomsa & Tomsa Madrid	12	( 20 )	-	-	84	( 418 )
Logirest	235	( 2 )	-	-	1 223	( 23 )
MAT (1)	-	-	833	-	-	-

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées sont facturées aux conditions normales du marché.

Aucune transaction n'est intervenue, en 2006 et 2005, entre le Groupe d'une part et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

#### 4.29 Passifs potentiels et actifs potentiels

##### Passifs potentiels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, il n'existait aucun litige ou contentieux pour lequel aucune provision n'a été comptabilisée et susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du groupe et ses résultats.

##### Actifs potentiels

Les intérêts moratoires susceptibles d'être encaissés par le groupe dans le cadre de la récupération de la TVA sur les péages autoroutiers sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

#### 4.30 Contrat de délégation de service public

L'activité maritime de STEF-TFE est essentiellement exercée par sa filiale la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN) qui assure la desserte de la Corse en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu avec l'Office des Transports de Corse. Ce contrat est venu à échéance le 31 décembre 2006. La CMN a postulé, en 2006, pour obtenir le nouveau contrat de délégation qui aurait dû prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'appel d'offre relatif à ce contrat n'a pu être considéré comme fructueux et son échéance a été repoussée. Le contrat actuellement en vigueur, prorogé jusqu'au 30 avril 2007,

autorise la CMN à assurer l'exploitation de trois cargos mixtes rouliers dans le cadre de la continuité territoriale.

#### 4.31 **Événements postérieurs à la clôture**

##### **Cession de cinq entrepôts frigorifiques**

Conformément aux engagements pris vis-à-vis des autorités de la concurrence en France, dans le cadre de l'acquisition du groupe Cryologistic, le Groupe a finalisé au premier trimestre 2007 la cession de cinq fonds de commerce dont deux localisés en Bretagne et trois en Ile de France

Les fonds de commerce attachés aux sites bretons seront repris par un acteur dans l'entreposage frigorifique et les produits laitiers, tandis que ceux attachés aux sites d'Ile de France seront repris par deux opérateurs historiques de la logistique frigorifique. Les biens immobiliers correspondants font partie intégrante des accords signés avec les repreneurs et leur cession sera réalisée selon un calendrier échelonné dans le temps.

##### **Délégation de service public**

En février 2007, la CMN et la SNCM, après signature d'un nouvel accord commercial, ont présenté une offre commune mais non solidaire reprenant dans ses grandes lignes les conditions actuelles de desserte maritime de la Corse. Début avril 2007, le Conseil exécutif corse a choisi de retenir l'offre commune CMN-SNCM. L'Assemblée territoriale corse doit se prononcer prochainement sur ce choix. Par ailleurs, dans un conflit portant sur le contrôle de la CMN, qui l'opposait à la SNCM, la Cour d'appel a rendu un jugement favorable au Groupe. La SNCM s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel.

## 20.3 COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2005

### 20.3.1 Compte de résultat consolidé

	Exercice 2005	Exercice 2004	Evolution 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 527 162	1 455 195	4,95%
Autres produits de l'activité	11 407	6 753	
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>1 538 569</b>	<b>1 461 948</b>	<b>5,24%</b>
Consommation en provenance des tiers	-901 373	-844 681	6,71%
Impôts, taxes et versements assimilés	-33 044	-32 361	2,11%
Charges de personnel	-494 365	-476 259	3,80%
Dotations aux amortissements	-53 300	-48 617	9,63%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	2 531	-4 882	
Autres produits et charges d'exploitation	324	-256	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 479 227</b>	<b>-1 407 056</b>	<b>5,13%</b>
Autres produits et charges opérationnels	3 058	7 341	
<b>BENEFICE OPERATIONNEL</b>	<b>62 400</b>	<b>62 233</b>	<b>0,27%</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1 457	678	
Coût de l'endettement financier brut	-11 158	-13 391	
Autres produits et charges financiers	1 424	613	
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>54 123</b>	<b>50 133</b>	<b>7,96%</b>
Charges d'impôt	-13 819	-14 846	-6,92%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-142	1 567	
<b>BENEFICE NET</b>	<b>40 162</b>	<b>36 854</b>	<b>8,98%</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>40 162</b>	<b>36 854</b>	<b>8,98%</b>
<b>* dont part du groupe</b>	<b>34 663</b>	<b>31 945</b>	<b>8,51%</b>
* dont intérêts minoritaires	5 499	4 909	

Résultat par action :

- Non dilué :	2,60	2,42
- Dilué :	2,56	2,37

## 20.3.2 Bilan

<b>A C T I F</b>	<b>31 décembre 2005</b>	<b>31 décembre 2004</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>		
Ecart d'acquisition nets	80 562	80 380
Immobilisations incorporelles nettes	28 032	24 083
Immobilisations corporelles nettes	477 621	433 681
Actifs financiers non courants	17 039	14 705
Titres mis en équivalence (y compris survaleurs)	14 620	6 377
Actifs d'impôt différé	2 808	1 433
<b>Total de l'Actif non courant</b>	<b>620 682</b>	<b>560 659</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		
Stocks & en cours	15 023	12 942
Clients et comptes rattachés	291 815	244 252
Autres créances et comptes de régularisation	90 620	110 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 229	48 028
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>434 687</b>	<b>415 462</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 055 369</b>	<b>976 121</b>
<b>P A S S I F</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	13 538	13 376
Primes d'émission ou d'apport	12 329	10 820
Réserves consolidées	176 832	154 738
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>202 699</b>	<b>178 934</b>
Intérêts hors groupe	40 201	36 956
<b>Total des Capitaux propres</b>	<b>242 900</b>	<b>215 890</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Provisions non courantes	11 898	7 574
Passifs d'impôt différé	44 954	46 025
Dettes financières non courantes	240 374	190 820
<b>Total du passif non courant</b>	<b>297 226</b>	<b>244 419</b>
<b>PASSIF COURANT</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 191	190 901
Provisions courantes	9 692	13 408
Autres dettes et comptes de régularisation	215 795	216 815
Dettes d'impôt courant	1 766	1 757
Dettes financières courantes	82 799	92 931
<b>Total Passif Courant</b>	<b>515 243</b>	<b>515 812</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 055 369</b>	<b>976 121</b>

Endettement net 285 944 235 723

Ratio endettement /capitaux propres 1,18 1,09

### 20.3.3 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes d'émission ou d'apport	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2004</b>	<b>13 260</b>	<b>9 792</b>	<b>-2 232</b>	<b>-306</b>	<b>137 030</b>	<b>157 544</b>	<b>3 473</b>	<b>161 017</b>
Résultat de la période					31 945	31 945	4 909	36 854
Réévaluation du sous groupe CMP					-4 381	-4 381		-4 381
Augmentation de capital	116	1 067				1 183		1 183
Variations de périmètre						0	28 728	28 728
Valorisation du plan de stock options					45	45		45
Dividendes versés		-39			-7 407	-7 446	-154	-7 600
Actions propres			34			34		34
Ecart de conversion				10		10		10
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004</b>	<b>13 376</b>	<b>10 820</b>	<b>-2 198</b>	<b>-296</b>	<b>157 232</b>	<b>178 934</b>	<b>36 956</b>	<b>215 890</b>
Impact de la prise en compte de l'actualisation des prêts sans intérêts (IAS 39) net d'impôts					-2 840	-2 840		-2 840
Impact de la prise en compte de l'actualisation des instruments dérivés (IAS 39) net d'impôts					-674	-674	-290	-964
<b>Total impact instruments financiers</b>					<b>-3 514</b>	<b>-3 514</b>	<b>-290</b>	<b>-3 804</b>
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2005 après effet des normes IAS 32 et IAS 39</b>	<b>13 376</b>	<b>10 820</b>	<b>-2 198</b>	<b>-296</b>	<b>153 718</b>	<b>175 420</b>	<b>36 666</b>	<b>212 086</b>
Résultat de la période					34 663	34 663	5 499	40 162
Variations de la réserve de juste valeur (instruments de couverture)					79	79	232	311
Augmentation de capital	162	1 509				1 671		1 671
Retraitement du plan de stock options					45	45		45
Variations de périmètre						0	-2 023	-2 023
Dividendes versés					-9 094	-9 094	-173	-9 267
Actions propres			-162			-162		-162
Ecart de conversion				77		77		77
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>13 538</b>	<b>12 329</b>	<b>-2 360</b>	<b>-219</b>	<b>179 411</b>	<b>202 699</b>	<b>40 201</b>	<b>242 900</b>

Etat des produits et charges comptabilisés sur la période	2 005	2 004
Comptabilisés directement en capitaux propres		
- Instruments financiers	(3 435)	
- Réévaluation du groupe CMP à la prise de contrôle		(4 381)
Résultat de la période	34 663	31 945
<b>Total</b>	<b>31 228</b>	<b>27 564</b>



## 20.3.4 Tableaux des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2005</b>	<b>31 décembre 2004</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>40 162</b>	<b>36 854</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	50 769	52 958
+/- Plus ou moins values de cession	(4 546)	(6 439)
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(142)	(1 567)
+/- Gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur	(569)	
+/- Autres produits et charges calculés		(321)
Dividendes des titres non consolidés		275
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	45	
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>85 719</b>	<b>81 760</b>
+ Coût de l'endettement financier net	11 499	13 391
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13 819	14 846
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>111 037</b>	<b>109 997</b>
- Impôts versés (B)	(22 416)	(7 198)
+/- Variation du BFR lié à l'activité (C)	(8 201)	10 742
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)=(A+B+C)</b>	<b>80 420</b>	<b>113 541</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(7 575)	(4 171)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(97 881)	(65 556)
+/- Variation des prêts et avances consentis	(2 059)	(5 223)
<b>+/- Décaissements et encaissements liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations financières</b>	<b>(8 070)</b>	
<b>Sous total Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>(115 585)</b>	<b>(74 950)</b>
Incidence des variations de périmètre	(3 901)	(3 705)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 650	11 453
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	452	
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissements		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(111 384)</b>	<b>(67 202)</b>
+/- Rachats et reventes d'actions propres	(163)	34
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 672	1 183
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(9 094)	(7 446)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(173)	(154)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	106 289	71 707
Variation des autres moyens de financement (hors remboursements, nouveaux emprunts et concours bancaires et spots)	988	(1 086)
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(85 172)	(89 515)
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(11 499)	(13 258)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>2 848</b>	<b>(38 535)</b>
<b>+/- Incidence des variations des cours des devises (G)</b>		<b>10</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	20 626	12 812
Trésorerie nette à la clôture	(7 490)	20 626
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D+E+F+G)</b>	<b>(28 116)</b>	<b>7 814</b>

## 20.3.5 Annexes

### 1 Référentiel Comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 de la société STEF-TFE, dont les actions sont cotées sur un marché réglementé de l'Union européenne, ont été établis pour la première fois selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'approuvées par l'Union européenne, en application du règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société réuni le 5 avril 2006. Les comptes consolidés sont présentés en euro, arrondi au millier le plus proche.

A l'occasion de l'établissement du premier bilan établi selon les normes IFRS, clos le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (bilan de transition), STEF-TFE a opté pour les méthodes suivantes, conformément à la norme IFRS 1 applicable en la circonstance :

- les méthodes de comptabilisation des acquisitions d'entreprises, intervenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, n'ont pas été modifiées ;
- les réévaluations d'immobilisations corporelles effectuées à deux reprises par le groupe avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été conservées dans le bilan de transition dans la mesure où elles remplissent les conditions prescrites par la norme IFRS 1. Les valeurs comptables ainsi conservées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont présumées être des coûts historiques selon les normes IFRS à compter de cette date ;
- les écarts de conversion sur filiales étrangères ont été conservés pour leur montant déterminé dans les comptes clos le 31 décembre 2003 selon les règles françaises ;
- en l'absence d'identification des écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages post-emploi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, aucun écart actuariel différé ne figure au bilan à cette date.

L'effet de la première application des normes IFRS sur les comptes consolidés 2004, présentés à titre de comparatif, est fourni en note 4.29.

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan les instruments dérivés.

La mise en œuvre des normes IFRS requiert d'effectuer des estimations qui ont une incidence directe sur les comptes. Les estimations sont basées sur des anticipations et des hypothèses issues de l'expérience. Elles peuvent être démenties par les données réelles ultérieures. Les estimations ayant une influence importante sur les comptes portent notamment sur les durées d'utilisation estimées des immobilisations.

Par ailleurs, l'application de certaines normes peut requérir des analyses et des jugements particuliers. Tel a été le cas pour la mise en œuvre de la norme IAS 17 sur les contrats de location (cf note 2.15.).

## **2 Principes comptables**

### **2.1 Règles et modalités de consolidation**

Les comptes des sociétés contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une société est acquis lorsque STEF-TFE dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde non seulement sur les droits de vote dont dispose le groupe mais également sur ceux susceptibles d'être obtenus grâce à l'exercice d'options, si ces options sont exerçables. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

La mise en équivalence est appliquée aux titres des sociétés dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

Les principales créances, dettes et transactions intra-groupe sont éliminées ainsi que les profits internes réalisés à l'occasion de cessions d'actifs.

### **2.2 Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition provenant d'acquisitions postérieures au 1er janvier 2004 sont égaux à la différence existant à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. La partie non affectée est inscrite, si elle est positive, au poste « écart d'acquisition » et si elle est négative au compte de résultat, en produit.

Les écarts d'acquisition proviennent principalement de la prise de contrôle en 1989 de la Société TFE et de ses filiales ainsi que des augmentations de pourcentage de contrôle ultérieures, puis d'acquisitions successives. Leur valeur brute a été déterminée selon les règles françaises et n'a pas été retraitée lors de la transition aux normes IFRS.

Les écarts d'acquisition ont cessé d'être amortis à compter du 1er janvier 2004. Ils figurent désormais, à l'actif du bilan pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2003, sous réserve de dépréciations postérieures dans les conditions énoncées ci-dessous. Ces écarts sont affectés aux unités génératrices de trésorerie dans la mesure du possible et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an. Ceux relatifs aux titres mis en équivalence sont inclus dans la valeur de mise en équivalence au bilan.

### **2.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés de manière interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement de nouveaux logiciels sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsque le logiciel est appelé à améliorer de manière significative l'exploitation et que le groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour le mener à bien. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

## 2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plates-formes, des véhicules de transport, des navires transbordeurs et des immeubles de bureau. Les immobilisations financées par location-financement (crédit bail ou contrats voisins) sont comptabilisées à l'actif. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur valeur brute, sous réserve des entrepôts et plates-formes construits en France pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % de la valeur brute. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée de vie propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf, sauf dans le cas du siège social, sont les suivantes :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| • Entrepôts et plates-formes               | 25 – 30 ans              |
| • Extensions ultérieures                   | 20 ans                   |
| • Immeuble du siège social :               | 40 ans à compter de 1996 |
| • Matériel et installation de production : | 10 ans                   |
| • Agencements et installations :           | 6 à 10 ans               |
| • Matériel naval :                         | 20 ans                   |
| • Matériel de transport :                  | 5 à 9 ans                |
| • Mobilier de bureau :                     | 7 à 10 ans               |
| • Matériel informatique :                  | 3 à 5 ans                |

## 2.5 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les créances liées à l'exploitation, les disponibilités, les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés ayant une valeur positive, les titres de participation non consolidés, les prêts et les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés et évalués selon les prescriptions de la norme IAS 39 depuis le 1er janvier 2005. Ils étaient précédemment systématiquement comptabilisés à leur coût d'achat ou à la valeur nominale, et faisaient l'objet de provisions pour dépréciation lorsque la valeur comptable devenait supérieure à leur valeur de réalisation ou de recouvrement.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale, montant très voisin de celui qui serait obtenu en application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. En cas de défaillance des débiteurs, les créances clients font l'objet de dépréciation pour que leur montant net reflète les flux de trésorerie espérés.

Les prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés pour leur montant actualisés à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charge au moment du versement. Conformément à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, des produits financiers sont enregistrés pendant la durée de ces prêts afin que leur montant au bilan soit porté à leur valeur de remboursement à l'échéance.

Les titres de participation non consolidés sont évalués au coût historique à défaut de pouvoir en déterminer la juste valeur de manière sûre. Ils font l'objet de dépréciation lorsque le coût devient supérieur à la juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme, très liquides, susceptibles d'être cédés rapidement et non susceptibles de subir des modifications de valeur sinon de très faible ampleur. Ces actifs figurent au bilan à leur juste valeur, les changements de valeur étant portés en résultat.

## 2.6 Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur nette comptable des actifs non courants, tels que les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les écarts d'acquisition et les éléments incorporels à durée de vie indéterminée. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Enfin, à l'occasion de la première application des normes IFRS, tous les actifs non courants ont été testés.

La valeur recouvrable est le montant qui pourrait être retiré de l'utilisation ou de la vente de l'actif non courant. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de celui-ci. Pour les actifs ne produisant pas des flux de trésorerie autonomes, la valeur d'utilité se mesure en regroupant les actifs concourant à une unité génératrice de trésorerie.

Sur la base du plan d'affaires à 5 ans des secteurs d'activité et d'un taux de croissance défini par UGT, une valeur terminale a été déterminée en utilisant les modèles usuels appliqués sur un horizon indéfini. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2005 est de 7,76 %. Les calculs effectués ne conduisent pas à constater de dépréciation.

## 2.7 Stocks

Les principaux stocks sont constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et de matières consommables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks endommagés font l'objet de dépréciation.

## 2.8 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part, à l'impôt à payer au titre de l'exercice et, d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe des décalages temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont évalués en retenant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires.

En présence de déficits fiscaux, des actifs d'impôt sont enregistrés en cas de report en arrière de ces déficits (carry-back). Pour les déficits reportables en avant, ainsi que pour les décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

## 2.9 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite et fonction de son dernier salaire et de son ancienneté. Ces indemnités sont comptabilisées au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses ou des différences entre les prévisions et les montants versés ne sont pas immédiatement constatés en résultat et donnent lieu à un étalement selon la méthode dite du "corridor". Selon cette méthode, l'amortissement des écarts actuariels n'est déclenché que lorsque leur montant cumulé excède un seuil égal à 10 % de la dette actuarielle ou de la juste valeur des fonds cantonnés si celle-ci est supérieure. Il est déterminé linéairement sur la durée moyenne d'activité résiduelle des bénéficiaires du régime.

Le groupe accompagne l'attribution des médailles du travail de gratifications qui sont comptabilisées au fur et à mesure de l'acquisition des droits et évaluées dans les mêmes conditions que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en charge.

## 2.10 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres) et les instruments dérivés ayant une valeur négative. A l'exception de cette dernière catégorie, les passifs financiers sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif. La méthode du coût amorti aboutissant à des montants très voisins de la valeur

nominale des dettes à échéance courte, celle-ci est retenue comme valeur au bilan des dettes d'exploitation.

La mise en œuvre de la méthode du coût amorti à partir du 1er janvier 2005, date de première application des normes IAS 32 et IAS 39, n'a pas eu d'incidence sur l'évaluation des passifs financiers autres que les dérivés.

### 2.11 Instruments dérivés

Des instruments dérivés sont mis en place par le groupe pour gérer le risque de taux d'intérêt sur son endettement. Même lorsque l'objectif du groupe est de couvrir un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IAS 39 pour être qualifiés de couverture. Dans ce cas, ces instruments sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les ajustements de valeur qui en résultent au cours d'une période sont enregistrés en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, la contrepartie de sa comptabilisation à la juste valeur au bilan est constituée :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), par l'inscription en résultat des ajustements de valeur, la dette couverte étant revalorisée symétriquement ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), par le transfert en capitaux propres à titre transitoire des ajustements de valeurs, ceux-ci étant par la suite imputés en résultat lors de la prise en charge des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture.

-

### 2.12 Provisions

Les provisions sont des dettes dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe doit faire face à une obligation résultant d'événements passés dont il est probable qu'il en résultera une sortie de ressource. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

### 2.13 Actions propres

Le coût d'acquisition des actions STEF-TFE acquises par le groupe (actions propres) est présenté en déduction des capitaux propres consolidés. Les produits et les charges (plus ou moins value de cession, dividendes) engendrés par les actions propres sont directement affectés en réserves.

## 2.14 Paiements en actions

Les options attribuées à certains dirigeants de la société STEF-TFE font l'objet d'une évaluation à la date d'attribution. Cette évaluation, non modifiée par la suite, est comptabilisée en charge linéairement au cours de la période nécessaire pour que l'attribution devienne définitive. Cette charge n'est révisée que si le nombre définitif d'attributaires est différent de celui qui avait été prévu lors de l'évaluation initiale de la charge.

La contrepartie de cette charge est constituée par des crédits dans les capitaux propres au poste primes d'apport et d'émission, de sorte que le montant global des capitaux propres n'est pas modifié.

## 2.15 Contrats de location

STEF-TFE utilise des contrats de location-financement pour financer une partie de ses immobilisations corporelles, telles que des véhicules « porteurs » et des « semi-remorques », du matériel naval et de l'immobilier d'exploitation (entrepôts, plates-formes). Ces locations sont considérées comme des financements lorsqu'elles transfèrent au groupe l'essentiel des risques et des avantages procurés par les actifs loués ; tel est le cas lorsque les contrats donnent au groupe la faculté de devenir propriétaire en fin de location dans des conditions suffisamment incitatives, à la date de signature des contrats, pour qu'il soit très probable que le groupe exerce son option d'achat en fin de contrat.

Lorsqu'un contrat de location a les caractéristiques d'un financement, les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif et amorties sur les mêmes bases que celles acquises en pleine propriété ; en contrepartie, une dette est comptabilisée au passif et se réduit au fur et à mesure du paiement des loyers.

En ce qui concerne l'immobilier d'exploitation (plates-formes et entrepôts), le groupe distingue deux types de contrats de location. Ceux conclus pour des immeubles intégrés aux réseaux du groupe, pour lesquels il estime assumer la totalité des risques et bénéficier de tous les avantages et ceux conclus pour des immeubles spécialisés construits conformément aux spécifications d'un client unique. Les premiers sont inscrits à l'actif. Pour les seconds, le groupe considère que les risques sont partagés avec le client et qu'il n'existe aucune certitude qu'il exercera les options d'achat en fin de contrat en dehors du cas où il existe une réelle incitation financière à lever l'option. Il en résulte que les plates-formes ou entrepôts ne sont pas inscrits à l'actif du bilan et les contrats sont comptabilisés en tant que locations simples.

Le groupe est preneur dans un contrat de crédit-bail portant sur un immeuble de bureau. Lors de sa mise en place en 1992, ce contrat s'analysait comme un portage effectué pour le compte de l'ancien actionnaire de référence de STEF-TFE. Il a fait l'objet d'une indemnisation par celui-ci en 1999, de manière à équilibrer les charges de loyers et les revenus tirés de la sous-location de l'immeuble à des tiers pendant la durée résiduelle du contrat. Par ailleurs, eu égard aux caractéristiques de l'option d'achat, qui représente 45% du coût d'origine de l'immeuble à l'échéance en 2012, STEF-TFE estime que cette option ne pouvait être considérée comme suffisamment avantageuse et incitative à la date de signature du contrat ou de son indemnisation. Ce contrat est ainsi comptabilisé en tant que location simple.

Les loyers dus au titre des locations simples sont pris en charge au cours des périodes au titre desquelles ils sont appelés. En cas de loyers dégressifs, STEF-TFE procède à leur étalement de manière linéaire sur la durée du contrat et constate les excédents de loyers à l'actif en charges constatées d'avance.

## 2.16 Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondant sont enregistrés en résultat.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont affectés directement en capitaux propres.

## 2.17 Produits des activités

Les produits sont enregistrés lors de l'accomplissement des prestations quel que soit le type d'activité concerné. Les produits provenant des activités maritimes incluent les contributions de l'Office des Transports Corse prévues au contrat de concession.

## 2.18 Options en matière de présentation

Le groupe a choisi de présenter par nature les charges opérationnelles au compte de résultat. Au bilan, l'écart entre l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et les fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance est présenté selon son sens soit en passif non courant soit en actif courant. La charge de l'exercice est incluse dans les charges de personnel pour son montant total y compris la composante financière.

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés selon la méthode indirecte dans le tableau des flux de trésorerie.

## 3 Périmètre de consolidation

### 3.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les comptes consolidés :

#### **SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :**

	Pourcentage de contrôle	
	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Société STEF-TFE – SA (Mère)		
■ Agrostar S.A.	100 %	100 %
■ Atlantique Développement	100 %	100 %
■ Atlantique SA (Espagne)	100 %	100 %
■ Bordeaux Surgelés	100 %	100 %
■ Cie Générale Frigorifique	100 %	100 %
■ Congélation et Entreposage Frigorifique de l'Ouest (Absorbée par STEF-TFE)	-	100 %
■ Chais de la Transat et ses filiales	100 %	68 %
- Magasin de Bord des Paquebots	98 %	-
- La Générale des Vins (absorbée par Chais de la Transat)	-	68 %
■ Conseil Gestion Formation Informatique (CGFI)	-	100 %
■ Entrepôts Frigorifiques du Léon (EFL)	57 %	57 %
■ Frigaurice (co-détenue avec TFE)	51 %	51 %
■ Ile de France Surgelés	100 %	100 %
■ IMMOSTEF SAS et ses filiales	100 %	100 %
- SNC Adour Cap de Gascogne	100 %	100 %
- SNC Agen Champs de Lasalle	100 %	100 %
- SNC Allonnes-Entrepôts	100 %	100 %
- SNC Atton Logistique	100 %	100 %
- SNC Bain de Bretagne	100 %	100 %
- SNC Bondoufle La Haie la fleurie	100 %	-
- SNC Brignais-Charvolin	100 %	100 %
- SNC Burnhaupt	100 %	100 %
- SNC Carros-La Manda	100 %	100 %
- SNC Cavaillon Le Castagnié	100 %	100 %
- SNC Cergy Frais	100 %	100 %
- SNC Cergy Froid	100 %	100 %
- SNC Donzenac Entrepôts	100 %	100 %
<b><i>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :</i></b>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2005</b>	<b>31 déc. 2004</b>
- SNC Donzenac La Maleyrie	100 %	100 %
- SCI France Plateforme	100 %	100 %



- SNC Saint Herblain Chasseleroire	100 %	-
- SNC La Pointe de Pessac	100 %	100 %
- SNC Louverné les Guichérons	100 %	100 %
- SNC Les Mares en Cotentin	100 %	-
- SNC Mâcon Est Replonges	100 %	100 %
- SNC Toussieu-Chabroud	100 %	100 %
■ Nantes Atlantique Entrepôts (N.A.E.)	100 %	-
■ SCI Bruges Conteneurs	51 %	51 %
■ Sté des Glacières Frigorifiques de Saint-Nazaire (SGN) et sa filiale	96 %	96 %
- Loudéac Froid	96 %	96 %
■ S.L.D. Aix en Provence (Ex Navarro)	100 %	100 %
■ SLD Allonnes	100 %	100 %
■ SLD Atton	100 %	100 %
■ SLD Bain de Bretagne	100 %	100 %
■ SLD Cergy	100 %	100 %
■ SLD Cronenbourg	100 %	100 %
■ SLD Nord Paris	100 %	100 %
■ SLF Aurice	100 %	
■ SLF Plessis Belleville	100 %	100 %
■ SLF Saint Genis	100 %	100 %
■ SLS Pessac	100 %	100 %
■ SLS Cergy	100 %	100 %
■ SLS Saint Dizier	100 %	-
■ SLR France et ses filiales	100 %	100 %
- SLR Benelux	100 %	100 %
- GIE STEF-TFE GEODIS	50 %	-
■ STEF-TFE Services	100 %	100 %
■ Sté Espagnole de Transports et Entrepôts Frigorifiques (SETAF)	-	100 %
■ Sté Française d'Investissement dans les DOM-TOM (Sofidom)	-	94 %
■ Sté de Travaux Industriels et Maritimes d'Orbigny (STIM d'Orbigny) et ses filiales :	100 %	100 %
- Compagnie Méridionale de Participation (CMP) et sa filiale la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN)	55 %	49%
- Financière Immobilière et Maritime (FIM)	100 %	100 %
- Sata-Minfos	100 %	100 %
■ Transports Frigorifiques Européens (TFE) et ses filiales :	100 %	100 %
- Albafroid	100 %	100 %
- Alpes Denrées	100 %	100 %
- Auvergne Denrées	100 %	100 %
- Bretanor	100 %	100 %
➤ BV Participation et ses filiales	100 %	-
- FA Berry Distribution	100 %	-
- FA BV Distribution	100 %	-
- SCI PPI	100 %	-
- SCI BV 18	100 %	-
- Canal Froid	100 %	100 %
- Déramé Vendée	80 %	60 %
- Dijon Logistique Froid	100 %	100 %
- Express Surgelés	100 %	100 %
- Financière du Golfe du Morbihan (absorbée par TFE)	-	100 %
- Frigaurice (co-détenue avec Immostef)	49 %	49 %
- Horizon Froid	100 %	100 %
- Lacroix Nord et sa filiale :	100 %	100 %
➤ SLD Lesquin	100 %	100 %
<b><u>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :</u></b>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2005</b>	<b>31 déc. 2004</b>
- Le Bras Froid	100 %	100 %
- Le Coz et Mahé	100 %	100 %
- Normandie Rapides (Transports Souchet)	100 %	100 %
- Maine Denrées et sa filiale	100 %	100 %
- SLD Le Mans	100 %	100 %

- Mélédo Anjou	100 %	100 %
- Mélédo Bretagne	100 %	100 %
- Provence Surgelés	100%	100%
- Rhône Alpes Surgelés	100 %	100 %
- S.A. J. Oertli	100 %	100 %
- SCI Immotrans 33	100 %	100 %
- SCI Vendargues Le Serpolet	100 %	100 %
➤ SDF Ibérica et ses filiales :	100 %	100 %
- SDF Galicia	100 %	100 %
- SDF Portugal	90 %	90 %
- SDF Pais Vasco	100 %	100 %
- SDF Los Olivos (Ex SETAF)	100 %	-
- Immostef Alcala	100 %	100 %
- Immostef Iberica	100 %	100 %
- Immostef Los Olivos	100 %	100 %
- Immostef Portugal	100 %	100 %
- Sté Gle d'Exploitation Logistique de Transport (Gelt Services)	100 %	100 %
- Sté Havraise de Manutentions Maritimes (SHMM)	100 %	100 %
- SLD Burnhaupt (absorbée par Transports Seigeot)	-	100 %
- SLD Moulins les Metz	100 %	100 %
- SLD Neudorf	100 %	100 %
- SLD Toussieu	100 %	100 %
- SLF Caen	100 %	100 %
- SLF Givors	100 %	100 %
- SLF Tours	100 %	100 %
- SLS Saint Sever	100 %	100 %
- SLT Lyon	100 %	100 %
- SNC Berthet Dormont	100 %	100 %
- SNC Imm'O	100 %	100 %
- SNC Immotrans 49	100 %	100 %
- SNC Immotrans 56	100 %	100 %
- SNC Immotrans 69	100 %	100 %
- SNC de La Prairie	100 %	100 %
- SNC Vesvraise	100 %	100 %
- Sopadi	100 %	100 %
- Stefover	100 %	100 %
- TFE AG (Bâle)	100 %	100 %
- TFE Alsace	100 %	100 %
- TFE Bénélux	100 %	100 %
- TFE Corrèze	100 %	100 %
- TFE Eurofrischfracht (Allemagne)	-	100 %
- TFE Eurofrischfracht Logistics	100 %	100 %
- TFE Intercontinental Ltd - Grande Bretagne	100 %	100 %
- TFE International Paris	100 %	-
- TFE International Vannes	100 %	100 %
- TFE International Vire	100 %	100 %
- TFE Investissement	100 %	100 %
- TFE Guyenne Gascogne	100 %	100 %
- TFE Landes Pyrénées	100 %	100 %
<b><u>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT (suite) :</u></b>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	
	<b>31 déc. 2005</b>	<b>31 déc. 2004</b>
- TFE Limousin	100 %	100 %
- TFE Lorraine	100 %	100 %
- TFE Marseille	100 %	100 %
- TFE Mayenne	100 %	100 %
- TFE Midi Pyrénées (Ex C.G.F.I.)	100 %	-
- TFE Niort Atlantique	100 %	100 %
- TFE Normandie	100 %	100 %

- TFE Paris Nord	100 %	100 %
- TFE Rhône-Alpes	100 %	100 %
- TFE Reims	100 %	100 %
- TFE Tours	100 %	100 %
- TFE Valence	100 %	100 %
➤ Tradimar et ses filiales :	100 %	100 %
- Tradimar Boulogne et ses filiales	100 %	100 %
- Seagull	100 %	100 %
- Frigécosse	100 %	100 %
- Tradimar Lyon	100 %	100 %
- Equinoxe (absorbée par Tradimar Bretagne)	-	100 %
- Tradimar Bordeaux	100 %	100 %
- Tradimar Bretagne (Ex Transports Mounier)	100 %	100 %
- Tradimar Caen et sa filiale :	100 %	100 %
- Tradimar Milano	100 %	100 %
- Etienne Logistique	100 %	100 %
- Tradimar International	-	100 %
- Tradimar Strasbourg	100 %	100 %
- Logipesca	83 %	83 %
- SCI Immotrans 35	100 %	100 %
- Axe Information	100 %	100 %
- Transports et Logistique Distribution	100 %	100 %
- Transports Logistique de l'Est	100 %	100 %
- T.L.M.	100 %	100 %
- Transports Frigorifiques du Maine	100 %	100 %
- Transports Frigorifiques des Vosges	100 %	100 %
- Transport Seigeot	100 %	100 %
- Union des Transports Frigorifiques (absorbée par TFE)	-	100 %

**SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :**

*Pourcentage de contrôle*

**Filiales de STEF-TFE:**

- Société des Gares Frigorifiques et Ports Francs (SGF)-(Genève)
- Société Brigantine de Navigation <sup>(1)</sup>

**Filiales de T F E :**

- BV Participation
- Cavalieri Trasporti Spa (Italie)
- Froidcombi SA
- Messageries Laitières
- TFE DA (Italie)
- Transcosatal Finances
- Transports Freret
- Transports Navarro
- Tomsa (filiale de Tradimar)
- Tomsa Madrid (filiale de Tradimar)
- Logirest (filiale de SDF Iberica)

Titres mis en équivalence (suite) :

**Filiales de STIM d'Orbigny :**

- Maintenance Arrêt Technique (MAT) <sup>(1)</sup>
- Compagnie Méridionale de Participation, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2004

(1) Société sans activité ou en cours de liquidation.

	<b>31 déc. 2005</b>	<b>31 déc. 2004</b>
	28 %	28 %
	100 %	100 %
	-	34 %
	33 %	-
	25 %	25 %
	40 %	40 %
	50 %	50 %
	34 %	34 %
	40 %	-
	49 %	-
	24 %	24 %
	24 %	24 %
	40 %	40 %
	<b>31 déc. 2005</b>	<b>31 déc. 2004</b>
	100 %	100 %
	-	

### 3.2 **Changements intervenus en 2005**

#### 3.2.1 **Variation de périmètre**

Le groupe a pris, au cours de l'exercice, les participations suivantes :

- 33% dans la société Trasporti Cavalieri Spa
- 40% dans la société Transports Freret
- 6% supplémentaires dans la société Compagnie Méridionale de Participations (CMP). Cette acquisition lui permet de contrôler la majorité des droits de vote de la société C.M.P. et porte son pourcentage d'intérêt dans la Compagnie Méridionale de Navigation (C.M.N.) à 29,32% contre 26,12 % au 31 décembre 2004. Le groupe C.M.P. est consolidé par intégration globale depuis que les options sont devenues exerçables (1<sup>er</sup> mai 2004).
- 100 % de la société Nantes Atlantique Entrepôts.
- 64% supplémentaires dans la SCI des Vallions, portant sa part à 100%.
- 66% supplémentaires dans la société B.V. Participations, portant sa part à 100%
- 33% supplémentaires dans la société Chais de la Transat, portant sa part à 100%
- 20% supplémentaires dans la société Déramé Vendée, portant sa part à 80%

Les sociétés suivantes ont été créées :

- SNC Saint Herblain Chasseloire, SNC Les Mares en Cotentin, SNC Bondoufle La Haie Fleurie, chacune pour porter une opération immobilière.
- SLF Aurice et SLS Saint Dizier pour l'exploitation d'entrepôts

L'activité Transport de la société Navarro a été cédée à une nouvelle société (Transports Navarro) dont TFE détient 49% et qui est consolidée par mise en équivalence.

La société Magasins de Bord de Paquebots, acquise en 2004 par les Chais de la Transat, a été consolidée pour la première fois à partir du 1er janvier 2005.

#### 3.2.2 *Opérations internes sur les participations*

STEF-TFE a absorbé sa filiale C.E.F.O.

La société TFE a absorbé ses filiales Union des Transports Frigorifiques (U.T.F.) et Financière du Golfe du Morbihan (F.G.M.). De ce fait, TFE détient désormais en direct les filiales précédemment détenues par U.T.F. et détient directement la totalité des titres de Tradimar dont 22% appartenaient à F.G.M.

La société C.G.F.I., détenue à 100% par STEF-TFE, a été cédée à TFE et a changé sa dénomination sociale en TFE Midi Pyrénées. Elle a repris l'activité du fonds de commerce de l'ancienne agence de TFE à Toulouse en location gérance.

La société SETAF, détenue à 100% par STEF-TFE, a été cédée à SDF Iberica et a changé sa dénomination sociale en SDF Los Olivos.

La société SLD Burnhaupt a été absorbée par la société Transports Seigeot

La filiale de Tradimar, Equinoxe, a été absorbée par la société Transports Mounier. Cette dernière a pris la dénomination sociale de Tradimar Bretagne.

### 3.3 **Changements intervenus en 2004**

#### 3.3.1 **Variation de périmètre**

STEF-TFE a repris le contrôle, à 100 % de la société Agrostar, en procédant au rachat de 19 % des titres auprès du partenaire minoritaire. Elle a également procédé à des cessions de quelques titres de

société mises en équivalence. Les sociétés SOFIDOM II, III et IV ont fait l'objet d'une procédure de liquidation.

STEF-TFE a acquis, en 2004, 51% supplémentaires de la société Sofrilim qu'elle détenait à 49%. La société Sofrilim est désormais consolidée par intégration globale. Elle était précédemment mise en équivalence.

La société SCI Vendargues le Serpolet, détenue à 100%, a été consolidée par intégration globale. Les titres de cette société, acquis courant 2003 figuraient précédemment au poste « Titres non consolidés » du bilan.

Le groupe a acquis au cours de l'exercice le complément pour porter sa participation dans la SCI France Plateforme de 49 à 100%. Cette société détient un contrat de financement de plusieurs plates-formes utilisées par le groupe.

### 3.3.2 Opérations juridiques internes

Le groupe a créé deux nouvelles filiales d'exploitation : SLD Cergy et STEF-TFE Services et les sociétés suivantes, destinées à porter des opérations immobilières portant sur des plates-formes et entrepôts :

- dans la Péninsule Ibérique (filiales de SDF Iberica) : Immostef Iberica, Immostef Los Olivos, Immostef Alcala, Immostef Portugal
- en France : SNC Louverné les Guichérons, SNC Adour Cap de Gascogne.

Toutes ces sociétés sont détenues à 100%

### 3.4 Incidence des acquisitions et des cessions de filiales

Les acquisitions de filiales effectuées au cours de l'exercice ont eu les effets suivants sur le bilan et le tableau des flux de trésorerie :

	Exercice 2005	Exercice 2004
Eléments acquis :		
- écarts d'acquisition	236	-
- immobilisations corporelles et incorporelles	3 897	773
	( 1 375	
- fonds de roulement net	)	291
	( 1 956	
Endettement financier	)	-
	-	
Actif net acquis	1 297	1 064
	( 662	( 16
A déduire : trésorerie de la filiale acquise	)	)
Décaissements sur acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie récupérée	635	1 048

Il n'y a pas eu au cours des exercices 2005 et 2004 de cessions significatives de filiales susceptibles d'avoir des effets sur le bilan et le tableau des flux de trésorerie.

### 3.5 Engagements divers

A l'occasion de l'acquisition d'une participation minoritaire dans le groupe Cavalieri, la société TFE a accordé une promesse d'achat portant sur 37 % du capital de cette société, pour un prix basé sur le prix de l'acquisition initiale. Cette option a pris effet le 31 décembre 2005 et viendra à expiration le 31 décembre 2007. Simultanément, la société TFE a obtenu une option de vente, de la part des actuels détenteurs, de 18 % du capital de Cavalieri, à effet du 1er juin 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 dans les mêmes conditions de prix. Une seconde série d'options a été souscrite, portant sur l'achat par TFE de l'intégralité du capital restant de Cavalieri à effet du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010. Les détenteurs du groupe Cavalieri ont, réciproquement, souscrit un engagement de vente de même nature pendant la même durée.

## 4 Informations sur les comptes

### 4.1 Informations segmentées

L'information segmentée consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zone géographique. L'information segmentée fournie ci-dessous résulte de l'organisation du groupe et de son mode de reporting interne.

Les actifs et les passifs, les charges et les produits attribués aux segments sont des éléments directement rattachables aux segments ou provenant d'une affectation sur une base raisonnable d'éléments communs à plusieurs segments. Les principales activités du groupe sont les suivantes :

- le transport routier sous température contrôlée ;
- la logistique, y compris l'entreposage frigorifique ;
- les activités maritimes.

Les activités de négoce et de prestations informatiques ont été regroupées au sein des métiers de rattachement.

Les prix pratiqués sur les prestations inter-activités sont des prix de marché.

#### Information par activités

	Transports	Logistique	Maritime	Autres	Elimination s	Données consolidées
Chiffre d'affaires externe	974 194	462 535	76 255	14 178		1527 162
Chiffre d'affaires inter-activités	342 528	30 814			-373 342	0
Total du chiffre d'affaires des activités	<u>1 316 722</u>	<u>493 349</u>	<u>76 255</u>	<u>14 178</u>	<u>-373 342</u>	<u>1527 162</u>
Résultat opérationnel des activités	<u>43 660</u>	<u>15 765</u>	<u>5 248</u>	<u>130</u>		<u>64 803</u>
Charges et produits non alloués aux activités						( 2 403)
Résultat opérationnel						62 400
Charges financières nettes						(8 277)
Charge d'impôt sur les bénéfices						(13 819)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						(142)
Bénéfice net						<u>40 162</u>
Actifs des activités	747 565	474 736	137 640	30 093	-349 285	1 040 749
Titres mis en équivalence						14 620
Actifs non affectés						-
Total des actifs						<u>1 055 369</u>
	Transports	Logistique s	Maritime	Autres	Elimination s	Données consolidée s
Passifs des activités	511 997	267 999	33 012	25 573	- 349 285	489 296
Passif non affectés						566 073
Total des passifs						<u>1 055 369</u>
<u>Dotations aux amortissements</u>	<u>22 769</u>	<u>16 718</u>	<u>12 295</u>	<u>1 518</u>		<u>53 300</u>

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des postes du bilan actif. Les passifs non affectés sont les capitaux propres et les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

Le résultat de l'activité logistique prend en compte, en 2005, les coûts de démarrage de plusieurs dossiers importants, tels que celui de la plate-forme espagnole de Los Olivos à Madrid pour le client Carrefour et celui de l'Economat des Armées.

Information par zones géographiques

	France	Autres régions	Données consolidées
Chiffre d'affaires externe	1 196 274	330 888	1 527 162
Actifs des zones	838 386	202 363	1 040 749

#### 4.2 Charges de personnel

	2005	2004
Salaires et rémunérations	343 707	342 060
Charges sociales	142 866	126 193
Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite	1 334	995
Charge liée aux options des dirigeants	45	45
Participation des salariés (régime de la participation légale)	6 413	6 966
Total :	<u>494 365</u>	<u>476 259</u>

#### 4.3 Dotation nette aux provisions

	2005	2004
Dépréciation des stocks	- 189	- 130
Dépréciation des comptes clients	- 663	167
Dépréciation d'autres actifs financiers	- 1 152	- 596
Risques et charges	- 527	5 441
Total :	<u>- 2 531</u>	<u>4 882</u>

#### 4.4 Autres produits et charges d'exploitation

	2005	2004
Produits d'exploitation en commun	479	61
Charges d'exploitation en commun	( 262 )	( 317 )
Produits (charges) de gestion courante	107	
	<u>324</u>	<u>- 256</u>

#### 4.5 Autres produits et charges opérationnels

	2005	2004
Plus-values de cession des immobilisations		
Terrains et bâtiments (Zellik, Boë)	2 055	
Terrains et bâtiments (St Laurent du Var, Bègles, Brive)		4 199
Véhicules	2 861	3 090
Impôt sur la plus-value en Belgique	( 576 )	
Autres produits (charges) opérationnels	( 912 )	52

Moins-values de cession des immobilisations Incorporelles (fonds de commerce transport Navarro)	(	370	)
Montant net		<u>3 058</u>	<u>7 341</u>

#### 4.6 Charges financières nettes

	2005	2004
Intérêts perçus et produits nets de cession de VMP	2 137	1 251
Dividendes perçus de participations non consolidées	25	
Plus-values de cession de titres		
Profit de change net	109	40
Profit net lié à la juste valeur des instruments dérivés	631	-
Produits financiers	<u>2 902</u>	<u>1 291</u>
Intérêts versés	11 158	13 391
Perte de change nette		
Autres charges financières	21	
Charges financières	<u>11 179</u>	<u>13 391</u>
Charges financières nettes	<u>( 8 277 )</u>	<u>( 12 100 )</u>

#### 4.7 Charge d'impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat :

	2005	2004
Charge d'impôt courant		
- au titre de l'exercice	14 598	15 698
- au titre des exercices précédents	( 388 )	( 452 )
- autres effets d'impôts	( 158 )	601
Sous-total charge d'impôt courant	<u>14 052</u>	<u>15 847</u>
Charge d'impôt différé		
- liée aux différences temporaires	60	( 110 )
- liée à la diminution du taux d'impôt	-	( 588 )
- liée à l'utilisation de reports déficitaires	( 293 )	( 523 )
Sous-total charge d'impôt différé	<u>( 233 )</u>	<u>( 1 001 )</u>
Total charge d'impôt sur les bénéfices	<u>13 819</u>	<u>14 846</u>

Analyse de la différence entre la charge théorique d'impôt et la charge effective :

	2005	2004
Bénéfice avant impôt	<u>54 123</u>	<u>50 133</u>
Impôt théorique au taux de (impôt courant):	33,83%	34,43%
	18 310	17 261
Effet des impôts applicables à l'étranger	( 898 )	( 270 )
Différences temporaires	( )	( )
Activation de déficits reportables	( 293 )	( 523 )



	)	)
	( 212	( 588
Variation liée à la baisse des taux	)	)
Autres		
Charge d'impôt classée en autres charges opérationnelles (sur plus-value en Belgique)	( 576	
	)	
Effet des impositions selon un régime particulier	( 1 966	( 1 183
	)	)
Effets des ajustements d'exercices précédents	( 388	( 452
	)	)
Autres effets d'impôt	( 158	601
Impôt effectif	<u>13 819</u>	<u>14 846</u>

#### 4.8 Ecarts d'acquisition

	Valeur nette comptable
Au 1er Janvier 2004	80 023
Acquisition de filiales	945
Cessions de filiales	- 588
Effet de la variation de change	
Dépréciation de l'exercice	<u>                    </u>
Au 31 décembre 2004	80 380
Acquisition de filiales	1 205
Cessions de filiales	( 370 )
Effet de la variation de change	
Dépréciation de l'exercice	<u>( 653 )</u>
Au 31 décembre 2005	<u>80 562</u>

Les dépréciations constatées en 2005 portent sur les écarts d'acquisition relatifs à l'activité de distribution de vins au détail. Elles figurent au compte de résultat dans les dotations aux amortissements et aux provisions. La cession, en 2005, correspond au fonds de commerce transport de la filiale SLD Aix.

#### 4.9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels développés par le groupe	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeurs brutes</b>				
Au 1er janvier 2004	15 995	17 344	348	33 687
Acquisitions	7 657	1 313	38	9 008
Cessions et mises au rebut	-	( 2 549 )	( 4 )	( 2 553 )
Autres variations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>23 652</b>	<b>16 108</b>	<b>382</b>	<b>40 142</b>
Acquisitions	6 998	3 807	130	10 935
Cessions et mises au rebut	-	-	( 138 )	( 138 )
Autres variations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>30 650</b>	<b>19 915</b>	<b>374</b>	<b>50 939</b>
<b>Amortissements</b>				
Au 1er janvier 2004	7 125	4 755	8	11 888
Augmentations	6	4 338	-	4 344
Diminutions	-	( 173 )	-	( 173 )
Autres variations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>7 131</b>	<b>8 920</b>	<b>8</b>	<b>16 059</b>
Augmentations	3 096	3 502	366	6 964
Cessions et mises au rebut	-	( 116 )	-	( 116 )
Autres variations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>10 227</b>	<b>12 306</b>	<b>374</b>	<b>22 907</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2004</b>	<b>16 521</b>	<b>7 188</b>	<b>374</b>	<b>24 083</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2005</b>	<b>20 423</b>	<b>7 609</b>	<b>-</b>	<b>28 032</b>

#### 4.10 Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Matériel de transport	Navires	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b>					
Au 1er janvier 2004	333 551	57 021	186 989	112 441	690 002
Acquisitions	45 924	6 531	21	17 920	70 396
Cessions et mises au rebut	( 14 084 )	( 6 941 )	( 4 )	( 11 527 )	( 32 556 )
Autres variations	7 979	129	-	( 4 460 )	3 648
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>373 370</b>	<b>56 740</b>	<b>187 006</b>	<b>114 374</b>	<b>731 490</b>
Acquisitions	54 346	6 255		37 280	97 881
Cessions et mises au rebut	( 4 050 )	( 5 611 )		( 5 900 )	( 15 561 )
Autres variations					-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>423 666</b>	<b>57 384</b>	<b>187 006</b>	<b>145 754</b>	<b>813 810</b>
<b>Amortissements</b>					
Au 1er janvier 2004	93 942	18 582	65 945	68 397	246 866
Augmentations	15 444	9 969	31 468	10 439	67 320
Diminutions	( 4 135 )	( 6 024 )	-	( 8 131 )	( 18 290 )
Autres variations	557	-	-	1 356	1 913
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>105 808</b>	<b>22 527</b>	<b>97 413</b>	<b>72 061</b>	<b>297 809</b>
Augmentations	24 517	9 877	11 382	6 681	52 457
Cessions et mises au rebut	( 4 021 )	( 5 173 )		( 4 883 )	( 14 077 )
Autres variations					-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>126 304</b>	<b>27 231</b>	<b>108 795</b>	<b>73 859</b>	<b>336 189</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2004</b>	<b>267 562</b>	<b>34 213</b>	<b>89 593</b>	<b>42 313</b>	<b>433 681</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2005</b>	<b>297 362</b>	<b>30 153</b>	<b>78 211</b>	<b>71 895</b>	<b>477 621</b>

Les immobilisations corporelles comprennent celles financées par des contrats de location. Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les valeurs nettes comptables des actifs financés de cette manière s'élevaient respectivement à 181 850 milliers d'euros et à 168 561 milliers d'euros. Les contrats de locations financement conclus en 2005 représentent un montant d'immobilisations corporelles de 32 184 milliers d'euros (45 772 milliers d'euros en 2004) et un montant équivalent d'endettement financier.

Le poste « terrains et constructions » inclut des immobilisations en cours de construction à hauteur de 12 098 milliers d'euros au 31 décembre 2005 (4 879 milliers d'euros au 31 décembre 2004).

Les commandes fermes d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2005, non encore exécutées, s'élevaient 9 887 milliers d'euros (5 028 milliers d'euros au 31 décembre 2004).

#### 4.11 Actifs financiers divers non courants et courants

	2005	2004
Participations non consolidées évaluées au coût ou à la juste valeur si celle-ci est inférieure	710	780
Prêts versés dans le cadre de l'effort de construction	4 538	5 418
Instruments dérivés (juste valeur positive)		
Dépôts	4 965	6 552
Autres	6 826	1 955
<b>Total non courant</b>	<b>17 039</b>	<b>14 705</b>
Total courant	-	-
<b>Total courant et non courant</b>	<b>17 039</b>	<b>14 705</b>

#### 4.12 Participations mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient des participations mises en équivalence sont citées au paragraphe 3.1. « Liste des sociétés comprises dans le périmètre ». Les données issues des états financiers des sociétés dont les actions sont mises en équivalence sont les suivantes :

2 005	part du groupe	Actif net de la société	valeur de mise en équivalence	Ecart d'acquisition	résultat net	résultat mis en équivalence	Observations
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	2 876	812	76	304	86	
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	377	377		5	5	
Transcosatal Finances	34,34%	6 563	2 254	68	300	103	
TFE D.A.	50,00%	1 037	519		335	168	
Froid Combi	25,50%	1 417	361		136	35	
Transports Navarro	49,00%	( 1 102 )	( 540 )		( 1 602 )	( 785 )	
Messageries Laitières	38,69%	3 272	1 266		883	342	
Cavaliéri Trasporti spa	33,00%	9 566	3 157	4 489	501	55	(4 mois)
Transports Freret	40,00%	( 50 )	( 20 )	287	( 132 )	( 53 )	(5 mois)
BV Participation			-			( 242 )	(8 mois)
Tomsa	24,00%	3 653	877		1 067	256	
Tomsa Madrid	24,00%	319	77		42	10	
Logirest	40,00%	( 501 )	( 200 )		( 300 )	( 120 )	
MAT (1)	100,00%	( 824 )	( 824 )		( 1 )	( 1 )	
					Total :	( 142 )	
2 004	part du groupe	Actif net de la société	valeur de mise en équivalence	Ecart d'acquisition	résultat net	résultat mis en équivalence	
Société des Gares Frigorifiques	28,24%	2 700	763	76	350	99	
Brigantine de Navigation (1)	100,00%	373	373		8	8	
Transcosatal Finances	34,34%	6 263	2 151	68	731	251	
TFE D.A.	50,00%	1 014	507		( 20 )	( 10 )	
Froid Combi	25,50%	1 371	350		281	72	
Messageries Laitières	38,69%	3 117	1 206		744	288	
BV Participation	34,00%	232	79		170	58	
Tomsa	24,00%	3 066	736		782	188	
Tomsa Madrid	24,00%	277	66		113	27	
Logirest	40,00%	( 201 )	( 80 )		( 571 )	( 228 )	
MAT (1)	100,00%	( 821 )	( 821 )		19	19	
CMP	26,12%	55 149	14 405		9 118	797	(5 mois)
					Total :	1 567	

(1) sociétés sans activité ou en cours de liquidation

#### 4.13 Actifs et passifs d'impôts différés

Les principales natures ou origines d'impôts différés, ainsi que leur variation au cours de l'exercice sont les suivantes :

2005	1er janvier 2005	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2005
<b>Actifs d'impôt différé</b>				
Différences temporaires	3 377	( 9)		3 368
Provision dont la déduction est différée	1 203	389)		814
<b>Reports déficitaires</b>				
France	1 359	385		1 744
Etranger	226	( 92)		134
plus-values étalées	442	( 235)		207
Total actifs d'impôts différés	6 608	( 340)		6 268
Compensation au sein d'un même groupe d'intégration	( 5 173)			( 3 460)
Montants nets reconnus au bilan après compensation :	<b>1 435</b>			<b>2 808</b>

**Passifs d'impôt différé**

Amortissements dérogatoires	9 253	18			9 271
Etalement de loyers	4 373	495			4 868
durées d'amortissements	5 645	76			5 721
durées d'amortissements (navires)	10 948	(966)	1		8 982
réévaluations	2 905	154			3 059
Instruments dérivés		279		(797)	(1 518)
Logiciels	193	(130)			63
Location financement	14 384	612	1	(110)	15 886
Différences temporaires	826	(461)			365
Avantages au personnel	30	8			38
Autres	105	(297)		(304)	(496)
Impôt de fusion Economie suite baisse du taux	2 535	(361)			2 174
Total passifs d'impôt différé	51 198	(573)		(211)	48 414
Montant net Compensation au sein d'un même groupe d'intégration	(5 173)	(233)			(3 460)
Montants nets reconnus au bilan après compensation :	<b>46 025</b>				<b>44 954</b>

2004	1er janvier 2004	Variations au compte de résultat	Autres variations	31 décembre 2004
<b>Actifs d'impôt différé</b>				
Différences temporaires	2 444	130	1 (197)	3 377
Provision dont la déduction est différée	1 397	( )	194	(203)
<b>Reports déficitaires</b>				
France	1 681	( )	322	(359)
Etranger	427	( )	201	(226)
plus-values étalées	375	67		(442)
Total actifs d'impôts différé	6 325	480	( )	608
Compensation au sein d'un même groupe d'intégration	(6 325)			(5 173)
Montants nets reconnus au bilan après compensation :	<b>0</b>			<b>1</b>
				<b>435</b>

**Passifs d'impôt différé**

Amortissements dérogatoires	( 11 251 )	2 120	122 253	9
Etalement de loyers	( 4 844 )	471	- 373	4
durées d'amortissements durées d'amortissements (navires)	4 972 673 ( )	1 216	- 645 12 164 948	5 10
réévaluations	2 753 152		- 905	2
Logiciels	( 1 020 )	1	- 193	
Location financement	13 273 111	1	- 384	14
Différences temporaires	107 719		- 826	
Avantages au personnel	( 676 )	646	- 30	
Autres	34 53		18 105	
Impôt de fusion	( 2 896 )	361	- 535	2
Economie suite baisse du taux	( 588 )	588	-	
Total passifs d'impôt différé	( 40 375 )	1 481	12 304 198	51
Montant net	( )	1 001		
Compensation au sein d'un même groupe d'intégration	( 6 325 )		( 173 )	5
Montants nets reconnus au bilan après compensation :	<b>34 050</b>		<b>025</b>	<b>46</b>

Les reports déficitaires sont sans limite de durée. Les différences temporaires actives sont appelées à se dénouer à des dates diverses et, si l'entité en cause est déficitaire, à s'intégrer à des déficits dont le report dans le temps n'est pas limité. Il est rappelé que les actifs d'impôt différés correspondant n'ont pas été comptabilisés en raison de l'absence de perspective de récupération.

**4.14 Stocks**

	2005	2004
Pièces détachées, combustibles	230 8	898 8
Stocks d'en-cours	535 2	147
Produits finis	611 3	3
Marchandises	647 15	897 12
	<u>023</u>	<u>942</u>
Stocks évalués à la valeur nette de réalisation	-	-
Stocks comportant des clauses de réserves de propriété	-	-

#### 4.15 Clients

	2005	2004
Montant brut des créances clients	300 400	253 500
	( 8 585	( 9 248
Dépréciation	)	)
Net	<u>291 815</u>	<u>244 252</u>

#### 4.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2005	2004
Placements en Sicav	240	1 001
Sous-total équivalents de trésorerie	<u>240</u>	<u>1 001</u>
Soldes en banque	36 894	46 922
Caisses	95	105
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>37 229</u>	<u>48 028</u>

#### 4.17 Capitaux propres

Le capital est formé de 13 538 460 actions au 31 décembre 2005, de 3 343 898 actions au 31 décembre 2004 et de 3 314 928 actions au 31 décembre 2003. L'Assemblée du 21 décembre 2005 a décidé la division par 4 du nominal de chaque action, les actions ont un nominal de 1 euro au 31 décembre 2005 et de 4 euros au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, l'exercice des options de souscription d'action en 2005 s'est déroulé comme suit (avant division du nominal) au cours de l'exercice:

- 19 333 options de la première tranche ont été exercées au prix de 39,33 euros par options, soit un montant de 760 366,89 euros.
- 12977 options de la seconde tranche ont été exercées au prix de 44,94 euros par option, soit un montant de 583 575,69 euros.
- 8 407 options de la troisième tranche ont été exercées au prix de 39,03 euros par option, soit un montant de 328 125,21 euros.

Au total, ce sont 40 717 options qui ont été exercées pour un montant total de 1 672 067,79 euros. En 2004, 28 970 options avaient été exercées pour un montant de 1 183 518,12 euros.

Les primes d'émission ou d'apport correspondent à l'excédent du prix d'émission des actions nouvelles, ou de la valeur des apports effectués, sur la valeur nominale des actions émises.

Les réserves de conversion représentent les écarts de conversion issus du processus de conversion des filiales étrangères ayant une monnaie de fonctionnement distincte de l'euro.

Le dividende proposé à l'assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration réuni le 05 avril 2006 est de 0,76 euros par action. Ce dividende n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés 2005 et constituera une dette de la société s'il est approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

#### 4.18 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant la part du groupe dans le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en tenant compte (i) des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options (ii) des actions propres

acquises par le groupe qui sont déduites (iii) des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat. Au cours des années 2005 et 2004, les nombres moyens pondérés d'actions ont été respectivement de 13 339 584 actions et de 13 173 640 actions.

Pour faciliter la compréhension, le nombre d'action de l'exercice 2004 a été également divisé par 4 dans les tableaux ci-après.

Le rapprochement entre les actions existant au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans le calcul est le suivant :

	2005	2004
Nombre d'actions émises existant au <b>1er janvier</b>	13 375 592	13 259 712
Nombre d'actions propres détenues	<u>195 840</u>	<u>198 896</u>
Sous-total :	13 179 752	13 060 816
- émission d'action à la suite d'options de souscription	162 868	115 880
- remise d'actions propres à la suite de l'exercice d'options d'achats d'actions	( 3 036 )	( 3 056 )
- acquisitions d'actions propres	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué	<u><u>13 339 584</u></u>	<u><u>13 173 640</u></u>

Les seuls instruments de capitaux propres émis par le groupe à effet potentiellement dilutif sont des options de souscription et d'achat d'action. Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces options :

Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action non dilué	13 339 584	13 173 640
Effet de l'exercice des options de souscription	<u>212 447</u>	<u>296 387</u>
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué	<u><u>13 552 031</u></u>	<u><u>13 470 027</u></u>
Résultats par action :	2005	2004
- Non dilué	: 2,60	2,42
- Dilué	: 2,56	2,37

#### 4.19 Dettes financières

	2005	2004
Dettes financières non courantes		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an	114 773	71 185
Dettes liées à des locations financement	125 601	119 635
Dettes financières diverses	<u>240 374</u>	<u>190 820</u>
Dettes financières courantes		
Part à moins d'un an :		
Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à moins d'un an	13 359	35 310
Dettes liées à des locations financement	17 527	24 013
Dettes financières diverses	6 684	6 027
Intérêts courus non échus	510	179
Découverts bancaires et crédits à court terme	44 719	27 402
Instruments dérivés	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Total :	<u><u>323 173</u></u>	<u><u>283 751</u></u>



L'exigibilité des dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 :

2005	Échéances			
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	128 132	13 359	75 480	39 293
Location financement	143 128	17 527	48 965	76 636
Tirages sur lignes de crédit	29 703	29 703		-
Découverts bancaires	15 016	15 016		-
Dettes financières diverses	7 194	7 194		-
	<u>323 173</u>	<u>82 799</u>	<u>124 445</u>	<u>115 929</u>

2004	Échéances			
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	106 495	35 310	35 638	35
Location financement	143 648	24 013	47 193	547
Tirages sur lignes de crédit	18 951	18 951		72
Découverts bancaires	8 451	8 451		-
Dettes financières diverses	6 206	6 206		-
	<u>283 751</u>	<u>92 931</u>	<u>82 831</u>	<u>107</u>

Echéancier des paiements à effectuer en vertu des contrats de location-financement :

2005	Principal	Intérêts	Loyers totaux
Partie courante	<u>17 527</u>	<u>4 907</u>	<u>22 434</u>
Au-delà d'un an et à moins de cinq ans	48 965	12 952	61 917
Au-delà de cinq ans	<u>76 636</u>	<u>11 870</u>	<u>88 506</u>
Partie non courante	<u>125 601</u>	<u>24 822</u>	<u>150 423</u>

2004	Principal	Intérêts	Loyers totaux
Partie courante	<u>24 013</u>	<u>4 856</u>	<u>28 869</u>
Au-delà d'un an et à moins de cinq ans	47 193	16 732	63 925
Au-delà de cinq ans	<u>72 442</u>	<u>10 916</u>	<u>83 358</u>
Partie non courante	<u>119 635</u>	<u>27 648</u>	<u>147 283</u>

#### 4.20 Avantages au personnel

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Indemnités de départ à la retraite	551	(391)
- Dont sociétés couvertes par une assurance (actif net)	(389)	(1 131)
- Autres sociétés (hors contrat de couverture)	940	740

Médailles du travail	<u>5 236</u>	<u>5 708</u>
Total	<u><u>5 787</u></u>	<u><u>5 317</u></u>

Informations relatives aux indemnités de départ à la retraite :

	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
Dette actuarielle (dette n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance)	940	740
Dette actuarielle (dette ayant fait l'objet d'une couverture d'assurance)	19 059	16 989
Juste valeur des fonds cantonnés auprès des compagnies d'assurance	<u>(17 625)</u>	<u>(16 826)</u>
Montant net	2 374	903
Ecart actuariels différés	<u>1 823</u>	<u>1 294</u>
Montant net comptabilisé au bilan	<u><u>551</u></u>	<u><u>(391)</u></u>

Variation du montant net comptabilisé au bilan :

	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier	(391)	(1 225)
Charge de l'exercice (voir ci-dessous)	1 334	995
Prestations payées	<u>(392)</u>	<u>(161)</u>
Montant au 31 décembre	<u><u>551</u></u>	<u><u>(391)</u></u>

Détail de la charge de l'exercice

	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
Droits acquis au cours de l'exercice	1 405	1 076
Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle	728	699
Rendement prévu des fonds cantonnés	<u>(799)</u>	<u>(780)</u>
Charge de l'exercice	<u><u>1 334</u></u>	<u><u>995</u></u>

La charge de l'exercice a été comptabilisée au poste "frais de personnel" au compte de résultat (cf 4.2.). Le rendement réel des fonds cantonnés en 2005 et en 2004 a été respectivement de 799 milliers d'euros (estimation) et de 796 milliers d'euros.

Les hypothèses retenues pour évaluer les indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
Taux d'actualisation	4 %	4 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3 ou 3,5 %	3 ou 3,5 %
Taux de rendement futur estimé des fonds cantonnés	4,75 %	4,75 %
Taux estimé de départ avant l'âge de la retraite	De 56 à 61	De 56 à 61

## 4.21 Provisions

	Avantages au personnel	Litiges	Autres	Total
au 1er janvier 2005	6 448	939	9 595	982
Dotations	200	505	1 271	976
Reprises				
- Provisions utilisées	(	6 437	(	621
- Provisions non utilisées	( 472	( 616	( 222	( 1 310
		5		21
Au 31 décembre 2005	<u>6 176</u>	<u>391</u>	<u>10 023</u>	<u>590</u>
Non courantes	6 176	814	4 908	898
Courantes	-	577	5 115	692
	<u>6 176</u>	<u>391</u>	<u>10 023</u>	<u>590</u>

La provision pour litiges couvre les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, de manutention ou d'entreposage. Elle est déterminée par référence à l'expérience acquise par le groupe.

## 4.22 Options sur actions

Des options donnant droit à une action ont été accordées aux dirigeants et cadres du groupe depuis 1998. Leur acquisition définitive suppose que les bénéficiaires restent en fonction pendant au moins 5 ans à compter de la date d'attribution.

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Durée de vie des options à compter de la date d'attribution
15-déc-98	200 000	9,83	8 ans
15-déc-99	199 988	11,24	8 ans
13-déc-00	114 348	9,76	8 ans
12-déc-01	144 344	13,73	8 ans
10-déc-03	54 548	16,28	8 ans
	713 228	11,50	

Evolution du nombre d'options en circulation :

	2005		2004	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Options annulées avant la période			21.216	
Nombre d'options existantes en début de période	573.076		692.012	
Options exercées pendant la période	166.304	10,34 €	118.936	10,30 €

Options accordées pendant la période	-	-
Options devenues caduques	3.436	
Nombre d'options existantes en fin de période	<u>403.336</u>	<u>573.076</u>
Options exerçables en fin de période	<u>217.360</u>	<u>269.520</u>

Conformément aux possibilités offertes par l'IAS 1, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 2. Le seul plan concerné du 10 décembre 2003, se traduit comme suit :

Juste valeur des options attribuées	
Cours de l'action	67,20
Prix d'exercice	65,11
Volatilité prévue	26,55 %
Durée de vie de l'option	5 ans
Dividendes prévus	3,03 %
Taux d'intérêt sans risque	3,89 %

#### 4.23 Risques financiers

##### *Risque de crédit*

Aucun client n'a une taille suffisamment importante pour que sa défaillance financière puisse avoir un effet significatif sur la situation de groupe.

Pour les clients d'une certaine taille, le groupe obtient des renseignements. Il utilise par ailleurs des assurances crédit.

Les placements financiers de courte durée sont effectués par le groupe auprès d'établissements non susceptibles d'être défaillants. Il en va de même des contreparties aux instruments financiers dérivés mis en place par le groupe.

##### *Risque de taux*

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement financier du groupe est essentiellement à taux variable, qu'il s'agisse des tirages à court terme sur lignes confirmées à long terme que de l'endettement en crédit-bail qui constitue le mode habituel de financement des immobilisations.

Les dettes financières non courantes ont des structures de taux suivantes :

	2005	2004
Emprunts bancaires		
- taux fixe		
- taux variable	114 773	71 185
Tirages de lignes de crédit confirmées		
- taux variable		
Dettes liées à des locations financement		
- taux fixe	38 803	42 796
- taux variable	86 798	76 839

#### Dettes financières diverses

- taux fixe
- taux variable

Dettes financières non courantes	240 374	190 820
----------------------------------	---------	---------

Pour se couvrir du risque de taux, le groupe met en place des dérivés de taux qui peuvent être des swaps, des options ou un mélange des deux. Ces instruments ne sont pas en général adossés à des dettes financières précises. Ils avaient les caractéristiques suivantes à la clôture des exercices 2005 et 2004 :

- Swap de taux, sur un notionnel de 20 millions d'euros, portant sur l'Euribor 3 mois contre taux fixe à 3,28%. Dans le cas où l'Euribor 3 mois dépasse 3,28% un tunnel désactivant est mis en place sur le notionnel avec non couverture au-delà de 5%. Mis en place le 12 décembre 2003, à échéance du 18 décembre 2006. La valorisation de cet instrument s'élevait à (103 K€) au 31 décembre 2005 et (359 K€) au 31 décembre 2004.
- Instrument de taux, sur un notionnel de 20 millions d'euros, mis en place le 18 décembre 2003, à échéance du 18 décembre 2006. Taux et plancher garanti de 3,54% avec désactivation au-delà de 5%. La valorisation de cet instrument s'élevait à (150 K€) au 31 décembre 2005 et à (389K€) au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, en sus des deux instruments repris ci-dessus, le Groupe disposait de deux instruments de couverture de taux (swaps, caps) portant sur un notionnel de 25 millions d'euros. Le taux moyen couvert s'établissait à environ 3,50%. Ces deux instruments ont pris fin les 19 et 21 décembre 2005. La valeur de ces instruments s'élevait à (123 K€) à la clôture de l'exercice 2004.

#### *Risque de liquidité*

Les lignes de crédit confirmées à plus d'un an non utilisées au 31 décembre 2005 totalisent 44 825 milliers d'euros (11 700 milliers d'euros au 31 décembre 2004). Les lignes de crédit confirmées à court terme et les découverts non utilisés accordés par les banques s'élèvent à 40 931milliers d'euros au 31 décembre 2005 (48 600 milliers d'euros au 31 décembre 2004).

#### *Risque de change*

L'essentiel de l'activité du groupe se situe dans la zone euro. STEF-TFE dispose d'activités marginales au Royaume Uni et en Suisse, autonomes au plan financier. Il n'en résulte aucun risque de change particulier pour le groupe.

#### *Juste valeur des instruments financiers :*

La juste valeur des instruments financiers non courant est sensiblement égale à leur valeur nette comptable.

#### **4.24 Locations simples**

Les loyers comptabilisés en charge en 2005 se sont élevés à 23 315 milliers d'euros (24 779 milliers d'euros en 2004).

Les loyers ci-dessus correspondent aux paiements que le groupe doit effectuer de manière irrévocable en vertu des baux. Ils n'incluent pas le prix d'exercice des options d'achat lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment incitatifs pour préjuger de l'exercice des options par le groupe.

#### 4.25 Opérations avec des tiers en position privilégiée

Les tiers en position privilégiée par rapport à STEF-TFE sont les filiales, les participations mises en équivalence et ses administrateurs et dirigeants. Sont également dans cette position les structures de management et le fonds commun de participation placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 59 56 % des droits de vote à l'assemblée de STEF-TFE.

Les rémunérations versées aux administrateurs et aux mandataires sociaux ont été les suivantes, en euros :

	2005	2004
Traitements et salaires	954 556	661 822
Charge liée aux avantages post-emploi à prestations définies		
Charge liée aux options sur actions	45 000	45 000
Total	<u>999 556</u>	<u>706 822</u>

#### 4.26 Passifs potentiels et actifs potentiels

##### *Passifs potentiels*

Le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources. Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, il n'existait aucun litige ou contentieux pour lequel aucune provision n'a été comptabilisée et susceptible d'engendrer un risque important.

##### *Actifs potentiels*

A la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat du 29 juin 2005, le groupe STEF-TFE devrait pouvoir récupérer rétroactivement la taxe sur la valeur ajoutée ayant grevé les péages autoroutiers français de 1996 à 2000. Les mesures devant permettre cette récupération sont en cours d'étude par le Ministère de l'Economie et des Finances. Aucun produit n'a été comptabilisé à ce titre en 2005.

#### 4.27 Contrats de délégation de service public

L'activité maritime de STEF-TFE est essentiellement exercée par sa filiale la Compagnie Méridionale de Navigation qui assure la desserte de la Corse en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu avec l'Office des Transports Corse. Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2006. La CMN devrait postuler en 2006 pour obtenir le nouveau contrat de délégation qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le contrat actuellement en vigueur autorise la CMN à assurer l'exploitation de trois cargos mixtes rouliers dans le cadre de la continuité territoriale.

#### 4.28 Evénements post clôture

##### *Acquisition de la société Cryologic*

Du fait de la levée de conditions suspensives début 2006, le groupe a pris le contrôle de la société Cryologic le 18 janvier 2006. L'incidence sur le bilan consolidé de STEF-TFE de cette acquisition devrait être approximativement la suivante, en millions d'euros :

Ecart d'acquisition	24 993
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 207
Autres actifs	18 953
Sous-total	<u>76 153</u>

A déduire :	
Dettes financières nettes	2 952
Autres dettes	34 222
Sous-total	37 174
Actif net	38 979

Le chiffre d'affaires consolidé de Cryologistic a été de 81 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

#### *Mise en place de couvertures de taux d'intérêt*

Le 27 février 2006, le groupe a acquis deux dérivés ayant chacun un notionnel de 100 millions d'euros. Ils ont les caractéristiques suivantes :

un cap conclu à la monnaie permettant de recevoir la différence entre le taux du jour et 2,65 %, lorsque le taux du jour est supérieur à 2,65 % ; ce cap prendra fin le 27 février 2007 et ses échéances sont trimestrielles ;

un instrument plus complexe d'une durée de deux ans, selon lequel :

- si l'Euribor trois mois est inférieur à 2,5 %, STEF-TFE paie la différence entre le taux de 2,675 % et l'Euribor trois mois ;
- si l'Euribor trois mois est supérieur à 2,5 %, STEF-TFE reçoit l'Euribor trois mois et paye l'Euribor trois mois x 1,5 – 1,6 %.

Ce deuxième instrument a été actif dès le 28 février 2006, date à laquelle, l'Euribor trois mois étant de 2,65 % (supérieur à 2,5 %), STEF-TFE reçoit 2,65 % et paye 2,375 %, soit 1,5 x 2,65 % - 1,6 %. Les échéances de paiement de cet instrument sont trimestrielles.

Ces instruments dérivés n'étant pas adossés à des dettes financières précises, bien que calculés pour couvrir l'endettement net total du Groupe à taux variable, ils devraient être enregistrés en tant que dérivés autonomes selon la norme IAS 39.

#### 4.29 **Information de transition (effet des normes IFRS sur les comptes consolidés de l'exercice 2004)**

##### **1. RECONCILIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004**

La première ligne du tableau ci-dessous fournit les capitaux propres consolidés (part du groupe) au 1<sup>er</sup> janvier 2004 établis en règles françaises. Les ajustements liés au passage aux normes IFRS directement imputés en capitaux propres permettent d'obtenir sur la dernière ligne du tableau les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes IFRS.

Chaque ajustement est présenté avant effet d'impôt différé. Celui-ci est indiqué dans les explications fournies au paragraphe 5 sur chaque ajustement.

Milliers d'euros	norme concernée	note explicative	Capital et primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Total au 1 <sup>er</sup> janvier 2004
<b>Capitaux propres en normes françaises (part du groupe)</b>			<b>23 013</b>	<b>111 167</b>	<b>(306)</b>	<b>(2 232)</b>	<b>131 642</b>
Retraites & engagements assimilés	IAS 19	5.1		1 965			<b>1 965</b>
Contrats de financement	IAS17	5.2		6 975			<b>6 975</b>
Amortissements de l'immobilier d'exploitation	IAS 16	5.3		26 794			<b>26 794</b>
Amortissements des véhicules de transports	IAS 16	5.4		2 849			<b>2 849</b>
Ecart d'acquisitions négatifs		5.5		1 782			<b>1 782</b>
Valorisation du plan de stock options	IAS 2	5.6	4	(4)			<b>0</b>

Impact du passage aux normes IFRS dans les sociétés mises en équivalence	IAS 27	5.7		(248)			(248)
Fonds de Commerce	IAS 38	5.8		(1 077)			(1 077)
Médailles du travail	IAS 19			338			338
Impôts différés				(13 476)			(13 476)
<b>Capitaux propres en normes IFRS (part du groupe)</b>			<b>23 017</b>	<b>137 065</b>	<b>(306)</b>	<b>(2 232)</b>	<b>157 544</b>

Dans la mesure où les retraitements ci-dessus n'affectent pas les filiales dans lesquelles figurent des intérêts minoritaires, le poste intérêts minoritaires au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit 3 473 milliers d'euros, est identique en règles françaises et en normes IFRS.

## **2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2004 EN REGLES FRANCAISES ET EN NORMES IFRS**

Milliers d'euros	norme concernée	note explicative	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Variations courant 2004		Résultat net 2004	Au 31 décembre 2004
				à la prise de contrôle de C.M.N.	Dividendes, Augmentation de capital et autres		
<b>Capitaux propres en normes françaises (part du groupe)</b>			<b>131 642</b>		<b>(6 219)</b>	<b>27 829</b>	<b>153 252</b>
Retraites & engagements assimilés	IAS 19	5.1	1 965			(1 875)	<b>90</b>
Contrats de financement	IAS17	5.2	6 975			1 887	<b>8 862</b>
Amortissements de l'immobilier d'exploitation	IAS 16	5.3	26 794			1 727	<b>28 521</b>
Amortissements des véhicules de transports	IAS 16	5.4	2 849			899	<b>3 748</b>
Ecarts d'acquisitions négatifs		5.5	1 782			-	<b>1 782</b>
Valorisation du plan de stock options	IAS 2	5.6	0		45	(45)	-
Amortissement des écarts d'acquisition	IAS 16		0			2 229	<b>2 229</b>
Méthode de consolidation (net des intérêts hors groupe)	IAS 27	5.7	(248)			(84)	<b>(332)</b>
Dépréciation des actifs (navires)	IAS 16	5.7		(5 469)		354	<b>(5 115)</b>
Fonds de Commerce	IAS 38	5.8	(1 077)			435	<b>(642)</b>
Médailles du Travail	IAS 19		338			(576)	<b>(238)</b>
Charges à répartir						(317)	<b>(317)</b>
Impôts différés			(13 476)	1 088		(518)	<b>(12 906)</b>
<b>Capitaux propres en normes IFRS (part du groupe)</b>			<b>157 544</b>	<b>(4 381)</b>	<b>(6 174)</b>	<b>31 945</b>	<b>178 934</b>

La première application des normes IFRS a conduit à consolider pour la première fois en 2004 le sous-groupe CMP par intégration globale (cf. §3.4.8), portant les intérêts hors groupe à 36 956 K€ au 31 décembre 2004 contre 3 751 K€ à la même date en normes françaises.

La ligne « dépréciation des actifs (navires) » résulte de la réévaluation de la quote-part déjà détenue dans le sous groupe CMP, à la date de première intégration globale le 1<sup>er</sup> mai 2004, dans le cadre de l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle.



### 3. INCIDENCE DES NORMES IFRS SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

Milliers d'euros	Règles Françaises	Reclassements selon le référentiel IFRS	Retraitements IFRS (voir analyse ci-dessous)	Changement de méthode de consolidation (CMP)	Normes IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 401 133			54 062	1 455 195
Autres produits de l'activité	16 821	-10 620	-1 210	1 762	6 753
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>1 417 954</b>	<b>-10 620</b>	<b>-1 210</b>	<b>55 824</b>	<b>1 461 948</b>
Consommation en provenance des tiers	-823 756		5 816	-26 741	-844 681
Impôts, taxes et versements assimilés	-31 950			-411	-32 361
Charges de personnel	-460 698		-710	-14 851	-476 259
Dotations aux amortissements	-39 859	-2 571	1 142	-7 329	-48 617
Dotations nettes aux provisions	-11 990	9 254	-141	-2 005	-4 882
Autres produits et charges d'exploitation		83	-316	-22	-255
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 368 253</b>	<b>6 766</b>	<b>5 791</b>	<b>-51 360</b>	<b>-1 407 056</b>
Autres produits et charges opérationnels (2)		7 721	-380	0	7 341
<b>BENEFICE OPERATIONNEL</b>	<b>49 701</b>	<b>3 867</b>	<b>4 201</b>	<b>4 464</b>	<b>62 233</b>
Charges financières nettes (1)	-10 368	10 368			0
Produits de trésorerie et équivalents (2)		89		589	678
Coût de l'endettement financier brut (2)		-11 169	-2 065	-157	-13 391
Autres produits et charges financiers (2)		613			613
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>39 333</b>	<b>3 768</b>	<b>2 136</b>	<b>4 895</b>	<b>50 133</b>
Charge d'impôt	-15 510		-519	1 183	-14 846
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 892			-1 325	1 567
Eléments exceptionnels nets (1)	3 784	-3 784			0
Amortissement des écarts d'acquisition (1)	-2 245	16	2 229		0
<b>BENEFICE NET</b>	<b>28 254</b>	<b>0</b>	<b>3 846</b>	<b>4 754</b>	<b>36 854</b>
Dont part du groupe	27 829	0	3 846	270	31 945
Dont intérêts minoritaires	425			4 484	4 909

(1) Ligne ne figurant plus dans le compte de résultat IFRS

(2) Nouvelle ligne du compte de résultat IFRS

La colonne « retraitements IFRS » du tableau ci-dessus s'analyse comme suit par nature de retraitement :

Milliers d'euros	Retraites et engagements assimilés (§5.1)	Contrats de financement (§5.2)	Immobilier d'exploitation (§5.3)	Véhicules (§5.4)	Autres retraitements	Total retraitements IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES						0
Autres produits de l'activité	-1 210					-1 210
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>-1 210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 210</b>
Consommation en provenance des tiers		5 816				5 816
Impôts, taxes et versements assimilés						0
Charges de personnel	-665				-45	-710
Dotations aux amortissements		-1 864	2 107	899		1 143
Dotations nettes aux provisions					-141	-141
Autres produits et charges d'exploitation					-317	-317
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-665</b>	<b>3 952</b>	<b>2 107</b>	<b>899</b>	<b>-503</b>	<b>5 791</b>
Autres produits et charges opérationnels (2)			-380			-380
<b>BENEFICE OPERATIONNEL</b>	<b>-1 875</b>	<b>3 952</b>	<b>1 727</b>	<b>899</b>	<b>-503</b>	<b>4 201</b>
Charges financières nettes (1)						0
Produits de trésorerie et équivalents (2)						0
Coût de l'endettement financier brut (2)		-2 065				-2 065
Autres produits et charges financiers (2)						0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-1 875</b>	<b>1 887</b>	<b>1 727</b>	<b>899</b>	<b>-503</b>	<b>2 136</b>
Charge d'impôt	646	-582	-392	-281	90	-519
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence						0
Eléments exceptionnels nets (1)						0
Amortissement des écarts d'acquisition (1)					2 229	2 229
<b>BENEFICE NET</b>	<b>-1 229</b>	<b>1 305</b>	<b>1 335</b>	<b>618</b>	<b>1 816</b>	<b>3 846</b>
Dont part du groupe	-1 229	1 305	1 335	618	1 816	3 846

(1) Ligne ne figurant plus dans le compte de résultat IFRS

(2) Nouvelle ligne du compte de résultat IFRS

#### 4. INCIDENCES DES NORMES IFRS SUR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF (en milliers d'euros)	Règles Françaises	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS (voir analyse ci-dessous)	Changement de méthode de consolidation (CMP)	Normes IFRS
<b>ACTIF NON COURANT</b>					
Ecarts d'acquisition nets	66 807	5170	1587	6 816	80 380
Immobilisations incorporelles nettes	29 294	-5 314		103	24 083
Immobilisations corporelles nettes	252 892		91 019	89 770	433 681
Immobilisations financières nettes (1)	14 193	-14 193			
Actifs financiers non courants (2)		14 193		512	14 705
Titres mis en équivalence	22 759	144	22	-16 548	6 377
Charges à répartir sur plusieurs exercices (1)	210	-210			
Actifs d'impôt différé (2)		1 433			1 433
<b>Total de l'Actif non courant</b>	<b>386 155</b>	<b>1 223</b>	<b>92 628</b>	<b>80 653</b>	<b>560 659</b>
<b>ACTIF COURANT</b>					
Stocks & en cours	12 551			391	12 942
Clients et comptes rattachés	239 306			4 946	244 252
Autres créances et comptes de régularisation	100 212	-1 223	-2 147	13 398	110 240
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	43 308			4 720	48 028
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>395 377</b>	<b>-1 223</b>	<b>-2 147</b>	<b>23 455</b>	<b>415 462</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>781 532</b>	<b>0</b>	<b>90 481</b>	<b>104 108</b>	<b>976 121</b>

PASSIF (en milliers d'euros)					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital	13 376				13 376
Primes d'émission ou d'apport	10 820				10 820
Réserves consolidées	129 056		30 063	-4 381	154 738
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>153 252</b>	<b>0</b>	<b>30 063</b>	<b>-4 381</b>	<b>178 934</b>
<b>Intérêts hors groupe</b>	<b>3 751</b>			<b>33 205</b>	<b>36 956</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>157 003</b>	<b>0</b>	<b>30 063</b>	<b>28 824</b>	<b>215 890</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>					
Provisions pour risques et charges (1)	40 179	-40 179			
Provisions non courantes (2)		8 371	-1 545	747	7 573
Passifs d'impôt différé (2)		21 083	13 994	10 948	46 025
Autres dettes financières (1)	185 681	-185 681			
Dettes financières non courantes (2)		108 828	42 488	39 504	190 820
<b>Total du passif non courant</b>	<b>225 860</b>	<b>-87 578</b>	<b>54 937</b>	<b>51 199</b>	<b>244 418</b>
<b>PASSIF COURANT</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 524			4 377	190 901
Provisions courantes (2)		10 725		2 683	13 408
Autres dettes et comptes de régularisation	212 145	-1 757	990	5 437	216 815
Dette d'impôt courant (2)		1 757	0		1 757
Passifs financiers courants (2)		76 853	4 490	11 588	92 931
<b>Total du passif courant</b>	<b>398 669</b>	<b>87 578</b>	<b>5 480</b>	<b>24 085</b>	<b>515 812</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>781 532</b>	<b>0</b>	<b>90 481</b>	<b>104 108</b>	<b>976 121</b>

(1) Ligne ne figurant plus dans le bilan IFRS

(2) Nouvelle ligne du bilan IFRS

La colonne « retraitements IFRS » du tableau ci-dessus s'analyse comme suit par natures de retraitement :

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Retraites et engagements assimilés (§ 5.1)	Contrats de financement (§ 5.2)	Immobilier d'exploitation (§ 5.3)	Véhicules (§ 5.4)	Autres retraitements	Total retraitements IFRS
<b>ACTIF NON COURANT</b>						
Ecart d'acquisition nets					1 587	1 587
Immobilisations incorporelles nettes						0
Immobilisations corporelles nettes		58 816	28 455	3 748		91 019
Immobilisations financières nettes (1)						0
Actifs financiers non courants (2)						0
Titres mis en équivalence					22	22
Charges à répartir sur plusieurs exercices (1)						0
Actifs d'impôt différé (2)						0
<b>Total de l'Actif non courant</b>	<b>0</b>	<b>58 816</b>	<b>28 455</b>	<b>3 748</b>	<b>1 609</b>	<b>92 628</b>
<b>ACTIF COURANT</b>						
Stocks & en cours						0
Clients et comptes rattachés						0
Autres créances et comptes de régularisation	90	-1 920	0		-317	-2 147
Disponibilités et valeurs mobilières de placement						0
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>90</b>	<b>-1 920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-317</b>	<b>-2 147</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>90</b>	<b>56 896</b>	<b>28 455</b>	<b>3 748</b>	<b>1 292</b>	<b>90 481</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital						0
Primes d'émission ou d'apport						0
Réserves consolidées	60	5 795	18 806	2 458	2 945	30 063
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>60</b>	<b>5 795</b>	<b>18 806</b>	<b>2 458</b>	<b>2 945</b>	<b>30 063</b>
<b>Intérêts hors groupe</b>						<b>0</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>60</b>	<b>5 795</b>	<b>18 806</b>	<b>2 458</b>	<b>2 945</b>	<b>30 063</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>						
Provisions pour risques et charges (1)						0
Provisions non courantes (2)	-1				-1 544	-1 545
Passifs d'impôt différé (2)	31	3 067	9 715	1 290	-109	13 994
Autres dettes financières (1)						0
Dettes financières non courantes (2)		43 372	-884			42 488
<b>Total du passif non courant</b>	<b>30</b>	<b>46 439</b>	<b>8 831</b>	<b>1 290</b>	<b>-1 653</b>	<b>54 937</b>
<b>PASSIF COURANT</b>						<b>0</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						0
Provisions courantes (2)						0
Autres dettes et comptes de régularisation		172	818			990
Passifs financiers courants (2)	0	4 490		0	0	4 490
<b>Total du passif courant</b>	<b>0</b>	<b>4 662</b>	<b>818</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 480</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>90</b>	<b>56 896</b>	<b>28 455</b>	<b>3 748</b>	<b>1 292</b>	<b>90 481</b>

(1) Ligne ne figurant plus dans le bilan IFRS

(2) Nouvelle ligne du bilan IFRS

## 5. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS LIEES A L'APPLICATION DES NORMES IFRS

### 5.1 Retraites et engagements assimilés

Le Groupe provisionne depuis plusieurs années ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail. La mise en œuvre des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a donné l'occasion de revoir les hypothèses actuarielles, en particulier celle relative au taux de départ des salariés avant l'âge de la retraite. Par ailleurs, le groupe n'avait pas constaté à cette date à l'actif l'excédent des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance sur la valeur actuarielle de son engagement au titre des indemnités de fin de carrière.

En conséquence, l'ajustement suivant relatif à cet engagement a été constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (en milliers d'euros) :

	<u>1<sup>er</sup> janvier 2004</u>
Fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance	16 422
Valeur actuarielle de l'engagement en matière d'I.F.C.	<u>(14 457)</u>
Excédent des fonds cantonnés sur la valeur actuelle de l'engagement	1 965
Impôt différé passif	<u>(696)</u>
Impact net positif sur les capitaux propres	<u>1 269</u>

La variation au cours de l'exercice 2004 de l'excédent net au 1<sup>er</sup> janvier, expliquée selon les composantes de cet excédent dans le tableau ci-dessous, fait ressortir un passif net de 865 milliers d'euros au 31 décembre 2004 compte tenu du choix du groupe de différer au bilan les écarts actuariels.

	Valeur actuarielle de l'engagement	Juste valeur des actifs cantonnés	Ecart actuariels différés	Passif (actif) net au bilan
1 <sup>er</sup> janvier 2004	14 457	(16 422)	-	(1965)
Charge de l'exercice 2004 :			-	
- coût des services rendus	1 076	-	-	1 076
- coût financier	699	-	-	699
- rendement attendu des actifs	-	(780)	-	(780)
	<u>16 232</u>	<u>(17 202)</u>	-	<u>(970)</u>
Versement de prestations	(553)	392	-	(161)
Ecart actuariel	1 310	(16)	(1 294)	-
31 décembre 2004	<u>16 989</u>	<u>(16 826)</u>	<u>(1 294)</u>	<u>(1 131)</u>

L'effet sur le résultat 2004 des changements induits par l'application de la norme IAS 19 s'analyse comme suit :

- produit constaté dans le compte de résultat 2004 en règles françaises	1 041
- charge de l'exercice 2004 selon la norme IAS 19 (cf tableau ci-dessus)	<u>(834)</u>
Incidence totale brute	(1 875)
Effet de l'impôt sur les bénéfices	<u>646</u>
Incidence nette	<u>(1 229)</u>

## 5.2 Contrat de location - financement immobilier

L'application de la norme IAS 17 entraîne la prise en compte au bilan des plateformes dont le groupe estime assumer la totalité des risques et bénéficier de tous les avantages, qui n'avaient pas fait l'objet de ce traitement selon les règles françaises.

Ce retraitement, appliqué rétrospectivement et en prenant en compte le nouveau plan d'amortissement des constructions, engendre les modifications suivantes des postes du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en milliers d'euros :

	<u>1er janvier 2004</u>
Terrains	10 481
Constructions	47 349
Amortissement des constructions	(5 541)
Charges constatées d'avance	(1 555)
Emprunts	<u>(43 759)</u>

Incidence brute sur les réserves consolidées au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	6 975
Effet de l'impôt sur les bénéfices (35,43 %)	(2 469)
Incidence nette positive sur les réserves consolidées au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<u>4 506</u>

Le retraitement de ces locations-financement modifie comme suit le résultat 2004 en règles françaises

	1er janvier 2004
Annulation des loyers	6 181
Frais financiers	(2 065)
Dotations aux amortissements	(1 864)
Charges constatées d'avance	(366)
Incidence brute sur le résultat consolidé 2004	1 887
Effet de l'impôt sur les bénéfices	(582)
Incidence nette positive sur le résultat 2004	<u>1 304</u>

A la clôture de l'exercice 2004, le retraitement de ce type de contrat de location-financement engendre à une amélioration nette des capitaux propres consolidés de 5 810 milliers Euros.

### 5.3 Amortissement de l'immobilier d'exploitation

L'application de la norme IAS 16 a nécessité la revue des plans d'amortissement de certaines immobilisations corporelles. Les bâtiments d'exploitation en France et en Belgique sont désormais amortis sur 25 ans sur une base amortissable tenant compte d'une valeur résiduelle estimée à 10 % du coût d'acquisition. (voir note 2.4 de l'annexe).

Il en résulte les diminutions suivantes de charges d'amortissement cumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour l'exercice 2004 :

	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Résultat de l'exercice 2004	31 décembre 2004
Réduction des amortissements comptabilisés dans les comptes en règles françaises	26 794	2 107	28 901
Corrections des résultats sur cessions de l'exercice 2004 (majoration de la valeur nette comptable des immobilisations cédées)	-	(380)	(380)
Incidence de l'impôt sur les bénéfices	(9 428)	(393)	(9 821)
Incidence nette	<u>17 366</u>	<u>1 334</u>	<u>18 700</u>

### 5.4 Amortissement des véhicules de transport

En vertu de la norme IAS 16, la durée d'amortissement des véhicules de type semi-remorques a été portée de 7 à 9 ans pour prendre en compte l'estimation de leur durée d'utilité par rapport à la durée d'usage précédemment retenue.

Il en résulte les diminutions suivantes de charges d'amortissement cumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour l'exercice 2004 :

	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Résultat de l'exercice 2004	31 décembre 2004
Réduction des amortissements comptabilisés dans les comptes en règles françaises	2 849	899	3 748
Incidence de l'impôt sur les bénéfices	(1 009)	(281)	(1 290)
Incidence nette	<u>1 840</u>	<u>618</u>	<u>2 458</u>

### 5.5 Ecart d'acquisition négatif

Les écarts d'acquisition négatifs généralement réintégrés de façon étalée au compte de résultat, selon les règles comptables françaises, doivent en normes IAS être repris par résultat immédiatement. De ce fait, l'écart d'acquisition négatif qui subsistait au passif, relatif à une filiale acquise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a été affecté aux capitaux propres consolidés pour son solde, soit 1 782 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 5.6 Valorisation du plan de stocks options

En application de la norme IFRS 2, les options sur actions attribuées le 10 décembre 2003 ont été valorisées selon la méthode de Black & Scholes. Ces options ne sont exerçables qu'après une période de 5 ans au terme de laquelle elles sont définitivement acquises à leurs bénéficiaires. La charge qui en découle est étalée dès lors sur une période de cinq ans. La charge comptabilisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, qui s'élève à 4 milliers d'euros, affecte négativement les réserves et positivement les primes d'émission au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et n'a ainsi pas d'effet sur les capitaux propres. La charge afférente à l'exercice 2004 s'élève à 45 milliers d'euros.

### 5.7 Consolidation su sous-groupe CMP

L'application de la norme IAS 27 a nécessité de consolider le sous-groupe CMP, dont la seule filiale significative est la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), par intégration globale dès que des options d'achat d'actions CMP sont devenues exerçables, ce qui s'est produit le 1<sup>er</sup> mai 2004. C'est en effet à cette date que la norme IAS 27 fixe la prise de contrôle dans ces circonstances. Précédemment, seule la CMN était mise en équivalence. L'impact de la consolidation de l'ensemble des sociétés du sous-groupe, comparée à la mise en équivalence de la C.M.N, entraîne une différence négative affectée aux réserves consolidées de 248 milliers d'euros.

En vertu de la norme IFRS 3, les actifs et les passifs identifiables du sous groupe CMP au 1<sup>er</sup> mai 2004 doivent entrer au bilan consolidé de STEF-TFE sur la base de leur juste valeur. La mise en œuvre de cette disposition a conduit à évaluer les trois navires de la CMN pour leur valeur de marché, estimée à dire d'experts, ce qui a abouti à un coût décoté par rapport à leur valeur nette comptable dans les comptes individuels de la CMN et à réduire l'actif net de cette société par rapport à celui retenu pour effectuer la mise en équivalence.

Les conséquences comptables sur les réserves consolidées du groupe s'analysent ainsi :

- dépréciation de la valeur nette des actifs	(20 936)
- reprise des impôts différés passif attachés à la valeur des navires	4 165
- dotation aux amortissements correspondante à compter du 1 <sup>er</sup> mai jusqu'au 31 décembre 2004	1 358
- impôt différé	<u>(567)</u>
- impact négatif total sur les capitaux propres du sous-groupe CMP au 31 décembre	<u>(15 980)</u>
- quote-part revenant au Groupe STEF-TFE dans les Réserves Consolidées, soit 26.121%, au 31 décembre 2004	<u>( 4 174)</u>

Dans les comptes de l'exercice 2004, ce retraitement, réduit la dotation aux amortissements à compter du 1<sup>er</sup> mai de 354 milliers d'euros brut, la reprise d'impôt différé correspondante s'établit à 147 milliers d'euros, soit une incidence nette de 207 milliers d'euros .

## 5.8 Fonds commerciaux

Le passage aux normes IFRS a conduit le groupe à analyser ses actifs incorporels au regard de la norme IAS 38, ce qui a eu les conséquences suivantes :

- Une partie des fonds commerciaux figurant à l'actif du bilan, après reclassement en écart d'acquisition, aurait dû faire l'objet d'une neutralisation de flux intra-groupe. Cette correction d'erreur a eu un impact de -1,1 M€ sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- L'amortissement des fonds commerciaux est remplacé par des tests de dépréciation annuels. L'amortissement pratiqué en normes françaises en 2004 est neutralisé pour 435 K€.

## 5.9 Compléments apportés à l'information de transition présentée lors de la publication des comptes du premier semestre 2005

En complément au document présenté lors de la publication des comptes du premier semestre 2005, le Groupe a été amené à réviser les capitaux propres 2004 en IFRS pour les raisons suivantes :

- Engagements en matière de retraites et de médailles du travail : une évaluation plus précise des engagements, du fond de garantie et des conditions actuarielles a conduit à réviser la provision constatée précédemment (impact complémentaire avant impôt de 2 218 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 1 928 K€ au 31 décembre 2004).
- Contrat de financement : une nouvelle analyse des critères de la norme IAS 17 a conduit à faire figurer au bilan un contrat auparavant non consolidé (impact complémentaire avant impôt de 239 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de 450 K€ au 31 décembre 2004).
- Amortissements de l'immobilier d'exploitation : le groupe a été amené à préciser la durée d'amortissement estimée de certaines de ses immobilisations précédemment retraitées et plus particulièrement en ce qui concerne les extensions postérieures à la construction des sites initiaux (impact complémentaire avant impôt de 6 544 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de 6 339 K€ au 31 décembre 2004).
- Fonds commerciaux : en application de la norme IAS 38 certains fonds commerciaux qui ne répondaient plus aux conditions d'activation et qui auraient dû être constatés en perte au cours des exercices précédents ont été éliminés (impact complémentaire de -1 077 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et - 642 K€ au 31 décembre 2004).

Ainsi les capitaux propres part du groupe retraités selon les normes IFRS s'établissent au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 157,5 M€ et non plus 152,6 M€ et au 31 décembre 2004 à 178,9 M€ et non plus 174,1 M€ comme communiqué au 30 juin 2005.



## **20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES**

### **20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société STEF-TFE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.6 donne une information appropriée.
- Nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des plateformes faisant l'objet d'un contrat de location-financement et nous sommes assurés que la note 2.15 fournit une information appropriée.
- Nous avons vérifié le caractère approprié des modifications et corrections apportées aux données de transitions IFRS présentées lors de la publication des comptes semestriels 2005 et décrites en note 5.9 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III – Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Salustro Reydel  
mazars & guérard

---

Benoît LEBRUN  
Philippe CASTAGNAC  
Xavier CHARTON

---

#### 20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2006

Mesdames, Messsieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société STEF-TFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

##### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le groupe a comptabilisé l'acquisition en 2006 de la société Cryologic et de ses filiales selon les modalités décrites en notes 2.2 aux états financiers, et constaté en résultat un écart d'acquisition négatif de 8 609 milliers d'euros. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation du caractère raisonnable des approches sous-tendant cette comptabilisation, décrites en note 3.4 aux états financiers.
- Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6 aux états financiers. Par ailleurs, comme indiqué en note 4.10, le groupe a constaté en 2006 une dépréciation sur des logiciels pour un montant de 7 381 milliers d'euros. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.9 et 4.10 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 3 mai 2007*

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit	Mazars & Guérard
<i>Département de KPMG S.A.</i>	<i>Mazars</i>
Dominique Stiegler	Xavier Charton
<i>Associé</i>	<i>Associé</i>

#### **20.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société STEF-TFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

##### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations, selon les modalités décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Dans ce contexte, le Groupe a constaté sur l'exercice, comme indiqué en note 4.10, une dépréciation sur des frais de développement de logiciels pour un montant de 6,77 millions d'euros. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et apprécié le caractère raisonnable des données et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 4.9 et 4.10 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### **III – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 22 avril 2008*

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Dominique Stiegler  
Associé

Mazars & Guérard  
Mazars  
Xavier Charton  
Associé

Les commissaires aux comptes

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 22 avril 2008

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

MAZARS & GUERARD  
MAZARS

Dominique Stiegler  
Associé

Xavier Charton  
Associé

## 20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

STEF-TFE s'efforce d'observer une politique constante en matière de distribution de dividendes qui est d'attribuer à ses actionnaires un dividende correspondant en moyenne à 30 % du résultat net consolidé.

Evolution du dividende par action

	2005	2006	2007
Dividende par action	0,76€	0,85€	1,00 €

## 20.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGES

Il n'y pas eu, au cours des 12 derniers mois et il n'existe pas à la connaissance de la Société, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

## 20.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'est pas survenu, depuis le 31/12/2007, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.

# 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 21.1 CAPITAL SOCIAL

### 21.1.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 13.603.672 euros composé de 13.603.672 actions de 1 euro de nominal.

Toutes les actions sont de même catégorie.

### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

### 21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

#### 21.1.3.1 Le programme de rachat d'actions 2007

L'Assemblée générale du 22 mai 2007, dans sa huitième résolution, a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- annuler les actions ainsi acquises ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou de son Groupe ;
- attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- conserver et remettre ultérieurement les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre au travers d'un contrat de liquidité.

Conditions :	prix maximum d'achat :	65 euros
	rachat maximum :	5 % du capital social
	montant cumulé des acquisitions	44,278 millions d'euros

Au titre de ce programme de rachat d'actions, la Société a réalisé entre le 22 mai 2007 et le 14 mai 2008 les opérations suivantes :

Nombre de titres détenus en portefeuille au 22 mai 2007	142.930
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 22 mai 2007	1,05 %
Nombre de titres détenus en portefeuille au 14 mai 2008	637 716
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 14 mai 2008	4,69%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	137.744
Valeur comptable du portefeuille au 14 mai 2008 en €	24.030.110 €
Valeur de marché du portefeuille (cours du 14/05/2008) en €	27.689.629 €

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts
Nombre de titres	685.390	52.777
Cours moyen de la transaction	45,05	50,21
Montants	30.885.614	2.649.933

Il est précisé que la Société n'avait aucune position ouverte au 14 mai 2008.

En outre, il est précisé qu'au cours des 24 mois, dans le cadre des programmes de rachat d'actions de 2006 et 2007, 137.744 actions ont été annulées soit :

- annulation le 31 janvier 2007 de 23.289 actions acquises dans le cadre du programme de 2006 ;
- annulation le 30 janvier 2008 de 114.455 actions acquises en 2007 dans le cadre du programme de rachat de 2007.

Ces deux annulations ont fait l'objet d'une ratification par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2008 en sa quinzième résolution.

Le nombre de titres affectés à la couverture des besoins du programme d'options d'achat d'actions en faveur des cadres est passé de 136.262 titres au 22 mai 2007 à 112.890 au 14 mai 2008 car 23.372 de ces titres ont été attribuées aux cadres en contrepartie du prix de la levée d'options.

Au 14 mai 2008, la Société détient 637.716 de ses propres actions qui ont été affectées à la réalisation des objectifs suivants :

Poste d'affectation	Nombres d'actions autodétenues	Valeur d'inventaire
Couverture des besoins du programme d'options d'achats d'action en faveur des cadres	112.890	1.266.625
Attribution d'actions dans le cadre de l'exercice de valeurs mobilières à émettre donnant accès au capital	501.661	21.747.004
Contrat de liquidité	23.165	1.016.480

Les filiales de STEF-TFE ne détiennent par ailleurs aucune action STEF-TFE.

### 21.1.3.2 Le programme de rachat d'actions 2008

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par STEF-TFE de ses propres actions qui a été voté à l'Assemblée Générale tenue le 14 mai 2008, aux termes de la 14<sup>ème</sup> résolution.

#### A. Principales caractéristiques du programme

Les principales caractéristiques potentielles de ce programme sont précisées ci-après :

- titre concernés : actions cotées sur Euronext Paris ;
- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée Générale : 5 % (compte non tenu des actions autodétenues acquises dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions) ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : 65 euros.

#### B. Objectifs du Programme de Rachat

Les objectifs poursuivis par STEF-TFE dans le cadre de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- annuler les actions ainsi acquises ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou de son Groupe ;
- attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- conserver et remettre ultérieurement les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

#### C. Modalités

##### 1. Part maximale du capital pouvant être acquise et montant maximal payable par STEF-TFE

Compte non tenu des actions acquises dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions, la part maximale du capital que pourra acquérir STEF-TFE dans le cadre du programme de rachat d'actions 2008 ne pourra dépasser 5% du capital de la Société estimé à la date de l'Assemblée Générale, soit 680.183 actions, pour un montant maximal théorique de 44,212 millions d'euros environ. STEF-TFE se réserve la faculté d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

##### 2. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 14 novembre 2009.

### 21.1.3.3 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant initial de 500.000 euros a été conclu le 1er juin 2006 sur Euronext Paris avec la société de bourse Gilbert Dupont.

Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision AMF du 22 mars 2005.

### 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Le Groupe n'a à ce jour pas émis de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

### 21.1.5 Capital autorisé non émis

Le capital potentiel de la Société au 31 mars 2008 était de 13.616.616 actions pouvant provenir de la levée de 12.944 options de souscription d'actions. A cette date le pourcentage de dilution en cas d'exercice de ces options de souscription d'actions représenterait 0,10% du capital. Les tableaux relatifs aux différents plans de stocks options se trouvent dans la section 21.1.6 du présent Document de Référence.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 14 mai 2008 s'est prononcée favorablement pour déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital par le biais de la résolution suivante :

DIX SEPTIEME RESOLUTION (Résolution à caractère extraordinaire) :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir constaté la libération intégrale du capital social, délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-91, L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider l'émission, en une fois ou plusieurs fois, dans les proportions qu'il appréciera et à l'époque ou aux époques qu'il fixera, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée soit en espèces, soit par compensation de créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société, et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance dont la souscription pourra être libérée soit en espèces soit par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

L'utilisation de la présente délégation ne pourra conduire à une augmentation du capital, ni donner droit à l'attribution de titres représentant une quotité du capital social excédant un montant nominal de 1.500.000 euros (ou sa contre-valeur). Ce plafond ne comprend pas le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant, pour préserver conformément à la loi les droits de porteurs de valeurs mobilières ou de bénéficiaires d'options donnant droit à des actions.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

Dans le cas d'émission de valeurs mobilières composées comportant un titre de créance ou donnant droit à l'attribution d'un tel titre, le montant nominal global des titres d'emprunts susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur à 150.000.000 euros (ou sa contre-valeur), plafond qui ne comprend pas le montant nominal des obligations ordinaires et titres assimilés

dont l'émission relève de la compétence directe du Conseil d'administration aux termes des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au à des actions de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le Conseil d'administration arrêtera, conformément à la loi, les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission. Notamment, il déterminera, en fonction des opportunités de marché, la catégorie de valeurs mobilières émises et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités par lesquelles lesdites valeurs donneront droit à des actions.

Les propriétaires d'actions existant au moment de l'émission auront, à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions possédées par eux, un droit préférentiel de souscription aux actions et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital. Le Conseil d'administration fixera chaque fois les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Le Conseil d'administration pourra accorder aux actionnaires un droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières, selon le cas, proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Le Conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des valeurs mobilières, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies (étant précisé que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait l'émission d'actions nouvelles le montant des souscriptions recueillies devra atteindre 75% au moins du montant de l'augmentation décidée), ou répartir librement les valeurs mobilières non souscrites, ou encore les offrir au public totalement ou partiellement, le Conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés visées ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement.

L'Assemblée Générale précise que le Conseil d'administration :

— pourra procéder aux émissions autorisées tant en France qu'à l'étranger. Les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères ;

— pourra déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

— devra déterminer, dans les conditions légales, les mesures nécessaires à la protection des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital déjà émises, conformément aux dispositions de l'article L. 228-99 du Code de commerce ;

— pourra, en cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital et aux options de souscription ou d'achat d'actions déjà émises ;

— pourra déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté de racheter les valeurs mobilières donnant accès au capital en bourse, à tout moment ou pendant les périodes déterminées et/ou de les rembourser ;

— pourra prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché, des droits, actions, et valeurs mobilières créées ;

— pourra remettre les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 22 mai 2007 et par la présente assemblée dans sa quatorzième résolution, à l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de celle-ci ;



— pourra imputer les frais d'émission des actions et des valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social résultant de ces augmentations ;

— pourra passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles pour parvenir à la bonne fin de l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce qu'il pourra être fait usage de cette délégation de compétence en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

#### **21.1.6 Autres titres donnant accès au capital**

A titre liminaire, il est précisé que l'Assemblée Générale a décidé, en date du 21 décembre 2005, de diviser par quatre la valeur nominale des actions STEF-TFE et corrélativement, de multiplier leur nombre par quatre.

L'Assemblée du 28 mai 1998 a autorisé la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions (Plan 1) limité à 3,75% du capital soit 124.300 actions (497.200 actions après multiplication du nombre d'actions par quatre).

- Le 15 décembre 1998, 50.000 options de souscription d'actions ont été accordées à trente bénéficiaires, cadres de direction du Groupe. Le prix d'exercice a été fixé à 39,33 euros (9,83 euros après division du nominal).
- Le 15 décembre 1999, le Conseil d'administration a accordé 49.997 options de souscription d'actions ont été accordées à trente-trois cadres de direction du Groupe. Le prix d'exercice a été fixé à 44,97 euros (11,24 euros après division du nominal).
- Le 13 décembre 2000, le Conseil d'administration a accordé 28.587 options de souscription d'actions (24.303 non attribuées plus 4.284 rendues disponibles par le départ de deux bénéficiaires) à trente-cinq cadres de direction du Groupe. Le prix d'exercice a été fixé à 39,03 euros (9,76 euros après division du nominal).

Aucune option ne reste à attribuer au titre du Plan 1.

L'Assemblée du 13 juin 2001 a autorisé la mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions (Plan 2) à hauteur de 1,5% du capital social actuel, soit un maximum de 49.723 actions (197.092 actions après multiplication par quatre du nombre d'actions).

- Le 12 décembre 2001, le Conseil d'administration a accordé 36.086 options d'achat d'actions à trente-six cadres de direction du Groupe à un prix d'acquisition de 54,90 euros (13,73 euros après division du nominal).
- Le 10 décembre 2003, le Conseil d'administration a attribué 13.637 options d'achat d'actions à vingt et un cadres de direction du Groupe à un prix d'acquisition de 65,11 euros (16,28 euros après division du nominal). Compte tenu du fait que 382 options ont été accordées en 2001 à un bénéficiaire qui avait perdu le droit de les exercer, le nombre d'options d'achat d'actions pour l'ensemble de ce plan était de 49.341 au 31 décembre 2003.

Aucune option ne reste à attribuer au titre du Plan 2.

Compte tenu des options exercées au cours de l'année 2007, la situation des options encore exerçables au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est désormais la suivante :

- 1998 : toutes les options ont été exercées ;
- 1999 : toutes les options ont été exercées ;
- 2000 : 12.944 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 9,76 euros, soit une augmentation de capital social de 12.944 euros. La dilution potentielle serait de 0,10% ;
- 2001 : 66.882 options d'achat d'actions au prix d'acquisition de 13,73 euros ;
- 2003 : 52.488 options d'achat d'actions au prix d'acquisition de 16,28 euros.

Lors de l'exercice des options d'achat d'actions du Plan 2, le nombre d'actions correspondantes sera prélevé sur les actions auto-détenues par la Société.

Le tableau, ci après, résume la situation après division du nominal par quatre et adaptation des valeurs de levée :

	Plan 1 - Options de souscription d'actions			Plan 2 - Options d'achat d'actions	
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2
Date de l'Assemblée	28/05/1998	28/05/1998	28/05/1998	13/06/2001	13/06/2001
Date du Conseil	15/12/1998	15/12/1999	13/12/2000	12/12/2001	10/12/2003
Nombre de bénéficiaires	30	33	35	36	21
Nombre d'options attribuées	200 000	199 988	114 348	144 344	54 548
<i>dont Comité exécutif</i>	99 708	92 052	51 576	60 316	3 088
<i>dont Mandataires sociaux</i>	36 668	36 364	19 092	22 900	0
<i>Francis Lemor</i>	12 600	12 500	6 356	7 636	0
<i>Bernard Jolivet</i>	12 608	12 500	6 368	7 632	0
<i>Jean-Charles Fromage</i>	11 460	11 364	6 368	7 632	0
<i>André Nadiras</i>	9 168	7 956	4 460	4 584	0
<i>Robert de Lambilly</i>	5 732	0	0	0	0
Date de début d'exercice	15/12/2003	15/12/2004	13/12/2005	12/12/2006	10/12/2008
Date de fin d'exercice	15/12/2006	15/12/2007	13/12/2008	12/12/2009	10/12/2011
Prix de souscription	9,83 €	11,24 €	9,76 €	13,73 €	16,28 €
Options levées au 31/12/2007	189 684	193 168	60 268	72 498	-
Options annulées	10 316	6 820	2 552	4 964	2 060
Options restantes	0	0	12 944	66 882	52 488

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il est précisé que Monsieur Francis Lemor a exercé, en décembre 2007, 12.500 options de souscription de la deuxième tranche du Plan 1. Monsieur Jolivet a exercé, en juillet 2007, 6.368 options de souscription de la troisième tranche du Plan 1. Monsieur Fromage a exercé, en octobre 2007, 11.364 options de souscription de la deuxième et 6.368 options de souscription de la troisième tranche du Plan 1 ainsi que 7.632 options d'achat d'actions de la première tranche du plan 2.

#### 21.1.7 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance et à l'exception du plan d'option de souscription d'actions décrits ci-dessus au paragraphe 21.1.6, il n'existe pas d'autres options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

#### 21.1.8 Evolution du capital social

Voir section 21.1.5,

## 21.1.9 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices :

	31/03/2008			31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005		
	Actions	% Capital	%DDV	Actions	% Capital	%DDV	Actions	% Capital	%DDV	Actions	% Capital	%DDV
Atlantique Participations (1)	2 664 616	19.6%	24.8%	2 664 616	19.6%	24.3%	502 348	3.7%	4.4%	502 348	3.7%	4.4%
Sté Européenne de Logistique du Froid (SELF) (1)*	-	-	-	-	-	-	2 162 268	15.9%	19.3%	2 162 268	16.0%	19.4%
Société des Personnel de la Financière de l'Atlantique (2)	797 612	5.9%	7.3%	797 612	5.9%	6.7%	819 612	6.0%	7.0%	779 612	5.8%	6.8%
Union Economique et Financière (3)	492 068	3.6%	4.6%	492 068	3.6%	4.5%	492 068	3.6%	4.1%	492 068	3.6%	4.1%
Atlantique Associés (4)	147 200	1.1%	1.4%	147 200	1.1%	1.3%	147 200	1.1%	1.4%	147 200	1.1%	1.4%
Francis Lemor (5)	55 896	0.4%	0.4%	24 840	0.2%	0.2%	24 840	0.2%	0.2%	24 840	0.2%	0.2%
Actionnaires signataires d'un pacte d'actionnaires	4 157 392	30.6%	38.3%	4 126 336	30.3%	37.1%	4 148 336	30.4%	36.4%	4 108 336	30.3%	36.3%
FCP (6)	2 021 042	14.9%	16.7%	2 026 756	14.9%	16.4%	2 062 496	15.1%	16.9%	2 062 496	15.2%	16.9%
Comexpart (7)	314 012	2.3%	2.9%	314 012	2.3%	2.9%	314 012	2.3%	2.7%	314 012	2.3%	2.7%
Actionnaires agissant de concert	6 492 446	47.7%	57.9%	6 467 104	47.5%	56.3%	6 524 844	47.9%	56.0%	6 484 844	47.9%	55.9%
Invesfroid (8)	1 125 117	8.3%	10.5%	1 125 117	8.3%	10.3%	1 125 117	8.3%	10.5%	1 419 672	10.5%	12.5%
Bestinver Gestion	903 539	6.6%	4.2%	903 539	6.6%	4.1%	894 936	6.6%	4.2%		0.0%	0.0%
AGF Vie	723 648	5.3%	6.7%	723 648	5.3%	6.6%	723 648	5.3%	6.7%	723 648	5.3%	6.8%
Minosfin / Norbert Dentressangle (9)	746 832	5.5%	5.2%	683 952	5.0%	4.8%	648 865	4.8%	4.8%	376 340	2.8%	3.5%
Auto-détention	648 297	4.8%	0.0%	132 201	1.0%	0.0%	182 719	1.3%	0.0%	192 404	1.4%	0.0%
Autres	2 963 793	21.8%	15.3%	3 568 111	26.2%	17.8%	3 523 901	25.9%	17.9%	4 341 552	32.1%	21.3%
<b>Total</b>	<b>13 603 672</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>13 603 672</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>13 624 030</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>13 538 460</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Atlantique Participations SAS est composé de 56 cadres, d'Atlantique Management, d'UEF et d'Atlantique Associés.

(1\*) SELF a été absorbée par Atlantique Participations en 2007.

(2) SPFA SA est composée de 201 personnes dont 96 personnes physiques.

(3) UEF est une société anonyme contrôlée par Monsieur Francis Lemor.

(4) Atlantique Associés SARL est détenue par 4 mandataires sociaux (Francis Lemor, Bernard Jolivet, Robert de Lambilly, Christian Guilbert) et un membre du comité exécutif non mandataire social (Pascal Wagner).

(5) Les actions acquises par Francis Lemor postérieurement à la signature du pacte d'actionnaires en 1998 n'avaient pas été prises en compte dans le pacte avant le 31/03/2008. Auparavant, Francis Lemor détenait 24 840 actions (0,2%) et 49 880 droits de vote (0,2%) au titre du pacte.

(6) Le FCP des salariés STEF-TFE regroupe 7054 salariés du Groupe.

(7) Comexpart SA est composée des 12 membres du comité exécutif de la société STEF-TFE et est contrôlée par ces derniers.

(8) Invesfroid est détenu par SIPAREX à hauteur de 40% UEF pour 36% et par certains dirigeants du groupe STEF-TFE (dont M. Jolivet, M. Capitaine, M. Fromage, M. Nadiras, M. Sancier, M. Groffe, M. de Lambilly et M. de Sahb) pour 24%. Invesfroid est présidé par un représentant de SIPAREX, société qui détient en outre la majorité des postes d'administrateur.

(9) Minosfin, contrôlée par Monsieur Norbert Dentressangle, a franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote à la suite de l'acquisition hors marché des titres détenus par la Financière Norbert Dentressangle.

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Les principales dispositions statutaires ainsi que celles résultant des lois et règlements applicables sont décrites ci-dessous :

### 21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

les activités d'entreposage frigorifique, notamment entreposage public et magasin général, de toutes marchandises, la gestion de stocks, distribution physique industrielle, préparation de commandes, manutention, généralement toutes prestations de services de plate-forme de logistique, toutes entreprises ou industries se rattachant directement ou indirectement à l'utilisation du froid ;

la commission de transport et en douane, le transport public de marchandises, la location de véhicules industriels, généralement toutes prestations de services de groupage, dégroupage, transit de toutes marchandises sous température dirigée ou autrement, ce par voie terrestre, maritime, aérienne, ainsi que toutes activités d'armement maritime, gérance de navires, consignation de navires et marchandises, agence maritime et manutention portuaire ;

l'organisation, la gestion ou l'exploitation, de toutes affaires se rapportant directement ou indirectement à ces entreprises, notamment l'achat, la location sous toutes ses formes, la vente, la construction de tous immeubles, entrepôts, plates-formes, matériels de transports et généralement de tous matériels industriels ou commerciaux comportant ou non des aménagements frigorifiques, ainsi qu'à usage de garage, atelier de réparation de véhicules ;

l'étude, la réalisation de tous logiciels, systèmes informatiques, systèmes d'échange de données informatiques, l'étude et le conseil dans le domaine de la logistique, la réalisation de plans transport et généralement toutes études d'ingénierie pour la conception, l'appel d'offres, le transfert de savoir-faire, la réalisation et la livraison de tous immeubles, entrepôts, bureaux, aménagements, installations, équipements frigorifiques et de

manutention, l'industrie, y compris transformation, et le commerce de tous produits alimentaires et de tous produits d'emballage et manutention, toutes opérations de conteneurisation, conditionnement et emballage ;

tous investissements sous forme de participations majoritaires ou non dans toutes sociétés ou groupement de quelques formes, natures et objets que ce soit ;

la gestion de ces participations et particulièrement, la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, notamment toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de souscription de valeurs mobilières ;

la réalisation de toutes opérations financières, tous investissements sous forme de participations majoritaires ou non, la gestion de tous droits mobiliers et titres, cotés ou non, français ou étrangers, l'acquisition et la gestion de tous biens et droits immobiliers, la participation à toute entreprise, quelle qu'en soit la nature juridique, par voie de création de sociétés nouvelles, apport, prise d'intérêts, alliances, groupement, souscription d'actions, obligations ou autres titres et droits sociaux, fusion, scission ou de toute autre manière ;

et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, agricoles, commerciales, financières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ou pouvant favoriser de manière connexe ou complémentaire, à un titre quelconque, la réalisation de l'objet susmentionné.

#### **21.2.2** Forme des actions (article 8 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ces valeurs mobilières, quelle que soit leur forme, doivent être inscrites en compte au nom de leur propriétaire, dans les conditions prévues par le II de l'article 94 de la loi des finances pour 1982 (n° 81.1160 du 30 décembre 1981).

Toutefois, lorsque leur propriétaire n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacune à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer, dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Les renseignements sont recueillis par l'organisme susmentionné auprès des établissements teneurs de comptes qui lui sont affiliés, lesquels les lui communiquent dans le délai fixé par décret. Dans les cinq jours ouvrables qui en suivent la réception, ces renseignements sont portés par l'organisme à la connaissance de la société.

Lorsque le délai fixé par décret n'est pas respecté, ou lorsque les renseignements fournis par l'établissement teneur de comptes sont incomplets ou erronés, l'organisme peut demander l'exécution de l'obligation de communication, sous astreinte, au président du tribunal de grande instance statuant en référé.

La société, après avoir suivi la procédure prévue ci-avant et au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander, soit par l'entremise de cet organisme,

soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L.228-3-2, aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les informations concernant les propriétaires des titres.

Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme susmentionné.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 est tenu, dans le délai fixé par décret, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, dans les conditions prévues respectivement au premier alinéa du II de l'article L. 228.2 pour les titres au porteur et au premier alinéa de l'article L. 228.3 pour les titres nominatifs.

A l'issue de ces opérations, et sans préjudice des obligations de déclaration de participations significatives imposées par les articles L. 233.7, L. 233.12 et L. 233.13, la société émettrice peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 228.1 peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article.

Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en assemblée générale, l'intermédiaire inscrit conformément à l'article L. 228.1 est tenu, à la demande de la société ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires non résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues, selon le cas, aux articles L. 228.2 ou L. 228.3.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui soit ne s'est pas déclaré comme tel en vertu du quatrième alinéa de l'article L. 228.1 ou du deuxième alinéa du présent article, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres en vertu des articles L. 228.2 ou L. 228.3, ne peut être pris en compte.

Lorsque la personne qui fait l'objet d'une demande en vertu des articles L. 228.2 à L. 228.3.1 n'a pas transmis les informations dans les délais prévus à ces articles ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions des articles L. 228.1 à L. 228.3.1, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande de la société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

### **21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)**

Sauf à tenir compte, s'il y a lieu, de l'état de leur libération et du capital amorti, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toutes répartitions ou tous remboursements.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des Assemblées Générales.

Le droit de vote attaché aux actions démembrées ou indivises est exercé conformément à la législation applicable. Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, les dispositions notamment de l'article L. 225-140 du code de commerce trouvent application.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque (notamment en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion) les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs détenteurs à l'encontre de la société, ces derniers devant, dans un tel cas, faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

#### **21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Toute modification des statuts, qui définissent les droits attachés aux actions STEF-TFE, doit être approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

#### **21.2.5 Conseil d'administration (article 11 des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sauf le bénéfice des dispositions en cas de fusion.

Chaque administrateur doit être actionnaire, détenteur d'une action. Cette disposition n'est pas applicable au salarié actionnaire désigné administrateur en cette qualité.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; ils sont toujours rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 80 ans.

L'administrateur atteint par la limite d'âge sera considéré comme démissionnaire d'office et cessera ses fonctions à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle qui prendra acte de cette démission, et nommera le cas échéant un nouvel administrateur en remplacement.

Pour l'application de ces dispositions, le représentant permanent d'une personne morale administrateur sera assimilé à un administrateur.

En cas de cessation de ses fonctions, la personne morale désignera un nouveau représentant permanent appelé à le remplacer, et notifiera, immédiatement sa décision à la société par lettre recommandée.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions qui précèdent est nulle.

En cas d'empêchement temporaire du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président, pour une durée limitée pouvant être renouvelée.

En cas de décès, démission ou révocation du Président, et si le Conseil n'a pu le remplacer par un de ses membres, il peut nommer un administrateur supplémentaire qui est appelé aux fonctions de Président.

Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Président, du ou des directeurs généraux et directeurs généraux délégués désignés en conseil ainsi que de l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixe la rémunération de ces missions.

Le Conseil d'administration peut décider la création de comités consultatifs chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Les administrateurs qui font partie de ces comités peuvent recevoir dans les jetons de présence alloués au conseil, une part supérieure à celle des autres administrateurs. La rémunération des membres non administrateurs de ces comités est fixée par le Conseil d'administration.

#### **21.2.6 Délibérations du Conseil d'administration (article 12 des statuts)**

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens et même verbalement.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, au cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le directeur général, un directeur général délégué, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu de cet alinéa et de l'alinéa précédent.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat ou par le règlement intérieur établi par le conseil.

#### **21.2.7 Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée**

Les statuts ne contiennent aucune stipulation fixant les seuils au-dessus desquels toute participation doit être divulguée.

#### **21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital**

Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **21.2.9 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 13 des statuts)**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### 21.2.10 Président du Conseil d'administration et direction générale (article 14 des statuts)

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées ci-avant. Cette option est exercée par le Conseil d'administration à chaque nomination et/ou confirmation du mandat du Président. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat. Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la loi relatives au directeur général lui sont applicables.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les dispositions du présent titre visant les directeurs généraux des sociétés anonymes sont applicables, selon leurs attributions respectives, aux directeurs généraux délégués.

Le Président ne peut accepter d'exercer la direction générale de la société s'il a atteint l'âge de 72 ans.



Le Président et directeur général en fonction atteignant cet âge conserve son mandat jusqu'à la plus prochaine assemblée des actionnaires.

#### **21.2.11 Rémunérations des administrateurs (article 15 des statuts)**

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres, les sommes globales allouées aux administrateurs sous forme de jetons de présence.

Il autorise le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

#### **21.2.12 Conventions entre la société et un administrateur (article 16 des statuts)**

Toute convention réglementée intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions ci-avant ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions - sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties - sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil, dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-38 du code de commerce est applicable. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le Président du Conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée, qui statue sur ce rapport.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les conventions approuvées par l'assemblée, comme celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers, sauf lorsqu'elles sont annulées dans le cas de fraude.

Même en l'absence de fraude, les conséquences, préjudiciables à la société, des conventions désapprouvées peuvent être mises à la charge de l'intéressé et éventuellement, des autres membres du Conseil d'administration.

Sans préjudice de la responsabilité de l'intéressé, les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

L'action en nullité se prescrit par trois ans, à compter de la date de la convention. Toutefois, si la convention a été dissimulée, le point de départ du délai de la prescription est reporté au jour où elle a été révélée.

La nullité peut être couverte par un vote de l'assemblée générale intervenant sur rapport spécial des commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure n'a pas été suivie. Les dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 225-40 du code de commerce sont applicables.

#### **21.2.13 Censeurs (article 17 des statuts)**

L'assemblée générale peut nommer, auprès de la Société, des censeurs sans que leur nombre puisse être supérieur à six.

Le mandat des censeurs, toujours renouvelable, dure trois années.

Si le nombre des censeurs est inférieur à six, le Conseil d'administration a la faculté, s'il le juge utile dans l'intérêt de la société, de procéder à la nomination d'un ou plusieurs censeurs, sans que le nombre de ceux-ci puisse devenir supérieur à six.

En ce cas, les nominations faites à titre provisoire par le conseil sont soumises, lors de sa prochaine réunion, à la ratification de l'assemblée.

De même, si un siège de censeur devient vacant dans l'intervalle de deux assemblées, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement, la nomination est soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'a pas expiré ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils présentent un rapport à l'assemblée générale s'ils le jugent à propos.

Les censeurs peuvent recevoir une rémunération, déterminée par le Conseil d'administration, prélevée sur les jetons de présence.

#### **21.2.14 Assemblées générales. Dispositions générales (article 18 des statuts)<sup>4</sup>**

Les assemblées générales sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, et d'ordinaires dans tous les autres cas.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte conformément aux dispositions réglementaires, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Pourront être réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

---

<sup>4</sup> Cet article intègre la nouvelle rédaction du droit de participation aux assemblées (paragraphe 2) telle qu'elle sera proposée à l'A.G. du 14 mai 2008.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou - en son absence - par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint ou un intermédiaire inscrit détenant des titres pour le compte d'autrui. Le mandat spécifique pour chaque assemblée est signé par le mandant qui indique ses noms, prénoms et domicile.

L'assemblée générale des actionnaires, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

#### **21.2.15 Droit de vote (article 19 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double sera conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant deux ans au nom du même actionnaire. Cette disposition entre en vigueur à la date de la première cotation sur le Second Marché, seule la durée d'inscription nominative postérieure à cette date étant prise en compte.

Ce droit sera étendu, dès leur émission, à toutes actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit bénéficiera également aux actions provenant d'échange d'actions anciennes suite à leur regroupement ou à leur division résultant de la modification du montant de la valeur nominale des actions, à la condition que les actions anciennes soient elles-mêmes susceptibles de bénéficier d'un droit de vote double en raison de leur durée de détention.

Ce droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la réglementation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou, le cas échéant, par un moyen informatique de transmission de données et signature informatique normalisés et selon le formulaire et dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### **21.2.16 Affectation des résultats - Mise en paiement des dividendes (article 22 des statuts)**

Le bénéfice distribuable de l'exercice est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des

statuts, et augmenté du report bénéficiaire. L'assemblée générale ordinaire décide d'inscrire le bénéfice distribuable à un ou plusieurs postes de réserve, de le reporter à nouveau ou le distribuer.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale ordinaire peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Le paiement du dividende se fait aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut par le Conseil d'administration.

La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête, à la demande du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement, en numéraire ou en actions de la société, des dividendes ou des acomptes sur dividendes.

#### **21.2.17 Dispositions relatives au changement de contrôle**

Les statuts ne contiennent pas de disposition qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'entraver un changement de contrôle.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Néant

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les documents relatifs à STEF-TFE devant être mis à disposition du public (les statuts, les rapports, les informations financières historiques de STEF-TFE et de ses filiales inclusives ou visées dans le présent Document de Référence et celles relatives à chacun des deux exercices précédant le dépôt du présent Document de Référence pourraient être consultés pendant toute la durée de sa validité au siège social de STEF-TFE (93, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS). Ces documents peuvent également être obtenus en format électronique sur le site internet de STEF-TFE ([www.stef-tfe.fr](http://www.stef-tfe.fr)) et pour certains d'entre eux, sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Voir chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société – note 4.13 des comptes consolidés historiques du Groupe.